

## Les Versets douloureux du Coran

### ***Versets violents, discriminants et intolérants du Coran et/ou à la gloire de Mahomet, classés thématiquement***

(En annexe, les hadiths en relations avec ces versets).

Par Benjamin Lisan, document créé le 08/07/2019, mise à jour le 21/10/2020.

Pour aller directement à la **table des matières** => [cliquez sur ce lien](#).

## 1 Introduction

Certains musulmans peuvent reprocher, à cet ouvrage, de faire un tri très sélectif des versets, en particulier en sélectionnant les versets montrant l'islam et le Coran intolérants et sous un mauvais jour... Et donc ils accuseront l'auteur de ne pas être honnête intellectuellement.

Sinon, selon eux, aussi, les traductions du Coran en pervertirait son sens. Donc, ils affirment que seul est légitime la lecture en arabe, des versets coraniques, cités dans cet ouvrage.

L'auteur leur répondra qu'il existe plusieurs versions françaises du Coran traduites (celle Kazimirski, celle éditée par l'Arabie Saoudite, celle Hamidullah et celle par ordre chronologique arabe-français, traduits, par le spécialiste du droit musulman, Sami A. Aldeeb, arabophone). Si l'on ne pouvait pas traduire, d'une façon fidèle que possible, les œuvres étrangères, nous n'aurions jamais pris connaissance et apprécié les œuvres immortelles d'Homère, de Shakespeare,

Or en lisant l'original en arabe ou les versions traduites, la majorité des lecteurs constateront qu'ils y trouvent énormément de versets appelant à la violence et à l'intolérance<sup>1</sup> \_ plus de la moitié des versets, ce qui leur posera probablement un problème de conscience morale, s'ils réfléchissent aux conséquences de ces versets (que malheureusement beaucoup de musulmans refusent de voir, préférant être alors dans le déni à leur sujet).

Si le Coran est parfait, intemporel, incréé, pourquoi tant de versets violents ?

Par ailleurs, quelle que soit la traduction, « couper la main au voleur » reste toujours « couper la main au voleur » et non « inciser sa main », « fouetter le fornicateur » est toujours « fouetter le fornicateur » et non « caresser son dos », « battre sa femme » reste toujours « battre sa femme » et non « faire des reproches à sa femme ».

Pour lire « sainement » ces versets, il faut éviter trois erreurs :

- 1) faire de l'anachronisme (en refusant de les contextualiser<sup>2</sup> par rapport à l'époque où ils ont été édictés \_ malgré l'adage « autre temps, autres mœurs »),
- 2) faire du manichéisme (montrer que tout était mauvais, déjà à l'époque, dans le Coran),
- 3) faire de "l'indignation sélective" (par exemple, condamner l'intolérance de l'islam et de Mahomet, au 7<sup>e</sup> siècle, mais refuser de voir l'intolérance chrétienne et des églises catholiques et orthodoxes, à la même époque).

Malgré ces précautions prises, il serait dangereux de refuser l'évidence qu ces versets montrent finalement que :

- 1) L'islam n'a jamais été une religion de paix (cette affirmation est souvent émise à destination des occidentaux),

---

<sup>1</sup> a) par exemple, « *Coran 4.56. Certes, ceux qui ne croient pas à Nos Versets, (le Coran) Nous les brûlerons bientôt dans le Feu [nous les pousserons au feu]. Chaque fois que leurs peaux auront été consumées, Nous leur donnerons d'autres peaux en échange afin qu'ils goûtent au châtement. Allah est certes Puissant et Sage !* ».

b) Versets violents et intolérants du Coran,

<http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam/VersetsViolentsDuCoran.htm>

<sup>2</sup> Beaucoup de musulmans refusent de les contextualiser, y compris dans le contexte du 21<sup>e</sup> siècle, y compris en occident, ne voulant pas les abroger et les considérant toujours valables au 21<sup>e</sup> siècle. Ce qui rend la réforme de l'islam difficile.

- 2) L'islam n'a jamais été animé par un esprit de tolérance (d'ailleurs, comme les autres religions du livre, à la même époque).
- 3) Si l'islam, dans son esprit, est proche du judaïsme, a contrario, il n'est pas proche ou héritier du christianisme (en esprit). Déjà, parce que, a) l'islam légitime l'inégalité entre les hommes et l'esclavage, b) surtout, il incite régulièrement au manque de pitié \_ ce dernier fait étant totalement incompatible avec l'esprit du christianisme<sup>3</sup>. c) Ensuite, « Dans le Coran, « Allah » recommande ici aux musulmans (eux seuls sont qualifiés de "croyants") de ne pas entretenir de relations d'amitié ou de sujétion avec les non-musulmans (cf. versets 3.118, 5.51, 9.23, 60.13), mais il autorise des dérogations au principe lorsque le fait de s'opposer à ces derniers les met en danger »<sup>4</sup>. Alors qu'à contrario, le chrétien peut être ami avec les adeptes de toutes confessions. d) Le musulman est autorisé à mentir à un non-musulman ou à rompre un pacte avec lui, s'il le craint (3.28, 16.106, 8. 55-60). Alors que le chrétien ne peut mentir dans aucun cas (Mc 8.35).

L'auteur a donc rédigé ce texte, pour réfuter certaines contre-vérités sur certains versets, concernant leurs interprétations, leur abrogation etc., arguments avancés par certains musulmans, souvent motivées par ces raisons :

- 1) Soit parce que ces derniers sont sincères, mais sont totalement ignorants du contenu du Coran et de leur religion. Parce qu'eux-mêmes ont été abusés par des enseignements volontairement faux sur l'islam et par un bourrage de crâne leur donnant une image fautive de leur propre religion. L'islam est alors perçu, par eux, comme une religion de paix, voire d'amour ( ! ) \_ ce qu'il n'a jamais été \_ et aussi tolérant envers les autres confessions et leurs croyants \_ ce qu'il n'a jamais été. Et ils voient le prophète comme un surhomme, pas vraiment humain et non comme un chef de guerre génocidaire.
- 2) Soit par « foutage de gueule », taqiya (mensonge par dissimulation ...), envers les non-musulmans, qu'on veut abuser et/ou convertir \_ parce que selon certaines exégèses et certains oulémas, il est permis de mentir, d'abuser les non-musulmans (voir l'annexe « Exemples de taqiya et de foutage de gueule, à destination des non-musulmans », située à la fin de ce document).

Si vraiment le Coran contient un message d'amour, pourquoi le livre s'ouvre-t-il sur 3 sourates, démontrant le contraire, en raison de leur contenu violent et intolérant ?

Par exemple, dans la sourate 3, voici le nombre d'occurrences pour :

- Châtiment/châtier : v4, v16, v21, v56 (deux fois), v77, v88, v91, v105, v106, v128, v129, v176, v177, v178, v181, v188 (deux fois), v191. 19 occurrences
- Craignez Allah : v50, v102, v123, v130, v131, v198.
- (Allah met en garde contre lui-même): v28, v30
- Punition/punir : v4, v10, v11, v11.
- Feu / enfer : v12, v162, v197
- Ignominie : v154, v192, v194.
- Avilissement : v112, v178
- injuste : 57, v86, v94, v128, v140, v151, v192.
- Aime/amour :
- « Allah aime... » v31, v76, v134, v146, v148, v159,
- « Allah n'aime PAS... » : v32, v57, v140,
- (Vous les aimez, ils ne vous aiment pas (à propos des mécréants) v119<sup>5</sup>.

Le problème est que le Coran est une vraie auberge espagnole, exprimant ou affirmant tout et son contraire, contenant une grande majorité de versets intolérants et une minorité de versets intolérants<sup>6</sup>.

<sup>3</sup> Le Coran semble, d'ailleurs, avoir été écrit par une ou plusieurs personnes dénuées de cœur.

<sup>4</sup> « La sécurité ou le besoin de se faire accepter priment alors sur l'affirmation de la religion ». Cf. *La taqiya ou le concept coranique qui permet aux musulmans radicaux de dissimuler leurs véritables croyances*, Annie Laurent, 19 Novembre 2015, <http://www.atlantico.fr/decryptage/taqiya-ou-concept-coranique-qui-permet-aux-musulmans-radicaux-dissimuler-veritables-croyances-annie-laurent-2445946.html>

<sup>5</sup> *Violence de la sourate 3*, <https://menace-theoriste.fr/violence-de-la-sourate-3/>

<sup>6</sup> Un ami m'écrivait : « Les scribes qui ont écrit le coran ont été plus malins que ceux de la bible. Tout y est pêle-mêle, sans chronologie, sans ordre, très vague, donc difficilement démasquable ». Et il est vrai que le Coran est mal organisé, structuré.

Mais selon beaucoup d'oulémas sunnites et chiites, la règle est, généralement, que les versets violents et intolérants, plus récents\_ en général, édictés à l'époque médinoise \_, abrogent les versets, pacifiques et tolérants, plus anciens \_ en général, édictés à l'époque mecquoise.

Et cela s'explique par le fait que tant que Mahomet a été, en position de faiblesse, lors de sa prédication à la Mecque, il a alors fait une présentation séduisante de sa religion, la montrant comme pacifiques et tolérante, mais, ensuite, dès qu'il a été en position de force, à Médine, il a alors montré un autre visage de celle-ci, cette fois-ci violente et intolérante, incitant à la haine, à l'intolérance et à la violence contre les non-musulmans.

En plus, le contenu de certains versets peuvent être manipulateur \_ en faisant passer pour « noir », ce qui est « blanc » et inversement \_ ou bien à connotation paranoïaque. Par exemple, beaucoup de versets parle de personnes « injustes », même quand ces personnes sont pourtant justes et honnêtes, uniquement parce que Mahomet fait des procès d'intention (probablement à cause de la forme d'esprit paranoïaque de son esprit etc.), contre eux \_ c'est à dire ceux des confessions concurrentes \_, parce qu'elles ont déplu à Mahomet et/ou parce qu'elles sont non-musulmans et qu'elles n'adhèrent pas aux affirmations et thèses de Mahomet.

Certains musulmans font une nette confusion entre judaïsme et christianisme, qu'ils confondent, alors que, pourtant l'esprit du judaïsme et celui du christianisme sont très différents \_ le judaïsme, comme l'islam, est la religion de la loi, alors que le christianisme est la religion de l'amour et de la charité (même si l'on peut affirmer que le christianisme a hérité du judaïsme). La confusion est entretenue par le fait que les chrétiens ont repris, dans leur texte sacré, le livre sacré des Hébreux (la Tanakh, la bible hébraïque), renommé, par les chrétiens « Ancien testament », qui contient beaucoup de versets violents, certains décrivant des meurtres et de crimes de personnages considérés, selon la Bible, comme des personnages élus de Dieu.

L'islamologue Ghaleb Bencheikh souhaite que les musulmans et oulémas lancent ces quatre chantiers, pour la réforme de l'islam<sup>7</sup> :

- 1) La liberté de conscience,
- 2) La question de l'égalité homme et femme,
- 3) La désacralisation de la violence,
- 4) L'autonomisation des champs du savoir (la séparation de la foi et de la connaissance scientifique).

Mais, plutôt qu'aborder honnêtement la question des versets, posant des problèmes moraux \_ ce que j'appelle ici les « versets douloureux », que d'autres pourraient dénommer plutôt « dangereux » \_, et d'avoir le courage de se confronter à la remise en cause leur religion, certains musulmans préfèrent utiliser alors différentes stratégies pour noyer le poisson, stratégies devenues bien rodées après 14 siècles de prédication \_ toutes celles-ci sont d'ailleurs exposées dans l'annexe « *Stratégies pour noyer le poisson* », situées à la fin de ce document ou livre.

En lisant avec intelligence et discernement le Coran, en tirant toutes les conséquences logiques qu'entraîne l'application, à la lettre, de ses versets, l'on est bien obligé de constater que le Coran est un véritable bréviaire de la haine antijuive et antichrétienne, en particulier via 86 versets minimum, exposés dans la partie « *Les versets antijuifs et antichrétiens* », dans ce document. Et nous constatons que l'immense majorité des 6236 versets du Coran sont clairement intolérants et que ce livre promeut essentiellement et réellement une idéologie antihumaniste, totalitaire, telle que cela apparaîtra, avec clarté au lecteur, en lisant les versets présentés ci-après, dans cet ouvrage.

En 1934, Fernand Sorlot, directeur des Nouvelles éditions latines, avait pris le risque de publier, sans l'accord de son auteur, Hitler, la traduction française de Mein Kampf [mon combat], réalisée par J. Gaudefroy-Demombynes et A. Calmettes. L'avertissement des éditeurs indiquait « *Le livre [...] a eu sur l'orientation soudaine de tout un peuple une influence telle, qu'il faut, pour en trouver l'analogue, remonter au Coran* ». Le Maréchal Lyautey avait précisé « *Tout Français doit lire ce livre* ». Et de la même façon, pour s'en faire une idée exacte, je pense que tous les Français mais aussi les musulmans doivent lire le Coran. Et cet ouvrage peut y aider.

---

<sup>7</sup> Conférence « Islam et laïcité : une irréductible incompatibilité ? » de Ghaleb Bencheikh, au Patronage laïque, le 18/11/2019, <http://www.parisetudiant.com/etudiant/sortie/islam-et-laicite-une-irreductible-incompatibilite-par-ghaleb-bencheikh.html>

Le titre de notre livre est inspiré du titre du livre « *Les versets douloureux: Bible, Évangile et Coran entre conflit et dialogue* », David Meyer, Soheib Bencheikh et Yves Simoens, Lessius, 2007.

## 1.1 Lexique

**Gens du livre** : Juifs et Chrétiens.

**Livres sacrés** : Torah (bible juдаïque, la Tanakh), Bible (bible chrétienne, la Septante).

**Mécréant** : non-musulman, en général, les juifs et chrétiens, mais aussi les polythéistes ...

**Associateur / mushrik** (Coran) : a) Personne pratiquant l'action de donner à Dieu des associés. Il s'agit de la traduction du terme *mushrik* (polythéiste / associateur). Peut éventuellement correspondre en partie à des religions/mythologies anciennes ou disparues. b) coupable de shirk. Les chrétiens sont accusés d'être des associateurs, car associant, à l'unique Divinité, des pseudo-divinités, comme Jésus (Issa\*), voire Marie, de croire au dogme de la Trinité, constituée du Père, du Fils et du Saint-Esprit (donc d'associer à Dieu, Jésus et le Saint-Esprit)<sup>8</sup>.

**Shirk ou chirk** : se réfère, en islam, aux péchés consistant à associer d'autres dieux ou d'autres êtres ou divinité à Allah, en leur accordant l'adoration qui ne devrait être due qu'à Allah seul [En islam, c'est un péché grave, qui peut être condamné à mort].

**Ceux qui « tournent le dos »** : les apostats.

Aussi la dénomination de ceux faisant preuve de lâcheté durant une bataille.

**Les gens injustes** : ceux qui ne croient pas à Mahomet (à Allah, dans le Coran ...).

**Taqiya** (Islam) [dissimulation de sa foi] : Pratique consistant à dissimuler sa foi, sous la contrainte, afin d'éviter tout préjudice et réaction hostile d'un milieu extérieur défavorable [ou hostile à l'islam]. En arabe, le mot signifie « prudence, crainte » (Source: <https://fr.wiktionary.org/wiki/taqiya>).

Le Coran vise particulièrement, les « *Gens du livre* » \_plus spécialement les juifs, encore plus que les chrétiens, ces derniers étant, par moment, accusés d'être des associateurs, à cause de leur culte trinitaire \_, les mécréants, les associateurs, ceux qui « *turnent le dos* ».

## 1.2 Sources d'où sont tirées ces versets

Les versets, cités ci-dessous, traduits en français, sont issus des traductions citées ci-avant et de ces sites : [www.islam-fr.com](http://www.islam-fr.com) , <http://www.fleurislam.net>

## 1.3 Notes diverses

(A) : versets considérés comme abrogés.

## 1.4 Le problème de l'exactitude et de la rigueur des traductions de l'arabe vers le français

Quand on met en avant la violence et l'intolérance (l'appel à la haine, aux meurtres des non-musulmans) de certains versets du Coran, certains musulmans vous affirmeront que a) soit les versets sont sortis de leur contextes et doivent être replacés dans leur contextes (contextualisation), b) soit qu'ils ont été mal traduits en français et qu'il faut les lire en arabe (dans la version originelle du Coran, qui elle est exacte).

Et il est vrai qu'il existe des erreurs de traductions dans les versions françaises du Coran. Par exemple

---

<sup>8</sup> A) *Les chrétiens sont-ils des « associateurs » ?* <https://www.islam-et-verite.com/les-chretiens-sont-il-des-associateurs/>

b) *Les juifs et chrétiens sont-ils mécréants ?* <http://www.3ilmchar3i.net/article-les-juifs-et-chretiens-sont-ils-mecreants-34367769.html>

c) *Les chrétiens sont des associateurs et des idolâtres,* <https://www.bladi.info/threads/chretiens-associateurs-idolâtres.356967/>

#### 1.4.1 La traduction de du mot arabe qui pourrait correspondre à « eau » dans l'expression « Giclée d'eau »

Petite explication technique pour tous ceux qui citent le verset de la sourate Tareq (86-6): "**Il a été créé d'une giclée d'eau**" (voir ci-dessous) :

La traduction est littérale et fautive. Le mot "eau" (ma') dans ce contexte ne signifie pas "eau" mais "sperme". C'est utilisé dans ce sens depuis le Moyen Age par les oulémas. Vous pouvez reconnaître le Dr **Souad Saleh**, professeure à al-Azhar, utilisant ce mot pour parler du "*sperme de l'adultère*" (1) et expliquant que l'homme, d'après un des principaux oulémas de l'islam, a le droit d'épouser la fille issue de cette "*eau*" (2).

Des erreurs de traduction comme celle-ci sont pourtant de peu d'importance. Elles n'expliquent pas l'insistance des Frères Musulmans sur l'apprentissage de l'arabe. La vraie raison, c'est la volonté de ces gens de pouvoir communiquer d'autres textes, ceux qui ne sont pas traduits en français, et qui vont bien plus loin que le Coran — encore que celui-ci contienne l'essentiel.

Parmi les choses qu'ils pourront inculquer en bourrant les gens d'arabe, ce sont les hadiths qui disent de tuer l'apostat. Chose qui ne se trouve pas dans le Coran de façon claire.

Lina Murr Nehmé

Bibliographie locale (voir ci-après) :

(1) *D'après Chaféi, un homme peut épouser sa fille adultérine*, [https://www.youtube.com/watch?v= IjT0GcxQG4](https://www.youtube.com/watch?v=IjT0GcxQG4)

« Discussion sur la charia réunissant le Dr Suad Saleh, professeure à Al-Azhar (à gauche, en voile marron), qui dit que l'homme peut épouser la fille d'une relation adultérine, car cela peut être déduit de ce que dit Chaféi ».

(2) *Mariage à neuf ans et inceste*, Lina Murr Nehmé, 26/09/2019, <https://linamurrnehme.com/2019/mariage-a-9-ans-et-inceste/>

#### 1.4.2 Les traductions des versets concernant la « platitude » ou l'aplanissement de la terre ou du globe

Fatima : « Le Coran en Arabe, édité au Maroc, stipule que la terre est ronde et dans sa rondeur, on ressent le plat. Mais il ne stipule pas qu'elle est plate.

Fatima : « Dans ma lecture, en Arabe, du verset 88.20 (Sourate AL-GASIYAH / L'ENVELOPPANTE), je lis : "je lis distinctement rond, mais aplani, stabilisé". Moi en arabe je lis la terre est ronde et nivelée ».

Moi : « Dans mon esprit et en Français, "niveler" c'est mettre de niveau, rendre horizontal, rendre uni en bouchant les creux et en rasant les bosses. Niveler un terrain. Donc c'est une notion de plat et non pas de surface sur un globe. Donc niveler en arabe n'a pas la même signification qu'en français ».

« Dans coran en français édité par l'Arabie saoudite, et pour le verset 88.20, j'ai juste le mot "nivelé" (aucune précision supplémentaire).

Idem dans le Coran chronologique, en français et arabe, de Sami Aldeeb.

Même Sami Aldeeb fait l'erreur en traduisant "nivelé" dans 88.20.

Même Aldeeb, qui connaît l'arabe (qui est palestinien) fait l'erreur !

J'ai du mal à admettre cette erreur de Sami Aldeeb, qui est Responsable du droit arabe et musulman à l'Institut suisse de droit comparé.

**Donc, les traductions françaises ne sont pas fidèles et sont imprécises.**

Finalement, je préférerais un Coran franco-arabe, énorme, mais qui ne dise pas de bêtise.

Pour le verset 39.5 "il enroule le jour et la nuit". C'est donc une notion de cylindre.

Pour le verset 21.104 "nous plierons le ciel comme l'on plie le rouleau des livres". Or dans plier, il y a une notion d'aplanir le rouleau des livres.

Fatima : "moi je lis (en arabe) Le ciel est entendu dans l'espace. Plier l'univers à la fin des mondes".

Moi : Donc mauvaise traduction : ce n'est pas "plié" mais "étendu". Ce genre d'erreur de traduction est anormal (ce n'est pas sérieux).

Fatima : "Ton travail sur le Coran, tu ne pourras pas le faire tout seul avec de simples traductions".

« Oui c'est important de le stipulé. Déjà en arabe le coran, à des petites différences, selon les pays, mais très minimes. Au Maroc on a la chance d'avoir la bonne version. Le coran est difficile à traduire dans les autres langues. Surtout si le traducteur n'est pas érudit. L'arabe divin est subtil ».

## 1.5 Le mot arabe contenu dans le verset 4.34 doit-il être bien traduit par « frapper » ?

Certains musulmans vous affirmer que le mot arabe dans ce verset veut dire « corriger », et certaines traductions françaises du Coran avalisent cette traduction.

Mais dans les fait, le mot exact, à utiliser dans la traduction française, est bien « frapper ».

## 2 Les versets « pacifiques » présentés par les musulmans

Certains musulmans vous présenteront ces versets pour affirmer que l'islam est tolérant envers les non-musulmans :

Coran 2.62. *Certes, ceux qui ont cru, ceux qui se sont judaïsés, les Nazaréens, et les Sabéens, quiconque d'entre eux a cru en Allah, au Jour dernier et accompli de bonnes œuvres, sera récompensé par son Seigneur; il n'éprouvera aucune crainte et il ne sera jamais affligé.*

5.69. *Ceux qui ont cru, ceux qui se sont judaïsés, les Sabéens, et les Chrétiens, ceux parmi eux qui croient en Allah, au Jour dernier et qui accomplissent les bonnes œuvres, pas de crainte sur eux, et ils ne seront point affligés.*

Mais ce versets, qui semble laisser planer une menace, semble contredire les versets ci-avant :

22.17. *Certes, ceux qui ont cru, les Juifs, les Sabéens [ils adorent des étoiles], les Nazaréens, les Magiciens et ceux qui donnent à Allah des associés, Allah tranchera entre eux le jour de Jugement, car Allah est certes témoin de toute chose.*

Des musulmans utilisent régulièrement le verset 109.6, pour démontrer que l'islam est tolérant envers les autres religions :

109.6. *A vous votre religion, et à moi ma religion*

Mais le titre de cette sourate 109, pré-hégire (tolérante) est quand même « *Al-Kāfirūne* (les infidèles / les négateurs) ». Et même si sa déclaration es prudente, dans la sourate 109, l'on ne sent pas chez Mahomet une claire approbation<sup>9</sup>.

De plus, ils oublient alors de citer ces autres versets :

3.83. *Désirent-ils une autre religion que celle d'Allah, alors que se soumet à Lui, bon gré, mal gré, tout ce qui existe dans les cieux et sur terre, et que c'est vers Lui qu'ils seront ramenés ?*

---

<sup>9</sup> Le texte exact de la Sourate 109. Les infidèles (Al-Kafirune) est :

1. *Dis: "Ô vous les infidèles!*

2. *Je n'adore pas ce que vous adorez.*

3. *Et vous n'êtes pas adoreurs de ce que j'adore.*

4. *Je ne suis pas adoreur de ce que vous adorez.*

5. *Et vous n'êtes pas adoreurs de ce que j'adore.*

6. *A vous votre religion, et à moi ma religion".*

3.85. **Et quiconque désire une religion autre que l'islam, ne sera point agréé, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants**<sup>10</sup>.

3.4. auparavant, en tant que guide pour les gens. Et Il a fait descendre le Discernement. **Ceux qui ne croient pas aux Révélation d'Allah auront, certes, un dur châtement ! Et, Allah est Puissant, Détenteur du pouvoir de punir.**

3.19. **Certes, la religion acceptée d'Allah, c'est l'islam.** Ceux auxquels le Livre a été apporté ne se sont disputés, par agressivité entre eux, qu'après avoir reçu la science [la prophétie de Muḥammad et l'islam]. **Et quiconque ne croit pas aux signes d'Allah... alors Allah est prompt à demander compte !**

Ou bien, ils vous citent ce verset 2.256 :

2.256. *Nulle contrainte en religion ! Car le bon chemin s'est distingué de l'égarement.* Donc, quiconque mécroit au Rebelle tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Et Allah est Audient et Omniscient.

Mais ils oublient de vous citer le verset 2.257 (qui suit immédiatement après le verset 2.256) :

2.257. Allah est le défenseur de ceux qui ont la foi : Il les fait sortir des ténèbres à la lumière. **Quant à ceux qui ne croient pas, ils ont pour défenseurs les Ṭāgūt<sup>11</sup>, qui les font sortir de la lumière aux ténèbres. Voilà les gens du Feu, où ils demeurent éternellement** ».

Certains musulmans vous présenteront ces versets, ci-après, pour vous convaincre que Coran interdit fermement le meurtre<sup>12</sup> (mais en fait, le Coran n'interdit pas de tuer, comme nous le verrons plus loin) :

6.151. Eloignez-vous des péchés abominables, apparents ou cachés. *Ne tuez personne injustement. Dieu vous l'a interdit.*

5.30. Quiconque tue une personne non coupable de meurtre ou de dépravation, *c'est s'il avait tué tout le genre humain. Quiconque sauve une personne, c'est comme s'il faisait le don de sa vie à toute l'humanité.*

Ou (selon une autre version française du Coran) :

5.32. C'est pourquoi Nous avons prescrit pour les Enfants d'Israël que *quiconque tuerait une personne non coupable d'un meurtre ou d'une corruption sur la terre, c'est comme s'il avait tué tous les hommes. Et quiconque lui fait don de la vie, c'est comme s'il faisait don de la vie à tous les hommes.* En effet Nos messagers sont venus à eux avec les preuves. Et puis voilà, qu'en dépit de cela, beaucoup d'entre eux se mettent à commettre des excès sur la terre.

Donc, le verset 5.32 nous donne l'impression que le Coran interdit le meurtre. Mais ils oublient souvent de citer le verset **5.33** (qui suit immédiatement après le verset 5.32), qui lui autorise le meurtre (!) :

5.33. **La récompense de ceux qui font la guerre contre Allah et Son messager, et qui s'efforcent de semer la corruption sur la terre, c'est qu'ils soient tués, ou crucifiés, ou que soient coupées leur main et leur jambe opposées, ou qu'ils soient expulsés du pays. Ce sera pour eux l'ignominie ici-bas ; et dans l'au-delà, il y aura pour eux un énorme châtement.**

D'ailleurs le verset dit du sabre ou de l'épée autorise le meurtre (que certains veulent contextualiser) (voir ci-après) :

9.5. Après que les mois sacrés expirent, **tuez les associateurs où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade.** Si ensuite ils se repentent, accomplissent la Salat et acquittent la Zakat, alors laissez-leur la voie libre, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux

---

<sup>10</sup> Ce verset s'adresse aussi aux Juifs et Chrétiens.

<sup>11</sup> Ṭāgūt : comprend diable, idole et toutes fausses divinités.

<sup>12</sup> « Dans le Coran, sur 6300 versets, cinq contiennent un appel à tuer », Céline Zünd et Emmanuel Gehrig, 28/01/2015, <https://www.letemps.ch/opinions/coran-6300-versets-cinq-contiennent-un-appel-tuer>

17.33. *Ne détruisez point la vie que Dieu a rendue sacrée.*

4.93. **Celui qui tue volontairement un croyant aura pour rétribution l'Enfer éternel. Dieu le frappe de son courroux, le maudit et lui prépare un terrible châtement.**

Note : dans ce dernier versets, il est précisé « *tuer ... un croyant* » (c'est-à-dire un musulman) et cette précision est importante. Car bien des versets n'accordent pas la même importance aux non-musulmans qu'aux musulmans.

Ou bien ils vous précisent que l'islam justifie la violence ou l'action punitive que dans le cadre d'une « *légitime défense proportionnée* » :

22.39. *Autorisation est donnée à ceux qui sont attaqués (de se défendre) – parce que vraiment ils sont lésés ; et Allah est certes Capable de les secourir.*

16.90. *En vérité, Dieu ordonne l'équité et le bien, la générosité envers les proches. Il interdit la turpitude, la mauvaise action et la rébellion.*

Note : Le mot « *rébellion* » désigne, dans l'exégèse musulmane, *toute violence disproportionnée et conception excessive du droit à la légitime défense. Il s'agit là d'un crime par outrage*<sup>13</sup>.

Certains affirment que le Coran n'est qu'en apparence violent, mais que c'est une question d'interprétation ou d'erreur de traduction. Par exemple :

*« Islamistes comme islamophobes s'accordent sur un point : la violence serait consubstantielle à l'islam [...] **Mais traduisez un mot comme quitai par «tuez» ou par «combattez», et c'est la face du Coran qui s'en trouve changée. Si vous considérez, de plus, que le même verbe peut tout autant signifier le fait de s'engager pour se défendre que le danger de risquer sa vie (et donc d'affaiblir sa tribu), c'est la lecture entière du texte coranique qui est à repenser** »*<sup>14</sup>.

D'autres affirment que certains versets contenant des injonctions (à tuer) se réfèrent à une situation historique et ne sont pas valables au pied de la lettre ou dans le contexte actuel (il faut contextualiser les versets du Coran) :

*« Le Coran compte quelque 6300 versets au total, dont 300 contiennent des mots tels que « combattre » ou « tuer ». Cinq versets, en tout, sont une injonction à tuer. **La question est de savoir comment lire le texte. [...] il est clair que ces injonctions se réfèrent à une situation historique et ne sont pas valables au pied de la lettre. Il en est de même pour la majorité des musulmans vis-à-vis du Coran. Si le texte devait déterminer les actes des croyants, nous connaîtrions un bain de sang depuis 1300 ans. Les fondamentalistes, eux, opèrent une relecture du Coran très éloignée de la tradition islamique** »*<sup>15</sup>.

Des musulmans vous expliqueront aussi que « *Jihad est un mot arabe qui vient de la racine arabe « jahada » qui signifie « travailler » ou « lutter » contre le mal et pour la justice. Il ne signifie pas tuer des innocents* ».

Mais comme nous le constatons, le nombre de versets, pouvant être assimilés à des versets tolérants, est extrêmement limité. **Ils ne contrebalancent pas, les versets, en très grand nombre, contenant des injonctions à la violence et à l'intolérance** (si l'on se base sur la proportion des versets tolérants/versets intolérants, dans le Coran, je l'estime, peut-être, à « un pour quatre »). Le Coran est rempli de versets se contredisant et s'annulant logiquement.

Voir alors les chapitres : « *Versets incitant l'intolérance religieuse ou/et contre les non-musulmans* » et « *Versets appelant à stigmatiser les autres religions ou peuples* », ci-dessous dans ce document.

---

<sup>13</sup> *Que dit le Coran et que ne dit-il pas sur la violence ?* Henri Tincq, 26/09/2014, <http://www.slate.fr/story/92615/islam-violence-islamistes>

<sup>14</sup> *Islam : les réponses aux 6 questions qui fâchent* [article payant], Marie Lemonnier, 18/02/2015, <https://bibliobs.nouvelobs.com/essais/20150218.OBS2835/islam-les-reponses-aux-6-questions-qui-fachent.html>

<sup>15</sup> « *Dans le Coran, sur 6300 versets, cinq contiennent un appel à tuer* », ibid.



## 3 La difficulté de conserver son esprit critique dans un environnement d'apologies et de pressions permanentes

### 3.1 L'apologie permanente de l'islam

En particulier sur les réseaux sociaux, vous rencontrez une intense propagande en faveur de l'islam, faite d'apologie de l'islam et du prophète, de prétendus « miracles scientifiques du Coran » \_ les découvertes scientifiques actuelles auraient été « prévues » par le Coran, qui tendent à abolir tout esprit critique.

A contrario, certains prosélytes vont jusqu'à vous insulter<sup>16</sup>, voire vous menacer<sup>17</sup>, si vous ne souscrivez pas à leur vision apologique (acritique) de l'islam.

Voici, par exemple, les genres de déclarations souvent rencontrées sur les réseaux sociaux :

« D'après une statistique réalisée par un britannique<sup>18</sup>, parmi les 100 personnalités célèbres du monde, notre Prophète est le numéro 1. Il n'y a pas un Homme plus parfait, plus noble que notre Prophète. Que Dieu lui bénisse lui et ses compagnons, qui nous ont emmené cette religion magnifique ».

« Le prophète Mohamed(s.a.w) est merveilleux et il est l'exemple à suivre ».

« L'islam est la meilleure voie du salut, pour l'humanité, toute entière ».

« L'Islam est notre lumière, dans la vie et dans la mort ».

« Les terroristes [qui se réclament de l'islam] ne sont pas des musulmans ».

« 10 MIRACLES QUE VOUS DEVEZ SAVOIR DU PROPHETE MUHAMMAD SAW ﷺ :

1. Savez-vous que les mouches, les insectes, les fourmis et les moustiques ne se sont jamais posés sur son corps?

2. Savez-vous que Mohammed ﷺ n'a pas "bâillé"?

3. Savez-vous que les animaux domestiques et les animaux sauvages n'étaient pas en colère contre Muhammad ﷺ :

4. Savez-vous que, même s'il dormait, il pouvait entendre toute conversation? ﷺ :

5. Savez-vous que Mohammed ﷺ : pouvait tout voir à la fois "avant" et "en arrière" en même temps sans tourner? ﷺ :

6. Savez-vous que la "Terre" a couvert son urine et ses selles immédiatement quand il les a passés dehors? ﷺ :

7. Savez-vous que Nabie ﷺ : était toujours "un pied plus grand" que n'importe quel corps qui se tenait près de lui? ﷺ :

8. Savez-vous que Mohammed a été circoncis, lavé et nettoyé dans le ventre de sa mère avant d'être né dans ce monde? ﷺ :

9. Savez-vous que Nabie ﷺ : n'avait pas d'ombre, même dans le Soleil, la Lune ou la Lumière? ﷺ :

10. La poitrine de Mohammed ﷺ : a été ouvert deux fois de sa vie ».

Selon Nacéra « dans le Coran, **Allah le décrit comme un homme plein de qualités. Le prophète était un être mystique, très pieux, sage, honnête, tolérant ... Sa vie privée était celle d'un homme simple. Mais elle a été bafouée par tous ces hadiths, qui nuisent plus, qu'ils n'informent. Ils ont sali la vie pieuse et pure. A cause de ces hadiths inventés et colportés, le prophète est souvent attaqué par les détracteurs . Si vous voulez savoir un peu plus sur le prophète lisez le Coran et surtout évitez les hadiths qui pour moi sont des ragots et de la médisances sur le prophète »<sup>19</sup>.**

<sup>16</sup> a) L'insulte est souvent l'argument finale de celui qui n'a pas d'argument ou qui ne trouve plus rien à dire.

b) Exemple d'insulte "**tu es juste une petite pute et une grande gueule TU AS JUSTE PEUR DE TOI MEME SALOPE**".

<sup>17</sup> Exemple : « Tu es un islamophobe de luxe. **Tu passes ton temps à mentir et servir Satan. Tu es un Kafir. Que Dieu te guide ou te brise le dos** », « Roh nayek race de vipère ». « Tu es Satan en personne » etc.

b) Le Coran est, lui-même, rempli de menaces contre les infidèles, les incroyants [en la parole d'Allah ...]. Par exemple :

2. 104. **Un châtiment douloureux sera pour les infidèles.**

7.72 [...] **Nous avons exterminé ceux qui traitaient de mensonges Nos enseignements et qui n'étaient pas croyants.**

<sup>18</sup> En fait selon l'ouvrage "*The 100: A Ranking of the Most Influential Persons in History*" [Les 100 personnages les plus influents dans l'histoire], Galahad Books, 1976, 1982, un livre de Michael H. Hart, un astrophysicien et essayiste américain. Représentant du nationalisme blanc américain, ce dernier défend une partition raciale des États-Unis.

<sup>19</sup> Quand certains hadiths sont désagréables pour certains croyants, ces derniers me rétorquent que les hadiths (Bukhari, Mouslim ...) ne sont pas fiables (ce sont des on-dit, des ragots ...). Personnellement, je trouve que les hadiths dressent un portrait plutôt

« Il me suffit de lire le Coran pour comprendre qu'il était aussi prophète ! Il a essayé de réunir toutes les religions en une seule ! ».

« L'approfondissement du texte nous montre que toutes les accusations que l'on a porté sur le Coran sont infondées et démontées par le Coran lui-même !!! **C'est merveilleux. Dieu est le plus Grand** ».

Mahomet est présenté comme une victime digne : Selon Sayyidina « Il avait 63 ans, était fatigué, avait beaucoup donné, était orphelin, avait perdu ses parents, son grand père, son oncle, ses 7 enfants (4 filles et 3 garçons), sa femme avec qui il avait partagé 25 ans de sa vie. Il avait été frappé, insulté par tous les noms, été chassé de la Mecque, été rejeté par 26 tribus. Il avait mené 29 batailles dans la chaleur ardente, parcouru de longs trajets dans le désert d'Arabie. **Tout cela pour que toi et moi soyons aujourd'hui des musulmans, pour nous préserver de l'enfer. Le mois de sa naissance n'est-il pas une joie pour les croyants ?!** ».

Les textes apologiques de l'islam présentent, en général, Mahomet comme le « beau modèle » à suivre, un être d'un caractère éminent [élevé] et noble, **honnête, fervent adorateur et serviteur de Dieu, soucieux du bonheur des autres, ne connaissant ni haine ni vengeance, miséricordieux**, du moins, si l'on croit certains textes, comme celui du site [www.islam-paradise.com](http://www.islam-paradise.com)<sup>20</sup>.

Même des autorités intellectuelles musulmanes, considérées comme tolérantes, « libérales » et censées disposer d'un certain esprit critique envers leur propre religion, peuvent participer ou contribuer à cet environnement apologique ou bien en faire une présentation un peu « candide », éloignée de réalité historique et politique :

Selon Soheib Bencheikh, grand mufti de Marseille, « **Dans l'islam, le croyant reste libre de son interprétation et j'ose affirmer que sa religion est libérale, individuelle et affranchie de toute autorité cléricale** »<sup>21</sup>, « On ne lit pas le Coran uniquement pour l'aduler, **mais pour chercher des solutions pour soi. On peut avoir autant d'interprétation que d'individus** »<sup>22</sup>, « Il faut mettre en exergue et promouvoir les valeurs qui sont coranique [...] **La conscience n'est pas seulement le civisme, mais aussi le retour au Coran.** »<sup>23</sup>.

Dont acte.

La physicienne Faouzia Charfi, dans son ouvrage « *La science voilée* » (Odile Jacob, 2013, page 21), écrit « **L'islam n'est pas un obstacle au développement de la science** », partant du constat que la civilisation musulman a rayonné, dans le « domaine scientifique », durant des siècles<sup>24</sup>.

Si, par exemple, aussi, un musulman sort cette citation de l'historien Maxime Rodinson, ci-après, hors de son contexte, le lecteur peut alors avoir l'impression que Rodinson fait lui-même l'apologie de Mahomet :

« **Mohammad donnait en général l'impression d'un homme sage, pondéré, équilibré. Toute sa vie, nous le voyons réfléchir avant de prendre une décision, mener ses affaires publiques et privées d'une façon habile, sachant attendre quand il faut, reculer le cas échéant, prendre les mesures nécessaires pour la réussite de ses projets. Il a assez de courage physique, peut-être plus conquis que naturel, pour faire bonne figure dans les péripéties guerrières de son existence. C'est un diplomate hors ligne. Il raisonne clairement, logiquement, avec lucidité** »<sup>25</sup>.

---

cohérent et concordant sur le prophète, celui d'un homme ambitieux, revendicateur, soucieux de son prestige, de sa position sociale, sourcilieux sur le respect qu'on lui doit, rassembleur, meneur charismatique, même soutenu par les juifs, au départ.

<sup>20</sup> Mohammed sws : *Le Prophète modèle*, [http://www.islam-paradise.com/Prophete\\_modele\\_centre.php](http://www.islam-paradise.com/Prophete_modele_centre.php)

<sup>21</sup> *Les verset douloureux*, ibid, page 164.

<sup>22</sup> *Les verset douloureux*, ibid, page 182.

<sup>23</sup> *Les verset douloureux*, ibid, page 184.

<sup>24</sup> En fait, elle parle de l'islam à une époque préscolaire, pré-copernicienne, où la pensée magique, miraculeuse, religieuse était extrêmement présente.

<sup>25</sup> Mais rajoutons la suite du texte, d'où est extrait cette citation : « *Et pourtant, derrière toute cette façade, il y a un tempérament nerveux, passionné, inquiet, fiévreux, plein d'aspirations impatientes et ardentes à l'impossible. Cela allait jusqu'à des crises nerveuses d'une nature tout à fait pathologique [...] Pourtant, avec le tempérament érotique que nous lui connaissons à un âge plus avancé, il est inconcevable qu'il n'ait pas bien des fois « commis l'adultère dans son cœur » [...]* ». In *Mahomet*, Maxime

Même le prophète, lui-même, a participé ou contribué à sa propre apologie (voir, par exemple, le verset 33.21, ci-dessous, et les versets 5.67, 33.40, 33.56, 48.1-2) :

33.21. En effet, vous avez dans le **Message d'Allah un excellent modèle** [à suivre], pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et invoque Allah fréquemment.

Selon Isabelle, une amie française vivant depuis 20 ans au Maroc, « *vu d'un musulman, le prophète est un surhomme, pas vraiment humain* ». Le fait qu'on répète, depuis la prime enfance, cette affirmation dans l'esprit des jeunes musulmans renforcent leurs certitudes à ce sujet<sup>26</sup> (les enfants étant très influençables).

L'hypothèse d'une origine psychopathologique ou psychiatrique<sup>27</sup> ou/et d'une imposture, pour expliquer cette « *communication directe avec Dieu* » est souvent considérée comme blasphématoire pour beaucoup de croyants<sup>28</sup>. Et donc le fait d'émettre cette hypothèse peut mettre en danger (y compris en danger de mort) la vie celui qui la postule, surtout s'il est musulman et surtout s'il vit dans un pays où la population est majoritairement musulmane.

On enferme souvent les adeptes dans une vision miraculeuse, merveilleuse, providentialiste, du monde, de l'islam et de son prophète, ce qui contribue à abolir leur esprit critique.

### 3.2 Là où l'intolérance peut poindre son museau

Ce discours apologique peut éventuellement s'accompagner aussi de la critique ou du dénigrement du christianisme ou de sa récupération pour la promotion de l'islam :

« Le christianisme ne vient pas du Dieu d'Israël mais de Satan ».

« Vois maintenant les enfants des chrétiens, beaucoup sont des enfants de la rue, très très impolis ».

« Se soumettre à la Volonté de Dieu" c'est à dire "être Musulman" ! c'est ce que Jésus (paix sur lui) prêchait ».

Certaines déclarations sont plus partisanses ou « fanatiques », en tout cas, moins tolérantes, comme (voir ci-après) :

« *Salman Rushdi, avec tout son arsenal et son talent, et les Occidentaux, avec la création du terrorisme, n'ont pas réussi à mettre en déroute la locomotive islamique. Leurs efforts sont restés vains* » (Ousmane).

« [Il est évident que] *n'importe quelle musulmane est meilleure pour le musulman que n'importe quelle juive ou chrétienne* »<sup>29</sup>.

### 3.3 La confusion sur le sens des mots (volontaire ou non)

A un carrefour d'Atlanta près de l'université d'Etat de Géorgie (USA), les ex-musulmans ont publié cette affiche « *Presque 1 musulman sur 4, qui a grandi aux États-Unis, quitte l'islam. Sans Dieu. Sans peur. Ex-Muslim* ».

---

Rodinson, Coll. Point, 1968 et 1994, Ed. Le Seuil, page 82, <http://www.almuslih.org/Library/Rodinson,%20M%20-%20Mahomet.pdf>

<sup>26</sup> Idem chez les chrétiens, qui voient aussi Jésus comme un être divin, surhumain, surnaturel, doté de pouvoirs extraordinaires, qui peut marcher sur les eaux, ressusciter les morts, ressusciter d'entre les morts, redonner la vue aux aveugles, refaire marcher les paralytiques ...

<sup>27</sup> a) « *Si quelqu'un parle à Dieu, il prie ; si Dieu parle à quelqu'un, c'est un schizophrène* » [...] « *Je pense que nous découvrirons les causes chimiques de la schizophrénie que lorsque nous découvrirons les causes chimiques du judaïsme, du christianisme et du communisme* », in *Fabriquer la folie* (1976) de Thomas Szasz, psychiatre américain d'origine hongroise.

b) *La Santé psychique de ceux qui ont fait le monde*, Patrick Lemoine (psychiatre et docteur en neurosciences), Odile Jacob, 2019.

c) *Histoire de la folie avant la psychiatrie*, Boris Cyrulnik, neuropsychiatre, Dr Patrick Lemoine, psychiatre, Odile Jacob, 2018.

<sup>28</sup> Beaucoup de musulmans n'acceptent pas la critique de l'islam et de Mahomet, surtout si elle vient des kouffars (mécréants).

<sup>29</sup> *Le Licite et l'Illicite en Islam*, docteur Yûsuf al-Qaradâwî.

Le média marocain "Bladi.net" considère cette affiche comme islamophobe<sup>30</sup>. Certains musulmans considèrent cette affiche comme « *nouvelle forme de discours de haine* » [antimusulmans].

Mais cette affiche est-elle vraiment islamophobe ou bien plutôt "islamoscéptique" (c'est à dire critique ou sceptique envers l'Islam) ?

La critique des religions, y compris de l'islam, est-elle légitime, liée à la liberté de conscience ? Ou bien est-ce un "racisme" antimusulmans ?

Selon André Simha, professeur chargé de cours à l'U.E.R. de philosophie d'Aix-en-Provence « *pour certains, agissant comme une nouvelle inquisition, le droit de s'affranchir des croyances religieuses est assimilé à une forme de racisme* ».

### 3.4 Face à cette pression, la difficulté à garder son indépendance d'esprit

Cet environnement fait d'apologies, de pressions, de menaces, de confusions sur le sens des mots, ne favorise pas la culture et l'entretien de l'esprit critique.

Celui-ci ne peut se développer que si celui qui raisonne peut résister à toute forme d'émotions [religieuse, politique ...], de manipulations, de désinformations, de menaces, de pressions [dissimulées ou non], de dénigrement ou de lynchage des contrevenants ou des boucs émissaires, par le groupe de croyants. S'il peuvent résister aux visions du monde paranoïaques ou complotistes, aux discours qui insufflent la peur ou la haine. Cela peut se réaliser grâce à l'apprentissage de la prudence, voire d'une certaine réserve, en tout cas d'un recul nécessaire, pour éviter de se faire abuser / tromper, relativement à toute nouvelle affirmation ou proposition religieuse ou politique.

Il faut avoir un mental et un jugement solide pour arriver à résister à tout ce travail prosélyte intense de séduction et de pression (de prédication ou de dawa), destiné à vous convertir à l'islam.

Nous savons que dans un environnement fortement émotionnel, enthousiaste, voire hystérique, fanatique, qui ne doute pas, il a un mécanisme psychologique instinctif d'entraînement, qui nous pousse à nous conformer à l'opinion de la majorité, surtout si elle semble unanime. C'est ce que certains appelle « l'effet mouton de Panurge », un effet de suivisme de la majorité (afin de ne pas avoir d'ennui, en se fondant dans le groupe ou la foule, ce qui renforce, en nous, le sentiment d'appartenance au groupe ou de sécurité et de confort mentaux, en ne s'opposant pas au groupe, surtout s'il est fanatique, menaçant<sup>31</sup>.

En cas de menace réelle pour sa vie, un autre mécanisme de défense psychologique peut intervenir, « *le syndrome de Stockholm* », le développement d'une empathie pour son bourreau<sup>32</sup>.

L'écrivaine Bat Ye'Or décrit, bien dans ses ouvrages, les séquelles de la « dhimmitude », en particulier, l'adoption « instinctive » ou « automatique » d'une attitude de soumission de la part du dhimmi, face à tout musulman. Celui-ci va jusqu'à défendre ses persécuteurs, si ces derniers sont musulmans (syndrome de Stockholm)<sup>33</sup> :

« *Vulnérabilité et gratitude développent chez le dhimmi le langage de la servilité, de la flatterie et de la reconnaissance, espace de mensonge mythique, le seul où sa parole puisse être acceptée. Relevons ici un fait remarquable : à une époque d'extrême vulnérabilité et de souffrance des Chrétiens, se développa une littérature chrétienne arabe glorifiant l'arabisme, l'islamisme et la coexistence pacifique millénaire islamo-chrétienne. Cette période vit les massacres de Chrétiens en 1843 au Kurdistan, en 1850-60 en Syrie, au Liban, puis les massacres des Arméniens à la fin du XIXe siècle, leur génocide entre 1915 et 1917, les massacres des Jacobites dans les années 1920-1925, et celui des Assyriens en 1933-1938 et leur exode d'Irak* »<sup>34</sup>.

---

<sup>30</sup> *Etats-Unis : une affiche islamophobe provoque un tollé*, 14/01/2020, <https://www.bladi.net/amp,63552,etats-unis-affiche-islamophobe,63552.html>

<sup>31</sup> *Psychologie des foules*, Gustave Le Bon, 1895 et 1905, a) [https://fr.wikipedia.org/wiki/Psychologie\\_des\\_foules\\_\(livre\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Psychologie_des_foules_(livre)), b) [https://www.infoamerica.org/documentos\\_pdf/lebon2.pdf](https://www.infoamerica.org/documentos_pdf/lebon2.pdf)

<sup>32</sup> *Syndrome de Stockholm*, [https://fr.wikipedia.org/wiki/Syndrome\\_de\\_Stockholm](https://fr.wikipedia.org/wiki/Syndrome_de_Stockholm)

<sup>33</sup> Phénomène psychologique observé chez des otages ayant vécu durant une période prolongée avec leurs geôliers et qui ont développé une sorte d'empathie, voire une sorte de sympathie ou de contagion émotionnelle vis-à-vis de ceux-ci, selon des mécanismes complexes d'identification et de survie.

<sup>34</sup> Bat Ye'or, *Juifs et chrétiens sous l'islam. Face au danger intégriste*, Berg International, 10 janvier 2005, page 109.

## 4 Antisémitisme et antichristianisme : Versets appelant au rejet, à la violence, à l'intolérance contre les juifs et les chrétiens

### 4.1 Les versets antijuifs et antichrétiens et/ou anti mécréants

2.50-51 « 50. Et [rappelez-vous], lorsque Nous avons fendu la mer pour vous donner passage ! ... Nous vous avons donc délivrés, et noyé les gens de Pharaon, tandis que vous regardiez.

51. Et [rappelez-vous], lorsque Nous donnâmes rendez-vous à Moïse pendant quarante nuits ! ... Puis en son absence vous [les juifs] avez pris le Veau pour idole **alors que vous étiez injustes**<sup>35</sup> (à l'égard de vous-mêmes en adorant autre qu'Allah) ».

2.59. Mais, à ces paroles, les pervers<sup>36</sup> en substituèrent d'autres, et pour les punir de leur fourberie Nous leur envoyâmes du ciel un châtiment avilissant.

Note : C'est le reproche permanent d'avoir perverti les paroles de la Bible que Mahomet fait aux chrétiens et juifs.

2.73-79 « 73. Nous dîmes donc: "Frappez le tué avec une partie de la vache". - Ainsi Allah ressuscite les morts et vous montre les signes (de Sa puissance) afin que vous raisonniez.

74. Puis, et en dépit de tout cela, *vos cœurs se sont endurcis ; ils sont devenus comme des pierres ou même plus durs encore ; car il y a des pierres d'où jaillissent les ruisseaux, d'autres se fendent pour qu'en surgisse l'eau, d'autres s'affaissent par crainte d'Allah. Et Allah n'est certainement jamais inattentif à ce que vous faites.*

75. - Eh bien, espérez-vous [Musulmans], *que des pareils gens (les Juifs) vous partageront la foi ? alors qu'un groupe d'entre eux, après avoir entendu et compris la parole d'Allah, la falsifièrent sciemment.*

76. - Et quand ils rencontrent des croyants, ils disent : "Nous croyons" ; et, une fois seuls entre eux, ils disent: "Allez-vous confier aux musulmans ce qu'Allah vous a révélé pour leur fournir, ainsi, un argument contre vous devant votre Seigneur! Etes-vous donc dépourvus de raison?".

77. - Ne savent-ils pas qu'en vérité *Allah sait ce qu'ils cachent* et ce qu'ils divulguent ?

78. Et il y a parmi eux des illettrés qui ne savent rien du Livre hormis des prétentions et ils ne font que des conjectures.

79. *Malheur, donc, à ceux qui de leurs propres mains composent un livre puis le présentent comme venant d'Allah pour en tirer un vil profit ! - Malheur à eux, donc, à cause de ce que leurs mains ont écrit, et malheur à eux à cause de ce qu'ils en profitent ! ».*

2.79-85 « 79. *Malheur, donc, à ceux [juifs & chrétiens] qui de leurs propres mains composent un livre puis le présentent comme venant d'Allah pour en tirer un vil profit ! - Malheur à eux, donc, à cause de ce que leurs mains ont écrit, et malheur à eux à cause de ce qu'ils en profitent !*

80. Et ils ont dit : "Le Feu ne nous touchera que pour quelques jours comptés !" Dis : "Auriez-vous pris un engagement avec Allah - car Allah ne manque jamais à Son engagement ; - non, mais vous dites sur Allah ce que vous ne savez pas".

81. Bien au contraire! *Ceux qui font le mal et qui se font cerner par leurs péchés, ceux-là sont les gens du Feu où ils demeureront éternellement.*

82. Et ceux qui croient et pratiquent les bonnes œuvres, ceux-là sont les gens du Paradis où ils demeureront éternellement.

83. Et [rappelle-toi], lorsque Nous avons pris l'engagement des enfants d'Israël de n'adorer qu'Allah, de faire le bien envers les pères, les mères, les proches parents, les orphelins et les nécessiteux, d'avoir de bonnes paroles avec les gens; d'accomplir régulièrement la Salat et d'acquitter le Zakat! - *Mais à l'exception d'un petit nombre de vous, vous manquez à vos engagements en vous détournant de Nos commandements.*

84. Et rappelez-vous, lorsque Nous obtînmes de vous l'engagement de ne pas vous verser le sang, [par le meurtre] de ne pas vous expulser les uns les autres de vos maisons. Puis vous y avez souscrit avec votre propre témoignage.

---

<sup>35</sup> Autre traduction : prévaricateur (à la place du mot « injuste »).

<sup>36</sup> Autre traduction : 2.59. **Mais les prévaricateurs changèrent en une autre parole qui leur était dite. Nous fîmes donc descendre du ciel un châtiment sur les prévaricateurs, parce qu'ils étaient les transgresseurs.**

85. Quoiqu'ainsi engagés, voilà que vous vous entre-tuez, que vous expulsez de leurs maisons une partie d'entre vous contre qui vous prêtez main forte par péché et agression. Mais quelle contradiction! Si vos coreligionnaires vous viennent captifs vous les rançonnez alors qu'il vous était interdit de les expulser (de chez eux). *Croyez-vous donc en une partie du Livre et rejetez-vous le reste ? Ceux d'entre vous qui agissent de la sorte ne méritent que l'ignominie dans cette vie, et au Jour de la Résurrection ils seront refoulés au plus dur châtement*, et Allah n'est pas inattentif à ce que vous faites ».

2.85. Quoique ainsi engagés, voilà que vous vous entre-tuez, que vous expulsez de leurs maisons, une partie d'entre vous, contre qui vous prêtez main forte par péché et agression. Mais quelle contradiction ! Si vos coreligionnaires vous viennent captifs, vous les rançonnez alors qu'il vous était interdit de les expulser (de chez eux). **Croyez-vous donc en une partie du Livre et rejetez-vous le reste ? Ceux d'entre vous qui agissent de la sorte ne méritent que l'ignominie dans cette vie, et au Jour de la Résurrection ils seront refoulés au plus dur châtement**, et Allah n'est pas inattentif à ce que vous faites.

Note : certains musulmans interprètent ce verset ainsi : L'on doit embrasser l'islam, totalement, et non pas une seule partie de l'islam (celle qui vous plait) ou partiellement, sinon vous devenez mécréants et alors vous méritez l'enfer. En agissant ainsi, vous pouvez être mécréant sans le savoir.

2.89-95 « 89. Et quand leur vint d'Allah [aux gens du Livre] un Livre confirmant celui qu'ils avaient déjà, - alors qu'auparavant ils cherchaient la suprématie sur les mécréants, - quand donc leur vint cela même qu'ils reconnaissaient, ils refusèrent d'y croire. **Que la malédiction d'Allah soit sur les mécréants !**

90. *Comme est vil ce contre quoi ils ont troqué leurs âmes ! Ils ne croient pas en ce qu'Allah a fait descendre, révoltés à l'idée qu'Allah, de par Sa grâce, fasse descendre la révélation sur ceux de Ses serviteurs qu'Il veut. Ils ont donc acquis colère sur colère, car un châtement avilissant attend les infidèles !*

91. Et quand on leur dit: "Croyez à ce qu'Allah a fait descendre", ils disent: "Nous croyons à ce qu'on a fait descendre à nous". Et ils rejettent le reste, alors qu'il est la vérité confirmant ce qu'il y avait déjà avec eux. - Dis: "Pourquoi donc avez-vous tué auparavant les prophètes d'Allah, si vous étiez croyants ?".

92. Et en effet Moïse vous est venu avec les preuves. Malgré cela, *une fois absent vous avez pris le Veau pour idole, alors que vous étiez injustes.*

93. Et rappelez-vous, lorsque Nous avons pris l'engagement de vous, et brandi sur vous At-Tur (le Mont Sinâï) en vous disant: "Tenez ferme à ce que Nous vous avons donné, et écoutez!". Ils dirent : "Nous avons écouté et désobéi". *Dans leur impiété, leurs cœurs étaient passionnément épris du Veau (objet de leur culte).* Dis-[leur]: "Quelles mauvaises prescriptions ordonnées par votre foi, si vous êtes croyants".

94. - Dis: "Si l'Ultime demeure auprès d'Allah est pour vous seuls, à l'exclusion des autres gens, souhaitez donc la mort [immédiate] si vous êtes véridiques !"

95. Or, ils ne le souhaiteront jamais, **sachant tout le mal qu'ils ont perpétré de leurs mains. Et Allah connaît bien les injustes** ».

2.96. **Vous les trouverez, de tous les peuples (parlant des juifs), les plus avides de la vie**, davantage même que les idolâtres : Chacun d'eux souhaite vivre mille ans: **mais une telle vie ne le sauvera pas de la punition**. Car Allah voit tout.

2.101. Et quand leur vint d'Allah un messenger confirmant ce qu'il y avait déjà avec eux, **certaines à qui le Livre [le Coran] avait été donné, jetèrent derrière leur dos le Livre d'Allah comme s'ils ne savaient pas !**

2.105. **Ni les mécréants parmi les gens du Livre<sup>37</sup>, ni les Associateurs n'aiment qu'on fasse descendre sur vous (les musulmans) un bienfait de la part de votre Seigneur**, alors qu'Allah réserve à qui Il veut sa Miséricorde. Et c'est Allah le Détenteur de l'abondante grâce<sup>38</sup>.

Autre traduction (traduction de Savary) :

---

<sup>37</sup> *Les gens du Livre* : ce sont principalement les Juifs et les Chrétiens, et en général tous ceux qui se réclament de posséder un Livre révélé.

<sup>38</sup> Source : <http://www.islam-fr.com/coran/francais/sourate-2-al-baqara-la-vache.html>

2/99 « *les idolâtres, les Chrétiens et les Juifs incrédules voudraient que Dieu ne répande sur vous (les musulmans) aucune de ses grâces* »<sup>39</sup>.

2.120-121. « 120. Ni les Juifs, ni les Chrétiens ne seront jamais satisfaits de toi [Mahomet], jusqu'à ce que tu suives leur religion. – Dis : "Certes, c'est la direction d'Allah qui est la vraie direction". **Mais si tu suis leurs passions après ce que tu as reçu de science [le Coran], tu n'auras contre Allah ni protecteur ni secourer.**

121. Ceux à qui Nous avons donné le Livre [le Coran], qui le récitent comme il se doit, ceux-là y croient. **Et ceux qui n'y croient pas sont les perdants** ».

2.174. **Ceux [Juifs et Chrétiens] qui cachent ce qu'Allah a fait descendre du Livre<sup>40</sup> et le vendent à vil prix, ceux-là ne s'emplissent le ventre que de Feu. Allah ne leur adressera pas la parole, au Jour de la Résurrection, et ne les purifiera pas. Et il y aura pour eux un douloureux châtement<sup>41</sup>.**

Autre traduction (traduction de Savary) (voir ci-après) :

2/169. **Ceux qui, pour un vil intérêt, cachent ce que Dieu a prédit dans les livres sacrés, n'auront pour nourriture qu'un feu dévorant [...].**

3.78. Et il y a parmi eux (gens du Livres) *certaines qui roulent leurs langues en lisant le Livre pour vous faire croire que cela provient du Livre, alors qu'il n'est point du Livre* ; et ils disent : « Ceci vient d'Allah, alors qu'il ne vient point d'Allah. **Ils disent sciemment des mensonges contre Allah** ».

3.85. *Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, ne sera point agréé, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants<sup>42</sup>.*

Autre traduction de Savary :

3/78 – « *Celui qui professera un autre culte que l'islamisme n'en retirera aucun fruit et sera au nombre des réprouvés* ».

3.111. Ils [les gens du Livre, les juifs et les chrétiens] ne sauront jamais vous causer de grand mal, seulement une nuisance (par la langue); et *s'ils vous combattent, ils vous tourneront le dos, et ils n'auront alors point de secours.*

Autre traduction de Savary :

3/106 « Les Juifs ne sauraient vous causer que de faibles dommages. *S'ils combattent contre vous, ils tourneront le dos et n'auront point de secours à attendre* ».

3.112. Où qu'ils se trouvent, **ils [les juifs] sont frappés d'avilissement**. Sauf ceux qui s'accrochent à une corde d'Allah<sup>43</sup> et s'accrochent parmi les gens à une corde<sup>44</sup>. **Ils ont encouru la colère d'Allah, et les voilà frappés de malheur**, pour n'avoir pas cru aux versets d'Allah, et **assassiné injustement les prophètes**, et aussi **pour avoir désobéi et dépasser les limites**.

Autre traduction (voir ci-dessous) :

3.112. « Où qu'ils se trouvent, **ils sont frappés d'avilissement**, à moins d'un secours providentiel d'Allah ou d'un pacte conclu avec les hommes. **Ils ont encouru la colère d'Allah, et les voilà frappés de malheur**, pour n'avoir pas cru aux signes d'Allah, et **assassiné injustement les prophètes, et aussi pour avoir désobéi et transgressé** »<sup>45</sup>.

Autre traduction de Savary :

3/107 « *L'opprobre entassé sur leur tête les suivra partout [...]* **Dieu a imprimé sur leur front le sceau de sa colère. La pauvreté s'est appesantie sur eux [...]** ».

<sup>39</sup> Les versets du Coran cités par l'auteur proviennent de la traduction du livre saint de l'Islam, faite par Savary, et publiée par les éditions Garnier Paris, 1958

<sup>40</sup> *Du Livre...* : de tous les livres sacrés (en général, de la Torah, du Pentateuque).

<sup>41</sup> Mahomet prétend que sa mission avait été prédite dans le Pentateuque, mais que les Juifs ont supprimé ce passage (!).

<sup>42</sup> Ce verset s'adresse aussi aux Juifs et Chrétiens.

<sup>43</sup> *la Voie qui mène vers Allah.*

<sup>44</sup> *à un Guide Saint qui fait parvenir à Allah.*

<sup>45</sup> Source : <http://www.islam-fr.com/coran/francais/sourate-3-al-imran-la-famille-d-imran.html>

3.187. Allah prit, de ceux auxquels le Livre était donné, cet engagement : « Exposez-le, certes, aux gens et ne le cachez pas ». *Mais ils l'ont jeté derrière leur dos et l'ont vendu à vil prix. Quel mauvais commerce ils ont fait !*

Autre traduction de Savary (voir ci-dessous) :

3/184 « Dieu reçut l'alliance des Juifs à condition qu'ils manifestent le Pentateuque et qu'ils ne cachent point sa doctrine.  *Ils l'ont jeté avec dédain, et l'ont vendu pour un vil intérêt. Malheur à ceux qui l'ont vendu !* »<sup>46</sup>.

4.51. N'as-tu pas tourné Ton regard vers *ceux qui ont reçu une partie du Livre ? ils croient à la sorcellerie et aux faux dieux*, et disent aux idolâtres qu'ils sont mieux guidés que les croyants !

4.155-158. « Mais qu'est-il advenu de leur engagement? Ils (les juifs) n'ont pas hésité à le dénoncer, à nier les signes de Dieu, à **assassiner injustement les prophètes** et à déclarer que leurs cœurs étaient insensibles à toute croyance, alors qu'en réalité c'est Dieu qui avait scellé leurs cœurs, en raison de leur infidélité, au point que seul un petit nombre parmi eux peuvent être considérés comme de vrais croyants. **Ce châtement, ils l'ont bien mérité en raison de leur infidélité et à cause de l'ignoble calomnie qu'ils ont fait courir sur Marie, et également pour avoir dit : « Nous avons tué le Messie, Jésus, fils de Marie, prophète de Dieu »,** alors qu'ils ne l'ont point tué et qu'ils ne l'ont point crucifié, mais **ont été seulement victimes d'une illusion**, car même ceux qui se sont livrés ensuite à des controverses à son sujet sont encore réduits, faute de preuves, à de simples conjectures. En réalité, ils ne l'ont point tué, mais c'est Dieu qui l'a élevé vers Lui, car Dieu est Puissant et Sage »

[Autre traduction : « 154. Et pour (obtenir) leur engagement, Nous avons brandi au-dessus d'eux le Mont Tor, Nous leur avons dit: "Entrez par la porte en vous prosternant"; Nous leur avons dit: "Ne transgressez pas le Sabbat"; et Nous avons pris d'eux un engagement ferme.

155. **(Nous les [les juifs] avons maudits)** à cause de leur rupture de l'engagement, leur mécréance aux révélations d'Allah, **leur meurtre injustifié des prophètes**, et leur parole : "Nos cœurs sont (enveloppés) et imperméables". Et réalité, c'est *Allah qui a scellé leurs cœurs à cause de leur mécréance*, car ils ne croyaient que très peu.

156. **Et à cause de leur mécréance et de l'énorme calomnie qu'ils prononcent contre Marie.**

157. **et à cause leur parole : "Nous avons vraiment tué le Christ, Jésus, fils de Marie, le Messager d'Allah"...** Or, ils ne l'ont ni tué ni crucifié ; **mais ce n'était qu'un faux semblant !** Et ceux qui ont discuté sur son sujet sont vraiment dans l'incertitude : ils n'en ont aucune connaissance certaine, ils ne font que suivre des conjectures et ils ne l'ont certainement pas tué.

158. mais Allah l'a élevé vers Lui. Et Allah est Puissant et Sage. »<sup>47</sup>].

5.13. **Mais à cause des ruptures faites à leur alliance, Nous les (parlant des juifs) avons maudits, et nous avons durci leurs cœurs ; ils changent les mots de leur place correcte et oublient une bonne partie du message qui leur a été envoyé, tu ne cesseras pas de les trouver - hormis quelques-uns - toujours inclinés à des tromperies (nouvelles) : mais pardonne-les, et néglige : car Allah aime ceux qui font le bien.**

Note : Je cite "nous les avons maudits".

5.15. **O Peuple du Livre !** Voici venu vers vous votre Messenger, vous révélant beaucoup de **ce que vous cachez dans le Livre**, et délaissant beaucoup (de ce qui n'est plus nécessaire) : Voici venu vers vous d'Allah une lumière(nouvelle) et un Livre évident," (sous-entendu les juifs et chrétiens cacheraient, dans la Bible / la Torah, les versets révélant la vérité).

5.41. Ô Messenger! Que ne t'affligent point ceux qui concourent en mécréance ; parmi ceux qui ont dit : "Nous avons cru" avec leurs bouches, sans que leurs cœurs n'aient jamais cru, et **parmi les Juifs qui aiment bien écouter le mensonge** et écouter d'autres gens qui ne sont jamais venus à toi et **qui déforment le sens des mots une fois bien établi**. Ils disent: "Si vous avez reçu ceci, acceptez-le et si vous ne l'avez pas reçu, soyez méfiants". Celui qu'Allah veut éprouver, tu n'as pour lui aucune protection contre Allah. Voilà ceux dont Allah n'a point voulu purifier les cœurs. **A eux, seront réservés, une ignominie ici-bas et un énorme châtement dans l'au-delà.**

<sup>46</sup> Cf. [https://fr.wikisource.org/wiki/Coran\\_Savary/003](https://fr.wikisource.org/wiki/Coran_Savary/003)

<sup>47</sup> Source : [http://www.fleurislam.net/media/doc/coran/sourate\\_004.html](http://www.fleurislam.net/media/doc/coran/sourate_004.html)



5.51. O vous qui croyez! **Ne prenez pas pour amis les Juifs et les Chrétiens** ; ils sont amis les uns des autres. *Celui qui, parmi vous, les prend pour amis, est des leurs. Dieu ne dirige pas le peuple injuste.*

[Autre traduction (voir ci-après) :

5.56 « O croyants ! **Ne prenez point pour amis les juifs et les chrétiens ; ils sont amis les uns des autres.** Celui qui les prendra pour amis finira par leur ressembler, et **Dieu ne sera point le guide des pervers.** »].

Autre traduction de Savary :

5/56 « **Ne formez point de liaisons avec les Juifs et les chrétiens...** Celui qui les prendra pour amis deviendra semblable à eux. [...] ».

5.59. Mais, à ces paroles [d'Allah], **les pervers [les juifs] en substituèrent d'autres, et pour les punir de leur fourberie Nous leur envoyâmes du ciel un châtiment avilissant.**

5.60-64. « 60. Dis : “Puis-je vous informer de ce qu'il y a de pire, en fait de rétribution auprès d'Allah ? Celui qu'Allah a maudit, **celui qui a encouru Sa colère** (les juifs), et **ceux dont Il a fait des singes, des porcs**, et de même, celui qui a adoré le Tagut (autre chose que Allah), ceux-là ont la pire des places et sont les plus égarés du chemin droit”.

61. Lorsqu'ils viennent chez vous, ils disent : “Nous croyons.” Alors qu'ils sont entrés avec la mécréance et qu'ils sont sortis avec. Et Allah sait parfaitement ce qu'ils cachent.

62. Et tu verras beaucoup d'entre eux se précipiter vers le péché et l'iniquité, et manger des gains illicites. Comme est donc mauvais ce qu'ils œuvrent !

63. Pourquoi les rabbins et les docteurs (de la Loi religieuse) ne les empêchent-ils pas de tenir des propos mensongers et de manger des gains illicites ? Que leurs actions sont donc mauvaises !

64. Et les Juifs disent : “La main d'Allah est fermée !” Que leurs propres mains soient fermées, et maudits soient-ils pour l'avoir dit. Au contraire, Ses deux mains sont largement ouvertes : Il distribue Ses dons comme Il veut. Et certes, ce qui a été descendu vers toi de la part de ton Seigneur va faire beaucoup croître parmi eux la rébellion et la mécréance. **Nous avons jeté parmi eux (les juifs) l'inimitié et la haine jusqu'au Jour de la Résurrection.** Toutes les fois qu'ils allument un feu pour la guerre, Allah l'éteint. **Et ils (les juifs) s'efforcent de semer le désordre sur la terre, alors qu'Allah n'aime pas les semeurs de désordre** ».

[Autre traduction : « 58. Quand vous faites l'appel aux Prières de Contact (Salat), ils se moquent et ridiculisent cela. C'est parce que ce sont des gens qui ne comprennent pas.

59. Dis : « Ô gens de l'Écriture, ne nous haïssez-vous pas parce que nous croyons en DIEU, et en ce qui nous a été révélé, et en ce qui a été révélé avant nous, et parce que la plupart d'entre vous ne sont pas droits ? »

60. Dis : « Laissez-moi vous dire qui sont pires au regard de DIEU : **ceux qui sont condamnés par DIEU après avoir encouru Son courroux jusqu'à ce qu'Il les rende (aussi méprisables que) des singes et des porcs**, et les adorateurs d'idoles. Ceux-ci sont de loin pires et plus éloignés du droit chemin. »

61. Lorsque qu'ils viennent à vous, ils disent : « Nous croyons », bien qu'ils étaient plein de mécréance lorsqu'ils sont entrés et ils sont plein de mécréance lorsqu'ils s'en vont. DIEU est pleinement conscient de tout ce qu'ils dissimulent.

62. **Tu vois beaucoup d'entre eux commettre volontiers le mal et la transgression, et manger des gains illicites. Misérable, vraiment, est ce qu'ils font.**

63. *Si seulement les rabbins et les prêtres leur interdisaient leurs paroles pécheresses et leurs gains illicites ! Misérable, vraiment, est ce qu'ils commettent.*

64. *Les Juifs ont même dit : « La main de DIEU est attachée ! »* Ce sont leurs mains qui sont attachées. **Ils sont condamnés pour avoir proféré un tel blasphème.** Au contraire, Ses mains sont grandes ouvertes, dépensant comme Il veut. C'est certain, les révélations de ton Seigneur qui ont été descendues sur toi feront plonger beaucoup d'entre eux plus profondément dans la transgression et la mécréance. Par conséquent, **nous les avons condamnés à l'animosité et à la haine entre eux jusqu'au Jour de la Résurrection.** Chaque fois qu'ils allument les flammes de la guerre, DIEU les éteint. Ils parcourent la terre pernicieusement et **DIEU n'aime pas les malfaisants** »]<sup>48</sup>.

---

<sup>48</sup> Cf. <http://vraislam.forumgratuit.org/t290-sourate-5-le-festin-al-ma-idah>

5.72-73. « 72. **Ce sont, certes, des mécréants ceux qui disent : "En vérité, Allah c'est le Messie, fils de Marie."** Alors que le Messie a dit : "Ô enfants d'Israël, adorez Allah, mon Seigneur et votre Seigneur". **Quiconque associe à Allah (d'autres divinités) Allah lui interdit le Paradis; et son refuge sera le Feu.** Et pour les injustes, pas de secourus !  
73. **Ce sont certes des mécréants, ceux qui disent: "En vérité, Allah est le troisième de trois"<sup>49</sup>.** Alors qu'il n'y a de divinité qu'Une Divinité Unique ! Et s'ils ne cessent de le dire, certes, **un châtimeut douloureux touchera les mécréants d'entre eux ».**

5.78-82. « 78. **Ceux des Enfants d'Israël qui n'avaient pas cru ont été maudits par la bouche de David et de Jésus fils de Marie, parce qu'ils désobéissaient et transgressaient.**

79. **Ils ne s'interdisaient pas les uns aux autres ce qu'ils faisaient de blâmable. Comme est mauvais, certes, ce qu'ils faisaient !**

80. Tu vois beaucoup d'entre eux s'allier aux mécréants. **Comme est mauvais, certes, ce que leurs âmes ont préparé, pour eux-mêmes, de sorte qu'ils ont encouru le courroux d'Allah, et c'est dans le supplice qu'ils éterniseront.**

81. **S'ils croyaient en Allah, au Prophète et à ce qui lui a été descendu, ils [les juifs] ne prendraient pas ces mécréants pour alliés. Mais beaucoup d'entre eux sont pervers.**

82. **Tu trouveras certainement que les Juifs et les associateurs sont les ennemis les plus acharnés des croyants. Et tu trouveras certes que les plus disposés à aimer les croyants sont ceux qui disent : "Nous sommes chrétiens." C'est qu'il y a parmi eux des prêtres et des moines, et qu'ils ne s'enflent pas d'orgueil ».**

Autre traduction :

5.82. **Les plus fortement hostiles envers les croyants que vous trouverez parmi les hommes sont les Juifs et les Païens; et vous trouverez les plus proches en affection envers les croyants ceux qui disent "Nous sommes chrétiens": car parmi eux sont des prêtres et des moines, et ils ne sont pas arrogants.**

Autre traduction de Savary :

5/85 « **Vous éprouverez que les juifs et les idolâtres sont les plus violents ennemis des fidèles, et parmi les chrétiens vous trouverez des hommes humains et attachés aux croyants, parce qu'ils ont des prêtres et des religieux, voués à l'humilité ».**

6.91. **Ils n'apprécient pas Allah** comme Il le mérite *quand ils disent : "Allah n'a rien fait descendre sur un humain."* Dis : "Qui a fait descendre *le Livre que Moïse* a apporté comme lumière et guide, pour les gens ? *Vous le mettez en feuillets, pour en montrer une partie, tout en cachant beaucoup.* Vous avez été instruits de ce que vous ne saviez pas, ni vous ni vos ancêtres. Dis : "C'est Allah". Et *puis, laissez-les s'amuser dans leur égarement.*

7.166. Puis, lorsqu'ils [les juifs] refusèrent (par orgueil) d'abandonner ce qui leur avait été interdit, Nous leur dites : **"Soyez des singes abjects.**

7.167. Et lorsque ton Seigneur annonça qu'Il enverra certes contre eux [les Juifs] **quelqu'un qui leur imposera le pire châtimeut jusqu'au Jour de la Résurrection.** En vérité ton Seigneur est prompt à punir mais Il est aussi Pardonneur et Miséricordieux.

9.5. **Tuez les incroyables où que vous les trouvez, capturez et les assiégez et préparez pour eux chaque genre d'embuscade.**

[Autre traduction : « Après que les mois sacrés expirent, **tuez les associateurs où que vous les trouvez. Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade.** Si ensuite, ils se repentent, accomplissent la Salât, la Zakât, alors laissez leur la voie libre, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux » (Coran Hamidullah en Français)].

9.14. **Luttez contre eux (les juifs et chrétiens) ! Allah les punira, à vos mains.**

[Autre traduction : « **Combattez-les [ceux qui violent leurs serments et attaquent votre religion (c'est-à-dire les juifs et chrétiens)]. Allah, par vos mains, les châtiara, les couvrira d'ignominie, vous donnera la victoire sur eux et guérira les poitrines d'un peuple croyant » (Coran d'Arabie saoudite en Français)].**

---

<sup>49</sup> Mahomet s'attaque au dogme trinitaire des chrétiens (Dieu, Jésus, le fils de Dieu et le Saint-Esprit).

9.28. Ô vous qui croyez! **Les associateurs [chrétiens<sup>50</sup> ou polythéistes ou infidèles] ne sont qu'impureté [souillures]** : qu'ils ne s'approchent plus de la Mosquée sacrée, après cette année. Et si vous redoutez une pénurie, Allah vous enrichira, s'Il veut, de par Sa grâce. Car Allah est Omniscient et Sage<sup>51</sup>.

9.29. **Faites la guerre contre les gens du Livre qui... n'acceptent pas la religion d'Islam.**

[Autre traduction : « **Combattez ceux qui ne croient pas ni en Allah ni au Jour dernier, qui n'interdisent pas ce qu'Allah et Son messenger ont interdit et qui ne professent pas la religion de la vérité**, parmi ceux qui ont reçu le livre, jusqu'à ce qu'ils versent la capitation par leurs propres mains, après s'être humiliés » (Coran Hamidullah en Français)].

9.30-31. « 30. *Les Juifs disent : "Uzayr est fils d'Allah"* et les Chrétiens disent : "Le Christ est fils d'Allah". Telle est leur parole provenant de leurs bouches. Ils imitent le dire des mécréants avant eux. **Qu'Allah les anéantisse !** [les combatte ! les extermine ! Les maudisse !] Comment s'écartent-ils (de la vérité)?

31. Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Christ fils de Marie, comme Seigneurs en dehors d'Allah, alors qu'on ne leur a commandé que d'adorer un Dieu unique. **Pas de divinité à part Lui! Gloire à Lui! Il est au-dessus de ce qu'ils [Lui] associent.** ».

[Autre traduction : « 9.30. *Les Juifs appellent Uzair [Esdras] un fils d'Allah*, et les Chrétiens appellent Christ le fils d'Allah. C'est ce qu'ils disent de leur bouche ; (en cela) **ils imitent ce que les infidèles disaient. Qu'Allah les maudisse : comme ils sont loin de la Vérité !** »].

Note : Ce verset 9.30 indique que les chrétiens (et les juifs) sont des polythéistes, des associateurs, des mécréants, qui donnent des associés à Allah<sup>52</sup>.

9.34. O vous qui croyez ! **Nombreux sont parmi les rabbins et les moines, qui dans la Fausseté dévorent la richesse des hommes et les détournent de la voie d'Allah. Et ceux qui enterrent l'or et l'argent et ne le dépensent pas dans la voie d'Allah : annonce-leur une punition douloureuse.**

Note : C'est un thème classique de l'antisémitisme : le juif (le rabbin) dévore l'or et l'argent du peuple. Ce verset peut justifier le pillage des églises, synagogues et monastères.

9.55. Que leurs biens et leurs enfants ne t'émerveillent point ! **Allah ne veut, par-là, que les châtier dans la vie présente, et que (les voir) rendre péniblement l'âme en état de mécréance.**

Note : La sourate 9 est une des plus terribles, étant celle légitimant le plus le djihad guerrier. Dans ce verset, Mahomet met en garde ses compagnons et combattant contre l'attrait des richesses dans le butin (obtenues par le pillage de guerre). Il leur fait alors comprendre que, prioritairement, le pillage a pour but de punir les *mécréants* (ceux qui n'ont pas cru en lui), avant de leur permettre de s'enrichir (car il est important pour lui de donner, avant tout, un caractère moral à ces pillages. Car c'est sa légitimité, en tant que prophète de Dieu, qui est sinon en jeu).

11.64-68. « 64. *Ô mon peuple, voici la chamelle d'Allah qu'Il vous a envoyée comme signe. Laissez-la donc paître sur la terre d'Allah, et ne lui faites aucun mal sinon, un châtement proche vous saisira !* »

65. Ils la tuèrent. Alors, il leur dit : « Jouissez (de vos biens) dans vos demeures pendant trois jours (encore) ! Voilà une promesse qui ne sera pas démentie ».

66. Puis, lorsque Notre ordre vint, Nous sauvâmes Šāliḥ et ceux qui avaient cru avec lui, - par une miséricorde venant de Nous - de l'ignominie de ce jour-là. En vérité, c'est ton Seigneur qui est le Fort, le Puissant.

---

<sup>50</sup> Les chrétiens du fait de leur croyance dans le dogme de la trinité sont considérés comme des polythéistes par certains musulmans.

<sup>51</sup> Après cette année-ci: en l'an 8 de l'Hégire, la Mecque fut rattachée à l'Etat islamique; mais c'est seulement un an plus tard que le Prophète envoya cette proclamation promulguant que, désormais, les polythéistes ne pourraient plus se servir de la Ka'aba pour leur culte idolâtre. L'exclusion de ces pèlerins commerçants affecta l'économie de la Ville sainte. Allah a rassuré les musulmans de la Mecque contre leur crainte d'une pénurie.

<sup>52</sup> *Les juifs et chrétiens sont-ils mécréants ?* <http://www.3ilmchar3i.net/article-les-juifs-et-chrétiens-sont-ils-mécréants-34367769.html>

67. Et le Cri saisit les **injustes**<sup>53</sup>. **Et les voilà foudroyés dans leurs demeures,**

68. comme s'ils n'y avaient jamais prospéré. **En vérité, les Tamūd n'ont pas cru en leur Seigneur. Que périssent les Tamūd !** ».

9.123. **Luttez contre les incrédules dans vos alentours, et laissez-les trouver la dureté dans vous.**

[Autre traduction : « Oh vous qui croyez ! Combattez les mécréants qui sont près de vous ; **et qu'ils trouvent la dureté en vous**. Et sachez qu'Allah est avec les pieux » (Coran Hamidullah en Français)].

47.4. **Lorsque vous rencontrez (au combat) ceux qui ont mécré frappez-en les cous. Puis, quand vous les avez dominés, enchaînez-les solidement.** Ensuite, c'est soit la libération gratuite, **soit la rançon**, jusqu'à ce que la guerre dépose ses fardeaux. Il en est ainsi, car si Allah voulait, Il se vengerait. Lui-même contre eux, mais c'est pour vous éprouver les uns par les autres. Et ceux qui seront tués dans le chemin d'Allah, Il ne rendra jamais vaines leurs actions.

Autre traduction de Savary :

47/4 « **Si vous rencontrez les infidèles, combattez-les jusqu'à ce que vous en ayez fait un grand carnage ; chargez de chaînes les captifs.**

**Soit que vous mettiez un prix à leur liberté**, soit que vous les renvoyiez sans rançon, attendez que la guerre ait éteint son flambeau. Tel est l'ordre du ciel. Il peut les exterminer sans le secours de votre bras ; mais il veut vous éprouver les uns par les autres. La récompense de ceux qui mourront en combattant pour la foi ne périra point ».

48.29. **Ceux qui suivent Muhammad sont impitoyables pour les incrédules** mais gentils à l'un l'autre.

[Autre traduction : « Muhammad est le messenger d'Allah. Et ceux qui sont avec lui **sont durs envers les mécréants**, miséricordieux entre eux [...] » (Coran Hamidullah en Français)].

54.23-29 « 23. **Les Tamūd** [tribue juive] **ont traité de mensonges les avertissements** [d'Allah].

24. Ils dirent : « *Allons-nous suivre un seul homme (Ṣālih) d'entre nous-mêmes? Nous serions alors dans l'égarement et la folie.*

25. *Est-ce que le message a été envoyé à Lui à l'exception de nous tous ? C'est plutôt un grand menteur, plein de prétention et d'orgueil* ».

26. Demain, **ils sauront qui est le grand menteur plein de prétention et d'orgueil** [sous-entendu les juifs].

27. Nous leur enverrons la chamelle, comme épreuve<sup>54</sup>. Surveille-les donc et sois patient.

28. Et informe-les que l'eau sera en partage entre eux [et la chamelle]; chacun boira à son tour.

29. Puis ils appelèrent leur camarade qui prit [son épée] et [la] tua ».

59.2. **C'est Lui qui a expulsé de leurs maisons, ceux parmi les gens du Livre qui ne croyaient pas**, lors du premier exode<sup>55</sup>. Vous ne pensiez pas qu'ils partiraient, et ils pensaient qu'en vérité leurs forteresses les défendraient contre Allah. Mais **Allah est venu à eux par où ils ne s'attendaient point, et a lancé la terreur dans leurs cœurs. Ils démolissaient leurs maisons de leurs propres mains, autant que des mains des croyants.** Tirez-en une leçon, ô vous qui êtes doués de clairvoyance.

---

<sup>53</sup> *Le Cri* : un cri terrible qui accompagna le cataclysme.

*Les injustes* : ceux qui ne croient pas à Allah et à son Messager, Mahomet.

<sup>54</sup> Sur cette chamelle voir 7.73. Et aux Tamūd, leur frère Ṣālih : « *Ô mon peuple, dit-il, adorez Allah. Pour vous, pas d'autre divinité que Lui. Certes, une preuve vous est venue de votre Seigneur: voici la chamelle d'Allah, un signe pour vous. Laissez-la donc manger sur la terre d'Allah et ne lui faites aucun mal; sinon un châtement douloureux vous saisira.*

Note : Et aux Tamūd (Nous avons envoyé) leur frère Ṣālih : les Tamūd habitaient en Arabie du Nord où d'importantes ruines subsistent encore à Madā'in Ṣālih.

*La chamelle d'Allah* : envoyée par Allah pour mettre les Tamūd à l'épreuve. On saura, par bribes, en quoi consista cette épreuve: par exemple en 11.64-68.

<sup>55</sup> *Les gens du Livre* : les Banû-Naḍīr, tribu juive qui habitait Médine à cette époque. Le Prophète était allé chez eux, et ils avaient tenté de l'écraser en jetant une meule du haut d'une tour. Ainsi ont-ils rompu l'alliance qui les liait aux Musulmans et mérité le sort qui les a frappés. Assiégés, ils se soumirent. Le Prophète accepta de leur pardonner à condition qu'ils quittent la région. Ils abandonnèrent donc leur terre et s'établirent à Naybar.

Autre traduction de Savary :

59/2 « *C'est lui qui a fait descendre de leur forteresse les juifs infidèles, assemblés pour la première fois. Vous ne pensiez pas qu'on pût les y forcer. Ils croyaient que leurs citadelles les défendraient contre le bras du Tout-Puissant ; mais il les a surpris du côté qu'ils ne prévoyaient pas ; **il a jeté la terreur dans leurs âmes**, Leurs maisons ont été renversées de leurs mains, et de celles des croyants. Que cet exemple vous instruisse, ô vous qui en avez été témoins ! ».*

**59.7. Le butin provenant [des biens] des habitants des cités, qu'Allah a accordé sans combat à Son Messager, appartient à Allah, au Messager, aux proches parents, aux orphelins, aux pauvres et au voyageur en détresse, afin que cela ne circule pas parmi les seuls riches d'entre vous. Prenez ce que le Messager vous donne; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en; et craignez Allah car Allah est dur en punition.**

Autre traduction de Savary :

59/7 « *Les dépouilles enlevées sur les juifs chassés de leur forteresse appartiennent à Dieu et à son envoyé (Mahomet). Elles doivent être distribuées à ses parents, aux orphelins, aux pauvres et aux voyageurs. Il serait injuste que les riches les partageassent. Recevez ce que le prophète vous donnera, et ne prétendez point au-delà. Craignez Dieu dont les vengeances sont terribles ».*

62.2. *C'est Lui qui a envoyé à des gens sans Livre (les Arabes)<sup>56</sup> un Messager des leurs qui leur récite Ses versets, les purifie et leur enseigne le Livre et la Sagesse, bien qu'ils étaient auparavant dans un égarement évident,*

Traduction de Savary (voir ci-après) :

62/2 « *C'est Lui (Dieu) qui a suscité, au milieu d'un peuple aveugle (les Arabes), un apôtre pour lui expliquer la foi, le purifier, et lui enseigner la doctrine du Livre de la sagesse. Avant lui, les Arabes étaient ensevelis dans de profondes ténèbres ».*

62.5-8. « **5. La comparaison de ceux qui furent chargés de la Torah, mais qui échouèrent à l'observer, est celle d'un âne qui transporte des livres. Malfaisant est le peuple qui rejette les Signes d'Allah : et Allah ne guide pas un peuple injuste.**

**6. O vous qui persistez dans le Judaïsme !** Si vous pensez que vous êtes favorisés d'Allah, à l'exclusion des autres hommes, **alors désirez la Mort**, si vous êtes sincères !

**7. Mais ils n'exprimeront pas leur désir (pour la Mort), à cause de ce que leurs mains ont envoyé devant eux ! et Allah sait bien ceux qui font le mal !**

**8. Dis: « La Mort que vous fuyez va en vérité vous rattraper : alors vous serez renvoyés au Connaisseur du visible et de l'invisible: et Il vous dira vos actions! » ».**

Autre traduction de Savary :

62/5-5 « *5. Ceux qui ont reçu le Pentateuque (les Juifs) et qui ne l'ont pas observé sont semblables à l'âne qui porte des livres.*

**6. O Juifs ! Si vous croyez être plus chers à Dieu que le reste des mortels, désirez la mort** et montrez que vous dites la vérité ».

66.9. Ô Prophète! **Mène la lutte contre les mécréants et hypocrites et sois rude à leur égard. Leur refuge sera l'Enfer, et quelle mauvaise destination !**

[Autre traduction de Kazimirski : 66.9. O prophète ! **fais la guerre aux infidèles et aux hypocrites, sois sévère à leur égard. La géhenne sera leur demeure. Quel détestable séjour !**].

**98.6. Les juifs et les chrétiens et les païens brûleront dans le feu d'enfer à jamais. Ils sont les plus vils de toutes les créatures.**

[Autre traduction (voir ci-dessous) :

---

<sup>56</sup> *Gens sans livre* : (autre sens) gens illettrés.

98.6 « **Les infidèles parmi les gens du Livre, ainsi que les Associateurs iront au feu de l'Enfer, pour y demeurer éternellement. De toute la création, ce sont eux les pires** »<sup>57</sup>].

Autre traduction de Savary :

98/5 « **Certainement, les Chrétiens, les Juifs incrédules et les idolâtres seront jetés dans les brasiers de l'enfer. Ils y demeureront éternellement. Ils sont les plus pervers des hommes** »<sup>58</sup>.

Note : Voir aussi les annexes « *Hadiths indiquant comment traiter les Juifs et les chrétiens* » et « *Hadiths sur la priorité au Paradis des musulmans sur les Juifs et Chrétiens* », situés à la fin de ce document.

## 4.2 L'appel à la détestation (à la haine) des non-musulmans (juifs, chrétiens et polythéistes)

L'islam est peut-être la seule religion, appelant à la détestation, au rejet, à la haine des croyants non-musulmans.

L'islam recommande de ne pas être ami avec les fidèles des religions concurrentes et de s'en méfier (58.22, 5.51-52, ...).

Un musulman ne sera pas puni pour le meurtre d'un infidèle [Il ne lui sera pas appliqué la loi du talion] (Bukhari 9.50).

Selon Mahomet, les musulmans auront la priorité au Paradis sur les Juifs et Chrétiens, même si les musulmans sont des terribles pêcheurs (Muslim, Livre 37, n° 6666, 6669 et 2767, Bukhari 4.52.297).

Il existe, au minimum, 49 versets et 19 hadiths antijuifs et antichrétiens, qui stigmatisent ou appellent à la haine contre les Juifs, les chrétiens et polythéistes (2.73-79, 2.79-85, 2.89-95, 2.96, 3.78, 3.112, 4.51, 4.155-158, 5.13, 5.15, 5.41, 5.51, 5.60-64, 5.81, 5.82, 6.91, 7.166, 7.167, 9.5, 9.14, 9.28, 9.29, 9.30, 9.34, 9.123, 48.29, 62.5, 62.6-8, 63.4, 98.6, Muslim Livre 41 n° 6985, Muslim 17.4216, Muslim, Livre 37, n° 6666 et n° 6668, Bukhari 53.392, Bukhari, Hadith n° 3060, Bukhari 4.52.297, Bukhari 5.59.362, Bukhari 5.59.365 [en rapport avec Coran 59.5], Bukhari 5.59.447 [sur le massacre des *Bani Quraiza*], Muslim n° 2767, Abu Dawud Livre 33, n°4390, Boukhari, n° 3593, Muslim livre 26 n°5389 ...)<sup>59</sup>.

Mahomet appelle les chrétiens les « **égarés** » et les juifs « **ceux qui encourrent la colère d'Allah** » (1.6-7<sup>60</sup>, 4.44, 2.61, 62.5, Hadith de Tirmidhi<sup>61</sup> ...).

Mahomet a accusé les juifs et les chrétiens d'avoir falsifié les textes sacrés contenus dans la Torah et la Bible (2.75, 2.79, 3.71, 3.78, 4.46, 5.13, 5.15, 5.41, 6.91, 7.162-165 voire 98.4-5, 5.72-73).

Mahomet a affirmé que *Jésus n'a jamais été crucifié, mais que c'était un sosie qui avait été crucifié à sa place* (4.157).

Sur son lit de mort, Muhammad aurait exhorté à expulser les païens (les non-musulmans) de la Péninsule arabique (Bukhari 5.716, Muslim 1767<sup>62</sup>, Le nectar cacheté, page 631<sup>63</sup>)<sup>64</sup>.

<sup>57</sup> Cf. <http://www.islam-fr.com/coran/francais/sourate-98-al-bayyina-la-preuve.html>

<sup>58</sup> Cf. [https://fr.wikisource.org/wiki/Coran\\_Savary/098](https://fr.wikisource.org/wiki/Coran_Savary/098)

<sup>59</sup> Exemple de hadith emblématique ou problématique : « *Abou Huraira a rapporté que le messenger d'Allah (que la paix soit sur lui) aurait déclaré : L'heure du jugement [La dernière heure] ne viendra à moins que les musulmans se battent contre les juifs et que les musulmans les tuent jusqu'à ce [à tel point] que les juifs se cacheront derrière une pierre ou un arbre et qu'une pierre ou un arbre dira : musulman ou serviteur d'Allah, il y a un Juif derrière moi ; viens le tuer ; mais l'arbre Gharqad le ne dira pas, car c'est l'arbre des Juifs* » (Muslim Livre 41 n° 6985). Note : *Gharqad* : Arbustes épineux que l'on pense être des lyciums.

<sup>60</sup> S1.V7, <https://www.alajami.fr/index.php/2018/01/25/s1-v7/>

<sup>61</sup> [http://www.hadithdujour.com/hadiths/hadith-sur-Ceux-qui-ont-encouru-la-colere-et-les-egares\\_1484.asp](http://www.hadithdujour.com/hadiths/hadith-sur-Ceux-qui-ont-encouru-la-colere-et-les-egares_1484.asp)

<sup>62</sup> Cf. <https://islamenforce.wordpress.com/2014/06/14/arabie-saoudite-expulser-juifs-chretiens-peninsule-hadith-prophete-armee-etats-unis/>

<sup>63</sup> Le Nectar Cacheté Ar-raheeq al-makhtoum - The Islamic Bulletin, [http://www.islamicbulletin.org/french/ebooks/raheeq\\_french.pdf](http://www.islamicbulletin.org/french/ebooks/raheeq_french.pdf)

<sup>64</sup> a) « *Je ferais certes expulser les juifs et les chrétiens de la Péninsule arabique au point de [n'y] laisser que des musulmans* » (Muslim 1767). b) « *Ce jour-là, il [Mahomet] fit trois recommandations : expulser les chrétiens, les juifs et les polythéistes de la Péninsule Arabique* », Le nectar cacheté, page 631. c) « *O Seigneur, périsse les juifs et chrétiens. Ils ont fait les églises des tombes de leurs prophètes. Il n'y aura pas deux religions [croyances] en Arabie* » (Hadith Malik 511.1588). d) « *Qu'Allah maudisse les juifs*

## 5 Versets accusant les juifs et chrétiens d'avoir falsifié la Torah et la Bible

Dans le Coran, Mahomet accuse les juifs et chrétiens d'avoir falsifié la révélation divine (la Torah, la Bible), en particulier d'avoir effacé la révélation de l'annonce de la venue de Mahomet (2.75, 2.79, 3.71, 3.78, 4.46, 5.13, 5.15, 5.41, 6.91, 7.162-165, ...) <sup>65</sup>. Mahomet a aussi affirmé que Jésus n'a jamais été crucifié, mais que c'était un sosie qui avait été crucifié à sa place (4.157).

Note : Les « livres sacrés » sont la Torah et la Bible.

1) Les versets ci-dessous \_ dont les versets 2.75, 2.79, 3.78, 5.13, 6.91 ... [19] \_ les accusent d'avoir sciemment falsifiés les textes sacrés, **ce qui est une grave accusation** :

2.75. Espérez-vous [Musulmans], que ces gens [les Juifs] croient avec vous ? **Alors qu'une partie d'entre eux [les juifs], qui entendaient la parole de Dieu, la falsifiait ensuite sciemment, après l'avoir comprise.**

[Autre formulation : 2.75. Eh bien, espérez-vous [Musulmans], que de **pareil gens (les Juifs)** vous partageront la foi ? alors qu'un groupe d'entre eux, après avoir entendu et compris la parole d'Allah, **la falsifièrent sciemment**].

2.79. **Malheur, donc, à ceux qui de leurs propres mains composent un livre puis le présentent comme venant d'Allah pour en tirer un vil profit ! - Malheur à eux, donc, à cause de ce que leurs mains ont écrit, et malheur à eux à cause de ce qu'ils en profitent !**

3.71. **Ô gens du Livre, pourquoi mêlez-vous le faux au vrai et cachez-vous sciemment la vérité ?**

[Autre formulation : « [s'adressant aux juifs : "O enfants d'Israël !"] **Et ne mêlez pas le faux à la vérité. Ne cachez pas sciemment la vérité** »].

3.78. **Et il y a parmi eux certains qui roulent leurs langues en lisant le Livre pour vous faire croire que cela provient du Livre, alors qu'il n'est point du Livre ; et ils disent : « Ceci vient d'Allah, alors qu'il ne vient point d'Allah. Ils disent sciemment des mensonges contre Allah.**

4.46. Il en est parmi les **Juifs qui détournent les mots de leur sens.**

5.13. Ils [les juifs] **détournent les paroles de leur sens et oublient une partie de ce qui leur a été envoyé comme Edification.**

5.15. **Ô gens du Livre [juifs et chrétiens] !** Notre Messenger (Muhammad) vous est certes venu, vous exposant beaucoup **de ce que vous cachez du Livre, et passant sur bien d'autres choses !** Une lumière et un Livre explicite vous sont certes venus d'Allah !

5.41. Ô Messenger ! Que ne t'affligent point ceux qui concourent en mécréance ; parmi ceux qui ont dit : "Nous avons cru" avec leurs bouches, sans que leurs cœurs n'aient jamais cru, et parmi **les Juifs qui aiment bien écouter le mensonge** et écouter d'autres gens qui ne sont jamais venus à toi et **qui déforment le sens des mots une fois bien établi.** Ils disent : "Si vous avez reçu ceci, acceptez-le et si vous ne l'avez pas reçu, soyez méfiants". Celui qu'Allah veut éprouver, tu n'as pour lui aucune protection contre Allah. Voilà ceux dont Allah n'a point voulu purifier les cœurs. **A eux, seront réservés, une ignominie ici-bas et un énorme châtement dans l'au-delà.**

---

*et les chrétiens parce qu'ils ont construit des lieux de culte sur les tombes de leurs Prophètes* » (Bukhari 8.427, 4.56.660, 2.23.414 & 472, 5.59.725 & 727, 7.72.706 et Muslim 4.1079-1082). e) On trouve des témoignages de chrétiens arabes, de la péninsule arabique, se plaignant des tortures que leur font subir les musulmans. Source : *Chrétiens D'orient Et Islam Au Moyen Âge - Viie-Xve Siècle*, Alain Ducellier, Armand Colin, 1996. En tout cas, il ne reste plus aucun juif et chrétien arabe, dans la péninsule arabique.

<sup>65</sup> Source : Les livres sacrés falsifiés ? <https://www.yabiladi.com/forum/livres-sacres-falsifies-80-8114857.html>

6.91. Ils n'apprécient pas Allah comme Il le mérite quand ils disent : "Allah n'a rien fait descendre sur un humain." Dis : "Qui a fait descendre le Livre que Moïse a apporté comme lumière et guide, pour les gens ? Vous le mettez en feuillets, pour en montrer une partie, **tout en cachant beaucoup**. Vous avez été instruits de ce que vous ne saviez pas, ni vous ni vos ancêtres. Dis : "C'est Allah". Et puis, laissez-les s'amuser dans leur égarement.

Sourate 7.162-165 « 162. Puis, **les injustes parmi eux changèrent en une autre, la parole qui leur était dite**. Alors, Nous envoyâmes du ciel un châtiment sur eux, **pour le méfait qu'ils avaient commis**.

[...] 165. Puis, lorsqu'ils oublièrent ce qu'on leur avait rappelé, Nous sauvâmes ceux qui (leur) avaient interdit le mal et **saisîmes par un châtiment rigoureux les injustes pour leurs actes pervers**. ».

Source : Les livres sacrés falsifiés ? <https://www.yabiladi.com/forum/livres-sacres-falsifies-80-8114857.html>

2) Mahomet a affirmé que Jésus n'a jamais été crucifié, mais que c'était un sosie qui avait été crucifié à sa place :

4.157. Et à cause leur parole : "Nous avons vraiment tué le Christ, Jésus, fils de Marie, le Messager d'Allah"... **Or, ils ne l'ont ni tué ni crucifié ; mais ce n'était qu'un faux semblant !** Et ceux qui ont discuté sur son sujet sont vraiment dans l'incertitude : ils n'en ont aucune connaissance certaine, ils ne font que suivre des conjectures et ils ne l'ont certainement pas tué.

## 6 Versets appelant à la guerre, au djihad et à la conversion des mécréants

2.190-191. « 190. **Combattez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent, et ne transgressez pas**. Certes. Allah n'aime pas les transgresseurs!

2.191. **Et tuez-les, où que vous les rencontriez; et chassez-les d'où ils vous ont chassés: l'association est plus grave que le meurtre**. Mais ne les combattez pas près de la Mosquée sacrée avant qu'ils ne vous y aient combattus. **S'ils vous y combattent, tuez-les donc**. Telle est la rétribution des mécréants ».

4.89. Ils aimeraient vous voir mécréants, comme ils ont mécréé : alors vous seriez tous égaux ! Ne prenez donc pas d'alliés parmi eux, jusqu'à ce qu'ils émigrent dans le sentier d'Allah. **Mais s'ils tournent le dos, saisissez-les alors, et tuez-les où que vous les trouviez; et ne prenez parmi eux ni allié ni secourer,**

5.33. La récompense de ceux qui font la guerre contre Allah et Son messager, et qui s'efforcent de semer la corruption sur la terre, **c'est qu'ils soient tués, ou crucifiés, ou que soient coupées leur main et leur jambe opposées, ou qu'ils soient expulsés du pays. Ce sera pour eux l'ignominie ici-bas; et dans l'au-delà, il y aura pour eux un énorme châtiment,**

8.7. (Rappelez-vous), quand Allah vous promettait qu'une des deux bandes sera à vous. Vous désiriez vous emparer de celle qui était sans armes, alors qu'Allah voulait par Ses paroles faire triompher la vérité et **anéantir les mécréants jusqu'au dernier**<sup>66</sup>.

8.57. **Donc, si tu les maîtrises à la guerre, inflige-leur un châtiment exemplaire de telle sorte que ceux qui sont derrière eux soient effarouchés. Afin qu'ils se souviennent.**

8.60. Et **préparez [pour lutter] contre eux tout ce que vous pouvez comme force et comme cavalerie équipée, afin d'effrayer l'ennemi d'Allah** et le vôtre, et d'autres, encore, que vous ne connaissez pas, en dehors de ceux-ci, mais qu'Allah connaît. Et tout ce que vous dépensez dans le sentier d'Allah vous sera remboursé pleinement et vous ne serez point lésés.

Les premiers versets, cités ci-dessous, sont appelés versets du sabre ou versets de l'épée (9.5 et 9.29-31) :

---

<sup>66</sup> *L'une des deux bandes (ennemies)* : il y avait une caravane et une troupe armée. Or c'est la caravane que certains membres de l'armée musulmane désiraient; tandis qu'Allah leur destinait l'autre, la troupe. Allah voulait ainsi que fût plus évident le triomphe de la vérité, et la **défaite de la mécréance**.



9.5. Après que les mois sacrés expirent, *tuez les associateurs où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade.* Si ensuite ils se repentent, accomplissent la Şalât et acquittent la Zakât, alors laissez-leur la voie libre, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux.

9.29. *Combattez ceux qui ne croient ni en Allah ni au Jour dernier, qui n'interdisent pas ce qu'Allah et Son messenger ont interdit et qui ne professent pas la religion de la vérité, parmi ceux qui ont reçu le Livre, jusqu'à ce qu'ils versent la capitation<sup>67</sup> par leurs propres mains, en état d'humiliation [ou de soumission].*

9.30. Les Juifs disent: « Uzayr est fils d'Allah » et les Chrétiens disent: « Le Christ est fils d'Allah ». Telle est leur parole provenant de leurs bouches. *Ils imitent le dire des mécréants avant eux. **Qu'Allah les anéantisse ! [les combatte ! les extermine ! Les maudisse !]*** Comment s'écartent-ils (de la vérité) ?

[Autre traduction : « Les Juifs appellent Uzair [Esdras] un fils d'Allah, et les Chrétiens appellent Christ le fils d'Allah. C'est ce qu'ils disent de leur bouche ; (en cela) ils imitent ce que les infidèles disaient. Qu'Allah les maudisse : comme ils sont loin de la Vérité ! »].

9.73-74. « 73. Ô Prophète, **lutte contre les mécréants et les hypocrites, et sois rude avec eux ; l'Enfer sera leur refuge,** et quelle mauvaise destination !

74. Ils jurent par Allah qu'ils n'ont pas dit (ce qu'ils ont proféré), alors qu'en vérité ils ont dit la parole de la mécréance et ils ont rejeté la foi après avoir été musulmans. Ils ont projeté ce qu'ils n'ont pu accomplir. Mais ils n'ont pas de reproche à faire si ce n'est qu'Allah - ainsi que Son messenger - les a enrichis par Sa grâce. S'ils se repentaient, ce serait mieux pour eux. **Et s'ils tournent le dos, Allah les châtiara d'un douloureux châtiment, ici-bas et dans l'au-delà; et ils n'auront sur terre ni allié ni secoureur ».**

47.4. Lorsque vous rencontrez (au combat) **ceux qui ont mécré frappez-en les cous [frappez les au cou]**. Puis, quand vous les avez dominés, **enchaînez-les solidement**. Ensuite, c'est soit la libération gratuite, *soit la rançon*, jusqu'à ce que la guerre dépose ses fardeaux. Il en est ainsi, car si Allah voulait, Il se vengerait Lui-même contre eux, mais c'est pour vous éprouver les uns par les autres. **Et ceux qui seront tués dans le chemin d'Allah**, Il ne rendra jamais vaines leurs actions.

47.35. **Ne faiblissez donc pas et n'appellez pas à la paix alors que vous êtes les plus hauts** [les plus forts], qu'Allah et avec vous, et qu'Il ne vous frustrera jamais [du mérite] de vos œuvres.

Note : Pas de clémence, dans la guerre, quand vous êtes les plus forts. C'est très éloigné du christianisme. Cela n'a rien d'humaniste.

66.9. Ô Prophète! **Mène la lutte contre les mécréants et hypocrites et sois rude à leur égard. Leur refuge sera l'Enfer**, et quelle mauvaise destination !

[Autre traduction de Kazimirski : 66.9. O prophète ! **fais la guerre aux infidèles et aux hypocrites, sois sévère à leur égard. La géhenne sera leur demeure.** Quel détestable séjour !].

## 7 Versets totalitaires, incitant les fidèles au djihad, à donner leur vie, ne leur laissant aucune liberté de choix

Certains de ces versets peuvent susciter des questionnements moraux, car ils poussent les musulmans à donner leur vie pour l'islam et sa diffusion, via le djihad.

*Certains de ces versets reflètent vraiment les aspects totalitaires du Coran.*

Ils n'incitent pas au respect de la vie (comme si la vie, ici-bas, ne devait pas avoir beaucoup d'importance pour le musulmans). Ils vous incitent à aimer plus la mort que la vie. Ils interdisent toute « tiédeur » de dévotion envers l'islam. Ils vous obligent au jihad guerrier, même si vous n'en avez pas envie<sup>68</sup>.

---

<sup>67</sup> Capitation (Jizya): c'est la taxe qu'on exige, dans un état islamique, des sujets non-musulmans.

<sup>68</sup> Certains parlent du « jihad guerrier » comme du 6° piller de l'islam.

Mahomet exige des musulmans une obéissance totale, à lui et aux chefs musulmans (33.36, 59.7, ...), jusqu'au sacrifice de leur vie, pour lui et les chefs musulmans (8.39, 5.21, 9.111, 4.95, 2.216, 4.97).

Il exige qu'ils soient prêts à se détacher, voire à renier leurs propres parents, si nécessaire (64.14-15, 60.3, 31.15 ...).

**2.154. Et ne dites pas de ceux qui sont tués dans le sentier d'Allah qu'ils sont morts. Au contraire ils sont vivants, mais vous en êtes inconscients.**

Note : Toujours la promesse d'un hypothétique paradis, en échange de sa vie.

**2.216. Le combat vous a été prescrit alors qu'il vous est désagréable. Or, il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose alors qu'elle vous est un bien.** Et il se peut que vous aimiez une chose alors qu'elle vous est mauvaise. **C'est Allah qui sait, alors que vous ne savez pas.**

47.4-7. « 4. [...] **Et ceux qui seront tués dans le chemin d'Allah**, Il ne rendra jamais vaines leurs actions.

**5. Il les guidera et améliorera leur condition,**

**6. et les fera entrer au Paradis qu'Il leur aura fait connaître ».**

Note : Mahomet incite les combattant musulmans à sacrifier leur vie, pour la cause, le jihad, en échange de la promesse d'un hypothétique paradis.

**4.74. Qu'ils combattent donc dans le sentier d'Allah, ceux qui troquent la vie présente contre la vie future. Et quiconque combat dans le sentier d'Allah, tué ou vainqueur, Nous lui donnerons bientôt une énorme récompense.**

4.95. Ne sont pas égaux ceux des croyants qui restent chez eux - sauf ceux qui ont quelques infirmité - et ceux **qui luttent corps et biens dans le sentier d'Allah. Allah donne à ceux qui luttent corps et biens un grade d'excellence sur ceux qui restent chez eux. Et à chacun Allah a promis la meilleure récompense; et Allah a mis les combattants au-dessus des non combattants en leur accordant une rétribution immense ;**

4.101-104. « 101. Et quand vous parcourez la terre, ce n'est pas un péché pour vous de raccourcir la Salat, si vous craignez que les mécréants ne vous mettent à l'épreuve, car **les mécréants demeurent pour vous un ennemi déclaré.** 102. Et lorsque tu (Muhammad) te trouves parmi eux, et que tu les diriges dans la Salat, qu'un groupe d'entre eux se mette debout en ta compagnie, **en gardant leurs armes.** Puis lorsqu'ils ont terminé la prosternation, qu'ils passent derrière vous et que vienne l'autre groupe, ceux qui n'ont pas encore célébré la Salat. A ceux-ci alors d'accomplir la Salat avec toi, **prenant leurs précautions et leurs armes. Les mécréants aimeraient vous voir négliger vos armes et vos bagages, afin de tomber sur vous en une seule masse.** Vous ne commettez aucun péché si, incommodés par la pluie ou malades, vous déposez vos armes; cependant prenez garde. Certes, **Allah a préparé pour les mécréants un châtement avilissant.**

103. Quand vous avez accompli la Salat, invoquez le nom d'Allah, debout, assis ou couchés sur vos côtés. Puis lorsque vous êtes en sécurité, accomplissez la Salat (normalement), car la Salat demeure, pour les croyants, une prescription, à des temps déterminés.

104. **Ne faiblissez pas dans la poursuite du peuple [ennemi].** Si vous souffrez, lui aussi souffre comme vous souffrez, tandis que vous espérez d'Allah ce qu'il n'espère pas. Allah est Omniscient et Sage ».

5.21. O mon peuple! Entrez dans la terre sainte qu'Allah vous a prescrite. **Et ne revenez point sur vos pas en refusant de combattre car vous retourneriez perdant.**

8.20. ô vous qui croyez ! **Obéissez à Allah et à Son messager et ne vous détournerez pas de lui quand vous l'entendez (parler).**

8.39. **Et combattez-les jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus d'association, et que la religion soit entièrement à Allah. Puis, s'ils cessent (ils seront pardonnés car) Allah observe bien ce qu'ils œuvrent.**

8.15-16. « 15. ô vous qui croyez **quand vous rencontrez (l'armée) des mécréants en marche, ne leur tournez point le dos.**

16. **Quiconque, ce jour-là, leur tourne le dos,** - à moins que ce soit par tactique de combat, ou pour rallier un autre groupe, - **celui-là encourt la colère d'Allah et son refuge sera l'Enfer. Et quelle mauvaise destination !** ».

Note : ces deux versets s'adresse particulièrement aux musulmans, faisant preuve de couardise et de lâcheté durant les batailles, leur promettant de durs châtements, s'ils sont lâches, et des récompenses, s'ils sont courageux.

9.38. Ô vous qui croyez! Qu'avez-vous? Lorsque l'on vous a dit: «Elancez-vous dans le sentier d'Allah» vous vous êtes appesantis sur la terre. La vie présente vous agrée-t-elle plus que l'au-delà? - **Or, la jouissance de la vie présente ne sera que peu de chose, comparée à l'au-delà !**

En relation avec cet autre verset :

29.64. **Cette vie d'ici-bas n'est qu'amusement et jeu. La Demeure de l'au-delà est assurément la vraie vie.** S'ils savaient!

Note : En relation avec cette affirmation islamiste « nous aimons plus la mort que la vie », comme l'a déclaré, par exemple, le terroriste Mohamed Merah : « sachez qu'en face de vous, vous avez un homme qui n'a pas peur de la mort. **Moi la mort, je l'aime comme vous vous aimez la vie** »<sup>69</sup>.

Le plus ancien exemple de cette déclaration se trouve dans ce texte ci-après :

Khalid ibn al-Walid a écrit un message aux responsables des Perses. Il était lui-même à al-Hira [ville d'Irak] et il a donné le message à Baqila [vers 637 après JC].

Amir a dit : j'ai lu le message chez Baqila. Il disait :

*« Au nom d'Allah clément et miséricordieux. De **Khalid ibn al-Walid**<sup>70</sup> aux dirigeants de la Perse.*

*Salutations à celui qui suit la voie de la vérité. Je remercie devant vous Allah qui est le seul Dieu.*

*Je remercie Allah qui a arrêté la clémence pour vous, qui a créé la discorde chez-vous et qui vous a rendu faibles. Signez-moi un accord de dhimmitude et ramenez-moi une jiziya<sup>71</sup>.*

*Si vous ne le faites pas, je jure au nom d'Allah, la seule divinité qui soit, que **je vais marcher vers vous avec des hommes qui aiment la mort comme vous aimez la vie** »<sup>72</sup>.*

8.39. **Si vous ne vous lancez pas au combat, Il vous châtierra d'un châtement douloureux et vous remplacera par un autre peuple.** Vous ne Lui nuirez en rien. Et Allah est Omnipotent<sup>73</sup>.

8.63. Ne savent-ils **pas qu'en vérité quiconque s'oppose à Allah et à Son messager, aura le feu de l'Enfer pour y demeurer éternellement ? Et voilà l'immense opprobre.**

---

<sup>69</sup> Mohamed Merah : "Moi la mort, je l'aime comme vous vous aimez la vie", AFP, 09 juillet 2012,

<https://www.nouvelobs.com/societe/20120708.OBS6523/mohamed-merah-moi-la-mort-je-l-aime-comme-vous-vous-aimez-la-vie.html>

<sup>70</sup> Khalid ibn al-Walid : Général et compagnon du prophète Mahomet. Cf. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Khalid\\_ibn\\_al-Walid](https://fr.wikipedia.org/wiki/Khalid_ibn_al-Walid)

<sup>71</sup> Impôt annuel de capitation (taxe) évoqué dans le Coran et collecté sur les hommes pubères non-musulmans (dhimmis), en échange de leur "protection" par les musulmans. Cf. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Djiz%C3%AEa>

<sup>72</sup> Source: Moussanaf ibn Abi Chayba. De : Ibn abi Chayba (ou aussi: Ibn abi Shayba) – 775 – 849 [wiki: ar, de], Volume 11, page 251, <https://islamlab.com/aimer-la-mort-plus-que-la-vie/>

<sup>73</sup> Allusion à la bataille de Tabūk, au Nord de l'Arabie, dirigée en l'an 9 H., contre le territoire byzantin, où l'on avait assassiné un ambassadeur musulman. La distance, la saison des chaleurs, ainsi que la gravité de l'expédition avaient permis *de distinguer les sincères des hypocrites*, etc. Source : <http://www.islam-fr.com/coran/francais/sourate-9-at-tawba-le-repentir.html#11>

9.111. Certes, Allah a acheté des croyants, leurs personnes et leurs biens en échange du Paradis. **Ils combattent dans le sentier d'Allah : ils tuent, et ils se font tuer.** C'est une promesse authentique qu'Il a prise sur Lui-même dans la Thora, l'Évangile et le Coran. Et qui est plus fidèle qu'Allah à son engagement? Réjouissez-vous donc de l'échange que vous avez fait : Et c'est là le très grand succès<sup>74</sup>.

33.15-16. « 15. **tandis qu'auparavant ils avaient pris l'engagement envers Allah qu'ils ne tourneraient pas le dos. Et il sera demandé compte de tout engagement vis-à-vis d'Allah.**

16. Dis : **“Jamais la fuite ne vous sera utile si c'est la mort (sans combat) ou le meurtre (dans le combat) que vous fuyez; dans ce cas, vous ne jouirez (de la vie) que peu (de temps)”** ».

33.36 « **Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'Allah et Son Messager ont décidé d'une chose, d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir** »<sup>75</sup>.

40.33. **Le jour où vous tournerez le dos en déroute, sans qu'il y ait pour vous de protecteur contre Allah”. Et quiconque Allah égare, n'a point de guide.**

61.4. **Allah aime ceux qui combattent dans Son chemin en rang serré pareils à un édifice renforcé.**

Note : en ordre de bataille.

Note : Voir aussi l'annexe « *Hadiths totalitaires, incitant les fidèles au combat, ne leur laissant aucune liberté de choix* », situé à la fin de ce document.

## 8 Versets incitant l'intolérance religieuse ou/et contre les non-musulmans

Les non-musulmans sont les mécréants / infidèles, les associateurs, les apostats, voire les « gens du livre » (juifs, chrétiens).

2.221. **Et n'épousez pas les femmes associatrices** tant qu'elles n'auront pas la foi, et certes, une esclave croyante vaut mieux qu'une associatrice, même si elle vous enchante. Et **ne donnez pas d'épouses aux associateurs**<sup>76</sup> tant qu'ils n'auront pas la foi, et certes, un esclave croyant vaut mieux qu'un associateur même s'il vous enchante. **Car ceux-là [les associateurs] invitent au Feu** ; tandis qu'Allah invite, de part Sa Grâce, au Paradis et au pardon. Et Il expose aux gens Ses enseignements afin qu'ils se souviennent !

2.193. **Et combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'association et que la religion soit entièrement à Allah seul.** S'ils cessent, donc plus d'hostilités, sauf contre les injustes.

Note : « *Les taoïstes, les bouddhistes, les hindouistes et les adeptes des religions traditionnelles, du point de vue de l'islam, sont des « mushrikun », et le Coran ordonne de massacrer les mushrikun « jusqu'à ce que la religion soit entièrement à Allah » (8:39, 2:193) », Rafki Pochtli.*

Ces versets peuvent être un feu vert aux génocides des non-musulmans.

2.256-257. « 256. **Nulle contrainte en religion ! Car le bon chemin s'est distingué de l'égarement.** Donc, quiconque mécroît au Rebelle tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Et Allah est Audient et Omniscient.

257. Allah est le défenseur de ceux qui ont la foi: Il les fait sortir des ténèbres à la lumière. **Quant à ceux qui ne croient pas, ils ont pour défenseurs les Tagut**<sup>77</sup>, **qui les font sortir de la lumière aux ténèbres. Voilà les gens du Feu, où ils demeurent éternellement** ».

---

<sup>74</sup> De l'échange que vous avez fait : du bon marché que vous avez fait (votre personne et vos biens contre le Paradis).

<sup>75</sup> C'est un verset vraiment totalitaire, prouvant que les musulmans ne sont pas du tout libres.

<sup>76</sup> Associateur : Polythéiste.

<sup>77</sup> Dans l'islam, le Taghout est le *rejet de tout acte d'adoration d'Allah*. Ce qui est un crime grave dans l'islam.

3.4. auparavant, en tant que guide pour les gens. Et Il a fait descendre le Discernement. **Ceux qui ne croient pas aux Révélations d'Allah auront, certes, un dur châtement ! Et, Allah est Puissant, Détenteur du pouvoir de punir.**

3.10-12. « 3.10. **Ceux qui ne croient pas, ni leurs biens ni leurs enfants ne les mettront aucunement à l'abri de la punition d'Allah. Ils seront du combustible pour le Feu,**

3.11. comme les gens de Pharaon et ceux qui vécurent avant eux. Ils avaient traité de mensonges Nos preuves. Allah les saisit donc, pour leurs péchés. Et **Allah est dur en punition.**

3.12. **Dis à ceux qui ne croient pas : « Vous serez vaincus bientôt; et vous serez rassemblés vers l'Enfer. Et quel mauvais endroit pour se reposer ! ».**

3.19. Certes, **la religion acceptée d'Allah, c'est l'Islam.** Ceux auxquels le Livre a été apporté ne se sont disputés, par agressivité entre eux, qu'après avoir reçu la science [la prophétie de Muḥammad et l'Islam]. **Et quiconque ne croit pas aux signes d'Allah... alors Allah est prompt à demander compte !**

3.56. **Quant à ceux qui n'ont pas cru, Je les châtierai d'un dur châtement, ici-bas tout comme dans l'au-delà; et pour eux pas de secoureurs.**

3.61. **A ceux qui te contredisent à son propos,** maintenant que tu en es bien informé, tu n'as qu'à dire : « Venez, appelons nos fils et les vôtres, nos femmes et les vôtres, nos propres personnes et les vôtres, **puis proférons exécution réciproque en appelant la malédiction d'Allah sur les menteurs.**

Note : Ici Mahomet fait dire à Allah que ceux qui ne sont pas d'accord avec sa version de l'histoire de Jésus n'ont qu'à venir avec leurs gens, et on règlera ça à coups d'injures en laissant la malédiction d'Allah juger. On imagine aisément quel genre de malédiction pourrait s'abattre sur les imprudents. Ce cas peut être un parfait exemple de menace et d'intimidation contre la personne qui ose critiquer Mahomet et son message.

3.85. **Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, ne sera point agréé, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants.**

3.131. **Et craignez le Feu préparé pour les mécréants.**

7.72 [...] **Nous avons exterminé ceux qui traitaient de mensonges Nos enseignements et qui n'étaient pas croyants.**

8.39-40 « 39. **Et combattez-les jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus d'association, et que la religion soit entièrement à Allah.** Puis, s'ils cessent (ils seront pardonnés car) Allah observe bien ce qu'ils œuvrent.

40. **Et s'ils tournent le dos, sachez alors qu'Allah est votre Maître.** Quel excellent Maître et quel excellent Protecteur! ».

Note : Sous-entendu, si les associateurs (chrétiens, ...) vous tournent le dos, s'ils fuient, leur destin est entre vos mains.

60.4. Certes, vous avez eu un bel exemple [à suivre] en Abraham et en ceux qui étaient avec lui, quand ils dirent à leur peuple : « **Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions. Entre vous et nous, l'inimitié et la haine sont à jamais déclarées jusqu'à ce que vous croyiez en Allah, seul** ». Exception faite de la parole d'Abraham [adressée] à son père : « *J'implorerai certes, le pardon [d'Allah] en ta faveur bien que je ne puisse rien pour toi auprès d'Allah* ». « *Seigneur, c'est en Toi que nous mettons notre confiance et à Toi nous revenons [repentants]. Et vers Toi est le Devenir.*

66.9. **Ô Prophète ! Mène la lutte contre les mécréants et les hypocrites et sois rude à leur égard. Leur refuge sera l'Enfer, et quelle mauvaise destination !**

74. 7-10. « 7. Et pour ton Seigneur, endure.

8. Quand on sonnera du Clairon,

9. **alors, ce jour-là sera un jour difficile,**

10. **pas facile pour les mécréants** ».

## 9 Versets confirmant la suprématie de l'islam sur toutes les autres religions

3.110. **Vous êtes la meilleure communauté, qu'on ait fait surgir pour les hommes.**

48.28 C'est Lui qui a envoyé Son messager avec la guidée et la religion de vérité [l'Islam] **pour la faire triompher sur toute autre religion.**

61.9 C'est Lui qui a envoyé Son messager avec la guidée et la Religion de Vérité, **pour la placer au-dessus de toute autre religion**, en dépit de l'aversion des associateurs.

## 10 Versets appelant à stigmatiser les autres religions ou peuples

L'islam est la seule religion qui stigmatise les croyants des autres confessions, dans une prière répétée jusqu'à 17 fois par jour : La première sourate (sourate d'Al-Fatiha) est une supplication que les musulmans font 17 fois par jour afin de les garder à l'abri de la voie des « **égarés [et] de ceux qui encourent la colère d'Allah** » :

1.6-7. Guide-nous dans le droit chemin, le chemin de ceux que Tu as comblés de faveurs, non pas **de ceux qui ont encouru Ta colère, ni des égarés.** [ce qui encourent ta colère = les Juifs, les égarés = les chrétiens].

On retrouve ces deux appellations « **égarés** » (les chrétiens), « **ceux qui encourent la colère d'Allah** » (les juifs) dans les versets suivants :

4.44. Ne vois-tu pas comment ceux (les chrétiens) qui ont reçu une partie des Écritures, **se sont égarés et souhaitent que vous vous égariez à votre tour de la bonne voie.**

2.61. Ils (les Juifs) furent frappés d'humiliation et d'indigence. **Ils ont encouru la colère d'Allah pour n'avoir pas voulu croire à ses signes et pour avoir tué injustement ses prophètes.** Telles furent les suites de leur transgression et de leur désobéissance.

8.13-14. « 13. Ce, parce qu'ils ont désobéi à Allah et à Son messenger." **Et quiconque désobéit à Allah et à Son messenger... Allah est certainement dur en punition !**

14. **Voilà (votre sort); goûtez-le donc ! Et aux mécréants le châtement du Feu (sera réservé) ».**

62.5. **Ceux [les juifs]** qui ont été chargés de la Torah mais qui ne l'ont pas appliquée **sont pareils à l'âne qui porte des livres.** Quel mauvais exemple que celui de **ceux qui traitent de mensonges les versets d'Allah** et Allah ne guide pas *les gens injustes.*

Note : voir aussi l'annexe « *Hadiths appelant à stigmatiser les autres religions ou peuples* », situé à la fin de ce document.

## 11 Versets incitant à la cruauté, au manque de pitié et au terrorisme

Dans le Coran, on trouve des versets coraniques incitant à jeter l'effroi : 8.60, 8.12, 8.55, à être dur avec les mécréants : 48.28, 9.123<sup>78</sup>, à être fier et puissant envers les mécréants : 5.54, voire à les menacer des pire punitions de l'enfer : Coran 9.123, 4.56, 22.19-22, 18.29, 37.63-68, 25.52, 47.4, 47.37 ...), y compris ceux de la sourate 9, tels les versets de l'épée ou du sabre (Coran 9.5, 9.29-30), ou des hadiths de Boukhari sur le djihad (Bukhari, vol. 4, livre 52, n° 220, Bukhari 4.73).

Certains versets cherchent à terroriser les croyants, les récalcitrants, les contrevenants et les ennemis<sup>79</sup> :

<sup>78</sup> L'exégèse de Tabari de Coran 8.60, celle d'Ibn Kathir de 8.55 confirment qu'il faut bien infliger une grande terreur et une grande punition aux ennemis d'Allah [mécréants].

<sup>79</sup> *Terrorisme* : a) Gouvernement par la terreur. 2) Emploi systématique de la violence [et de la terreur] pour atteindre un but politique ; les actes de violence (attentats, destructions, prises d'otages) [en général, pour faire plier par la terreur et la violence, les ennemis et les récalcitrants].

4.56. Certes, **ceux qui ne croient pas à Nos Versets, (le Coran) Nous les brûlerons bientôt dans le Feu. Chaque fois que leurs peaux auront été consumées, Nous leur donnerons d'autres peaux en échange afin qu'ils goûtent au châtement.** Allah est certes Puissant et Sage !

24.2. La fornicatrice et le fornicateur, **fouettez-les chacun de cent coups de fouet. Et ne soyez point pris de pitié** [de compassion] pour eux dans l'exécution de la loi d'Allah -si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Et *qu'un groupe de croyants assiste à leur punition.*

35.8. Eh quoi ! Celui à qui on a enjolivé sa mauvaise action au point qu'il la voit belle...? - **Mais Allah égare qui Il veut, et guide qui Il veut - Que ton âme ne se répande donc pas en regrets pour eux** : Allah est Parfaitement Savant de ce qu'ils fabriquent [manigancent].

9.123. **Luttez contre les incrédules dans vos alentours, et laissez-les trouver la dureté dans vous** ». [Autre traduction : « Oh vous qui croyez ! Combattez les mécréants qui sont près de vous ; **et qu'ils trouvent la dureté en vous.** Et sachez qu'Allah est avec les pieux » (Coran Hamidullah en Français)].

22.19-22 « 19. Voici deux clans adverses qui disputaient au sujet de leur Seigneur. **A ceux qui ne croient pas, on taillera des vêtements de feu, tandis que sur leurs têtes on versera de l'eau bouillante,**

20. **qui fera fondre ce qui est dans leurs ventres de même que leurs peaux.**

21. **Et il y aura pour eux des maillets de fer.**

22. **Toutes les fois qu'ils voudront en sortir (pour échapper) à la détresse, on les y remettra et (on leur dira): «Goûtez au châtement de la Fournaise** ».

48.29. **Ceux qui suivent Muhammad sont impitoyables pour les incrédules** mais gentils à l'un, l'autre.

[Autre traduction : « Muhammad est le messenger d'Allah. Et ceux qui sont avec lui **sont durs envers les mécréants,** miséricordieux entre eux [...] » (Coran Hamidullah en Français)].

98.6. **Les juifs et les chrétiens et les païens brûleront dans le feu d'enfer à jamais. Ils sont les plus vils de toutes les créatures.**

[Autre traduction (voir ci-dessous) :

98.6 « **Les infidèles parmi les gens du Livre, ainsi que les Associateurs iront au feu de l'Enfer, pour y demeurer éternellement. De toute la création, ce sont eux les pires** »<sup>80</sup>].

Autre traduction de Savary (voir ci-dessous) :

98/5 « **Certainement, les Chrétiens, les Juifs incrédules et les idolâtres seront jetés dans les brasiers de l'enfer. Ils y demeureront éternellement. Ils sont les plus pervers des hommes** »<sup>81</sup>.

Consultez aussi l'annexe « *Hadiths incitant à la cruauté, au manque de pitié et au terrorisme* », situé à la fin de ce document.

Tous ces versets et hadiths renforcent le caractère totalitaire de l'islam et son emprise sur les fidèles.

## 12 Versets et hadiths montant que le prophète a été violent, a tué et fait tuer

Le Prophète a été violent, a tué, a appelé à tuer (7.72, 9.30, 3.141, 63.4<sup>82</sup> ...) et **a été aussi meurtrier.**

<sup>80</sup> Cf. <http://www.islam-fr.com/coran/francais/sourate-98-al-bayyina-la-preuve.html>

<sup>81</sup> Cf. [https://fr.wikisource.org/wiki/Coran\\_Savary/098](https://fr.wikisource.org/wiki/Coran_Savary/098)

<sup>82</sup> « *Nous avons exterminé ceux qui traitaient de mensonges* » (Coran 7.72).

« *Qu'Allah les anéantisse* » [concernant les juifs et les chrétiens] (Coran 9.30).

« *Qu'Allah [...] détruise (ou fasse disparaître) les incroyants* » (Coran 3.141).

« *Ce sont ceux-là les pires ennemis. Méfie-toi d'eux ! Qu'Allah anéantisse ces hypocrites...* » (63.4).

En particulier, Mahomet a soutenu ou commandité l'assassinat d'au moins 42 opposants qui le critiquaient ou critiquaient sa religion<sup>83</sup>.

Par exemple, Il a aussi fait ordonner l'assassinat d'un poète juif Ka'b ibn al-Achraf qui s'était mis « à exhorter les gens contre Muhammad et à composer des poèmes panégyriques pour se lamenter sur le sort des hommes jetés dans la fosse commune à Badr » (Sira Ibn Hicham<sup>84</sup>, Tabari<sup>85</sup>, Bukhari 3.45.687, Bukhari n° 3032, Bukhari 52.271).

Il a combattu les juifs et chrétiens (9.29).

Il a fait tuer les associateurs, infidèles (9.5 \_ verset de l'épée ou du sabre \_, 9.29-31, 5.33-37 ...).

Il a fait lapider (à mort) un juif et sa femme (Muslim, Book 17, Hadith n° 4216).

Il a commandité des lapidations (Muslim 17 n° 4191, n° 4196, n° 4207, n° 4211, Dawud 38, n° 4429 et n° 4448, Bukhari 82 n° 803, Bukhari Volume 9, hadith n° **6876**, n° **7879** et n° **6884**, Bukhari Volume 3, hadith n° **2413**, Bukhari 58 n° 188)<sup>86</sup>.

Il a fait couper la main d'une femme (Bukhari, Vol. 8, Book 81, Hadith 792).

Il a ordonné de couper la main aux voleurs (5.38).

Il a ordonné de découper les membres d'un voleur récidiviste jusqu'à ce que ledit voleur soit tué (Sunnan Abu Dawud, Book 39, Hadith n° 4396).

Il a fait couper les mains et pieds de personnes qui avaient volé ses chameaux et marqué leurs yeux avec des pièces de fer chauffées (al-Bukhari, Vol. 7, Book 71, Hadith 590).

Il a coupé lui-même la main d'un homme qui avait volé un bouclier valant trois dirhams (al-Bukhari, Vol. 8, Book 81, Hadith 788).

Il a ordonné de torturer Kinana l'époux de la juive safiya afin de découvrir l'emplacement de son trésor (Sira Ibn Hicham).

Il a enseigné que « la récompense de ceux qui font la guerre contre Allah et Son messager, et qui s'efforcent de semer la corruption sur la terre, c'est qu'ils soient tués, ou crucifiés, ou que soient coupées leur main et leur jambe opposées, ou qu'ils soient expulsés du pays » (5.33).

Il a ordonné de tuer tous les chiens avant de limiter ce massacre aux seuls chiens noirs (Sunnan Abu Dawud 2846, Book 16, Hadith n° 2840, Muslim 24, n° 5248).

Il a fait égorger entre six cents et neuf cents hommes du clan juif des Banû Qurayzha (Sira Ibn Hicham, Sunnan Abu Dawud 14.2665, 33.25-27)<sup>87</sup>.

---

<sup>83</sup> Sources : a) *List of Killings Ordered or Supported by Muhammad*,

[https://wikiislam.net/wiki/List\\_of\\_Killings\\_Ordered\\_or\\_Supported\\_by\\_Muhammad](https://wikiislam.net/wiki/List_of_Killings_Ordered_or_Supported_by_Muhammad)

b) *Liste des meurtres ordonnés ou soutenus par Muhammad* [Mahomet],

[http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurlIslam/Liste\\_des\\_meurtres\\_ordonnes\\_ou\\_soutenus\\_par\\_Muhammad.htm](http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurlIslam/Liste_des_meurtres_ordonnes_ou_soutenus_par_Muhammad.htm)

<sup>84</sup> a) Ka'b ibn al-Ashraf, [https://fr.wikipedia.org/wiki/Ka%27b\\_ibn\\_al-Ashraf](https://fr.wikipedia.org/wiki/Ka%27b_ibn_al-Ashraf),

b) [https://en.wikipedia.org/wiki/Ka%27b\\_ibn\\_al-Ashraf](https://en.wikipedia.org/wiki/Ka%27b_ibn_al-Ashraf)

<sup>85</sup> *Tabari* (trad. du persan par Hermann Zotenberg), *La Chronique. Histoire des prophètes et des rois*, Actes Sud / Sindbad, coll. « Thésaurus », 2001, t.2, 181-185.

<sup>86</sup> *La Femme lapidée*, Freidoune Sahebjam, Grasset, Paris, 1990.

<sup>87</sup> 1) Coran 33.26-27 « 26. Et Il a fait descendre de leurs forteresses ceux des gens de l'Écriture qui avaient prêté assistance aux coalisés, et a jeté l'effroi dans leurs cœurs. Vous en avez tué une partie et vous en avez capturé une autre. 27. Dieu vous a fait ainsi hériter de leur pays, de leurs demeures, de leurs richesses et d'une terre que vos pieds n'avaient jamais foulée. La puissance de Dieu n'a point de limite ».

2) Sira de référence en arabe p. 684 (texte de Ibn Ishaq cité par Ibn Hicham), édition critique par Ferdinand Wüstenfeld, parue en 1858-1859 (tome 1 contenant le texte arabe) et 1860 (tome 2 contenant une introduction, des notes critiques et des indices). Ibn Ishaq, Muhammad, p. 185, traduction française de la Sira de référence par Abdurrahmân Badawî, introduction et notes par Abdurrahmân Badawî, éditions Al Bouraq (28 septembre 2001) : tome 1, 654 pages ; tome 2, 608 pages ; Sira édition de référence en arabe p. 492, traduction française t.1 p. 586 ; Sira édition de référence en arabe p. 485-506, traduction française t.1 p. 578-603 ; Sira édition de référence en arabe p. 689, traduction française t.2 p. 191 ; Sira édition de référence en arabe p. 681-689,



Il a dit :

- « *J'ai vaincu [ai été victorieux] par la terreur [par l'effroi]* » (Bukhari, vol. 4, livre 52, n° 220).
- « *Sachez que le paradis est sous [à] l'ombre des épées* » (Bukhari 4.73).
- « *[...] Je vais jeter l'effroi dans les cœurs des mécréants. Frappez donc au-dessus des cous et frappez-les sur tous les bouts des doigts* » (8.12).
- « *Vous qui croyez ! Combattez ceux des mécréants qui sont près de vous ; et qu'ils trouvent de la dureté en vous* » (9.123).
- « *[...] Nous les brûlerons bientôt dans le Feu [les mécréants]. Chaque fois que leurs peaux auront été consumées, Nous leur donnerons d'autres peaux en échange afin qu'ils goûtent au châtement [...]* » (4.56).
- « *19. [...] A ceux qui ne croient pas, on taillera des vêtements de feu, tandis que sur leurs têtes on versera de l'eau bouillante. 20. qui fera fondre ce qui est dans leurs ventres de même que leurs peaux. 21. Et il y aura pour eux des maillets de fer. 22. Toutes les fois qu'ils voudront en sortir (pour échapper) à la détresse, on les y remettra et (on leur dira) : « Goûtez au châtement de la Fournaise ».* (22.19-22).
- « *[...] Nous avons préparé pour les injustes un Feu dont les flammes les cernent. Et s'ils implorent à boire on les abreuvera d'une eau comme du métal fondu brûlant les visages* » (18.29).
- « *»Nous l'avons assigné en épreuve aux injustes. C'est un arbre qui sort du fond de la Fournaise. Ses fruits sont comme des têtes de diables. Ils doivent certainement en manger [...]. Ensuite ils auront par-dessus une mixture d'eau bouillante. Puis leur retour sera vers la Fournaise* » (37.63-68).
- « *Ce sont des maudits. Où qu'on les trouve, ils seront pris et tués impitoyablement* » (33.61).
- « *N'obéis donc pas aux infidèles; et avec ceci (le Coran), lutte(z) contre eux vigoureusement* » [« *N'écoute pas les incroyants, combats-les rudement avec ce Coran* »] (25.52).
- « *Lorsque vous rencontrez (au combat), ceux qui ont mécru, frappez-en les cous. Puis, quand vous les avez dominés, enchaînez-les solidement [...]* » [« *Quand vous rencontrez des infidèles, frappez-les à la nuque jusqu'à en faire un grand carnage* »] (47.4).
- « *N'appellez point les infidèles à la paix quand vous leur êtes supérieurs [au niveau des forces militaires en présence] [...]* » (47.37).
- Mahomet aurait dit : « *Tout Juif dont vous serez maître, tuez-le* » (Tabarî, Annales I, 1363 ; Ibn Sa'd 2,1,21 ; Ibn Hicham 3,62 ; al- 'Aîni 6,194).

Sinon, dans le Coran traduit par Hamidullah, le mot *châtement* y était employé 356 fois, le mot *feu* [comme feu de l'enfer] cité 159 fois, le mot *Enfer* 98 fois, le mot *Diable* 90 fois, le mot *punition* 40 fois<sup>88</sup> ... Bref, beaucoup de versets sont violents et intolérants<sup>89</sup>.

## 13 Versets légitimant la dissimulation (taqiya), le mensonge envers les non-musulmans

### 13.1 Versets incitant au mensonge pour protéger l'islam

---

traduction française t.2 p. 181-192 ; Sira édition de référence en arabe p. 689-690, traduction française t.2 p. 192 ; Sira édition de référence en arabe p. 692-693, traduction française t.2 p. 196.

3) a) Tabarî, La Chronique t.2, traduit du persan par Hermann Zotenberg, 1260 pages, éditions Actes Sud, collection Thesaurus (24 mai 2001), p. 148. Bb Autre édition : Histoire des Envoyés de Dieu et des rois (en un seul volume), 1186 pages, éditions Al-Bustane (1er septembre 2002), p. 534.

<sup>88</sup> Bien sûr, ce ne sont pas des indicateurs scientifiques, mais ils donnent juste une première idée du contenu du Coran ...

<sup>89</sup> *Versets violents et intolérants du Coran,*

<http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam/VersetsViolentsDuCoran.htm>

3.28. **Que les croyants ne prennent pas, pour alliés, des infidèles, au lieu de croyants.** Quiconque le fait n'est d'Allah en rien la religion d'Allah, **à moins que vous ne cherchiez à vous protéger d'eux.** Allah vous met en garde à l'égard de Lui-même. Et c'est à Allah le retour<sup>90</sup>.

16.106. Quiconque a renié Allah après avoir cru... – **sauf celui qui y a été contraint alors que son cœur demeure plein de la sérénité de la foi** – mais ceux qui ouvrent délibérément leur cœur à la mécréance, ceux-là ont sur eux une colère d'Allah et **ils ont un châtement terrible.**

**Note :** Normalement, un musulman n'a pas le droit de mentir à un musulman, mais il peut mentir à un non-musulman, s'il le craint.

40.28. Et un homme croyant de la famille de Pharaon, **qui dissimulait sa foi** dit : « Tuez-vous un homme parce qu'il dit : « Mon Seigneur est Allah ? » Alors qu'il est venu à vous avec les preuves évidentes de la part de votre Seigneur. S'il est menteur, son mensonge sera à son détriment ; tandis que s'il est véridique, alors une partie de ce dont il vous menace tombera sur vous ». Certes, Allah ne guide pas celui qui est outrancier et imposteur !

**Notes :** Un homme est présenté comme un croyant mais qui devait "dissimuler sa foi" parmi ceux qui n'étaient pas croyants.

Mahomet autorise les musulmans à tromper les non-musulmans (via la *taqiya* ou *taqiyya* ou l'art de la dissimulation), pour la « bonne cause » de l'islam, pour le protéger, et utiliser la ruse dans la guerre (2.225, 3.28, 9.3, 16.106, 40.28, 66.2, Bukhari vol 4 livre 52 n°269, Bukhari livre 84 n°64, Bukhari livre 52 n°271, Bukhari livre 89 n°260 ...) <sup>91</sup>.

Allah peut être *trompeur*, s'il le veut et pour diverses raisons, par exemple, pour faire triompher la cause de Mahomet ou d'Allah ... (3.54, 7.99, 8.30, 10.21 ...).

Allah a ou semble avoir autorisé Mahomet à employer la ruse et la tromperie, pour triompher de ses « ennemis » (Sira d'Ibn Ishaq 981, 834 & 837 ...) <sup>92</sup>.

Il a autorisé le mensonge dans trois cas : guerre, réconciliation, paix du couple (Muslim, Book 32, Hadith 6303 ; al-Bukhari, Vol. 3, Book 49, Hadith 857).

En comparaison, voici ce que dit le christianisme sur la tromperie :

Selon Jésus-Christ dans l'Évangile : "*Qui veut sauver sa vie la perdra, mais qui perdra sa vie à cause de moi et de l'Évangile la sauvera*" (Marc 8.35).

---

<sup>90</sup> Ce verset est très explicite et justifie, pour les islamistes, leur stratégie de dissimulation et de conquête cachée. Cf. le tamkine, une stratégie utilisée par les frères musulmans, pour conquérir le pouvoir / la domination [1] [2] [3], consistant à 1) utiliser les lois démocratiques contre la démocratie [4] et 2) l'entrisme dans les partis politiques et les grands organismes, ONG (ONG de défense des droits de l'homme etc.).

[1] Le Tamkine chez les Frères Musulmans, Mohamed Louizi, Ikhwan Info, [www.ikhwan.whoswho/blog/archives/7968](http://www.ikhwan.whoswho/blog/archives/7968)

[2] Les Frères musulmans visent le Tamkine, Mohamed Louizi, Ikhwan Info, [www.ikhwan.whoswho/blog/archives/10023](http://www.ikhwan.whoswho/blog/archives/10023)

[3] 50 ans de Tamkine des Frères Musulmans au Qatar, Mohamed LOUIZI, <http://mohamedlouizi.eu/files/2018/05/50-ans-de-tamkine-des-freres-musulmans-au-qatar-mlouizi.pdf>

[4] « Avec vos lois démocratiques, nous vous coloniserons. Avec nos lois coraniques, nous vous dominerons », Youssef al-Qaradâwî, théologien musulman, proche des frères musulmans, en 2002. Source : « Les droits de l'homme érigés en religion détruisent les nations », Alexandre Devecchio, 20/06/2016, <http://www.lefigaro.fr/vox/societe/2016/06/17/31003-20160617ARTFIG00364-les-droits-de-l-homme-eriges-en-religion-detruisent-les-nations.php>

<sup>91</sup> Un hadith emblématique, parmi d'autres : « Le Prophète a dit : « la guerre c'est la ruse » » (Boukhari, n° 3029 et Mouslim, n° 58).

<sup>92</sup> *La Taqiyya et les règles de la guerre islamique*, Raymond Ibrahim, Middle East Forum, 2010, <https://www.meforum.org/articles/2010/la-taqiyya-et-les-regles-de-la-guerre-islamique>

« Contrairement au chrétien, que la doctrine évangélique n'autorise à mentir en aucune circonstance (dans le christianisme, tout mensonge, quel qu'il soit, est un péché), le musulman est autorisé à mentir dans plusieurs circonstances, en dépit du verset coranique bien connu qui affirme « Allah ne guide pas celui qui est outrancier et menteur » (40.28). [...] Il est parfaitement entendu qu'il n'y a mensonge que dans la mesure où l'interlocuteur est un musulman : Dans le cas contraire, le fidèle ne doit avoir aucun scrupule à tromper son interlocuteur tant que son mensonge vise à donner l'avantage à la communauté islamique (« oumma »). Bien plus, il pourrait encourir le reproche d'avoir dit la vérité, si cette parole était à l'origine d'un échec pour l'islam »<sup>93</sup>.

### 13.2 Versets indiquant qu'Allah est un trompeur

Allah est décrit dans le Coran comme étant le meilleur *makar*, c'est-à-dire fourbe, trompeur (par exemple : 3.54, 8.30, 10.21) \_ voir ci-dessous \_ :

3.54. Les juifs complotèrent contre Jésus ; mais **Dieu déjoua leur complot**, car **les ripostes de Dieu** sont toujours infaillibles<sup>94</sup>.

[Autre formulation : « Et ils [les autres (les juifs, les infidèles des fils d'Israël)] se mirent à stratégier. **Allah aussi stratégie. Et Allah est le meilleur de stratèges [des trompeurs] !** »] [Autre formulation : « Et ils (les incroyants) ont planifié de tromper, et Allah a planifié de tromper (les mécréants), et Allah est le meilleur des séducteurs (trompeurs)].

Note : "Ils [les mécréants] ont usé de ruse [contre Jésus], et **Dieu aussi a rusé ; Dieu est le meilleur des stratèges.**" Le mot arabe utilisé ici pour "ruse" ou "stratagème" est makara, ce qui veut dire littéralement tromperie. Si Allah lui-même use de ruse ou complot contre les mécréants, cela confirme que les musulmans sont autorisés à faire de même.

7.99. **Et ils sont alors à l'abri de la tromperie d'Allah ? Personne ne se sent à l'abri de la tromperie d'Allah, sauf ceux qui périront.**

[Autre traduction : Sont-ils à l'abri du **stratagème d'Allah** ? Seuls les gens perdus se sentent à l'abri du **stratagème d'Allah**].

[Autre traduction : Se sentaient-ils à l'abri des **ripostes divines** ? Or, seuls les perdants croient échapper à la rigueur du Seigneur »].

8.30. **Et (souvenez-vous) quand les mécréants ont comploté contre vous (O Muhammad), pour vous emprisonner, ou vous tuer, ou vous expulser. Ils ont comploté la tromperie, mais Allah a également tromper la tromperie ; et Allah est le meilleur des trompeurs.**

[Autre traduction : (Et rappelle-toi) le moment où les mécréants complotaient contre toi pour t'emprisonner ou t'assassiner ou te bannir. Ils complotèrent. **Mais Allah complota, et Allah est le meilleur en stratagèmes**].

[Autre traduction : (Et rappelle-toi) le moment où les mécréants complotaient contre toi pour t'emprisonner ou t'assassiner ou te bannir. Ils complotèrent. Mais Allah a fait échouer leur complot, **et Allah est le meilleur en stratagèmes** [en tromperies] »].

10.21. Lorsque Nous faisons goûter aux hommes Notre miséricorde après qu'un malheur les a frappés, ils ne tardent pas à user de perfidie pour dénigrer Nos signes. Dis-leur : « **Dieu est plus prompt à déjouer vos intrigues**, et Nos anges sont là pour enregistrer toutes vos **manigances**<sup>95</sup> ! ».

---

<sup>93</sup> Une bonne leçon de Taqiyya, Michel Brasparts, 1er août 2016, <https://www.agoravox.fr/tribune-libre/article/une-bonne-lecon-de-taqiyya-183357>

<sup>94</sup> Cf. [http://www.hisnulmuslim.com/coran/index.php?num\\_sourate=3](http://www.hisnulmuslim.com/coran/index.php?num_sourate=3)

<sup>95</sup> Les Anges consignent les actes de chaque personne, pour les lui présenter au Jour du Jugement Dernier.

[Autre formulation : « Et quand Nous faisons goûter aux gens une miséricorde après qu'un malheur les a touchés, voilà qu'ils dénigrent Nos versets. Dis: « **Allah est plus rapide en fait de stratégie** ». Car Nos anges enregistrent vos dénigrements »].

### 13.3 En conclusion partielle

En résumé, si Allah use de ruse ou complot contre les mécréants, donc les musulmans sont autorisés à faire de même.

Mahomet utilisa clairement la « fourberie » [la tromperie] lorsqu'il signa un accord de 10 ans<sup>96</sup> avec les habitants de la Mecque qui lui autorisait l'accès à cette ville alors que dans un même temps il préparait ses propres forces pour la prise du pouvoir. Les habitants sans méfiance furent vaincus facilement après que le prophète eut rompu le traité deux ans plus tard, et certaines personnes dans la ville qui lui avaient fait confiance furent exécutées.

Un autre exemple de tromperie est lorsque Mahomet emmena par la ruse ses ennemis personnels à baisser la garde et à s'exposer au massacre en feignant de vouloir faire la paix. Ceci fut le cas par exemple de Ka'b bin al-Ashraf (voir plus haut) et peu après de nouveau contre Usayr ibn Zarim, un des chefs survivant de la tribu des Banu Nadir, qui avaient été expulsés de leurs maisons à Médine par les musulmans.

À cette époque, Usayr ibn Zarim essayait de rassembler une armée, contre les musulmans, avec des hommes de la tribu alliée des Quraish (contre lesquels Mahomet avait déjà déclaré la guerre). Les "émissaires" de Mahomet vinrent trouver ibn Zarim et le persuadèrent de quitter ses bases, se mettant ainsi en danger, afin de rencontrer le prophète de l'islam à Médine pour des pourparlers de paix. Lorsqu'il fut vulnérable, le chef et ses trente compagnons furent massacrés facilement par les musulmans, alors qu'ils n'étaient pour la plupart pas armés, la garantie d'un sauf-conduit leur ayant été donné (Sira d'Ibn Ishaq 981).

Le sort des Jadhima en est une tragique évidence. Lorsque les "missionnaires" musulmans abordèrent leur tribu, un des membres affirma qu'ils seraient massacrés bien qu'ils se fussent déjà "convertis" à l'islam afin d'éviter la mort. Cependant, les autres membres de la tribu furent convaincus qu'ils pouvaient avoir confiance dans la promesse du chef musulman qu'il ne leur serait fait aucun mal à la condition qu'ils n'offrissent aucune résistance (Après avoir convaincu le membre de la tribu sceptique de déposer les armes, les hommes ainsi désarmés furent rapidement attachés et décapités – Ibn Ishaq 834 & 837) [29].

Ces versets légitimes, au moins, deux formes de mensonge (de ruse, de fourberie), envers les « mécréants » :

« *Taqiya – Dire quelque chose qui n'est pas vrai.*

*Kitman – Mentir pas omission. Un exemple de kitman est lorsque les défenseurs de l'islam citent seulement un extrait du verset 5.32 (que lorsque quelqu'un tue, il "est considéré comme le meurtrier de l'humanité tout entière") tout en omettant de dire que le reste du verset (et le suivant) donne licence au meurtre dans des cas, pas vraiment bien défini, de "sédition" et de "désordre" » [28].*

Selon mon amie, Isabelle R., vivant depuis 24 ans au Maroc « [en Europe, ] nous avons été éduqués dans le respect de l'autre [Or, ici au Maroc, c'est] une société extrêmement hypocrite (et tordue) [par exemple, sur l'homosexualité etc.]. Cela nous [pour nous Occidentaux résidant au Maroc] oblige à en tenir compte et à réfléchir à chaque fois qu'un Marocain nous affirme quelque chose<sup>97</sup> [...]. Des associations, comme le PIR, le CFCM sont [constamment] dans la stratégie de la manipulation [...] Envoyés par leurs pays respectifs, le Maroc et l'Algérie, les imams comme Tareq Oubrou et Dalil Boubaker<sup>98</sup> subissent des pressions de leur gouvernement respectif, et leur loyauté reste de l'autre côté de la Méditerranée. Tout Marocain, ayant la double nationalité, reste sujet de sa Majesté et Marocain ».

<sup>96</sup> Traité de paix d'Hudaybiya ratifié en 628 par Mahomet et ses ennemis Quraysh à la Mecque, que Mahomet brisa au bout de deux ans (en prétextant une infraction des Quraysh).

<sup>97</sup> a) Sur cette mentalité, je vous conseille de lire un livre du 12<sup>e</sup> siècle « *Le livre des ruses. La stratégie des arabes* ». Traduction intégrale sur les manuscrits originaux par René R. Khawam, Phébus, 1989, écrit un siècle avant le « Prince » de Machiavel.

b) Voir aussi mon document *Le bétisier islamiste*,

<http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam/le-betisier-islamiste.htm>

<sup>98</sup> *Tariq Ramadan, Tareq Oubrou, Dalil Boubakeur : ce qu'ils cachent*, Lina Murr Nehmé, Ed. Salvator, 2017.

Une amie, Gilda, m'écrivait, concernant son expérience de professeur, auprès d'immigrés d'origine algérienne : « *Dans un centre à F., en tant que professeur de Français, langue étrangère, enseignant aux étrangers, j'ai été contrainte à partir, à cause de pressions d'un groupe à majorité musulmane, qui m'a diffamé et m'a interdit de parler de certains sujets dans le cours, comme de simples faits de discrimination dans les pays arabes ou d'abus psychologiques sur des enfants [...]* Confrontée à beaucoup d'Algériens, naturalisés sans problème [comme une lettre à la poste], notamment qui ont beau admettre les tyrannies des pays arabes, ne font pas le lien à l'islam et vous accusent à la moindre remarque ; tout le monde se couche devant eux. Ils sont payés, par Pôle emploi, pour suivre des cours de français et passer des diplômes, tout en crachant sur nos valeurs, de manière plus ou moins dissimulée. [...] Mon éducation chrétienne m'a enseigné à ne pas mentir, alors je suis toujours perdante, mais ma conscience parle toujours aux dépens de ma sécurité [...] les persécutés de l'intégrité [...] sont partout avec la complicité de [certains] Français, dans une France, qui a accueilli mes grands-parents rescapés, qui n'ont jamais mendié des allocs etc. et qui m'ont encouragée à la culture. La littérature m'a tout appris [...] Triste époque ».

## 14 Versets incitant au non-respect des pactes, si vous craignez une trahison

8. 55-60. « 55. **Les pires bêtes, aux yeux d'Allah, sont les mécréants** [infidèles] car ils ne croient pas ..., 56. ceux-là mêmes, avec lesquels tu as fait un pacte, et qui chaque fois le rompent, sans aucune crainte [d'Allah]. 57. Donc, **si tu les maîtrises à la guerre, inflige-leur un châtement exemplaire de telle sorte que ceux qui sont derrière eux soient effarouchés. Afin qu'ils se souviennent.** 58. **Si tu crains une trahison d'une communauté** [i.e. de la part d'un peuple], **rejette le pacte conclu avec elle pour lui rendre la pareille** [la pareille par rapport à la trahison que tu crains de sa part] [dénonce alors le pacte (que tu as conclu avec)], **car Allah n'aime pas les traîtres.** 59. Que les mécréants ne croient pas pouvoir vous vaincre [ne pensent pas qu'ils Nous ont échappé]. Non, ils ne pourront jamais Nous empêcher (de les rattraper à n'importe quel moment). 60. **Et préparez pour les combattre** [pour lutter contre eux] **tous les forces et les chevaux de guerre que vous avez** [la possibilité d'assembler tout ce que vous pouvez comme force et comme cavalerie équipée], **pour intimider [afin d'effrayer] l'ennemi d'Allah et le vôtre, et d'autres encore, que vous ne connaissez pas, en dehors de ceux-ci, mais qu'Allah connaît. Vous ne dépenserez rien** [Et tout ce que vous dépensez] **dans la voie** [le djihad] [dans le sentier] **d'Allah sans que cela soit remboursé** [vous sera remboursé pleinement] : **vous ne serez pas lésés** » », Sourate 8 Al-Anfal (le Butin), 55-60.

Note : Sur ce verset, se fonde le principe de ce que les oulémas appellent le *djihad défensif*<sup>99</sup> (i.e. le djihad guerrier).

On constate que l'on peut rompre un pacte conclu, avec une communauté donnée, dès que vous craignez la trahison de celle-ci (et non pas dès qu'elle a trahi). Ce qui donne la porte ouverte à tous les abus contre les « mécréants ».

2.225. **Dieu vous tiendra rigueur non pas d'un serment que vous aurez prononcé à la légère**, mais de celui que vous aurez proféré en toute conscience, car Dieu est Clément et Plein de mansuétude. [autre formulation : « Ce n'est pas pour **les expressions gratuites dans vos serments** qu'Allah vous saisit : Il vous saisit pour ce que vos cœurs ont acquis. Et Allah est Pardonneur et Patient »].

Note : Dieu vous tiendra rigueur non pas d'un serment que vous aurez prononcé à la légère, mais de celui que vous aurez proféré en toute conscience.

9.1-4. « 1. **Voici un avis de rupture de la part de Dieu et de Son Prophète à l'adresse des idolâtres auxquels vous êtes liés par un pacte** :

2. « **Pendant quatre mois encore vous pourrez circuler dans le pays ;** mais sachez que vous ne saurez jamais réduire Dieu à l'impuissance et que Dieu couvrira d'ignominie les négateurs. »

<sup>99</sup> Tariq Ramadan, Tareq Oubrou, Dalil Boubakeur, ce qu'ils cachent. Lina Murr Néhmé, Salvator, 2017 (introduction).

3. Et il sera proclamé, d'ordre de Dieu et de Son Prophète, à l'adresse des hommes, le jour du grand pèlerinage, que **Dieu et Son Messager sont déliés de tout engagement vis-à-vis des polythéistes** [associeuteurs] : « Si vous vous repentez, cela vaudra mieux pour vous ; mais si vous vous obstinez dans votre impiété, sachez que vous ne saurez jamais réduire Dieu à l'impuissance ! » Annonce donc un châtiment douloureux aux incrédules,
4. à l'exception des polythéistes avec lesquels vous avez conclu un pacte qu'ils ont toujours respecté, sans jamais soutenir un mouvement dirigé contre vous. Exécutez fidèlement les clauses de l'engagement qui vous lie à ces gens-là jusqu'à l'expiration du terme fixé, car Dieu aime les gens de bonne foi.
5. **À l'expiration des mois sacrés, tuez les polythéistes partout où vous les trouverez ! Capturez-les ! Assiégez-les ! Dressez-leur des embuscades ! [...]** ».

Note : Lire surtout le verset 9.3.

Au sujet de la dissolution des serments passés avec les païens qui restèrent à la Mecque après sa capture. Ils n'avaient rien fait de mal, mais ils [les polythéistes] furent tout de même expulsés [d'abord, de la Mecque, puis, après la mort de Mahomet, de la péninsule arabique]. Leur seul tort est de s'être opposé à la religion de Mahomet et à la conversion par la force (l'intimidation, la pression ...).

66.2. « **Allah vous a prescrit certes, de vous libérer de vos serments**<sup>100</sup>. Allah est votre Maître; et c'est Lui l'Omniscient, le Sage ».

Notes : a) Dieu a institué pour vous un moyen de vous délier de certains de vos serments.

b) Voir l'annexe « *Hadiths incitant à tromper et à ne pas respecter les traités avec les non-musulmans* », situé à la fin de ce document.

## 15 Versets incitant à ne pas prendre pour ami des non-musulmans

3.118. Ô les croyants, **ne prenez pas de confidents en dehors de vous-mêmes** [en dehors des croyants / des musulmans] : ils ne failliront pas à vous bouleverser. Ils souhaiteraient que vous soyez en difficulté. **La haine certes s'est manifestée dans leurs bouches, mais ce que leurs poitrines cachent est encore plus énorme**. Voilà que Nous vous exposons les signes. Si vous pouviez raisonner !

5.51. Ô les croyants! **Ne prenez pas pour alliés les Juifs et les Chrétiens; ils sont alliés les uns des autres. Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs. Allah ne guide certes pas les gens injustes.**

9.23. Ô vous qui croyez! **Ne prenez pas pour alliés, vos pères et vos frères s'ils préfèrent la mécréance à la foi. Et quiconque parmi vous les prend pour alliés... ceux-là sont les injustes.**

53.29. **écarte-toi donc, de celui qui tourne le dos à Notre rappel et qui ne désire que la vie présente.**

60.13. Ô vous qui avez cru! **Ne prenez pas pour alliés des gens contre lesquels Allah est courroucé** [les non-musulmans] et qui désespèrent de l'au-delà, tout comme les mécréants désespèrent des gens des tombeaux.

Note : Voir aussi le chapitre « *Versets incitant à se séparer des non-musulmans et à ne pas leur faire confiance* ».

## 16 Versets sur les femmes incitant au sexisme et machisme

2.222. **Et ils t'interrogent sur la menstruation des femmes. - Dis: "C'est un mal. Eloignez-vous donc des femmes pendant les menstrues**, et ne les approchez que quand elles sont pures. Quand elles se sont purifiées, alors cohabitez avec elles suivant les prescriptions d'Allah car Allah aime ceux qui se repentent, et Il aime ceux qui se purifient".

---

<sup>100</sup> De vous libérer (par l'expiation) de vos serments, voir Coran 5.89.

Note : Les menstrues sont considérées comme un mal et une impureté, chez les femmes. Les maris doivent s'éloigner de leurs épouses, durant leur menstrues.

2.223. **Vos épouses sont pour vous un champ de labour**; allez à votre champ comme [et quand] vous le voulez et **œuvrez pour vous-mêmes à l'avance**. Craignez Allah et sachez que vous le rencontrerez. Et fait gracieuse annonces aux croyants !

Note : Traduction : Les femmes servent au plaisir sexuel des hommes.

2.228. Et les femmes divorcées doivent observer un délai d'attente de trois menstrues; et il ne leur est pas permis de taire ce qu'Allah a créé dans leurs ventres, si elles croient en Allah et au Jour dernier. Et leurs époux seront plus en droit de les reprendre pendant cette période, s'ils veulent la réconciliation. Quant à elles, elles ont des droits équivalents à leurs obligations, conformément à la bienséance. **Mais les hommes ont cependant une prédominance sur elles**. Et Allah est Puissant et Sage.

Note : Selon ce verset, les femmes sont inférieures aux hommes. Voir aussi le verset 4.34.

(Autre traduction, ce qui a été souligné en gras : « **LES MARIS ONT LE PAS SUR LEURS FEMMES** »).

2.282. Ô, vous qui croyez ! quand contractez une dette à échéance déterminée, écrivez-la ; et qu'un scribe l'écrive, entre vous, en toute justice ; un scribe n'a pas à refuser d'écrire selon ce qu'Allah lui a enseigné ; qu'il écrive, donc, et que dicte le débiteur: qu'il craigne Allah son Seigneur, et qu'il se prémunisse de ne rien diminuer. Si le débiteur est sot, ou faible, ou incapable de dicter lui-même, que son tuteur dicte alors en toute justice. Faites-en témoigner par deux témoins d'entre vos hommes ; et à défaut de deux hommes, **un homme et deux femmes d'entre ceux des témoins que vous agréez, en sorte que si l'une d'elles s'égare, l'autre puisse lui rappeler**. Et que les témoins ne refusent pas, quand ils sont appelés. Ne soyez pas paresseux à écrire la dette, ainsi que son terme, qu'elle soit petite ou grande : c'est plus équitable auprès d'Allah, plus correct pour le témoignage, et plus près de vous épargner le doute ; à moins qu'il s'agisse d'un marché que vous passez tout de suite entre vous : dans ce cas on ne vous fera pas grief de ne pas l'écrire. Mais prenez des témoins, lorsque vous négociez entre vous ; et qu'on ne fasse tort à aucun scribe ni à aucun témoin ! car si vous le faites, c'est vraiment qu'il y a en vous de la perversité. Et craignez Allah. C'est Allah qui vous enseigne ; et Allah se connaît à tout.

Note : Le témoignage d'une femme vaut la moitié de celui d'un homme.

4.3. Et si vous craignez de n'être pas justes envers les orphelins, ... *Il est permis d'épouser deux, trois ou quatre, parmi les femmes qui vous plaisent*, mais, si vous craignez de n'être pas justes avec celles-ci, alors une seule, **ou des esclaves que vous possédez**. Cela afin de ne pas faire d'injustice (ou afin de ne pas aggraver votre charge de famille)<sup>101</sup>.

Note : un musulman a le droit d'avoir jusqu'à 4 épouses (et un nombre non déterminé d'esclaves sexuelles).

A contrario, Mahomet a eu 15 épouses et a divorcé de 4 épouses et a eu 4 esclaves sexuelles.

4.11. Allah vous prescrit en ce qui concerne vos enfants : **Le garçon aura une part équivalente à celle de deux filles ; s'il y a plus de deux filles, elles auront deux tiers de ce que le défunt a laissé, et s'il y en a une, elle aura la moitié** ; et pour ses parents, chacun recevra le sixième de ce qu'il a laissé s'il a (au moins) un enfant mais s'il n'a pas d'enfants et que (seuls) ses deux parents héritent de lui, alors **sa mère aura le tiers** ; mais, **s'il a des frères, alors sa mère aura le sixième après** (le paiement) d'un legs qu'il a légué ou d'une dette; [quant à] vos parents et vos enfants, vous ne savez pas lequel d'entre eux vous est le plus utile ; c'est une ordonnance d'Allah : Certes, Allah est Connaisseur, Sage.

Note : Une femme hérite de la moitié de ce qu'un homme hérite.

4.15. Celles de vos femmes qui fornicquent, faites témoigner à leur rencontre quatre d'entre vous. S'ils témoignent, alors **confinez ces femmes dans vos maisons jusqu'à ce que la mort les rappelle** ou qu'Allah décrète un autre ordre à leur égard.

---

<sup>101</sup> La polygamie est hautement controversée et n'est pas socialement acceptée dans la plupart des parties du monde moderne. Voir l'article lié: [Polygamie](https://wikiislam.net/wiki/Polygamy) : <https://wikiislam.net/wiki/Polygamy>

[Autre traduction : Si vos femmes commettent l'action infâme, appelez quatre témoins. Si leurs témoignages se réunissent contre elles » **enfermez-les dans des maisons jusqu'à ce que la mort les enlève** ou que Dieu leur procure quelque moyen de salut].

Note : Ce verset prescrit la punition, ici la mort, à appliquer à la femme adultère (si quatre témoins attestent de la commission de cette faute par la fautive).

4.34. **Les hommes ont autorité sur les femmes**, en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens. Les femmes vertueuses sont obéissantes (à leurs maris), et protègent ce qui doit être protégé, pendant l'absence de leurs époux, avec la protection d'Allah. Et **quant à celles dont vous craignez la désobéissance, exhortez-les, éloignez-vous d'elles dans leurs lits et frappez-les**. Si elles arrivent à vous obéir, alors ne cherchez plus de voie contre elles, car Allah est certes, Haut et Grand !<sup>102</sup>

Note : a) selon ce verset, les femmes sont inférieures aux hommes et les hommes ont le droit de les « corriger », si elles leur désobéissent. Voir aussi le verset 2.228.

b) « *En écrivant L'islamisme et les Femmes, j'ai eu beaucoup de mal à prouver que le mot "daraba" dans le Coran, signifiait bien un ordre d'Allah à battre la femme si l'homme "craint" qu'elle ne le "prenne de haut". Puis à cesser de le faire si elle devient douce. Car a question n'est pas de le prouver à un arabophone: tous le savent. Mais de le prouver à quelqu'un qui ignore l'arabe, et ne veut pas être convaincu en écoutant les arabophones* », Lina Murr Nehmé, historienne franco-libanaise, arabophone.

Des traducteurs arrivent à traduire, dans le verset 4.34, le mot « battre » par le monde « corriger ». Or, en arabe, c'est le mot « battre », "daraba", qu'il faut lire. Les Coran en français sont souvent une version light du Coran originel.

5.5. "Vous sont permises, aujourd'hui, les bonnes nourritures. Vous est permise la nourriture des gens du Livre [la Bible], et votre propre nourriture leur est permise. **(Vous sont permises) les femmes vertueuses d'entre les croyantes, et les femmes vertueuses d'entre les gens qui ont reçu le Livre [Bible] avant vous, si vous leur donnez leur mahr<sup>103</sup>, avec contrat de mariage**, non en débauchés ni en preneurs d'amantes. **Et quiconque abjure la foi [musulmane], alors vaine devient son action, et il sera dans l'au-delà, du nombre des perdants.**

12.28. Puis, quand il (le mari) vit la tunique déchirée par derrière, il dit: « **C'est bien de votre ruse de femmes ! Vos ruses sont vraiment énormes !**

Note : selon ce verset, les ruses des femmes sont grandes.

30.21. Et parmi Ses signes **Il a créé de vous, pour vous, des épouses** pour que vous viviez en tranquillité avec elles et Il a mis entre vous de l'affection et de la bonté. Il y a, en cela, des preuves pour des gens qui réfléchissent.

Note : selon ce verset, les femmes ont été créées pour les hommes.

33.55. Nul grief sur elles au sujet de leurs pères, leur fils, leurs frères, les fils de leurs frères, les fils de leurs sœurs, leurs femmes [de suite] et les esclaves qu'elles possèdent. Et craignez Allah. Car Allah est témoin de toute chose.

[Autre traduction : **Vos épouses peuvent se découvrir devant leurs pères, leurs enfants, leurs neveux et leurs femmes, et devant leurs esclaves**. Craignez le Seigneur, il est témoin de toutes vos actions].

33.4. Allah n'a pas assigné deux cœurs à l'un d'entre vous, et **ne vous a pas assigné pour mères les épouses que vous comparez au dos de vos mères, et ne vous a pas assigné comme fils ceux que vous prétendez être vos fils alors qu'ils sont adoptés<sup>104</sup>**. C'est là votre parole qui sort de votre bouche, au contraire c'est Allah qui annonce la vérité, et qui guide dans un chemin droit.

---

<sup>102</sup> *Ce qui doit être protégé* : l'honneur de l'épouse et les biens de l'époux.

*Frappez-les* : pas violemment, mais simplement pour les faire obéir.

<sup>103</sup> Leur dot.

<sup>104</sup> Voir aussi « Préoccupations avec l'Islam au sujet de l'Adoption » : [Concerns with Islam: Adoption](https://wikiislam.net/wiki/Concerns_with_Islam:_Adoption),  
[https://wikiislam.net/wiki/Concerns\\_with\\_Islam:\\_Adoption](https://wikiislam.net/wiki/Concerns_with_Islam:_Adoption)



Note : Un homme peut épouser la femme de son fils adoptif.

C'est ce qu'a fait Mahomet en épousant la femme de son fils adoptif. Mahomet légalisa par un décret d'Allah son mariage avec sa belle-fille Zaynab, dont il tomba amoureux, après avoir poussé à son fils adoptif et sa belle-fille Zaynab au divorce<sup>105</sup>.

33.50. Ô Prophète ! **Nous t'avions rendu licites tes épouses à qui tu avais apporté leur salaire d'honneur, celles aussi des esclaves en ta possession qu'Allah t'avait données en butin<sup>106</sup> ; de même les filles de tes tantes paternelles, et les filles de ton oncle maternel, et les filles de tes tantes maternelles**, — celles qui avaient émigré en ta compagnie, — **ainsi que toute femme croyante qui avait fait don de sa personne au Prophète, pourvu que le Prophète voulût se marier avec elle. Privilège pour toi à l'exclusion des autres croyants, Nous savons ce que nous avons fixé comme règle sur eux au sujet de leurs épouses et leurs captives qu'ils possèdent ; ce afin qu'il n'y eût aucun blâme contre toi.** Et Allah est Grand Pardonneur, Très Miséricordieux.

33.51. **Tu fais attendre qui tu veux d'entre elles, et tu héberges chez toi qui tu veux. Puis il ne t'est fait aucun grief si tu invites chez toi l'une de celles que tu avais écartées.** Voilà ce qui est le plus propre à les réjouir, à leur éviter tout chagrin et à leur faire accepter de bon cœur ce que tu leur as donné à toutes. Allah sait, cependant, ce qui est en vos cœurs. Et Allah est Omniscient et Indulgent.

[Autre traduction : 33.50. **O prophète ! il t'est permis d'épouser les femmes que tu auras dotées, les captives que Dieu a fait tomber entre tes mains, les filles de tes oncles et de tes tantes maternels et paternels** qui ont pris la fuite avec toi, et **toute femme fidèle qui aura donné son âme (elle-même) au prophète, si le prophète veut l'épouser. C'est une prérogative que nous t'accordons sur les autres croyants.**

Nous savons ce que nous vous avons prescrit au sujet de vos épouses et de vos esclaves, **afin qu'il n'y ait là aucun péché de ta part.** Dieu est indulgent et miséricordieux.

33.51. **Tu peux donner de l'espoir à celle que tu voudras, et recevoir dans ta couche celle que tu voudras, et celle que tu désires de nouveau après l'avoir négligée. Tu ne seras pas coupable en agissant ainsi.** Il sera ainsi plus facile de les consoler. Qu'elles ne soient jamais affligées, que toutes soient satisfaites de ce que tu leur accordes. Dieu connaît ce qui est dans vos cœurs ; il est savant et humain].

Note : Un homme peut avoir des relations sexuelles avec une prisonnière de guerre et esclave.

Même privilège pour Mahomet. Mais en plus, il a le privilège de pouvoir épouser plus de femmes que les fidèles musulmans qui n'a le droit qu'à quatre épouses.

33.59. Ô Prophète! **Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants, de ramener sur elles leurs grands voiles : elles en seront plus vite reconnues et éviteront d'être offensées.** Allah est Pardonneur et Miséricordieux.

[Autre traduction : O prophète ! prescrits à tes épouses, à tes filles et aux femmes des croyants de laisser tomber leur voile jusqu'en bas ; ainsi il sera plus facile d'obtenir qu'elles ne soient ni méconnues ni calomniées. Dieu est indulgent et miséricordieux].

Note : Le prophète dit aux femmes des croyants de porter le voile, pour leur éviter d'être offensées (importunées).

43.18. Quoi ! Cet être (la fille) élevé au milieu des parures et **qui, dans la dispute, est incapable de se défendre par une argumentation claire et convaincante ?**

[Autre traduction : 43.18. Attribueront-ils à Dieu comme enfant un être qui grandît dans les ornements et les parures, et **qui est toujours à disputer sans raison ?**].

Note : Selon ce verset, la femme raisonne mal (elle est imparfaite).

---

<sup>105</sup> « [...] Lorsque fut révélé le verset coranique permettant à Muhammad de retarder le tour de n'importe laquelle de ses épouses, et lorsque **Muhammad déclara qu'Allah lui avait permis de se marier avec la femme de son fils adoptif**, Aïcha (l'une de ses épouses) dit: « Ô envoyé d'Allah, je vois que ton Seigneur s'empresse de te plaire. » (Boukhari, vol. 7:48).

<sup>106</sup> Voir aussi l'article : [Viol dans l'islam](https://wikiislam.net/wiki/Rape_in_Islam), [https://wikiislam.net/wiki/Rape\\_in\\_Islam](https://wikiislam.net/wiki/Rape_in_Islam)

65.4. Et quant à celles de vos femmes qui n'espèrent plus avoir de règles : si vous avez des doutes, leur délai est alors de trois mois. **De même pour celles qui n'ont pas encore de règles**<sup>107</sup>. Et quant à celles qui sont enceintes, elles ont pour terme leur accouchement. Quiconque craint Allah, cependant, Il lui assigne une facilité dans sa voie.

Note : Un homme peut épouser une fille qui n'a pas encore atteint la puberté. Mahomet, ayant plus de 50 ans, a épousé Aïcha qui avait 6 ans et a eu sa première relation sexuelle, avec elle, quand elle a eu 9 ans (Selon Bukhari et Muslim).

Répudiation des épouses (voir ci-dessous) :

2.226-228. « 226. *Pour ceux qui font le serment de se priver de leur femme, il y a un délai d'attente de quatre mois. Et s'ils reviennent (de leur serment) celui-ci sera annulé, car Allah est certes Pardonneur et Miséricordieux !*  
227. **Mais s'ils se décident au divorce, (celui-ci devient exécutoire)** car Allah est certes Audient et Omniscient.  
228. **Et les femmes divorcées doivent observer un délai d'attente de trois menstrues ; et il ne leur est pas permis de taire ce qu'Allah a créé dans leurs ventres, si elles croient en Allah et au Jour dernier. Et leurs époux seront plus en droit de les reprendre pendant cette période, s'ils veulent la réconciliation. Quant à elles, elles ont des droits équivalents à leurs obligations, conformément à la bienséance. Mais les hommes ont cependant une prédominance sur elles. Et Allah est Puissant et Sage ».**

66.5 **S'il vous répudie, il se peut que le Seigneur lui [votre mari] donne en échange des épouses meilleures que vous, musulmanes, croyantes, obéissantes, repentantes, adoratrices, jeûneuses**<sup>108</sup>, déjà mariées ou vierges.

Note : En islam, la faute retombe toujours sur la femme, l'épouse ... Même si l'époux veut se débarrasser de son épouse, juste parce qu'elle est trop vieille, devient impotente ... (ce verset 66.5 est particulièrement injuste).

Un homme ne peut avoir des rapports sexuels avec une femme ayant des menstrues :

2.222. Ils t'interrogent sur les **menstrues, dis : c'est un mal. Tenez-vous à l'écart des femmes pendant leur menstruation ; ne les approchez pas, tant qu'elles ne sont pas pures**. Lorsqu'elles sont pures, allez à elles, comme Dieu vous l'a ordonné. Dieu aime ceux qui reviennent sans cesse vers lui, Il aime ceux qui se purifient".

Note : Même par rapports aux coutumes / mœurs de l'époque, Mahomet était, vraiment, un prophète particulièrement misogyne, car :

Il a inscrit dans le marbre et consacré la supériorité de l'homme sur la femme (4.34, 4.3, 33.50, 2.282, 4.11, 4.43, 65.4)<sup>109</sup> :

Sur la répudiation : 2.226-228, 66.5 ....

Il a autorisé les violences conjugales (4.34) : *Si son épouse n'est pas obéissante, le mari a le droit de la corriger (de la battre).*

Il a autorisé le mariage temporaire ou Mut'a<sup>110</sup> (de plaisir, de jouissance) (4.24, appelé verset de Mut'ah).

---

<sup>107</sup> Pour l'analyse détaillée de ce verset, voir l'article : [Pédophilie dans le Coran](https://wikiislam.net/wiki/Pédophilie_dans_le_Coran),

[https://wikiislam.net/wiki/Pédophilie\\_dans\\_le\\_Coran](https://wikiislam.net/wiki/Pédophilie_dans_le_Coran)

<sup>108</sup> *Jeûneuses* : autre interp. Emigrées.

<sup>109</sup> *Sira*, II 336, d'après *La biographie du Prophète Mahomet*, texte traduit et annoté par Wahid Atallah, Fayard, 2004, p316.

<sup>110</sup> Selon al-Tabari, certains compagnons de Mahomet comme Ubayy b. Ka'b considèrent que le texte coranique parlent de mariage temporaire. Le mariage aurait été largement pratiqué par les contemporains et Mahomet lui-même. Mais « *Le jour de khaibar, l'apôtre d'Allah a interdit la Mut'a (mariage temporaire) et le fait de manger de la viande d'âne* » (Bukhari, volume 9, livre 86, n° 91). Puis, deux ans après avoir quitté Khaybar, Mahomet commande de contracter des mariages de jouissance à la Mecque. Puis, selon des traditions rapportées par Muslim, ce type de mariage aurait été interdit par Umar.

Source : a) Mut'a, <https://fr.wikipedia.org/wiki/Mut%27a>, b) [https://en.wikipedia.org/wiki/Nikah\\_mut%27ah](https://en.wikipedia.org/wiki/Nikah_mut%27ah),

c) [http://www.sajidine.com/fiq/mariage/mariage\\_jouissance.htm](http://www.sajidine.com/fiq/mariage/mariage_jouissance.htm)

Voir aussi l'annexe « *Hadiths incitant à la misogynie, au sexisme, à la domination des hommes sur les femmes* », situé à la fin de ce document.

## 17 Versets concernant le traitement des fornicateurs et des femmes adultères

24.2. La fornicatrice et le fornicateur, **fouettez-les chacun de cent coups de fouet. Et ne soyez point pris de pitié** [de compassion] pour eux dans l'exécution de la loi d'Allah -si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Et *qu'un groupe de croyants assiste à leur punition*.

Note : Dans ce verset, il est bien précisé « *Et ne soyez point pris de pitié* ».

4.14-15. « 4.14. **Et quiconque désobéit à Allah et à Son messager, et transgresse Ses ordres, Il le fera entrer au Feu pour y demeurer éternellement. Et celui- là aura un châtimement avilissant.**

4.15. **Celles de vos femmes qui fornicquent, faites témoigner à leur rencontre quatre d'entre vous. S'ils témoignent, alors confinez ces femmes dans vos maisons jusqu'à ce que la mort les rappelle** ou qu'Allah décrète un autre ordre à leur égard ».

## 18 Versets sur le traitement des femmes adultères (lapidation ...)

Dans la version actuelle du Coran, aucun verset ne prévoit la lapidation pour les adultères. Le *verset de la lapidation* désigne un verset concernant la lapidation des coupables d'adultère qui aurait, pour certains, appartenu au Coran avant d'en être retiré.

Si certains versets du Coran mentionnent des sanctions<sup>111</sup>, aucun d'entre eux ne mentionne la lapidation.

Au maximum pour le Coran actuel, dans certains cas (les fornicateurs), peuvent être prévus 100 coups de fouet.

Or, pourtant « *Toutes les familles religieuses de l'Islam soutiennent cette punition [la lapidation] pour l'individu adultérin marié ou qui a déjà été marié* ». Pour cela, les juristes s'appuient sur ce verset de la lapidation<sup>112</sup>.

A contrario, il existe des hadiths sur le sujet.

Voir l'annexe : « *Hadiths sur le traitement des femmes adultères (lapidation ...)* », situé à la fin de ce document.

Un seul hadith, sujet à controverse selon Aboubaker Djaber Eldjazaïri, citerait la lapidation comme châtimement de l'adultère pour un homme marié ou une femme mariée ayant eu un rapport sexuel hors mariage, si et si seulement quatre témoins ont clairement vu l'adultère<sup>113</sup>. Par ailleurs, en islam, il suffit qu'un des témoins n'atteste pas de l'authenticité d'un adultère, pour que les trois autres témoins soient punis de quatre-vingt coups de fouet pour avoir voulu salir la réputation d'un homme ou d'une femme (24.4)<sup>114</sup>.

Imrân Husayni raconte que le Prophète fit lapider une femme adultère de la tribu de Juhayna, mais lui permit tout d'abord d'accoucher, et dirigea la prière mortuaire<sup>115</sup>.

<sup>111</sup> Alfred-Louis de Prémare, « *Prophétisme et adultère, d'un texte à l'autre* », Revue du monde musulman et de la Méditerranée, vol. 58, no 1, 1990, p. 107, [http://www.persee.fr/doc/remmm\\_0997-1327\\_1990\\_num\\_58\\_1\\_2376#remmm\\_0997-1327\\_1990\\_num\\_58\\_1\\_T1\\_0104\\_0000%20P.%20101-104](http://www.persee.fr/doc/remmm_0997-1327_1990_num_58_1_2376#remmm_0997-1327_1990_num_58_1_T1_0104_0000%20P.%20101-104)

<sup>112</sup> Mohammad Ali Amir-Moezzi, *Dictionnaire du Coran*, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2007, p. 27.

<sup>113</sup> Aboubaker Djaber Eldjazaïri, "La voie du musulman", éd. Maison d'Ennour, p. 539

<sup>114</sup> Mahmoud Azab : « Dans le Coran, il n'y a aucune trace d'incitation à la lapidation. », 8 février 2008, <https://oumma.com/mahmoud-azab-dans-le-coran-il-ny-a-aucune-trace-dincitation-a-la-lapidation/>

b) 24.4. **Et ceux qui lancent des accusations contre des femmes chastes sans produire par la suite quatre témoins, fouettez-les de quatre-vingts coups de fouet, et n'acceptez plus jamais leur témoignage.** Et ceux-là sont les pervers,

<sup>115</sup> *Mahomet et les femmes*, Anne-Marie Delcambre, Docteur d'Etat en droit, docteur en civilisation islamique. Islamologue et professeur d'arabe, [https://www.clio.fr/BIBLIOTHEQUE/mahomet\\_et\\_les\\_femmes.asp](https://www.clio.fr/BIBLIOTHEQUE/mahomet_et_les_femmes.asp)

Cependant, concernant l'adultère commis par un individu marié ou ayant été marié, toutes les familles religieuses de l'islam — à l'exception de l'ancienne branche kharijite des Azâriqa — prônent ce châtement, les juristes soutenant — sous l'autorité du calife Omar ibn al-Khattâb — qu'il aurait existé un verset (verset de la lapidation) prescrivant explicitement la lapidation mais qu'il aurait été abrogé. Il est ainsi vraisemblable que le Coran ait été rédigé dans un milieu où cette peine n'avait pas cours et si l'on accrédite la thèse de la disparition du verset, il est plausible qu'il ne semblait pas acceptable qu'il puisse figurer dans la vulgate du successeur d'Omar ibn al-Khattâb, Othmân ibn Affân. Cette doctrine est donc fondée sur les hadiths, les textes reprenant les traditions relatives aux actes et aux paroles du prophète Mahomet.

## 18.1 Verset de la lapidation (abrogé)

Il existe deux versions de ce verset.

Le texte de ce verset est donné par un hadith attribué à Ubayy Ibn Ka'b, compagnon de Mahomet. Le texte se retrouve dans le Muwatta' de Malik et à deux reprises dans le Musannaf d'Abd-al-Razzaq sous la forme<sup>116</sup> :

« *Si le vieux et la vieille fornicent, lapidez-les absolument, en châtement de Dieu, et Dieu est puissant et sage* » (ancien verset dans la sourate 4).

Cette première version appartient à un récit concernant la lapidation de deux juifs adultères. Il a été étudié par Alfred de Prémare. Ce verset concerne soit un verset de la Torah, soit un verset du Coran qui vise uniquement les juifs<sup>117</sup>. Pour Tabari, cette loi, pour les juifs, n'a pas été abrogée et le pouvoir musulman doit soit « décider la lapidation, soit laisser la décision aux juifs eux-mêmes »<sup>118</sup>.

Pour C. Moreno, la traduction par « vieux » et « vieilles » est erronée « *On doit bien évidemment entendre le terme shaykh au sens de personne honorable, sens courant qui justifie notre [traduction] : "L'homme respectable et la femme respectable".* ». Cette traduction serait conforme à la vision antique que seule une personne de condition honorable peut être déshonoré<sup>119</sup>.

Ibn Hanbal cite un autre verset « *proprement coranique* » et concerne « *les personnes [tayyib] qui, ayant été mariées, ne sont plus vierges, et ont quitté leur époux ou épouse* »<sup>120</sup> :

« *L'envoyé de Dieu, lorsque descendait sur lui la révélation en éprouvait chagrin soucieux, et son visage devenait sombre. Et un jour Dieu lui envoya la révélation, et lorsqu'il fut libéré de son souci il dit : Prenez de moi! Dieu leur a donné une voie : (adultère de) tayyib avec tayyib, et de vierge avec vierge : le/la tayyib flagellation de cent (coups) et lapidation avec des pierres; le/la vierge, flagellation de cent (coups), puis exil d'un an* ».

Ce verset est cité par Muslim et inclut par Tabari dans son commentaire de la sourate 4 du Coran<sup>121</sup>.

Source : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Verset\\_de\\_la\\_lapidation](https://fr.wikipedia.org/wiki/Verset_de_la_lapidation)

---

<sup>116</sup> Alfred-Louis de Prémare, *ibid*, p. 108-109.

<sup>117</sup> Alfred-Louis de Prémare, *ibid*.

<sup>118</sup> Alfred-Louis de Prémare, *ibid*.

<sup>119</sup> Cyrille Moreno, *Analyse littérale des termes dîn et islaâm dans le Coran - Dépassement spirituel du religieux et nouvelles perspectives exégétiques*, Thèse de l'Université de Strasbourg, 2016.

<sup>120</sup> Prémare, *ibid*, p. 109.

<sup>121</sup> Prémare, *ibid*, p. 109.

## 19 Versets concernant le traitement des voleurs

5.38. Le voleur et la voleuse, **à tous deux coupez la main, en punition de ce qu'ils se sont acquis**, et comme châtiment de la part d'Allah. Allah est Puissant et Sage<sup>122</sup>.

## 20 Versets légitimant l'arbitraire d'Allah

Mahomet, en présentant une version effrayante et arbitraire de son Dieu, veut insuffler la peur chez les musulmans.

Mahomet a répété, à plusieurs reprises, qu'Allah guide ou égare qui il veut<sup>123</sup> :

**2.15. C'est Allah qui Se moque d'eux et les endurcira dans leur révolte et prolongera sans fin leur égarement.**

2.142. Les faibles d'esprit parmi les gens vont dire: «Qui les a détournés de la direction (Qibla) vers laquelle ils s'orientaient auparavant?» - Dis: «C'est à Allah qu'appartiennent le Levant et le Couchant. **Il guide qui Il veut vers un droit chemin**».

2.272. Ce n'est pas à toi de les guider (vers la bonne voie), mais **c'est Allah qui guide qui Il veut**. Et tout ce que vous dépensez de vos biens sera à votre avantage, et vous ne dépensez que pour la recherche de la Face "Wajh" d'Allah. Et tout ce que vous dépensez de vos biens dans les bonnes oeuvres vous sera récompensé pleinement. Et vous ne serez pas lésés.

3.26. – Dis : « Ô Allah, Maître de l'autorité absolue. **Tu donnes l'autorité à qui Tu veux, et Tu arraches l'autorité à qui Tu veux; et Tu donnes la puissance à qui Tu veux, et Tu humilies qui Tu veux**. Le bien est en Ta main et Tu es Omnipotent.

3.128-129. « 128. - **Tu n'as (Muhammad) aucune part dans l'ordre** (divin) [Tu n'as aucune part dans la décision] - qu'Il (Allah) accepte leur repentir (en embrassant l'Islam) ou qu'Il les châtie, car ils sont bien des injustes [incroyants].

129. A Allah appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. **Il pardonne à qui Il veut, et Il châtie qui Il veut...** Et Allah est Pardonneur et Miséricordieux ».

4.88. Qu'avez-vous à vous diviser en deux factions au sujet des hypocrites ? **Alors qu'Allah les a refoulés (dans leur infidélité) pour ce qu'ils ont acquis. Voulez-vous guider ceux qu'Allah égare ? Et quiconque Allah égare, tu ne lui trouveras pas de chemin (pour le ramener).**

6.133. Ton Seigneur est le Suffisant à Soi-même, le Détenteur de la miséricorde. **S'Il voulait, Il vous ferait périr et mettrait à votre place qui Il veut**, de même qu'Il vous a créés d'une descendance d'un autre peuple.

9.23. Allah a fait descendre le plus beau des récits, un Livre dont [certains versets] se ressemblent et se répètent. Les peaux de ceux qui redoutent leur Seigneur frissonnent (à l'entendre); puis leurs peaux et leurs cœurs s'apaisent au rappel d'Allah. **Voilà le [Livre] guide d'Allah par lequel Il guide qui Il veut. Mais quiconque Allah égare n'a point de guide.**

10.100. **Il n'appartient nullement à une âme de croire si ce n'est avec la permission d'Allah. Et Il voue au châtiment ceux qui ne raisonnent pas.**

---

<sup>122</sup> Boukhari livre 81 n°792 « Rapporté par 'Aisha : **Le prophète a coupé la main d'une dame [femme]**, et celle-ci avait l'habitude de venir chez moi, et j'avais l'habitude de transmettre son message au prophète. Elle s'est repentie, sa repentance était sincère ». Cf. <https://muflihun.com/bukhari/81/792>

<sup>123</sup> On peut se demander si Mahomet utilise pas ces versets pour légitimer son propre arbitraire (?).

18.57. **Quel pire injuste** que celui à qui on a rappelé les versets de son Seigneur et qui en détourna le dos en oubliant ce que ses deux mains ont commis ? **Nous avons placé des voiles sur leurs cœurs, de sorte qu'ils ne comprennent pas (le Coran), et mis une lourdeur dans leurs oreilles.** Même si tu les appelles vers la bonne voie, jamais il ne pourront donc se guider.

35.8. Eh quoi ! Celui à qui on a enjolivé sa mauvaise action au point qu'il la voit belle...? - **Mais Allah égare qui Il veut, et guide qui Il veut - Que ton âme ne se répande donc pas en regrets pour eux** : Allah est Parfaitement Savant de ce qu'ils fabriquent [manigancent].

48.14. A Allah appartient la souveraineté des cieux et de la terre. **Il pardonne à qui Il veut et châtie qui Il veut.** Allah demeure cependant, Pardonneur et Miséricordieux.

57.21. Hâtez-vous vers un pardon de votre Seigneur ainsi qu'un Paradis aussi large que le ciel et la terre, préparé pour ceux qui ont cru en Allah et en Ses Messagers. **Telle est la grâce d'Allah qu'Il donne à qui Il veut.** Et Allah est le Détenteur de l'énorme grâce.

59.6. **Le butin provenant de leurs biens et qu'Allah a accordé sans combat à son Messager,** vous n'y aviez engagé ni chevaux, ni chameaux ; **mais Allah donne à Ses messagers la domination sur qui Il veut et Allah est Omnipotent.**

Note : Ce verset incite à ne pas avoir de pitié pour ceux qui sont « égarés » (le mot égaré » désigne souvent les chrétiens). Il semble aussi dénoter la paranoïa de son auteur (au travers de son procès d'intention).

## 21 Versets légitimant l'esclavage

Mahomet a autorisé l'esclavage (il ne l'a jamais aboli)<sup>124</sup>, lui-même possédait des esclaves (4.28, 33.50, 33.52, 23.5-6, 70.30, Bukhari vol. 5, n° 541 et vol. 7, n° 344, Bukhari 9.91.368, Muslim, livre 037, n° 6676, Muslim n°13, 32 (?), 124, 230).

Il a possédé, vendu, acheté des esclaves noirs (al-Bukhari, Book 91, Hadith 368).

Mahomet a également permis à des esclaves d'être durement battus (Sira d'Ibn Ishaq<sup>125</sup>).

Il autorise le maître à avoir des rapports sexuels avec ses esclaves / captives (4.24)<sup>126</sup>.

Il autorise ses compagnons de guerre de violer les captives (Bukhari, Volume 1, Livre 8, numéro 367).

Il a encouragé la pratique du coït interrompu sur les captives (retrait de l'organe sexuel masculin avant l'émission du sperme pour éviter la conception) (Muslim 1438 a, Book 8, Hadith 3371).

Ces versets du Coran ont légitimé l'esclavage. Et c'est seulement sous la pression de l'Occident et de la colonisation au 19° et 20° siècles que l'esclavage n'a été aboli dans les pays musulmans (et encore ... l'esclavage existant encore en Mauritanie, Soudan etc.).

Mahomet a possédé et a vendu beaucoup d'esclaves, mâle et femelle. Il a dit qu'Allah a permis à lui et aux musulmans d'avoir des relations sexuelles avec leurs esclaves femelles. Références dans le Coran aux sourates 33.50 & 52, 23.6, 4.28. et 70.30. :

4.3. Et si vous craignez de n'être pas justes envers les orphelins, ... *Il est permis d'épouser deux, trois ou quatre, parmi les femmes qui vous plaisent*, mais, si vous craignez de n'être pas justes avec celles-ci, alors une seule, **ou des esclaves que vous possédez.** Cela afin de ne pas faire d'injustice (ou afin de ne pas aggraver votre charge de famille).

---

<sup>124</sup> Il est vrai qu'il faut aussi se mettre dans le contexte de l'époque où l'esclavage était généralisé et semblait normal.

<sup>125</sup> *The Life of Muhammad*, A. Guillaume, page 496.

<sup>126</sup> 1) Coran 4.23-24 « *[Vous sont interdites [pour les relations sexuelles, les femmes suivantes ...] sauf si elles sont vos esclaves en toute propriété [...]]* ». « Des esclaves en toute propriété », même si elles étaient mariées avant leur captivité. Cependant il y aura une période d'attente de trois mois environ pour s'assurer que la femme n'est pas enceinte.

2) Tout en recommandant d'épouser ces esclaves avec lesquels leur maître a des relations sexuelles.

4.28. Il vous est défendu d'épouser des femmes mariées, **excepté celles qui seraient tombées entre vos mains comme esclaves**. [...] <sup>127</sup>.

Note : « *tombées entre vos mains comme esclaves* » signifie les êtres humains capturés, lors de razzias, et mis en esclavage.

16.71. Allah a favorisé les uns d'entre vous par rapport aux autres dans [la répartition] de Ses dons. **Ceux qui ont été favorisés ne sont nullement disposés à donner leur portion à ceux qu'ils possèdent de plein droit [esclaves] au point qu'ils y deviennent associés à part égale**. Nieront-ils les bienfaits d'Allah ?

Note : Allah ne favorise pas l'égalité de traitement entre personnes libres et esclaves.

23.5. et [les croyants] qui préservent leurs sexes [de tout rapport],

23.6. si ce n'est qu'avec leurs épouses ou **les esclaves qu'ils possèdent**, car là vraiment, on ne peut les blâmer;

33.50. Ô Prophète! Nous t'avons rendue licites tes épouses à qui tu as donné leur mahr (dot), **ce que tu as possédé légalement parmi les captives [ou esclaves] qu'Allah t'a destinées** [...].

Autre version (voir ci-dessous) :

33.50. Ô Prophète ! **Nous t'avons rendu licites tes épouses** à qui tu avais apporté leur salaire d'honneur, **celles aussi des esclaves en ta possession qu'Allah t'avait données en butin**<sup>128</sup> ; de même les filles de tes tantes paternelles, et les filles de ton oncle maternel, et les filles de tes tantes maternelles, —celles qui avaient émigré en ta compagnie, — **ainsi que toute femme croyante qui avait fait don de sa personne au Prophète, pourvu que le Prophète voulût se marier avec elle. Privilège pour toi à l'exclusion des autres croyants, Nous savons ce que nous avons fixé comme règle sur eux au sujet de leurs épouses et leurs captives qu'ils possèdent ; ce afin qu'il n'y eût aucun blâme contre toi**. Et Allah est Grand Pardonneur, Très Miséricordieux.

Note : Un homme peut avoir des relations sexuelles avec une prisonnière de guerre et esclave.

Mahomet bénéficie du même privilège.

33.52. Il ne t'est plus permis désormais de prendre d'autres femmes, ni de changer d'épouses, même si leur beauté te plaît ; **à l'exception des esclaves que tu possèdes**. Et Allah observe toute chose.

70.30. et n'ont de rapports qu'avec leurs épouses **ou les esclaves qu'ils possèdent car dans ce cas, ils ne sont pas blâmables**,

Consultez aussi l'annexe « *hadiths légitimant l'esclavage et/ou indiquant que Mahomet a possédé des esclaves* », situé à la fin de ce document.

## 22 Versets aux connotations racistes et/ou légitimant le racisme

Le racisme est légal dans l'islam à cause de hadiths à connotations raciste et parce qu'Allah (le dieu des arabes) et son messager autorisent à son peuple de posséder des esclaves noirs.

Qui dit esclaves, dit « êtres inférieurs mis en esclavage ».

16.71. **Allah a favorisé les uns par rapport aux autres en matière de richesse et de biens. Ceux qui ont été favorisés vont-ils jusqu'à partager leurs biens avec leurs esclaves de sorte qu'ils deviennent égaux** ? Douterait-ils des bienfaits de dieu.

<sup>127</sup> Cf. <http://islampourlesnuls.blogspot.com/2018/02/le-coran-est-il-barbare-sauvegarde.html>

<sup>128</sup> Voir aussi l'article : [Viol dans l'islam, https://wikiislam.net/wiki/Rape\\_in\\_Islam](https://wikiislam.net/wiki/Rape_in_Islam)

[Autre formulation : « *Dieu a favorisé certains d'entre vous, plus que d'autres, dans la répartition de ses dons. **Que ceux qui ont été favorisés ne reversent pas ce qui leur a été accordé à leurs esclaves, au point que ceux-ci deviennent leurs égaux** »].*

[Autre version : « *Allah a favorisé les uns d'entre vous par rapport aux autres dans [la répartition] de Ses dons. Ceux qui ont été favorisés ne sont nullement disposés à donner leur portion à ceux qu'ils possèdent de plein droit [esclaves] au point qu'ils y deviennent associés à part égale. Nieront-ils les bienfaits d'Allah ?* »<sup>129</sup>].

16.75. *Dieu propose en parabole un **serviteur réduit à l'esclavage et dénué de tout pouvoir**, et un homme libre à qui Nous avons accordé d'amples ressources dont il use en secret et en public. **Ces deux hommes sont-ils égaux? Non, louange à Dieu !***

Note : Ce verset légitime l'esclavage et la non-égalité entre les hommes.

[Autre version : « *Dieu propose en parabole un serviteur réduit à l'esclavage et dénué de tout pouvoir, et un homme libre à qui Nous avons accordé d'amples ressources dont il use en secret et en public. Ces deux hommes sont-ils égaux? Non, louange à Dieu ! Mais la plupart des hommes manquent de jugement.* »<sup>130</sup>].

3.106. *Au jour où certains visages s'éclaireront, et que d'autres s'assombriront. A ceux dont les visages seront assombrés (il sera dit) : "avez-vous mécré après avoir eu la foi ? Eh bien, goûtez au châtement, pour avoir renié la foi."*

39.60. *Et au Jour de la Résurrection, tu verras les visages de ceux qui mentaient sur Allah, assombrés. N'est-ce pas dans l'Enfer qu'il y aura une demeure pour les orgueilleux ?*

Consultez aussi l'annexe « hadiths à connotation raciste », situé à la fin de ce document.

## 23 Versets sur les homosexuels et l'homosexualité

Si le Coran ne la condamne pas explicitement, les écoles traditionnelles de loi islamique décrivent l'homosexualité comme une turpitude condamnée moralement et socialement dans sa pratique publique ou dans l'incitation à sa pratique. Dans des pays appliquant la charia, la sodomie est un crime qui peut être puni par la lapidation.

Dans le Coran, il est indiqué que les membres du peuple de Loth, prophète et neveu d'Abraham, étaient les premiers parmi les mondes à avoir une population homosexuelle. Loth dit à son peuple :

7.80-82. « 80. Et Loth, quand il dit à son peuple : «**Vous livrez vous à cette turpitude que nul**, parmi les mondes, n'a commise avant vous?

81. Certes, **vous assouissez vos désirs charnels avec les hommes au lieu des femmes ! Vous êtes bien un peuple outrancier.**»

82. Et pour toute réponse, son peuple ne fit que dire : « **Expulsez-les de votre cité**. Ce sont des gens qui veulent se garder purs ! » ».

26.165-166. « **Allez-vous accomplir l'acte sexuel avec les mâles de ce monde ?** Et vous délaissez les épouses que votre Seigneur a créé pour vous ? **Mais vous êtes plutôt un peuple de transgresseurs** ».

27.54-55. « Et Lot quand il a dit à son peuple : **vous livrez-vous à la turpitude alors que vous savez ?** Allez-vous assouvir vos désirs avec des hommes au lieu des femmes ? Mais vous êtes plutôt un peuple d'ignorants »

29.28-29. « Et Lot quand il a dit à son peuple : certes **vous commettez une turpitude** concernant laquelle personne dans l'univers ne vous a précédé. **Allez-vous avoir des rapports sexuels avec des hommes ?** ».

<sup>129</sup> Cf. <http://www.islam-fr.com/coran/francais/sourate-16-an-nahl-les-abeilles.html>

<sup>130</sup> Cf. [http://www.hisnulmuslim.com/coran/index.php?num\\_sourate=16](http://www.hisnulmuslim.com/coran/index.php?num_sourate=16)



Certains pensent que ce serait une des raisons pour lesquelles la cité de Sodome aurait été détruite par Dieu<sup>131</sup>. Les autres raisons seraient que ses habitants avaient traité leur prophète de menteur, et qu'ils commettaient d'autres tyrannies<sup>132</sup>.

Sources : a) *L'homosexualité dans l'islam*, [https://fr.wikipedia.org/wiki/Homosexualité\\_dans\\_l%27islam](https://fr.wikipedia.org/wiki/Homosexualité_dans_l%27islam)

b) *Hadit du jour : l'homosexualité*, [http://www.hadithdujour.com/hadiths/hadith-sur-L-homosexualite\\_1066.asp](http://www.hadithdujour.com/hadiths/hadith-sur-L-homosexualite_1066.asp)

Note : Voir aussi l'annexe : « *Hadiths sur l'homosexualité* », située à la fin de ce document.

Autre version ou interprétation contradictoires :

« Personne, aux premiers temps de l'islam, n'aurait jamais été condamné en raison de son orientation sexuelle ou de genre. Bien au contraire, il semblerait que les « Mukhanahtun », ces hommes efféminés, avaient toute leur place dans la société. Certains d'entre eux servaient les épouses du Prophète. Ces dernières ne se voilaient pas devant ces hommes qui n'avaient pas, les attributs de la masculinité. (Sourate Ennour 24-V31) :

24.31. Et dis aux croyantes de baisser leurs regards, de garder leur chasteté, et de ne montrer de leurs atours que ce qui en paraît et qu'elles rabattent leur voile sur leurs poitrines; et qu'elles ne montrent leurs atours qu'à leurs maris, ou à leurs pères, ou aux pères de leurs maris, ou à leurs fils, ou aux fils de leurs maris, ou à leurs frères, ou aux fils de leurs frères, ou aux fils de leurs sœurs, ou aux femmes musulmanes, ou aux esclaves qu'elles possèdent, ou aux **domestiques mâles impuissants**, ou aux garçons impubères qui ignorent tout des parties cachées des femmes. Et qu'elles ne frappent pas avec leurs pieds de façon que l'on sache ce qu'elles cachent de leurs parures. Et repentez-vous tous devant Allah, ô croyants, afin que vous récoltiez le succès.

Source : *MUSULMAN.E ET HOMOSEXUEL.LE*, <http://www.calem.eu/Musulman-es%20homosexuel-les%20ou%20progressistes%20inclusifs.pdf>

Note : L'auteur de cette compilation thématique n'est pas convaincu par cette interprétation inclusive de 24.31. Car les hommes impuissants peuvent être des eunuques et non pas nécessairement des hommes efféminés.

## 24 Versets sur le traitement à réserver aux athées et apostats, à ceux quittant l'islam (apostasie)

Il existe des versets hadiths interdisant aux croyants de quitter l'islam, sous peine de mort et incitant à se séparer de ses parents, de ses amis et de tous ceux qui ne veulent pas se convertir à l'islam.

« *Ceux qui tournent le dos* » est la dénomination des apostats (c'est-à-dire de ceux qui ont quitté l'islam, renié l'islam et Mahomet).

Mahomet interdit aux musulmans de quitter l'islam, sous peine de mort (3.85, **4.89**, 4.91, Bukhari 4.322 ...).

Il a ordonné de tuer celui qui quitte l'islam (Bukhari, Vol. 9, Book 84, Hadith 57).

---

<sup>131</sup> « *Et lorsque vint Notre ordre, Nous renversâmes la cité de fond en comble, et Nous fîmes pleuvoir sur elle en masse, des pierres sulfureuses dures comme de l'argile cuite, se succédant les unes aux autres, portant une marque connue de ton Seigneur. Et elles ne sont pas loin des injustes.* » — Surah Hud:82-83.

<sup>132</sup> 50.12-14. « 12. Avant eux, le peuple de Noé, les gens d'Ar-Rass et les Tamud crièrent au mensonge,

13. de même que les Aad et Pharaon et les frères de Lot,

14. et les gens d'Al-Aïka et le peuple de Tubbaa. Tous traitèrent les Messagers de menteurs. C'est ainsi que Ma menace se justifia ».

22.42-45. « 42. Et s'ils te traitent de menteur, [sache que] le peuple de Noé, les Aad, les Tamud avant eux, ont aussi crié au mensonge (à l'égard de leurs messagers),

43. de même que le peuple d'Abraham, le peuple de Lot.

44. et les gens de Madyan. Et Moïse fut traité de menteur; Puis, J'ai donné un répit aux mécréants, ensuite Je les ai saisis. Et quelle fut Ma réprobation !

45. Que de cités, donc, avons-Nous fait périr, parce qu'elles commettaient des tyrannies. Elles sont réduites à des toits écroulés : Que de puits désertés ! Que de palais édifiés (et désertés aussi) ! ».

L'islam interdit formellement aux musulmans de renoncer à leur religion, sous peine de châtements divins et de malédictions éternelles (cf. 2.217, 3.87, 4.115 et 16.106)<sup>133</sup>.

2.217. Et ceux parmi vous qui abjureront leur religion et mourront infidèles, **vaines seront pour eux leurs actions dans la vie immédiate et la vie future.**

2.256-257. « 256. *Nulle contrainte en religion ! Car le bon chemin s'est distingué de l'égarement.* Donc, quiconque mécroit au Rebelle tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Et Allah est Audient et Omniscient.

257. Allah est le défenseur de ceux qui ont la foi : Il les fait sortir des ténèbres à la lumière. **Quant à ceux qui ne croient pas, ils ont pour défenseurs les Ṭāgūt<sup>134</sup>, qui les font sortir de la lumière aux ténèbres. Voilà les gens du Feu, où ils demeurent éternellement** ».

3.32. Dis : « Obéissez à Allah et au Messager. Et **si vous tournez le dos... alors Allah n'aime pas les infidèles !**

3.72-73. « 3.72. Ainsi dit une partie des gens du Livre : "Au début du jour, croyez à ce qui a été révélé aux Musulmans, mais, à la fin du jour, rejetez-le, afin qu'ils retournent (à leur ancienne religion).

73. [Et les gens du Livre disent à leurs coreligionnaires]: «Ne croyez que ceux qui suivent votre religion... » [...] ».

3.85. Et **quiconque désire une religion autre que l'Islam, ne sera point agréé, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants.**

3.86-88 : « 86. **Comment Allah guiderait-Il des gens qui n'ont plus la foi après avoir cru et témoigné que le Messager est véridique, et après que les preuves leur sont venues? Allah ne guide pas les gens injustes.**

87. **Ceux-là, leur rétribution sera qu'ils auront sur eux la malédiction d'Allah, des Anges et de tous les êtres humains.**

88. **Ils y demeureront éternellement. Le châtement ne leur sera pas allégé, et ils n'auront aucun répit, ».**

3.90. En vérité, **ceux qui ne croient plus après avoir eu la foi, et laissent augmenter encore leur mécréance, leur repentir ne sera jamais accepté. Ceux-là sont vraiment les égarés.**

3.139-144. « 139. **Ne vous laissez pas battre**, ne vous affligez pas alors que vous êtes les supérieurs, si vous êtes de vrais croyants.

140. Si une blessure vous atteint, pareille blessure atteint aussi l'ennemi. Ainsi faisons-Nous alterner les jours (bons et mauvais) parmi les gens, **afin qu'Allah reconnaisse ceux qui ont cru, et qu'Il choisisse parmi vous des martyrs - et Allah n'aime pas les injustes,**

141. et afin qu'Allah purifie ceux qui ont cru, et **anéantisse les mécréants.**

142. Comptez-vous entrer au Paradis sans qu'Allah ne distingue parmi vous ceux qui luttent et qui sont endurants?

143. Bien sûr, vous souhaitiez la mort avant de la rencontrer. Or vous l'avez vue, certes, tandis que vous regardiez<sup>135</sup> !

144. Muḥammad n'est qu'un messager - des messagers avant lui sont passés -. **S'il mourait, donc, ou s'il était tué, retourneriez-vous sur vos talons? Quiconque retourne sur ses talons ne nuira en rien à Allah;** et Allah récompensera bientôt les reconnaissants ».

Note : Mahomet (ou Allah) n'aime pas les lâches au combat.

3.149. Ô les croyants ! **Si vous obéissez à ceux qui ne croient pas, ils vous feront retourner en arrière. Et vous redeviendrez perdants.**

---

<sup>133</sup> Cf. *La taqiya ou le concept coranique qui permet aux musulmans radicaux de dissimuler leurs véritables croyances*, Annie Laurent, 19 Novembre 2015, <http://www.atlantico.fr/decryptage/taqiya-ou-concept-coranique-qui-permet-aux-musulmans-radicaux-dissimuler-veritables-croyances-annie-laurent-2445946.html>

<sup>134</sup> Ṭāgūt : comprend diable, idole et toutes fausses divinités.

<sup>135</sup> *Tandis que vous regardiez* : c.-à-d.: de vos yeux, tandis que vous regardiez les autres tués autour de vous. Ce verset constitue une préparation psychologique des Musulmans à la mort de Muḥammad. Elle ne devrait pas les empêcher de rester fermes dans leur religion. Cf. <http://www.islam-fr.com/coran/francais/sourate-3-al-imran-la-famille-d-imran.html#com40>

4.89. **Ils aimeraient vous voir mécréants comme ils ont mécréu** : alors vous seriez tous égaux ! **Ne prenez donc pas d'alliés parmi eux**, jusqu'à ce qu'ils émigrent dans le sentier d'Allah. **Mais s'ils tournent le dos, saisissez-les alors, et tuez-les où que vous les trouviez; et ne prenez parmi eux ni allié ni secourer,**

Note : « s'ils tournent le dos » = S'ils tournent le dos à l'islam.

4.91-92 « 91. Vous en trouverez d'autres qui cherchent à avoir votre confiance, et en même temps la confiance de leur propre tribu. Toutes les fois qu'on les pousse<sup>136</sup> vers l'Association, (l'idolâtrie) ils y retombent en masse. (Par conséquent,) s'ils ne restent pas neutres à votre égard, ne vous offrent pas la paix et ne retiennent pas leurs mains (de vous combattre), alors, **saisissez-les et tuez-les où que vous les trouviez. Contre ceux-ci, Nous vous avons donné une autorité manifeste.**

92. Il n'appartient pas à un croyant de tuer un autre croyant, si ce n'est par erreur. Quiconque tue par erreur un croyant, qu'il affranchisse alors un esclave croyant et remette à sa famille le prix du sang, à moins que celle-ci n'y renonce par charité. **Mais si [le tué] appartenait à un peuple ennemi à vous et qu'il soit croyant, qu'on affranchisse alors un esclave croyant.** S'il appartenait à un peuple auquel vous êtes liés par un pacte, qu'on verse alors à sa famille le prix du sang et qu'on affranchisse un esclave croyant. Celui qui n'en trouve pas les moyens, qu'il jeûne deux mois d'affilée pour être pardonné par Allah. Allah est Omniscient et Sage.

Note : Certains présentent le verset 4.91 pour expliquer que l'islam ne fait la guerre qu'uniquement en état de légitime défense. Ce qui est faux (9.5, 9.29-31).

4.137. **Ceux qui ont cru, puis sont devenus mécréants, puis ont cru de nouveau, ensuite sont redevenus mécréants, et n'ont fait que croître en mécréance, Allah ne leur pardonnera pas, ni ne les guidera vers un chemin.**

5.54. Ô les croyants ! **Quiconque parmi vous apostasie sa religion... Dieu fera alors venir un peuple qu'Il aime et qui L'aime.**

9.74. Ils jurent par Allah qu'ils n'ont pas dit (ce qu'ils ont proféré), alors qu'en vérité ils ont dit la parole de la mécréance et **ils ont rejeté la foi après avoir été musulmans.** Ils ont projeté ce qu'ils n'ont pu accomplir. Mais ils n'ont pas de reproche à faire si ce n'est qu'Allah - ainsi que Son messenger - les a enrichis par Sa grâce. S'ils se repentaient, ce serait mieux pour eux. **Et s'ils tournent le dos, Allah les châtiara d'un douloureux châtiment, ici-bas et dans l'au-delà; et ils n'auront sur terre ni allié ni secourer.**

11.3. Demandez pardon à votre Seigneur; ensuite, revenez à Lui. Il vous accordera une belle jouissance jusqu'à un terme fixé, et Il accordera à chaque méritant l'honneur qu'il mérite. **Mais si vous tournez le dos, je crains alors pour vous le châtiment d'un grand jour.**

16.106. **Quiconque a renié Allah après avoir cru...** - sauf celui qui y a été contraint alors que son cœur demeure plein de la sérénité de la foi - **mais ceux qui ouvrent délibérément leur cœur à la mécréance, ceux-là ont sur eux une colère d'Allah et ils ont un châtiment terrible.**

20.48. Il nous a été révélé que **le châtiment est pour celui qui refuse d'avoir fois et qui tourne le dos**".

31.7. Et quand on lui récite Nos versets, **il tourne le dos avec orgueil, comme s'il ne les avait point entendus, comme s'il y avait un poids dans ses oreilles. Fais-lui donc l'annonce d'un châtiment douloureux.**

88.22-24. « 22. et tu n'es pas un dominateur sur eux.

23. **Sauf celui qui tourne le dos et ne croit pas,**

24. **alors Allah le châtiara du plus grand châtiment ».**

92.14-16. « 14. **Je vous ai donc avertis d'un Feu qui flambe**

15. **où ne brûlera que le damné,**

16. **qui dément et tourne le dos »;**

---

<sup>136</sup> *On les pousse* : «on», ce sont leurs mauvais compagnons.

Note : Voir aussi l'annexe « *Hadiths concernant l'interdiction de quitter l'islam sous peine de mort* », située à la fin de ce document.

## 25 Versets incitant à se séparer des non-musulmans et à ne pas leur faire confiance

Mahomet exige de ses fidèles qu'ils soient prêts à se détacher de tout (parents, enfants, amis, bien matériels ...), voire à renier leurs propres parents, enfants et amis, s'ils ne se convertissent pas à l'islam ou, pire, critiquent l'islam et Mahomet (3.118, 5.51, 9.23, 29.8, 31.15, 60.3, 60.13, 64.14-15, ...) (voir ci-après) :

3.118. Ô les croyants, **ne prenez pas de confidents en dehors de vous-mêmes** [en dehors des croyants / des musulmans] : ils ne failliront pas à vous bouleverser. Ils souhaiteraient que vous soyez en difficulté. **La haine certes s'est manifestée dans leurs bouches, mais ce que leurs poitrines cachent est encore plus énorme.** Voilà que Nous vous exposons les signes. Si vous pouviez raisonner !

5.51. **Ne prenez pas pour amis les juifs et les chrétiens.** Ils sont amis entre eux. Celui qui les prend pour amis finit par être des leurs. **Dieu ne guide pas le peuple injuste.**

9.23. Ô vous qui croyez! **Ne prenez pas pour alliés, vos pères et vos frères s'ils préfèrent la mécréance à la foi.** Et **quiconque parmi vous les prend pour alliés... ceux-là sont les injustes.**  
[Mahomet]. **Vers Moi, ensuite, est votre retour,** et alors Je vous informerai de ce que vous faisiez».

29.8. Nous avons recommandé à l'homme d'être bon envers son père et sa mère ; **mais [et] 's'ils te contraignent [force] à M'associer, ce dont tu n'as aucune connaissance [aucun savoir], ne leur obéis pas' ...**

31.15. **Et si tous deux [ton père et ta mère] te forcent à M'associer ce dont tu n'as aucune connaissance, alors ne leur obéis pas;** mais reste avec eux ici-bas de façon convenable. **Et suis le sentier de celui qui se tourne vers Moi**  
60.3. **Ni vos proches parents ni vos enfants ne vous seront d'aucune utilité le Jour de la Résurrection,** Il [Allah] décidera entre vous, et Allah est Clairvoyant sur ce que vous faites.

60.13. Ô vous qui avez cru! **Ne prenez pas pour alliés des gens contre lesquels Allah est courroucé** [les non-musulmans] et qui désespèrent de l'au-delà, tout comme les mécréants désespèrent des gens des tombeaux.

60.14-15. « 14. Ô vous qui avez cru, **vous avez de vos épouses et de vos enfants un ennemi [une tentation].** Prenez-y garde donc. Mais si vous [les] excusez passez sur [leurs] fautes et [leur] pardonnez, sachez qu'Allah est Pardonneur, Très Miséricordieux.

15. Vos biens et **vos enfants ne sont qu'une tentation,** alors qu'auprès d'Allah est une énorme récompense ».

Notes : a) Mahomet incite aussi ses fidèles à casser leurs liens familiaux, en ordonnant de le préférer (et de préférer sa religion), aux propres parents des fidèles, si leurs parents ne veulent pas se convertir à l'islam.

b) Nous sommes bien ici dans un fonctionnement sectaire où tout est fait pour inciter le fidèle à se couper de toute source d'esprit critique, en l'enfermant dans le cocon étanche de la secte.

c) Voir aussi le chapitre « *Versets incitant à ne pas prendre pour ami des non-musulmans* ».

## 26 Versets sur la critique de l'islam, de Mahomet et sur l'esprit critique

### 26.1 Mahomet interdit tout questionnement et critique de sa personne, du Coran et de l'islam

Mahomet laisse entendre que le Coran est parfait (4.82), interdit qu'on puisse le modifier et menace ceux qui le critiquent du feu de l'enfer (2.2, 5.101-102, 6.28, 6.115 \_ ce verset interdit tout questionnement \_, 40.70-72, 4.56, Bukhari Volume 3, Livre 49 Hadith numéro 861, Bukhari Volume 3, Livre 41, Hadith Numéro 591, Bukhari Volume 2,

Livre 24, Hadith Numéro 555, Bukhari (7306), et Mouslim (1366), Bukhari 2697 et Mouslim 1718, Mouslim 1718, Abou Dawoud 4067 ...). On ne peut en douter (2.2, 40.70-72).

Mahomet condamne à l'enfer ceux qui n'ont pas cru à sa révélation (6.25-30).

Mahomet a toujours interdit toute critique, tout questionnement sur lui et sa religion, sous peine de mort ou d'une terrible punition. Voici d'ailleurs des textes sacrés s'opposant à toute idée de réforme :

2.2. **C'est le Livre au sujet duquel il n'y a aucun doute**, c'est un guide pour les pieux<sup>137</sup>.

4.56. Certes, **ceux qui ne croient pas à Nos Versets (le Coran), Nous les brûlerons bientôt dans le Feu. Chaque fois que leurs peaux auront été consommées, Nous leur donnerons d'autres peaux en échange afin qu'ils goûtent au châtement.** Allah est certes Puissant et Sage !

4.82. Ne méditent-ils donc pas sur le Coran? **S'il provenait d'un autre qu'Allah, ils y trouveraient certes maintes contradictions!**

Note : Pourtant, il existe des contradictions dans le Coran.

Cf. *Contradictions et incohérences du Coran. Le problème des versets abrogeants et abrogés*, B. LISAN, <http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam/contradictions-et-incoherences-du-coran.htm>

5.101-102. « 101. Ô les croyants ! **Ne posez pas de questions sur des choses qui, si elles vous étaient divulguées, vous mécontenteraient.** Et si vous posez des questions à leur sujet, pendant que le Coran est révélé, elles vous seront divulguées. Allah vous a pardonné cela. Et Allah est Pardonneur et Indulgent.

102. **Un peuple avant vous avait posé des questions (pareilles) puis, devinrent de leur fait mécréants**<sup>138</sup> ».

6.38. Nulle bête marchant sur terre, nul oiseau volant de ses ailes, qui ne soit comme vous en communauté. **Nous n'avons rien omis d'écrire dans le Livre.** Puis, c'est vers leur Seigneur qu'ils seront ramenés.

Note : c'est pourquoi certains musulmans croient que toutes les connaissances de l'univers se trouvent dans le Coran.

6.25-30. « 25. Il en est parmi eux qui viennent t'écouter, cependant que Nous avons entouré de voiles leurs cœurs, qui les empêchent de comprendre (le Coran), et dans leurs oreilles est une lourdeur. **Quand même ils verraient toutes sortes de preuves, ils n'y croiraient pas. Et quand ils viennent disputer avec toi, ceux qui ne croient pas disent alors: «Ce ne sont que des légendes des anciens».**

26. **Ils empêchent [les gens] de s'approcher de lui [du Coran] et s'en écartent eux-mêmes. Ils ne feront périr qu'eux-mêmes** sans s'en rendre compte.

27. **Si tu les voyais, quand ils seront placés devant le Feu.** Ils diront alors : «Hélas! Si nous pouvions être renvoyés (sur la terre), nous ne traiterions plus de mensonges les versets de notre Seigneur et nous serions du nombre des croyants».

28. Mais non! Voilà que leur apparaîtra ce qu'auparavant ils cachaient. Or, s'ils étaient rendus [à la vie terrestre], ils reviendraient sûrement à ce qui leur était interdit. Ce sont vraiment des menteurs.

29. Et ils disent: «Il n'y a pour nous [d'autre vie] que celle d'ici-bas; et nous ne serons pas ressuscités».

30. Si tu les voyais, quand ils comparaitront devant leur Seigneur. Il leur dira: «Cela n'est-il pas la vérité?» Ils diront: «Mais si! Par notre Seigneur!» Et, il dira: «**Goûtez alors au châtement pour n'avoir pas cru**» ».

6.115. Et la parole de ton Seigneur s'est accomplie en toute vérité et équité. **Nul ne peut modifier Ses paroles.** Il est l'Audient, l'Omniscient.

---

<sup>137</sup> *Pieux* : le mot (Muttaqi) en arabe vient du mot (taqwa) qui signifie « piété », c'est-à-dire la crainte de la punition d'Allah si on s'écarte de Ses injonctions et l'espoir en Sa Miséricorde quand on s'y conforme.

*Guide* (Hudan) : ce mot qui reviendra souvent, n'a pas d'équivalent en français. Il désigne l'action de guider, le fait d'être guidé ou le guide.

<sup>138</sup> Il est interdit de se douter ou de se poser de questions sur la légitimité de Mahomet et de ses actions, en Islam.

33.36. **Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante**, une fois qu'Allah et Son Messager ont décidé d'une chose, **d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir**<sup>139</sup>.

Note : Mahomet veut des fidèles obéissants et ne se posant pas de question.

40.70-72. « **70. Ceux qui traitent de mensonge le Livre (le Coran) et ce avec quoi Nous avons envoyé Nos Messagers; ils sauront bientôt,**

**71. quand, des carcans à leurs cous et avec des chaînes ils seront entraînés**

**72. dans l'eau bouillante; et qu'ensuite ils brûleront dans le Feu ».**

Mahomet a interdit la critique du Coran, sous peine de mort (7.72 ...) :

7.72. Or, Nous l'avons sauvé, (lui) et ceux qui étaient avec lui par miséricorde, de Notre part, et **Nous avons exterminé ceux qui traitaient de mensonges Nos enseignements et qui n'étaient pas croyants.**

Note : Voir l'annexe « *Hadiths interdisant tout questionnement et innovation en islam* », situé à la fin de ce document.

33.57. **Ceux qui offensent Allah et Son messager, Allah les maudit ici-bas, comme dans l'au-delà et leur prépare un châtimement avilissant.**

Note : Mahomet interdit, ici, toute critique de lui-même. Dans ce verset, Mahomet s'associe à Allah/Dieu, presque au même niveau.

## 26.2 Toute innovation en religion est interdite

On ne peut modifier les paroles d'Allah (ou le Coran) (6.115). On ne peut innover en religion (Bukhari Volume 3, Livre 49 Hadith numéro 861, Boukhârî 7306, et Mouslim 1366, Boukhari 2697 et Mouslim 1718, Abou Dawoud 4067).

6.115. Et la parole de ton Seigneur s'est accomplie en toute vérité et équité. **Nul ne peut modifier Ses paroles.** Il est l'Audient, l'Omniscient.

## 26.3 Sur la lobotomie mentale auto-entretenu

On rencontre régulièrement des discours islamistes incitant à se méfier de l'esprit critique, telle cette affirmation « *l'esprit critique tue la créativité* ».

« *Le cerveau n'a pour fonction que de comprendre les raisons de la jurisprudence. Il sert à appliquer la religion, non à critiquer la religion* », Cheikh Youssef al-Qaradâwî.

## 26.4 Le résultat : primauté de la foi sur la connaissance scientifique

« *80% des jeunes musulmans, que l'on a interrogés, la religion a raison contre la science, pour expliquer la création du monde* »<sup>140</sup>.

Marc « *S'interroger c'est utiliser sa raison. Or dans l'éducation musulmane, la raison a été souvent effacée au profit de la foi* ».

---

<sup>139</sup> C'est un verset vraiment totalitaire, prouvant que les musulmans ne sont pas du tout libres.

<sup>140</sup> A) "L'effet islam" dans la radicalité des jeunes, selon Olivier Galland, sociologue,

<https://www.youtube.com/watch?v=T9tUVXnHYFc>

b) Pour eux, il n'y a qu'une seule vraie religion, parce que c'est la dernière des grandes religions, qui a fait le syncrétisme de toutes les autres.

Pour certains musulmans, il est plus important d'être pieux et croyant que d'acquérir la connaissance scientifique et rationnelle. Un musulman m'écrivait justement « *Pour nous, **les critères de réussite** n'inclut pas l'obtention d'un prix Nobel, mais **notre piété*** ».

Certains sont aussi convaincus que l'instruction rationnelle, laïque, en France est haram et porteur de mauvaises valeurs morales, car ne suivant pas l'islam. « *Je préfère un être éduqué dans la spiritualité et qui incarnera plus tard les vraies valeurs morales et spirituelles qui feront de lui un homme équilibré, **qu'un autre être éduqué scientifiquement sans repère moral et spirituel*** », dit l'un d'eux.

De Elyazid : « ***Beaucoup de choses dans le Coran sont approuvés par la science et s'est trouvé louable. C'est à la science de faire des efforts pour comprendre ce que promulgue le Coran*** ».

## 26.5 Verset prônant l'irresponsabilité « morale »

L'islam prône l'irresponsabilité : « ***Ce n'est pas vous qui les avez tués : mais c'est Allah qui les a tués. Et lorsque tu lançais (une poignée de terre), ce n'est pas toi qui lançais : mais c'est Allah qui lançait, et ce pour éprouver les croyants d'une belle épreuve de sa part ! Allah est Audient et Omniscient.*** » (8.17).

Note : Pour casser les barrières morales, Mahomet fait comprendre aux combattants de l'islam que leurs tueries n'auront aucune conséquence morale pour eux, s'ils les commettent pour la « cause de l'islam ».

## 27 Versets légitimant le pillage (la razzia) et le butin issu du pillage

L'islam est la seule grande religion qui légitime le vol et le pillage, pour des motifs religieux (8.1, 8.41, 8.69, 59.7, 59.6-7, Bukhari, volume 4, livre 52, numéro 46, Bukhari, volume 1, livre 2, numéro 35, Bukhari livre 52 n°197 ...).

Un certain nombre de versets dédouanent les guerriers musulmans de toute culpabilité, concernant les pillages, les vols qu'ils commettent (lors de leurs batailles et expéditions guerrières), le butin, les biens issus de ces vols.

Et on s'aperçoit que Mahomet a touché, s'est attribué une partie du butin :

8.69. **Mangez donc de ce qui vous est déchu en butin**, tant qu'il est licite et pur. Et craignez Allah car Allah est Pardonneur et Miséricordieux.

59.7. **Prenez ce que le Messager vous donne** ; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en (à propos du butin).

Mahomet s'attribuait un cinquième du butin issu de ses pillages ou razzias, le butin comprenant toutes ses prises de guerre, y compris les femmes capturées et mises en esclavage (voir ci-dessous) :

8.1. Ils t'interrogent au sujet du butin. Dis: « **Le butin est à Allah et à Son messager.** » Craignez Allah, maintenez la concorde entre vous et obéissez à Allah et à Son messager, si vous êtes croyants.

8.41. Et sachez que, de **tout butin que vous avez ramassé, le cinquième appartient à Allah, au messager**, à ses proches parents, aux orphelins, aux pauvres, et aux voyageurs (en détresse), si vous croyez en Allah et en ce que Nous avons fait descendre sur Notre serviteur, le jour du Discernement: le jour où les deux groupes s'étaient rencontrés, et Allah est Omnipotent.

13.33. Et **Il [Allah] vous a fait hériter leur terre** [des infidèles, incroyables, dénégateurs], **leurs demeures, leurs biens, et aussi d'une terre que vous n'avez point foulée.** Et Allah est Omnipotent.

Note : ce verset incite les combattants musulmans [du jihad] à s'approprier les biens des infidèles.

59.6. **Le butin provenant de leurs biens et qu'Allah a accordé sans combat à son Messager**, vous n'y aviez engagé ni chevaux, ni chameaux ; **mais Allah donne à Ses messagers la domination sur qui Il veut et Allah est Omnipotent.**

Autre version :

59.6-7 « 6. **Le butin provenant des biens des habitants des cités, qu'Allah a accordé sans combat à son Messager, appartient à Allah, au Messager**, aux proches parents, aux orphelins, aux pauvres et au voyageur en détresse, afin que cela ne circule pas parmi les seuls riches d'entre vous.

7. **Prenez ce que le Messager vous donne**, et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en ; **et craignez Allah car Allah est dur en punition.** ».

## 28 Versets dénigrant les poètes et la poésie

26.224-226. « 224. **Et quant aux poètes, ce sont les égarés qui les suivent.**

225. Ne vois-tu pas **qu'ils divaguent dans chaque vallée,**

226. et **qu'ils disent ce qu'ils ne font pas ?** ».

Voir aussi l'annexe : « *Hadiths dénigrant les poètes et la poésie* », à la fin de ce document.

## 29 Versets sur Mahomet, contribuant à son autoglorification et légitimant ses privilèges

Des versets le glorifient et incitaient les fidèles à l'adorer : 33.21, 33.56, 48.1-2 etc. et à lui obéir : 59.7 etc. Certains versets légitiment, pour Mahomet, sa propre part du butin de guerre : 8.1, 8.41, 59.6-7.

### 29.1 Versets confirmant son « élection » par Allah

Mahomet parle souvent de lui dans le Coran. Plusieurs versets semblent confirmer son immodestie. Il affirme qu'il est un excellent modèle et qu'ils bénéficie de certaines grâces et privilèges d'Allah. En voici quelques exemples :

5.67. Ô Messager, transmets ce qui t'a été descendu de la part de ton Seigneur. Si tu ne le faisais pas, alors tu n'aurais pas communiqué Son message. Et **Allah te protégera des gens**. Certes, Allah ne guide pas les gens mécréants.

Note : Or Mahomet serait pourtant mort empoisonné (si, du moins, l'on croit certains hadiths<sup>141</sup>) et donc, dans ce cas, Allah ne l'aurait pas protégé.

---

<sup>141</sup> Selon certaines sources, Mahomet serait mort d'une courte maladie, peut-être une pleurésie, pour d'autres, **il serait mort empoisonné par une juive de Khaybar**. Cf. Catherine Golliou, « *La vraie mort de Mahomet* », 14 mars 2016, [http://www.lepoint.fr/culture/la-vraie-mort-de-mahomet-14-03-2016-2025225\\_3.php](http://www.lepoint.fr/culture/la-vraie-mort-de-mahomet-14-03-2016-2025225_3.php)

Ibn Kathir, Ibn Hisham et Bukhari évoquent cette hypothèse, aujourd'hui peu usitée, de l'empoisonnement. Afin de ne pas être en contradiction avec la protection divine de Mahomet évoquée dans le Coran, des traditionnistes, comme H. Zaquq d'al-Azhar défendent que **Mahomet aurait survécu trois ans au poison et y voit un miracle**. Ibn Sa'd attribut plutôt la mort de Mahomet à un sortilège.

Pour Hela Ouardi, cette accusation est invraisemblable et s'inscrit dans une construction anti-juive, misogyne et a pour but d'"écarter[r] tout soupçon qui pourrait planer sur l'entourage du Prophète". Cf. *Les derniers jours de Muhammad*, Hela Ouardi, Albin Michel, 2016, p. 170 et av.

**Le monde shiite adhère à la thèse de l'empoisonnement, faisant de Mahomet un martyr**. Ainsi, Majlisi accuse Aïsha, Hafsa, en lien avec Abu-Bakr et Umar d'avoir empoisonné Mahomet.



33.21. En effet, vous avez dans le **Messageur d'Allah un excellent modèle** [à suivre], pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et invoque Allah fréquemment.

33.40. Muḥammad n'a jamais été le père de l'un de vos hommes<sup>142</sup>, mais **le messageur d'Allah et le dernier des prophètes**. Allah est Omniscient<sup>143</sup>.

33.56. Certes, **Allah et Ses Anges prient sur le Prophète**; ô vous qui croyez priez sur lui et adressez [lui] vos salutations<sup>144</sup>.

Note : Allah a accordé la protection éternelle des anges sur lui. Dieu et ses anges prient constamment pour Mahomet.

*Souvent Mahomet se place, quasiment à égalité, avec Allah et l'on peut se poser la question de savoir si le « Allah », qu'il fait parler et/ou dont il dit transmettre la parole, ne serait pas en fait lui :*

3.32. Dis : « **Obéissez à Allah et au Messageur**. Et si vous tournez le dos... alors Allah n'aime pas les infidèles !

Coran 3.131-132 « 131. Et craignez le Feu préparé pour les mécréants.

132. **Et obéissez à Allah et au Messageur** afin qu'il vous soit fait miséricorde ! ».

8.13. Ce, **parce qu'ils ont désobéi à Allah et à Son messageur.** Et quiconque désobéit à Allah et à Son messageur... **Allah est certainement dur en punition !**

8.20. ô vous qui croyez ! **Obéissez à Allah et à Son messageur** et ne vous détournes pas de lui quand vous l'entendez (parler).

2.186. Et quand Mes serviteurs t'interrogent sur Moi... alors Je suis tout proche : Je réponds à l'appel de **celui qui Me prie quand il Me prie**. Qu'ils répondent à Mon appel, et **qu'ils croient en Moi**, afin qu'ils soient bien guidés.

48.1-2. « 1. **En vérité Nous t'avons accordé une victoire éclatante,**

2. **afin qu'Allah te pardonne tes péchés passés et futurs**, qu'Il parachève sur toi Son bienfait et te guide sur une voie droite ».

Note : Allah a accordé ou a promis à Mahomet le pardon de tous ses péchés futurs.

Ce verset sous-entend que Mahomet n'est pas exempt de péchés.

53.2-4. « 2. Votre compagnon [Muḥammad] ne s'est pas égaré et n'a pas été induit en erreur

3. et **il ne prononce rien sous l'effet de la passion**;

4. ce n'est rien d'autre **qu'une révélation inspirée**.

5. **Que lui a enseigné [l'Ange Gabriel] à la force prodigieuse** »,

---

« Face à la douleur, le Messageur d'Allah ('alayhi salat wa salam) tentait tant bien que mal de se soulager comme il le pouvait. Mais les douleurs étaient tellement intenses qu'il souffrait énormément comme l'a décrit 'Aisha (qu'Allah l'agrée). D'ailleurs, Az Zuhri rapporte : « 'UbaydAllah ibn 'Abdullah (qu'Allah l'agrée) m'a informé que 'Aisha et Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée) ont dit : « *Lors de ses derniers moments, le Messageur d'Allah ('alayhi salat wa salam) se mit à couvrir son visage avec une khamisa lui appartenant. Quand il se sentait étouffé, il découvrait sa figure en s'écriant : « **Que la malédiction d'Allah soit sur les juifs et les chrétiens ! Ils ont pris les tombes de leurs prophètes comme lieux de prière** ». Le Prophète mettait en garde contre de tels agissements » (Al Boukhari et Muslim) ». Cf. *La mort du Prophète ('alayhi salat wa salam) : de sa douleur à ses derniers propos*, 17 mars 2016, <https://www.ajib.fr/mort-prophete-alayhi-salat-wa-salam-de-douleur-a-derniers-propos/>*

<sup>142</sup> Père de l'un de vos hommes : les fils de Muḥammad (صلى الله عليه وسلم) étaient tous morts en bas âge, il n'avait que des filles et il avait adopté Zayd comme fils.

<sup>143</sup> A rapprocher de Coran 5.3 « Aujourd'hui, *J'ai parachévé pour vous votre religion* [l'Islam] »

<sup>144</sup> Prient sur lui : la prière émanant d'Allah est miséricorde, celle des anges et des hommes est invocation des bénédictions d'Allah par la formule : «*Allahoumma salli...*».

Note : Mahomet a reçu sa révélation divine [affirmant qu'il est le messager, le prophète de Dieu etc.] de l'ange Gabriel (53.2-4).

Tous les versets précédents confirment l'immodestie de Mahomet, même si l'on peut trouver cet unique verset (donnant l'impression du contraire. Aurait-il passé par un moment dépressif à ce moment-là ?) :

46.9. Dis: *« Je ne suis pas une innovation parmi les messagers; et je ne sais pas ce que l'on fera de moi, ni de vous. Je ne fais que suivre ce qui m'est révélé; et je ne suis qu'un avertisseur clair ».*

Note : Mais il est possible que le « **je ne sais pas ce que l'on fera de moi, ni de vous** » soit une menace envers les fidèle pour leur faire comprendre que leur salut (au Paradis) n'est pas garanti.

## 29.2 Versets sur les privilèges dont Mahomet bénéficie, relativement à ses fidèles

### 29.2.1 Privilèges sur sa part du butin, lors des razzias qu'il lançait

8.1. Ils t'interrogent au sujet du butin. Dis: **« Le butin est à Allah et à Son messager. »** Craignez Allah, maintenez la concorde entre vous et **obéissez à Allah et à Son messager**, si vous êtes croyants.

8.41. Et sachez que, **de tout butin que vous avez ramassé, le cinquième appartient à Allah, au messager**, à ses proches parents, aux orphelins, aux pauvres, et aux voyageurs (en détresse), si vous croyez en Allah et en ce que Nous avons fait descendre sur Notre serviteur, le jour du Discernement: le jour où les deux groupes s'étaient rencontrés, et Allah est Omnipotent<sup>145</sup>.

59.6-7. « 6. **Le butin provenant de leurs biens et qu'Allah a accordé sans combat à Son Messager**, vous n'y aviez engagé ni chevaux, ni chameaux; mais Allah, donne à Ses messagers la domination sur qui Il veut et Allah est Omnipotent.

7. **Le butin provenant [des biens] des habitants des cités, qu'Allah a accordé sans combat à Son Messager, appartient à Allah, au Messager**, aux proches parents, aux orphelins, aux pauvres et au voyageur en détresse, afin que cela ne circule pas parmi les seuls riches d'entre vous. **Prenez ce que le Messager vous donne; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en; et craignez Allah car Allah est dur en punition ».**

Note : En résumé, il s'attribuait un cinquième du butin issu de ses pillages ou razzias, le butin comprenant toutes ses prises de guerre, y compris des captives et captifs<sup>146</sup> (8.1, 8.41, 8.69, 59.6-7 ...). Et il lui arrive de distribuer une partie de la part de son butin à ses compagnons (59.7, ...). Il a épousé plusieurs des captives, qu'il se réservait, en général, les plus belles.

Bien qu'il ait ordonné de couper la main aux voleurs (5.38) et qu'il ait organisé et conduit des pillages<sup>147</sup>, il s'est exempté de cette punition.

Allah a autorisé Mahomet à épouser la femme de son fils adoptif (Zayd) (33.37-38).

Il a eu des rapports sexuels adultérins avec Myriam (Mâria) la copte (la servante d'Hafsa), dans la propre maison de sa femme Hafsa (66.1-4 + cf. Tafsir al-Jalalayn).

Il s'autorise à modifier les versets ou à remplacer les versets, de la « révélation divine », par d'autres, si nécessaire (2.106, 16.101-102, Al-Bukhari, Vol. 7 n°48 ...) <sup>148</sup>.

---

<sup>145</sup> En ce que Nous avons fait descendre (de secours) sur notre serviteur (Muhammad) (صلى الله عليه وسلم).

*Le jour du Discernement* : le jour de Badr où l'on discerna le croyant du mécréant et le bien du mal.

<sup>146</sup> La Sirat Rasulallah de Ibn Ishaq (première biographie de Mahomet), page 466 [Peu de temps après massacre des mâles juifs de la tribu des Banu Quraiza].

<sup>147</sup> « *Comme il fallait aussi assurer la vie matérielle de la communauté, Mahomet n'hésita pas à envoyer quelques hommes piller, pendant la trêve sacrée du mois de rajab, une caravane venant de Syrie en direction de la Mekke. Mais, lorsqu'ils voulurent recommencer, les Médinois se heurtèrent à une troupe de Mekkois : ce fut la bataille de Badr, en l'an de l'Hégire, où les musulmans mirent en déroute leurs adversaires, qui laissèrent 49 d'entre eux sur le terrain.* ». Source : L'islam, Dominique Sourdel, Que Sais-je ? P.U.F., 2004, page 14.

<sup>148</sup> Voir aussi : Tabari, *Histoire des prophètes et des rois*, tome III, p. 125.



## 29.2.2 Privilèges sur le nombre de ses épouses, concubines et esclaves sexuelles

4.3. Et si vous craignez de n'être pas justes envers les orphelins, ... *Il est permis d'épouser deux, trois ou quatre, parmi les femmes qui vous plaisent*, mais, si vous craignez de n'être pas justes avec celles-ci, alors une seule, **ou des esclaves que vous possédez**. Cela afin de ne pas faire d'injustice (ou afin de ne pas aggraver votre charge de famille).

Note : Or Mahomet a eu 15 épouses et a divorcé de 4 épouses et a eu aussi 4 esclaves sexuelles (voir ci-après) :

| Liste des femmes et concubines du prophète |   |                          |                |
|--|---|--------------------------|----------------|
| No.  | Names   | Status                   | Date           |
| 1  | Khadijah bint Khuwaylid                           | Married                  | Jul 595        |
| 2  | Sawda bint Zam'a                                  | Married (Limited rights) | May 620        |
| 3  | Aisha bint Abi Bakr                               | Married                  | May 620        |
| 4  | Hafsa bint Umar                                   | Married                  | Feb 625        |
| 5  | Zaynab bint Khuzayma                              | Married                  | Mar 625        |
| 6  | Hind (Umm Salama) bint Abi Umayya                 | Married                  | Apr 626        |
| 7  | Zaynab bint Jahsh                                 | Married                  | Mar 627        |
| 8  | Rayhana bint Zayd Ibn Amr                         | Sexual slavery           | May 627        |
| 9  | Juwayriyah bint APHarith                          | Married                  | Jan 628        |
| 10   | Ramlah (UmmHabiba) bint Abi Sufyan                | Married                  | Jan 629        |
| 11   | Safiyah bint Huyayy                               | Married                  | July 628       |
| 12   | Maymunah bint Al-Harith                           | Married                  | Feb 629        |
| 13   | Mariyah bint Shamoon al-Quptiya                   | Sexuel slavery           | Jun 629        |
| 14   | Mulayka bint Kaab                                 | Divorced                 | Jan 630~       |
| 15   | Fatima <i>al-Aliya</i> bintabyan <i>al-Dahhak</i> | Divorced                 | <b>Mar</b> 630 |
| 16   | Asma bint Al-Numan                                | Divorced                 | Jul 630        |
| 17   | <i>Al-Jariya</i>                                  | Sexual slavery           | Akar 627       |
| 18   | Amra bint Yazid                                   | Divorced                 | Year 631       |
| 19   | Tukana al-Quraziya                                | Sexual slavery           | After 631      |

Source : [https://wikiislam.net/wiki/List\\_of\\_Muhammads\\_Wives\\_and\\_Concubines](https://wikiislam.net/wiki/List_of_Muhammads_Wives_and_Concubines)

33.4. Allah n'a pas assigné deux cœurs à l'un d'entre vous, et **ne vous a pas assigné pour mères les épouses que vous comparez au dos de vos mères, et ne vous a pas assigné comme fils ceux que vous prétendez être vos fils alors qu'ils sont adoptés**<sup>149</sup>. C'est là votre parole qui sort de votre bouche, au contraire c'est Allah qui annonce la vérité, et qui guide dans un chemin droit.

Note : Un homme peut épouser la femme de son fils adoptif.

Or c'est ce qu'a fait Mahomet en épousant la femme de son fils adoptif. Mahomet légalisa par un décret d'Allah son mariage avec sa belle-fille Zaynab, dont il tomba amoureux, après avoir poussé à son fils adoptif et sa belle-fille Zaynab au divorce<sup>150</sup>.

33.37-38. « 37. Quand tu disais à celui qu'Allah avait comblé de bienfait, tout comme toi-même l'avais comblé : « Garde pour toi ton épouse et crains Allah », et tu cachais en ton âme ce qu'Allah allait rendre public. Tu craignais les gens, et c'est Allah qui est plus digne de ta crainte. **Puis quand Zayd eut cessé toute relation avec elle, Nous te la**

<sup>149</sup> Voir aussi « Préoccupations avec l'Islam au sujet de l'Adoption » : [Concerns with Islam: Adoption](https://wikiislam.net/wiki/Concerns_with_Islam:_Adoption), [https://wikiislam.net/wiki/Concerns\\_with\\_Islam:\\_Adoption](https://wikiislam.net/wiki/Concerns_with_Islam:_Adoption)

<sup>150</sup> « [...] Lorsque fut révélé le verset coranique permettant à Muhammad de retarder le tour de n'importe laquelle de ses épouses, et lorsque **Muhammad déclara qu'Allah lui avait permis de se marier avec la femme de son fils adoptif**, Aïcha (l'une de ses épouses) dit: « Ô envoyé d'Allah, je vois que ton Seigneur s'empresse de te plaire. » (Boukhari, vol. 7:48).

**fîmes épouser, afin qu'il n'y ait aucun empêchement pour les croyants d'épouser les femmes de leurs fils adoptifs, quand ceux-ci cessent toute relation avec elles.** Le commandement d'Allah doit être exécuté<sup>151</sup>.

**38. Nul grief à faire au Prophète en ce qu'Allah lui a imposé<sup>152</sup>,** conformément aux lois établies pour ceux qui vécurent antérieurement. Le commandement d'Allah est un décret inéluctable ».

Note : Allah a autorisé Mahomet à épouser la femme de son fils adoptif (Zayd) (33.37-38).

**33.50. Ô Prophète ! Nous t'avions rendu licites tes épouses** à qui tu avais apporté leur salaire d'honneur, **celles aussi des esclaves en ta possession qu'Allah t'avait données en butin<sup>153</sup>** ; de même les filles de tes tantes paternelles, et les filles de ton oncle maternel, et les filles de tes tantes maternelles, —celles qui avaient émigré en ta compagnie, — ainsi **que toute femme croyante qui avait fait don de sa personne au Prophète, pourvu que le Prophète voulût se marier avec elle. Privilège pour toi à l'exclusion des autres croyants, Nous savons ce que nous avons fixé comme règle sur eux au sujet de leurs épouses et leurs captives qu'ils possèdent ; ce afin qu'il n'y eût aucun blâme contre toi.** Et Allah est Grand Pardonneur, Très Miséricordieux.

Note : Mahomet a pu s'attribuer, en butin, des prisonnières de guerre capturées et mises en esclavage.

Et en plus, il a le privilège de pouvoir épouser plus de femmes que les fidèles musulmans qui n'en ont eu le droit « qu'à quatre ».

29.2.3 Versets confirmant le privilège accordé à Mahomet d'abroger et remplacer un verset

**2.106. Si Nous abrogeons un verset quelconque ou que Nous le fassions oublier, Nous en apportons un meilleur, ou un semblable.** Ne sais-tu pas qu'Allah est Omnipotent ?

16.101-102. « 101. **Quand Nous remplaçons un verset par un autre - et Allah sait mieux ce qu'Il fait descendre - ils disent : « Tu n'es qu'un menteur ».** Mais la plupart d'entre eux ne savent pas.

102. Dis: «*C'est le Saint Esprit [Gabriel] qui l'a fait descendre de la part de ton Seigneur en toute vérité, afin de raffermir [la foi] de ceux qui croient, ainsi qu'un guide et une bonne annonce pour les Musulmans.*» ».

29.2.4 Verset accordant des privilèges à Mahomet sur les croyants

**3.31. Si vous aimez vraiment Allah, suivez-moi, Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés.**

Note : **si le croyant** se convertit à l'islam et/ou **suit Mahomet**, ses péchés seront pardonnés. Sacré privilège !

**33.6. Le Prophète a plus de droit sur les croyants qu'ils n'en ont sur eux-mêmes;** et ses épouses sont leurs mères. Les liens de consanguinité ont [dans les successions] la priorité [sur les liens] unissant les croyants [de Médine] et les émigrés [de la Mecque] selon le livre d'Allah, à moins que vous ne fassiez un testament convenable en faveur de vos frères en religion. Et cela est inscrit dans le Livre<sup>154</sup>.

**35.22. De même, ne sont pas semblables les vivants et les morts. Allah fait entendre qu'Il veut, alors que toi [Muhammad], tu ne peux faire entendre ceux qui sont dans les tombeaux.**

---

<sup>151</sup> Ce verset fait allusion à cet incident : Zayd Ibn Harīṭa était un esclave de Muḥammad avant l'islam. Ensuite le Prophète l'affranchit et l'adopta comme fils. Dans le dessein de l'anoblir, il décida de lui donner en mariage sa propre cousine, Zaynab bint Jaḥš. Très fière de sa naissance, celle-ci s'opposa d'abord au projet puis obtempéra à l'ordre du Prophète. Le mariage fut néanmoins difficile, et Zayd finit par divorcer malgré les conseils du Prophète. Par la suite **Muḥammad épousa Zaynab sur l'ordre d'Allah** pour démontrer pratiquement qu'il n'était pas retenu par les liens de **l'adoption, celle-ci ayant déjà été déclarée interdite par les versets 4 et 5 de cette même sourate 33.**

<sup>152</sup> *Ce qu'Allah lui a imposé* : ce qu'Allah a imposé en sa faveur.

<sup>153</sup> Voir aussi l'article : [Viol dans l'islam, https://wikiislam.net/wiki/Rape\\_in\\_Islam](https://wikiislam.net/wiki/Rape_in_Islam)

<sup>154</sup> Ses épouses sont leurs mères : les croyants n'ont pas le droit de les épouser [même après la mort de Mahomet].

Priorité : ce verset met fin à l'autorisation accordée aux Mouhajirounes et Ansārs de s'hériter mutuellement.

Le livre : La Table bien gardée: Al-Lawḥ-al-Maḥfūz.

Note : Comment interpréter ce verset ? Mahomet peut-il faire parler les morts ?

59.6. **Le butin provenant de leurs biens et qu'Allah a accordé sans combat à son Messager, vous n'y aviez engagé ni chevaux, ni chameaux ; mais Allah donne à Ses messagers la domination sur qui Il veut et Allah est Omnipotent.**

### 29.3 Verset interdisant de critiquer Mahomet

33.57. Ceux qui offensent Allah et Son messager, Allah les maudit ici-bas, comme dans l'au-delà et leur prépare un châtement avilissant.

Note : Mahomet interdit toute critique de lui-même. Dans ce verset, Mahomet s'associe à Allah/Dieu, presque au même niveau.

### 29.4 Versets assurant que Mahomet n'est pas fou

Mahomet assure qu'il n'est pas fou ou possédé (voir ci-dessous) :

23.70. Ou diront-ils: « Il est fou? ». **Au contraire, c'est la vérité qu'il leur a apportée.** Et la plupart d'entre eux dédaignent la vérité.

34. 8. Invente-t-il un mensonge contre Allah ? ou bien est-il fou? » [Non], **mais ceux qui ne croient pas en l'au-delà sont voués au châtement et à l'égarement lointain.**

34.46. Dis: « Je vous exhorte seulement à une chose: que pour Allah vous vous leviez, par deux ou isolément, et qu'ensuite vous réfléchissiez. **Votre compagnon (Muḥammad) n'est nullement possédé: il n'est pour vous qu'un avertisseur annonçant un dur châtement** ».

53.2-3. « 2. **Votre compagnon ne s'est pas égaré et n'a pas été induit en erreur**<sup>155</sup>.  
3. et il ne prononce rien sous l'effet de la passion ».

37.36-38. « 36. et disaient: «Allons-nous abandonner nos divinités pour un poète fou?»  
37. **Il est plutôt venu avec la Vérité et il a confirmé les messagers (précédents).**  
38. **Vous allez certes, goûter au châtement douloureux** ».

81.22-25. « 22. **Votre compagnon (Muḥammad) n'est nullement fou;**  
23. il l'a effectivement vu (Gabriel), au clair horizon  
24. et il ne garde pas avarement pour lui-même ce qui lui a été révélé.  
25. Et ceci [le Coran] **n'est point la parole d'un diable banni** ».

## 30 Versets contre les usuriers et les banquiers, prêtant avec intérêt

2.275. **Ceux qui mangent [pratiquent] de l'intérêt usuraire ne se tiennent** (au jour du Jugement dernier) **que comme se tient celui que le toucher de Satan a bouleversé.** Cela, parce qu'ils disent : *“Le commerce est tout à fait comme l'intérêt”* Alors qu'Allah a rendu licite le commerce, et illicite l'intérêt . Celui, donc, qui cesse dès que lui est venue une exhortation de son Seigneur, peut conserver ce qu'il a acquis auparavant; et son affaire dépend d'Allah. Mais quiconque récidive... **alors les voilà, les gens du Feu ! Ils y demeureront éternellement.**

---

<sup>155</sup> *Votre compagnon* : Muḥammad (صلى الله عليه وسلم). Les 18 premiers versets de cette Sourate parlent du «Mi·rāj» [l'Ascension].

## 31 Annexe : hadiths antijuifs et antichrétiens

Dans ces hadiths, Mahomet leur annonce qu'il va les expulser de la Péninsule Arabique.

Hadith Muslim, livre 019, numéro 4366 • Le Messager d'Allah a dit : « ***J'expulserai les Juifs et les Chrétiens de la Péninsule Arabique et je ne laisserai personne en dehors des Musulmans.*** ».

Hadith Bukhari, volume 9, livre 85, numéro 77 • Alors que nous étions à la mosquée, le Prophète d'Allah vint et dit, « *Allons voir les juifs.* ». Alors nous sommes sortis et sommes allés à Bait-al-Midras (un lieu où la Torah était récitée et où tous les juifs de la ville se rassemblaient). Le prophète se leva et il s'adressa à eux, « *O assemblée de juifs ! Convertissez-vous à l'islam, et vous serez saufs !* ». Les juifs répondirent, « *O Aba-I-Qasim ! Tu nous a transmis le message d'Allah.* ». Le prophète dit, « *C'est ce que je veux (de vous).* » Il répéta sa déclaration une seconde fois, et ils dirent, « *Tu as transmis le message d'Allah, O Aba-I-Qasim.* ». Alors il déclara cela pour la troisième fois et ajouta, « ***Vous devez savoir que la Terre appartient à Allah et à Son Apôtre et je veux vous expulser de cette terre. Donc, si quelqu'un parmi vous possède des biens, il a le droit de les vendre, sinon, vous devez savoir que la Terre appartient à Allah et à son Apôtre.*** ».

## 32 Annexe : hadiths légitimant l'esclavage et/ou indiquant que Mahomet a possédé des esclaves

**Bukhari** signale également que Mahomet possédait beaucoup d'esclaves - **vol. 5, # 541 et vol. 7, # 344**. Mahomet a eu des esclaves mâles et femelles noirs, arabes et égyptiens parmi issus des populations juives, chrétiennes et païennes.

Sahih Bukhari 9:91:368 « *Umar a relaté : Je suis venu et j'ai vu, l'apôtre d'Allah (Mahomet) se tenait dans un Mashroba (une mansarde) et un **esclave noir de l'apôtre d'Allah** était en haut de l'escaliers. Je lui ai dit, de dire au prophète que voici Umar bin Al-Khattab qui demande la permission d'entrer. Alors il m'a admis.* ».

Sahih Boukhari Volume 3, Livre 46, Numéro 693 « Abou Horaïra a dit : Nous avons pris Khaïbar, mais le butin ne comportait ni or, ni argent, mais uniquement des bœufs, des chameaux, du mobilier et des vergers. Ensuite, nous partîmes avec l'Envoyé de Dieu vers Ouadi l'Qora. **Le Prophète possédait un esclave noir, que les Benou Dibab lui avaient donné.** »

Hadith Muslim, livre 037, numéro 6676<sup>156</sup> : « *Une personne était accusée de fornication avec une **jeune esclave du Messager d'Allah** (...). Alors le messager d'Allah a dit à Ali "Va lui briser le cou.". Ali y alla et le trouva en train de se rafraîchir dans un puits. Ali lui dit. "Sors.". Puis en prenant sa main et en le sortant, il vit que son sexe avait été tranché. Ali ne lui a pas brisé le cou. Il vint voir le messager d'Allah et dit : "Messager d'Allah, il n'avait même plus son sexe avec lui" ».*

Sahih Muslim [230] 124 [& Muslim 32 ?] « Yahia Ibn Yahia rapporte : nous avons été informés par Jarir, d'après Moughayra, d'après Al Sha'abi qui a dit : Jarir Ibn Abdallah rapportait que le prophète (Mahomet) a dit : « ***Quand l'esclave s'enfuit loin de son maître, sa prière n'est pas acceptée [par Dieu]; il est un infidèle*** ». [Une autre narration dit : "Il est coupable de mécréance (au cas où il croirait en la légitimité de le faire)". Riyad as-Salihin, 18:1769].

Mahomet a également permis à des esclaves d'être durement battus. Quand son épouse était examinée pour savoir si elle avait commis l'adultère, Ali, le fils héritier de Mahomet a battu brutalement l'esclave d'Aisha devant Mahomet, afin de s'assurer qu'elle disait la vérité au sujet d'Aisha. Voici la citation d'**Ibn Ishaq** dans le "**Sirat Rasulallah**", traduite dans "**The Life of Muhammad**", by A. Guillaume, (page 496) :

<sup>156</sup> <https://abdurrahman.org/2014/09/04/sahih-muslim-book-037/www.hadithdujour.com/coran/SAHIH-MOUSLIM.pdf>  
<http://ddata.over-blog.com/4/22/62/75/0/Sahih-Mouslim.pdf>

Mishkat Ul-Masabih Volume III, Page 117 « *Abu Darda a rapporté que le prophète (Mahomet) a dit : Allah a créé Adam quand il l'a créé. Alors il a frappé son épaule droite et en a sorti la race blanche comme si c'était des graines, et il a frappé son épaule gauche et en a sorti la race noire comme si c'étaient du charbon. Alors il a dit à ceux qui étaient à son côté droit : Du côté du paradis et je ne m'en soucie pas. Il a dit à ceux qui étaient sur son épaule gauche : Du côté l'enfer et je ne m'en soucie pas* ».

Mishkat ul-Masabih « *Ainsi l'apôtre a appelé Burayra (l'esclave d'Aïcha) pour lui demander, et Ali est levé et l'a battu violemment, lui disant "dits à l'apôtre la vérité* ».

Sahih Muslim 13 « D'après 'Abû Hurayra, le Prophète a dit : *Le musulman ne doit pas verser une aumône légale, ni pour son cheval, ni pour son esclave* ».

Al-Marami de Ibn Hajar page 294 hadith 678 « Ali ibn abi tâlib rapporte de que : le prophète m'avait ordonné de vendre deux garçons frères, alors je les ai vendus en les séparant », puis j'en ai fait part au prophète qui me dit : rattrapes-les et ramènes-les, *ne les vends qu'ensembles* ».

Boukhari, Volume 1, Livre 8, numéro 367 « [...] Dihya est venu et a dit "O Prophète d'Allah ! Donnez-moi une fille esclave parmi les captifs". Le Prophète a dit "**Allez et prenez n'importe quelle fille esclave**". Il a pris Safiya bint Huyai. Un homme est venu au Prophète et a dit "O Apôtre d'Allah ! Vous avez donné Safiya bint Huyai à Dihya et elle est la maîtresse du chef de la tribu des Quraiza et d'An-Nadir et elle ne convient à personne, sauf à vous". Donc le Prophète a dit "dite lui de venir avec elle". Ainsi Dihya est venu avec elle et quand le Prophète l'a vue, il a dit à Dihya "**Prenez n'importe quelle fille esclave parmi les captifs sauf elle**". Anas a ajouté : le Prophète l'a affranchi de sa condition d'esclave et l'a épousée [...]" ».

La Sirat Rasulallah de Ibn Ishaq (première biographie de Mahomet), page 466 [Peu de temps après massacre des mâles juifs de la tribu des Banu Quraiza] : « **Alors l'apôtre a divisé la propriété, des épouses, et des enfants du Banu Quraiza entre les musulmans, il a fait connaître à ce jour les parts concernant les chevaux et les hommes, et en a pris le cinquième** », [Mahomet et sa famille ont obtenu un cinquième des prises de guerre]. **Puis l'apôtre a envoyé Sa'd. . . avec certaines des femmes captives de Banu Quraiza à Najd pour qu'il les vende contre des chevaux et des armes** »<sup>157</sup>.

### 33 Annexe : hadiths à connotation raciste

Sahih Bukhari 9.87.162 « Rapporté par Abdullah bin' Umar : concernant le rêve du Prophète à Médine : Le Prophète a dit : "je l'ai vu (en rêve) une *femme noire aux cheveux hirsutes sortir de la médina* et s'installer à Mahai'a. J'ai interprété (ce symbole) *comme une épidémie de Médine transféré à Mahai'a*, nommé Al- Juhfa ».

Sahih Muslim 1602, Livre 10, Hadith 3901 « Jabir rapporte qu'un esclave vint prêter allégeance à l'Apôtre d'Allah en migration : il [le Prophète] ne savait pas qu'il était esclave. Puis vint son maître qui demanda à le récupérer, après quoi l'apôtre d'Allah dit : « Vends-le-moi ». *Et il l'acheta contre deux esclaves noirs*. Par la suite, il n'accepta plus l'allégeance d'une personne jusqu'à ce qu'il lui ait demandé si elle était esclave (ou un homme libre)<sup>158</sup> ».

Sahih Jami at-Tirmidhi Vol. 3 – hadith 1239 « Jabir a rapporté que: Un homme vient prêter serment devant Mahomet qui ne sait pas que c'est un esclave. Lorsque son propriétaire vient le récupérer le prophète des musulmans se rend compte de sa condition. Il propose donc à son propriétaire de lui racheter. Et pour ce faire, *l'échange contre deux esclaves noirs qu'il possédait* ».

Ibn Musa Al-Yahsubi, Qadi 'Iyad, p.375 « Ahmad ibn Abi Sulayman , le compagnon de Sahnun dit: *Celui qui dit que le Prophète était noir devrait être tué* ».

<sup>157</sup> Cf. <http://foicatholique.cultureforum.net/t2230-mahomet-et-le-butin>

<sup>158</sup> Cf. <http://sunnah.com/muslim/22/152>



## 34 Annexe : Hadiths concernant l'interdiction de quitter l'islam sous peine de mort

Bukhari vol 9, livre 83, n° 17 « L'Apôtre d'Allah dit : **'Le sang d'un musulman qui confesse que nul n'a le droit d'être adoré qu'Allah que je suis son Apôtre ne peut être versé qu'en trois cas : pour meurtre, une personne mariée qui a des rapports sexuels interdits, et celui qui quitte l'islam (apostat) et quitte les musulmans'** ».

Bukhari vol 9, livre 84, n° 57 [Un autre hadith dit que quelques apostats ont été amenés à Ali et qu'il les a brûlés]. Quand la nouvelle de cette cruauté atteignit Ibn Abbas, il dit : « A sa place, je ne les aurais pas brûlés, parce que l'Apôtre d'Allah l'a interdit, disant : 'Ne punissez personne par le châtement d'Allah (le feu)'. **Je les aurais tués conformément à la règle donnée par l'Apôtre d'Allah : 'Celui qui change sa religion islamique, tuez-le'** ».

Sahih Bukhari Volume 9, hadith 6930, page 50 & hadith 7432 page 317 « J'ai bien entendu l'apôtre d'Allah dire : « - Les derniers jours, **il apparaîtra de jeunes fous** qui diront de belles paroles mais dont la foi n'ira pas au-delà de leur gorge et **qui quitteront leur religion comme la flèche sort du jeu. Alors, où que vous en trouviez, tuez-les car celui qui en tuera aura sa récompense le jour de la résurrection** » »<sup>159</sup>.

Bukhari volume 9, livre 84, numéro 57 « Le prophète Muhammad a dit : **celui qui quitte la religion de l'islam, tue-le** ».

Sahl bin Sa'd a raconté : « J'ai entendu le prophète dire : "Je suis ton prédécesseur à la source du lac (Kauthar), et quiconque y viendra en boira, et celui qui en boira n'aura jamais soif après cela. Il viendra moi des gens que je connais et qui me connaissent, puis une barrière sera installée entre eux et moi." Abu Sa'id Al-Khudri a ajouté que le prophète avait ajouté : "Je dirai que ces personnes sont de moi. On dira : "Vous ne savez pas quels changements et quelles nouvelles choses ils ont apportées après vous". Ensuite, je dirai : "**Loin (de la miséricorde), très éloigné (de la miséricorde), ceux qui ont changé (de religion) après moi !**" » , Sahih al-Bukhari Volume 9 Livre 88 Hadiths 174<sup>160</sup>.

Note : Si cette menace n'existait pas, beaucoup de fidèles auraient quitté l'islam et ils auraient pu alors critiquer l'islam.

Le Cheikh Youssef al-Qaradâwî, théologien, confirme aussi qu'on ne peut quitter l'islam : « *Si on avait supprimé la peine de mort contre ceux qui quittent l'islam, l'islam n'existerait plus aujourd'hui. L'islam aurait disparu dès la mort du Prophète, que la paix soit sur lui. Condamner l'apostasie, c'est ce qui a permis de garder l'islam jusqu'à nos jours* »<sup>161</sup>.

Tous ces versets et hadiths, qui interdisent de quitter l'islam, renforcent le caractère totalitaire de l'islam et son emprise sur les fidèles.

## 35 Annexe : Hadiths totalitaires, incitant les fidèles au combat, ne leur laissant aucune liberté de choix

Mahomet exige des musulmans une obéissance totale, à lui et aux chefs musulmans (Bukhari volume 9, livre 89, n°251 ...), et leur demande d'être prêts à sacrifier leur vie, pour lui, ces chefs (Muslim n° 4908, Bukhari volume 4, livre 52, numéro 311, Bukhari Volume 4, Livre 53, Numéro 412, Muslim Chapitre 28, livre 20, numéro 4631, ...).

Il a encouragé, à de nombreuses reprises, de combattre et mourir en martyr pour la cause d'Allah (Bukhari, Vol. 1, Book 2, Hadith 36).

<sup>159</sup> Cf. Source : <https://muflihun.com/bukhari/84/64>

<sup>160</sup> Cf. <https://muflihun.com/bukhari/88/174>

<sup>161</sup> Prédicateur et universitaire qatari d'origine égyptienne, Membre de la confrérie des Frères musulmans.

Déclaration faite à la télévision égyptienne, le 5 févr. 2013. Sources : a) [https://en.wikipedia.org/wiki/Yusuf\\_al-Qaradawi](https://en.wikipedia.org/wiki/Yusuf_al-Qaradawi), b) <https://www.youtube.com/watch?v=huMu8ihDIVA>

Mahomet veut que les musulmans soient obéissants envers tous les chefs musulmans, même s'ils sont tyranniques (Muslim n° 1855, Bukhârî n° 6725, n° 7144, Muslim n° 1839, Bukhârî n° 7137, Muslim n° 1935, Bukhârî n° 7142, ...).

Certains de ces hadiths posent des problèmes moraux (en tout cas, à certains musulmans et non-musulmans).

Muslim n° 4908 (?) « **Quiconque meurt sans faire le djihad, ni y penser, mourra en une filière d'hypocrisie** »<sup>162</sup>.

Bukhari volume 4, livre 52, numéro 311 « L'apôtre d'Allah a déclaré : "Il n'y a pas de migration après la conquête de la Mecque, mais seulement du Jihad. **Lorsque le cavalier musulman vous appelle pour le combat du Jihad, vous devez partir [s'élançer] immédiatement pour répondre à l'appel.** " ».

Bukhari Volume 4, Livre 53, Numéro 412 « L'Apôtre d'Allah a déclaré le jour de la conquête de la Mecque : "Il n'y a pas de migration maintenant, seulement le Jihad, bataille sacrée. **Et quand vous serez appelé pour le Jihad, vous devriez sortir [partir, s'élançer] immédiatement.** " ».

Muslim Chapitre 28, livre 20, numéro 4631 « J'ai entendu Mahomet dire : "je ne resterais pas derrière quand un raid [une expédition guerrière] était mobilisé [lancé] pour le Jihad, à moins que cela ne soit trop dur pour les croyants. **J'aime que je sois tué pour la cause d'Allah ; alors je devrais être ramené à la vie et être tué à nouveau**" ».

Bukhari Livre 11, n°617 : « Rapporté Abu Huraira:

Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit: "Par Lui de quelle main est mon âme, j'étais sur le point de commander la collecte de bois de chauffage (combustible) puis d'ordonner à Quelqu'un de prononcer le Adhan pour la prière puis d'ordonner à quelqu'un de diriger la prière, **puis j'irais, de derrière, brûler les maisons d'hommes qui ne se sont pas présentés à la prière (congrégation obligatoire).**

Par lui, dans les mains de qui mon âme est, **si quelqu'un d'entre eux avait su qu'il obtiendrait un os recouvert de bonne viande ou deux (petits) morceaux de viande présents entre deux côtes, il serait venu pour la prière de `Isha`** »<sup>163</sup>.

Note : Tous ces versets et hadiths incitant au djihad guerrier, voire à la tromperie, pose un problème. Nous voyons, au travers de ces versets et hadiths, que nous sommes très éloignés de l'esprit du christianisme.

Tous les versets et hadiths poussent à maintenir les croyants musulmans mobilisés en permanence pour le djihad.

La conservation de son libre arbitre et la liberté de choix n'existent pas dans l'islam.

Les commandements contraignants de ces versets et hadiths oppressifs ne sont souvent perçus, par beaucoup de musulmans que comme des obligations nécessaires, afin d'être conforme à l'idéal du musulman pieux tel que le désire « Dieu » ou Mahomet.

## 36 Annexe : Hadiths incitant à la cruauté, au manque de pitié et au terrorisme

Bukhari Volume 4 Livre 52 n°220 « L'apôtre d'Allah a déclaré : "J'ai été envoyé avec les expressions les plus courtes portant le sens le plus large, et **j'ai été victorieux avec la terreur [l'effroi]** (jeté dans le cœur de l'ennemi) [...] »<sup>164</sup>.

<sup>162</sup> Cf. <http://www.3ilmchar3i.net/article-les-regles-du-djihad-113194494.html>

<sup>163</sup> Allah's Messenger (ﷺ) said, "By Him in Whose Hand my soul is I was about to order for collecting firewood (fuel) and then order Someone to pronounce the Adhan for the prayer and then order someone to lead the prayer then I would go from behind and burn the houses of men who did not present themselves for the (compulsory congregational) prayer.

By Him, in Whose Hands my soul is, if anyone of them had known that he would get a bone covered with good meat or two (small) pieces of meat present in between two ribs, he would have turned up for the `Isha` prayer.'.

Référence: Sahih al-Bukhari 644 Référence au livre: Livre 10, Hadith 41USC-MSA Référence Web (anglais): Vol. 1, livre 11, hadith 617 (système de numérotation déconseillé).

Bukhari Livre 11, n°617, <https://muflihun.com/bukhari/11/617>

<sup>164</sup> Cf. <https://muflihun.com/bukhari/52/220>

Autre traduction :

Bukhari Volume 4 Livre 52 n°220 « D'après Abou-Horaira, l'envoyé de Dieu a dit : "Je suis envoyé avec les plus courtes expressions avec le sens le plus large, et **j'ai vaincu par la terreur** (battu dans le cœur de l'ennemi). Pendant mon sommeil, les clefs des trésors de la terre m'ont été apportées et ont été placées dans ma main. Abou-Horaira ajouta : « *L'Envoyé de Dieu est parti et maintenant, vous autres, vous extrayez ses trésors.* » »<sup>165</sup>.

Muslim n°810 « L'Envoyé d'Allah a dit : "J'ai reçu cinq faveurs que personne n'avait reçues avant moi. Chaque prophète antérieur a été envoyé à un peuple spécifique, alors que moi, j'ai été envoyé à l'humanité entière. **Les butins m'ont été rendus licites tandis qu'ils ne l'étaient pas pour les autres.** Toute la terre m'a été offerte comme moyen de purification et un lieu de prière. Tout homme donc, surpris n'importe où par l'heure de prière, peut l'accomplir où est-ce qu'il se trouve. **On m'a accordé la victoire (sur l'ennemi) en lui inspirant la terreur à une distance d'un mois de marche.** Enfin, j'ai reçu la faveur d'intercéder" »<sup>166</sup>.

Muslim n°812 « L'Envoyé d'Allah a dit : "Je fus distingué d'entre les prophètes par six faveurs (qu'Allah m'avaient accordées): J'ai eu le don de la parole exhaustive quoique brève. **J'ai reçu la victoire grâce à l'effroi (jeté dans les cœurs de mes ennemis).** **Le butin m'a été rendu licite.** Toute la terre m'a été offerte comme moyen de purification et un lieu de prière. J'ai été envoyé à l'humanité entière. **Enfin, je suis le dernier des prophètes**" »<sup>167</sup>.

Hadith, Sahih Bukhari 4:52:73 : « *L'apôtre d'Allah (Mahomet) a dit : Sache que le paradis est à l'ombre des épées.* » ».

## 37 Annexes : hadiths incitant à la misogynie, au sexisme, à la domination des hommes sur les femmes

La femme n'a pas voix au chapitre en matière de mariage et de divorce : Sounan Tirmidhi n°1102 et n°1187, Al Jami n°7556.

Obligation d'obéissance envers leur mari : Bukhari, Volume 4, livre 52, n° 42, Bukhari 62 27, Al-Boukhârî n° 5195) et Mouslim n° 1026, Boukhari, Vol 9, Livre 88, Ch 18, n° 119.

Totale disponibilité sexuelle des épouse pour leur mari : Al-Boukhârî n° 5193, Muslim n° 1436, n° 1436, n° 2594, Sunnan Tirmidhi n° 1160, Targhib Wa Tarhib n°1939.

Condamnées à l'enfer : Bukhari, Volume 1, livre 6, N°301<sup>168</sup>, Bukhari, Volume 7, livre 62, N°33, Muslim 36 n° 6596 et n° 6600.

Impureté des femmes lors des règles : Boukhârî vol 1 livre 9 n° 490, Bukhari 62 n°132, Dawud I 82.

Le prophète refusait de toucher les mains des femmes, considérées comme impures et tentatrices : Al Jami n°7177, n°5045 et n°2513, Boukhari n°5288, Muslim n°2657.

Les femmes doivent être couvertes quand elles sortent hors de la maison : Sounan Tirmidhi n°1173, Ahmad (26569), Al-Moustadrak (7782),

Une femme ne doit pas se faire belle et apparaître comme une tentatrice : Muslim n° 3961, Bukhari 63 259).

Il a autorisé l'allaitement des adultes par les femmes (Muslim, Book 8, Hadith n° 3425 et Muslim n° 1453).

La plupart des hadiths incitent à l'infériorisation et à la soumission des femmes, face aux hommes.

---

<sup>165</sup> Cf. <https://muflihun.com/bukhari/52/220>

<sup>166</sup> Cf. <http://hadith.al-islam.com/Display/Hierarchy.asp?Src=1&AlmiaNum=809>

<sup>167</sup> Cf. <http://hadith.al-islam.com/Display/Hierarchy.asp?Src=1&AlmiaNum=811>

<sup>168</sup> Un hadith emblématique (extrait) : De Mahomet « *Je n'ai jamais rien vu de plus déficient en intelligence et en religion que vous* » [les femmes]. Sahih al-Bukhari, Volume 1, livre 6, n°301.

Un homme peut battre sa femme si elle ne lui obéit pas :

« Si je devais ordonner à quelqu'un de se prosterner devant autre qu'Allâh, j'aurais ordonné à la femme de se prosterner devant son époux. Par Celui qui détient l'âme de Mouhammad dans Sa main, la femme n'accomplira le droit de Son Seigneur que lorsqu'elle aura accompli le droit de son époux. Et même s'il la sollicite alors qu'elle se trouve sur le bât [d'un chameau], elle ne doit pas lui refuser. » [Rapporté par Ibn Mâdjah (1853), d'après 'Abd Allâh ibn Abî Awfâh رضي الله عنهما dans l'écrit de Mou'âdh رضي الله عنه. Cehadith jugé ḥaṣane (bon) par Al-Albânî dans Al-Irwâ' (7/56) (n° 1998).

La femme doit obéir à l'homme

« **La femme ne doit disposer de ses biens qu'avec la permission de son époux.** »

[Rapporté par At-Tabarânî dans Al-Mou'djam Al-Kabîr (22/83), d'après Al-Wâthila ibn Al-Asqa' رضي الله عنه. Ce hadith est jugé saḥîh (authentique) par Al-Albânî dans As-Silsila As-Sahîha (775).]

« Et vos femmes, parmi les gens du Paradis, sont celles qui sont affectueuses et regagnent le cœur de leurs époux, qui lorsqu'elles [le voient] en colère viennent mettre leur main dans la sienne et leur disent : “ Je ne goûterai au sommeil que lorsque tu seras satisfait. ” » [Rapporté par Al-Bayhaqî (8358), d'après Ibn 'Abbâs رضي الله عنهما. Ce hadith est authentifié par Al-Albânî dans As-Silsila As-Sahîha (287).]

Hadith rapporté par Aboû Hourayra رضي الله عنه : « On demanda au Messager : “ Quelles sont les meilleures des femmes ? ” Il répondit : “ Celle qui réjouit [son époux] quand il la regarde, lui obéit quand il lui ordonne [de faire quelque chose], ne lui désobéit pas, d'une façon qu'il déteste, quand il demande son corps ou son bien. ” » [Rapporté par An-Naṣâ'î (3231). Ce hadith est jugé ḥaṣane (bon) par Al-Albânî dans Irwâ' Al-Ghalîl (1786).]

Selon ces deux hadiths, le Messager صلى الله عليه وسلم dit : « ... Quant à vos droits sur vos épouses : elles ne doivent pas introduire dans vos maisons ceux que vous détestez, ou leur permettre d'y entrer. ».

« Il صلى الله عليه وسلم a dit aussi : « Et qu'elle n'autorise [personne à entrer] dans sa maison sans sa permission. »

[Rapporté par : Al-Boukhârî (5195) et Mouslim (1026), d'après Aboû Hourayra رضي الله عنه].

« **La femme ne doit disposer de ses biens qu'avec la permission de son époux.** »

[Rapporté par At-Tabarânî dans Al-Mou'djam Al-Kabîr (22/83), d'après Al-Wâthila ibn Al-Asqa' رضي الله عنه. Ce hadith est jugé saḥîh (authentique) par Al-Albânî dans As-Silsila As-Sahîha (775).]

« Si la femme savait le droit de son époux, elle ne s'assiérait pas lorsqu'il prend son déjeuner ou son dîner jusqu'à ce qu'il finisse » [Rapporté par At-Tabarânî dans Al-Mou'djam Al-Kabîr (20/160), d'après Mou'âdh ibn Djabal رضي الله عنه. Ce hadith est jugé saḥîh (authentique) par Al-Albânî dans Sahîh Al-Djâmi' (5259)].

« Il n'est pas permis à une femme qui croit en Allâh et au Jour Dernier de porter le deuil sur un mort au-delà de trois jours, sauf pour son mari qui doit durer quatre mois et dix jours. »

[Rapporté par : Al-Boukhârî (5334) et Mouslim (1486), d'après Oumm Habîba bint Abî Soufyân رضي الله عنهما].

Interdiction de nuire à son époux :

« **Une femme ne nuit pas à son mari dans ce bas monde sans que sa femme parmi les houris ne dise : “ Ne lui nuis pas, qu'Allâh te combatte. Il n'est chez toi qu'un passager. Il est sur le point de te quitter pour se joindre à nous. ” »**

[Rapporté par : At-Tirmidhî (1174) et Ibn Mâdjah (2014), d'après Mou'âdh رضي الله عنه. Ce hadith est jugé saḥîh (authentique) par Al-Albânî dans As-Silsila As-Sahîha (173)].

Interdiction de se mettre en colère contre son époux :

« Il y a trois personnes dont la prière ne dépassera pas les oreilles : l'esclave fugitif jusqu'à ce qu'il revienne [vers son maître], la femme dont le mari passe la nuit en colère contre elle, et l'imam qui dirige les gens [dans la prière] alors qu'ils le détestent. »

[Rapporté par At-Tirmidhî (360), d'après Aboû Oumâma رضي الله عنه. Ce hadith est jugé hasane (bon) par Al-Albânî dans Sahîh Al-Djâmi' (3057)].

#### Interdiction de se montrer ingrate envers son époux :

« **Allâh ne regardera pas la femme ingrate envers son époux, alors qu'elle ne peut pas se passer de lui.** »

[Rapporté par Al-Hâkim dans Al-Moustadrak (2771), Par Al-Bayhaqî dans As-Sounane Al-Koubrâ (14720), d'après 'Abd Allâh ibn 'Amr رضي الله عنهما. Ce hadith est jugé sahîh (authentique) par Al-Albânî dans As-Silsila As-Sahîha (289)].

#### Interdiction de demander à l'époux de la divorcer :

« **Toute femme qui demande le divorce à son mari sans aucune raison valable, se verra interdire l'odeur du paradis.** ».

[Rapporté par Aboû Dâwoûd (2226), d'après Thawbân رضي الله عنه. Ce hadith est jugé sahîh (authentique) par Al-Albânî dans Al-Irwâ' (2035)].

#### Interdiction de se refuser à son époux de jouir d'elle :

Selon ce hadith, le Messenger صلى الله عليه وسلم dit : « **Si l'homme invite son épouse au lit et qu'elle ne vient pas à lui, et qu'il passe alors, la nuit, fâché contre elle, les Anges la maudiront jusqu'au matin.** »

[Rapporté par : Al-Boukhârî (5193) et Mouslim (1436) ; les termes de ce hadith sont ceux de Mouslim, d'après Aboû Hourayra رضي الله عنه].

Le Messenger صلى الله عليه وسلم dit aussi : « **Par Celui qui tient mon âme dans Sa Main ! Il n'est pas de femme qui se refuse à son mari qui l'invite au lit sans que Celui qui est au ciel ne soit courroucé contre elle jusqu'à ce que son mari soit satisfait d'elle.** », (Rapporté par Mouslim (1436), d'après Aboû Hourayra رضي الله عنه).

#### Interdiction de jeûner en dehors de Ramadân sans la permission de l'époux :

Selon le hadith, le Messenger d'Allâh صلى الله عليه وسلم dit : « **La femme ne peut faire le jeûne qu'après la permission de son mari quand il est à la maison.** »

[Rapporté par : Al-Boukhârî (5195) et Mouslim (1026), d'après Aboû Hourayra رضي الله عنه].

#### Interdiction d'enlever ses habits en dehors du domicile conjugal :

Il est authentiquement rapporté que le Messenger d'Allâh صلى الله عليه وسلم dit : « **Toute femme qui enlève ses habits en dehors de sa maison, Allâh déchirera Son voile [établi entre elle et Lui].** »

[Rapporté par : Ahmad (26569) et Al-Hâkim dans Al-Moustadrak (7782), d'après Oumm Salama رضي الله عنها. Ce hadith est jugé sahîh (authentique) par Al-Albânî dans Ghâyat Al-Marâm (195)].

D'après Aboû Al-Malîh Al-Houdhalî : « **Des femmes parmi les gens de Hims demandèrent la permission d'entrer chez 'A'icha qui leur répondit : " Il se peut que vous soyez de celles qui entrent aux hammams ? " J'ai entendu le Messenger d'Allâh صلى الله عليه وسلم dire : " Toute femme qui enlève ses habits en dehors du domicile de son époux a, certes, déchiré le voile qu'il y a entre elle et Allâh عزَّ وجلَّ . " »**

[Rapporté par : At-Tirmidhî (2803) et Ibn Mâdjah (3750), d'après 'Â'icha رضي الله عنها. Ce hadith est authentifié par Al-Albânî dans Sahîh Al-Djâmi' (2710)].

Le Messenger صلى الله عليه وسلم a dit : « **La femme ne doit pas contempler le corps d'une autre femme pour ensuite la décrire à son mari comme si lui-même la regardait devant lui.** » [Rapporté par Al-Boukhârî (5240), d'après Ibn Mas'ôud رضي الله عنه].

#### Un homme peut avoir des relations sexuelles avec une prisonnière de guerre et ses esclaves :

Ibn Ishaq a rapporté : « Les captives de Khaybar furent largement réparties entre les musulmans. Le Prophète eut en partage Safiyya, fille de Huyayy ibn Akhtab et deux de ses cousines. **Il garda pour lui Safiyya et donna les deux cousines à l'un de ses compagnons de combat, Dihya ibn Khalîfa, qui avait pourtant souhaité avoir Safiyya.** Bilal, le muezzin, l'avait ramenée avec l'une de ses compagnes. **Il passa avec les deux captives au milieu des cadavres des juifs tués au**

**combat. A cette vue, la compagne de Safiyya éclata en sanglots**, se déchirant le visage et couvrant de terre ses cheveux. La voyant dans cet état, le Prophète dit : « **Eloignez de moi cette furie satanique !** ». **Et il fit venir Safiyya, la fit assoir derrière lui et jeta sur elle son manteau : les musulmans comprirent que le Prophète se la réservait.** Puis il fit des reproches à Bilal : « *As-tu donc, Bilal, totalement perdu tout sentiment de pitié au point de faire passer ces femmes devant les cadavres de leurs hommes ?* »<sup>169</sup>.

Bukhari a rapporté quelques hadiths sur le viol de Safiyya (voir ci-après) :

« Anas raconte : quand l'Apôtre d'Allah a pris Khaybar, il dirigea la prière du matin (Fajr) quand il faisait encore noir. Le prophète chevaucha, et Abou Talha avec lui, et moi-même derrière Abou Talha. Le Prophète parcourut rapidement les ruelles de la ville et mon genou toucha sa cuisse. Il découvrit sa cuisse, et je vis sa blancheur. En pénétrant dans la ville, il dit : *'Allahu Akbar ! Khaybar est dévastée. A chaque fois que nous approchons d'une nation, ce sera le matin de ceux qui ont été avertis'*. Il répéta cela trois fois. Les gens sortaient pour leur travail et certains disaient : *'Mahomet (est venu)'*. (Certains de nos compagnons ajoutaient : *'Avec son armée'*). Nous avons conquis Khaybar, pris des captives, et le butin a été rassemblé.

**Dihya** vint et dit : « *O Prophète d'Allah ! Donne-moi une esclave parmi les captives ! Le Prophète dit : « Va et prends n'importe laquelle* ». Il prit Safiyya bint Huyai. Un homme alla trouver le Prophète et dit : « *O Apôtre d'Allah ! Tu as donné Safiyya bint Huyai à Dihya alors qu'elle commande les tribus des Banu Quraiza et des Banu Nadir et ne revient qu'à toi* ». Le Prophète dit : « *Amenez-le avec elle* ». Donc Dihya vint avec elle et quand le Prophète la vit, il dit à Dihya : « **Prends n'importe quelle autre fille parmi les captives** ». Anas ajoute : « **Le Prophète alors la prit et l'épousa** ». Thabit demanda à Anas : 'O Abou Hamza ! Que lui a donné le Prophète comme mahr (dot) ?' Il dit : 'Sa dot fut elle-même car il l'affranchit et alors il l'épousa'. Anas ajouta : 'En chemin, **Um Sulaim la para pour la cérémonie de mariage et l'envoya dans la nuit comme épouse au Prophète** »<sup>170</sup>.

Dans le Coran, le Dieu de Mahomet légalise les relations sexuelles avec des femmes esclaves, au nom du « *droit de possession* », même si elles étaient mariées avant leur capture<sup>171</sup>.

Les femmes servent au plaisir sexuel des hommes :

« *Si je devais ordonner à quelqu'un de se prosterner devant autre qu'Allâh, j'aurais ordonné à la femme de se prosterner devant son époux. Par Celui qui détient l'âme de Mouhammad dans Sa main, la femme n'accomplira le droit de Son Seigneur que lorsqu'elle aura accompli le droit de son époux. Et même s'il la sollicite alors qu'elle se trouve sur le bât [d'un chameau], elle ne doit pas lui refuser.* » [Rapporté par Ibn Mâdjah (1853), d'après 'Abd Allâh ibn Abî Awfâ رضي الله عنهما dans le récit de Mou'âdh رضي الله عنه. Ce hadith est jugé ḥaṣane (bon) par Al-Albânî dans Al-Irwâ' (7/56) (n° 1998).

<sup>169</sup> Sira, II 336, d'après *La biographie du Prophète Mahomet*, texte traduit et annoté par Wahid Atallah, Fayard, 2004, p316 (NdT).

<sup>170</sup> Sahih Bukhari, 1, 8, 367.

Dans ce hadith le commentateur raconte comment ils [les musulmans] attaquèrent la ville de Khaybar à l'aube prenant la population par surprise. « *Yakhrab Khaybar* » (Khayber est détruite) s'exclama Mahomet, comme il passait triomphalement d'un bastion à un autre : « *Allah est grand !* » Après la prise de la ville, vint le moment de partager le butin. Dihya, un des combattants, reçut Safiya dans sa part. **Le père de Safiya était le chef des Banu Nadir et avait été décapité sur ordre de Mahomet trois ans auparavant.** Après la conquête de Khaybar, **son jeune époux Kinana fut torturé et tué également sur ses ordres.** Quelqu'un informa Mahomet que Safiya, dix-sept ans, était très belle. **Donc Mahomet offrit à Dihya deux cousines de Safiya en échange.**

<sup>171</sup> 4.24 : et [vous sont interdites] parmi les femmes, les dames (qui ont un mari), sauf si elles sont vos esclaves en toute propriété. Prescription d'Allah sur vous !

33.50 : O Prophète ! Nous t'avons rendue licites tes épouses à qui tu as donné leur mahr (dot), **ce que tu as possédé légalement parmi les captives [ou esclaves]** qu'Allah t'a destinées...

4.3 : Et si vous craignez de n'être pas justes envers les orphelins, ... Il est permis d'épouser deux, trois ou quatre, parmi les femmes qui vous plaisent, mais, si vous craignez de n'être pas justes avec celles-ci, alors une seule, ou **des esclaves que vous possédez.** Cela afin de ne pas faire d'injustice (ou afin de ne pas aggraver votre charge de famille).

Les femmes sont déficientes en intelligence et en religion. Les femmes sont condamnées à l'enfer :

« Un jour, l'Apôtre d'Allah est allé à Musalla pour Id-al-Adha ou la prière d'Al-Fitr. Alors il est passé par les femmes et a dit : "Ô Femmes ! Faites l'aumône parce que j'ai vu que **la majorité des occupants du feu de l'enfer sont vous (les femmes)**." Elles demandèrent : "Pourquoi en est-il ainsi, Ô Apôtre d'Allah ?" Il répondit : "Vous maudissez fréquemment et vous êtes ingrates envers vos maris. **Je n'ai jamais rien vu de plus déficient en intelligence et en religion que vous.** Un homme sensible et sensé pourrait être égaré par quelques-unes d'entre vous. " Les femmes demandèrent : "Ô apôtre d'Allah ! Qu'y a-t-il de déficient dans notre intelligence et notre religion ? Il dit : "**La preuve apportée par deux femmes n'est-elle pas équivalente à celle d'un seul homme ?** " Elles répondirent par l'affirmative. Il dit : "**C'est l'insuffisance dans leur intelligence.** N'est-il pas vrai qu'une femme ne peut ni prier ni jeûner pendant ses règles ?" Les femmes répondirent par l'affirmative. Il dit : "C'est l'insuffisance dans leur religion." », Sahih al-Bukhari, Volume 1, livre 6, N°301 (Sahih Bukhari 1:6:301)<sup>172</sup>.

« 'Amir a rapporté le Messager d'Allah (que la paix soit sur lui) en disant:

La femme qui enterre vivante sa fille nouveau-née et la fille qui est enterrée vivante iront toutes deux en enfer ».

Sunan Abi Dawud 4717<sup>173</sup>.

Les femmes ne peuvent pas entrer dans une mosquée durant leurs menstrues (règles) :

« **Il n'est pas permis à une femme qui voit ses règles d'entrer dans une mosquée, sauf si c'est pour la traverser en cas de besoin.** Il en est de même pour celui qui traîne une souillure majeure, compte tenu de la parole du Très Haut : « Ô les croyants ! N'approchez pas de la Prière alors que vous êtes ivres, jusqu'à ce que vous compreniez ce que vous dites, et aussi quand vous êtes en état d'impureté [pollués]<sup>174</sup> - à moins que vous ne soyez en voyage - jusqu'à ce que vous ayez pris un bain rituel » (Coran,4:43).

« **Il est interdit à la femme qui voit ses règles de séjourner dans une mosquée, voire un lieu de célébration des prières marquant les Deux Grandes Fêtes, compte tenu du hadith d'Um Atiyya dans lequel elle dit: « Ordre nous a été donné (par le Prophète ) de faire sortir les femmes adultes et les mineures pour la prière de la Fête, pourvu que celles qui voient leurs règles s'écartent du lieu de prière des musulmans** » (Rapporté par al-Boukhai, 324) et par Mouslim (890) Epitre sur les saignements naturels féminins, p. 52-53)<sup>175</sup>.

Interdiction de jeûner en dehors de Ramadân sans la permission de l'époux :

Selon le hadith et Abû Huraira (radiallahu 'anhuà, le Messager d'Allâh صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ [prophète (salallahu 'alayhi wa salam)] a dit : « **La femme ne peut faire le jeûne qu'après la permission de son mari quand il est à la maison.** » [Rapporté par : Al-Boukhârî (5195) et Mouslim (1026), d'après Aboû Hourayra رَضِيَ اللهُ عَنْهُ].

Interdiction de toucher la main d'une femme (ou de toucher une femme) :

D'après Aqila Bint Oubeid, le Prophète a dit : « **Je ne touche pas les mains des femmes** »

(Rapporté par Tabarani et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Al Jami n°7177)

<sup>172</sup> Voir [https://wikiislam.net/wiki/Women\\_are\\_Deficient\\_in\\_Intelligence](https://wikiislam.net/wiki/Women_are_Deficient_in_Intelligence)

<sup>173</sup> Cette tradition a également été transmise par Ibn Mas'ud du Prophète (que la paix soit sur lui) dans le même sens, par le biais d'une chaîne de narrateurs différente.

(1694)Chapter: The Offspring Of Polytheists(18)المُشْرِكِينَ ذُرَارِيٍّ فِي بَابِ

'Amir reported the Messenger of Allah (May peace be upon him) as saying :

The woman who buries alive her new-born girl and the girl who is buried alive both will go to Hell. This tradition has also been transmitted by Ibn Mas'ud from the Prophet (May peace be upon him) to the same effect through a different chain of narrators Grade : Sahih (Al-Albani)

Reference: Sunan Abi Dawud 4717

In-book reference: Book 42, Hadith 122

English translation: Book 41, Hadith 4699

Source : <https://sunnah.com/abudawud/42/122>

<sup>174</sup> Etat d'impureté majeure (janâba).

<sup>175</sup> Voir <https://islamqa.info/fr/33649>

D'après Amima Bint Raqiqa, le Prophète a dit : « *Certes je ne serre pas la main aux femmes* » (Rapporté par Tirmidhi et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Al Jami n°2513)

Aïcha a dit : « *Non, je jure par Allah, le Prophète n'a jamais touché la main d'une seule femme, elles lui faisaient serment d'allégeance par la parole* » (Rapporté par l'imam Boukhari dans son Sahih n°5288)

D'après Ma'qal Ibn Yasar, le Prophète a dit : « *Que l'on enfonce une pointe en fer dans la tête de l'un d'entre vous est meilleur pour lui que de toucher une femme qui ne lui est pas permise* ». (Rapporté par Tabarani et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Al Jami n°5045)

D'après Abou Houreira, le Prophète a dit : « *Il a été écrit à chacun des fils d'Adam sa part de fornication. La fornication des yeux est le regard, la fornication des oreilles est l'écoute, la fornication de la langue est la parole, la fornication de la main est le toucher, la fornication du pied est le pas, le cœur a envie et espère et c'est le sexe qui rend cela véridique ou le dément* » (Rapporté par Mouslim dans son Sahih n°2657).

Mieux vaut à une femme qui a ses règles (menstrues) de ne pas toucher :

Ce qui est rapporté dans un hadith d'Ibn Omar (P.A.a) selon lequel le Prophète a dit : « *Que celui qui est souillé, ou celle qui a vu sa menstruation, ne lise rien du Coran* ». Rapporté par at-Tarmidhyi ,131, Ibn Mâdja 595, Ad- Dar Quoutni ,1/817, Al- Bayhaqi, 1/89. C'est un hadith faible parce qu'il fait des hadith qu'Ismaïla ibn Iyach a rapporté des Hidjazi. Or ces hadiths sont réputés faibles. Cheikh al-Islam Ibn Taymiya a dit (21/460) que le hadith faible selon l'unanimité des connaisseurs de ce hadith. Voir Nasb ar-raaya, 1/195 et At-talkhis al- Habir, 1/183.

Répudiation de l'épouse :

Quand une femme est irrévocablement divorcée, elle ne peut retourner à son mari qu'à la condition d'épouser un autre homme et d'être répudiée par lui :

« *Aïcha a raconté : L'épouse de Rifaa Al-Qurazi vint dire à l'envoyé d'Allah : 'Rifaa a prononcé irrévocablement contre moi le divorce. Ensuite j'ai épousé Abdur-Rahman ben Az-Zubair Al-Qurazi qui s'est avéré impuissant.' L'envoyé d'Allah lui répondit : 'Tu veux peut-être retourner à Rifaa? C'est impossible tant que Abdur-Rahman et toi n'avez pas eu de relations sexuelles !'* » (Bukhari, Vol. 7:186).

Un homme adulte est autorisé à sucer le sein d'une femme :

Après que Mahomet a annulé l'institution de l'adoption, **Abou Hudhaifa** et son épouse **Sahla**, qui avait un fils adoptif nommé **Salim**, vinrent lui demander conseil. « *Messenger d'Allah, Salim vit avec nous dans notre maison* », dit Sahla. « *Il a atteint la puberté comme les hommes l'atteignent et a appris ce qui concerne le sexe comme les hommes l'apprennent* ». En réponse, Mahomet improvisa une solution astucieuse. « **Donne-lui le sein** », lui dit-il. « *Comment pourrais-je lui donner le sein alors qu'il est devenu un homme ?* » demanda-t-elle, perplexe. Mahomet rit et dit : « **Je sais que c'est un jeune homme** ». De fait, Salim était assez âgé (plus de quinze ans) pour avoir pris part à la bataille de Badr. Le hadith dit qu'il rit alors<sup>176</sup>.

D'après Mahomet, nourrir au sein établit une relation maternelle, même si une femme nourrit un enfant qui n'est pas biologiquement le sien. Un hadith dit : « **Aïcha** considéra cela comme un précédent pour tout homme qui voudrait pouvoir la voir. Elle demanda à sa sœur, **Um Kulthum bint Abi Bakr**, et aux filles de son frère, **de donner du lait à tout homme qu'elle souhaitait accueillir**. Les autres épouses du Prophète refusèrent de laisser quiconque venir à elles par ce biais. Elles disaient : « **Non ! Par Allah ! Personne ne peut être admis chez nous par un tel nourrissage !** »<sup>177</sup> ».

<sup>176</sup> Sahih Muslim, 8.3424, 3425, 3427,

<sup>177</sup> Malik, livre 30, hadith 30.2.12.



## Attitude de Mahomet envers ses propres épouses ou les épouses des autres

Aïcha raconte : « J'avais l'habitude de regarder ces dames [femmes] qui se sont données à l'apôtre d'Allah et j'avais l'habitude de dire, « Est-ce qu'une princesse peut se donner elle-même (à un homme) ? ». Mais quand Allah a révélé : « *Toi (O Muhammad) peut retarder [fait attendre] (le tour de) qui tu veux d'elles. Et toi peux recevoir [héberger] l'une de celle que tu veux. Et (puis) il n'y a pas de blâme (aucun grief sur toi) si tu invites une que tu avais mise de côté (temporairement) [l'une de celle que tu avais écartée]. Voilà ce que qui est le plus propre à les réjouir, à leur éviter tout chagrin et à leur faire accepter de bon cœur ce que tu leur as donné à toute* ». (33.51).

Alors j'ai dit (au Prophète) : « *Je sens que votre Seigneur est bien prompt à satisfaire vos souhaits et désirs* ». Sahih Bukhari 6, 60, 311.

Mahomet légalisa par un décret d'Allah son mariage avec sa belle-fille Zaynab, dont il tomba amoureux, après avoir poussé à son fils adoptif et sa belle-fille Zaynab au divorce :

« [...] Lorsque fut révélé le verset coranique permettant à Muhammad de retarder le tour de n'importe laquelle de ses épouses, et lorsque **Muhammad déclara qu'Allah lui avait permis de se marier avec la femme de son fils adoptif, Aïcha (l'une de ses épouses) dit**: « *Ô envoyé d'Allah, je vois que ton Seigneur s'empresse de te plaire.* » (Boukhari, vol. 7:48).

Mahomet avait un appétit sexuel démesuré ; il avait constamment besoin d'être alimenté en femmes :

Anas a relaté : « Le prophète faisait la ronde habituelle de toutes ses épouses, au nombre de onze, en une heure le jour et la nuit. ». À ce propos, j'ai interrogé Anas : « *Le prophète avait-il assez de force pour cela ?* » Anas a répondu : « *Nous disions entre nous que le prophète avait reçu la virilité de 30 hommes.* », (Boukhari, vol. 1:286).

L'historien Tabari raconte que Mahomet a demandé en mariage Hind bint Abi Talib, sa propre cousine, mais il y a renoncé en apprenant qu'elle avait un enfant. Une autre femme sollicitée par lui fut Zia'h bint Aamir. Mahomet la demanda par l'intermédiaire de quelqu'un. Elle accepta, mais quand il apprit son âge, il renonça.

Un musulman du nom de Jarir ibn Abdallah raconte que Mahomet lui a demandé : « Es-tu marié ? ». Il répondit par l'affirmative. Mahomet demanda : « *Une vierge, ou une femme mûre ?* ». Il répondit : « *Une femme mûre* ». Alors Mahomet dit : « *Pourquoi pas une vierge, que tu puisses jouir d'elle et qu'elle puisse jouir de toi ?* »<sup>178</sup>.

Ibn Sa'd rapporte aussi que quand Mahomet entendit parler de la beauté de Zaba'a, fille d'Amir, qui était veuve, le Prophète envoya un message à son fils lui disant qu'il souhaitait épouser sa mère. Le garçon alla en informer cette dernière. Mahomet apprit alors que, même si elle était encore belle, elle n'était plus jeune. Si bien que, quand le garçon vint lui annoncer que sa mère avait accepté sa demande, il resta silencieux<sup>179</sup>.

### Sur les femmes capturées lors des expéditions guerrières de Mahomet

Les expéditions n'apportaient pas seulement la fortune au suiveurs et sectateurs de Mahomet, ils leurs procuraient aussi des esclaves sexuelles. **Juwairiya** était une belle jeune femme dont le mari avait été tué. Elle tomba dans la part d'un musulman. Aïcha, l'épouse favorite de Mahomet, la plus jeune (d'après les sources musulmanes elle avait six ans quand il l'épousa et neuf quand il l'emmena dans son lit) l'accompagnait dans cette expédition et raconta par la suite :

Quand le Prophète — la paix soit sur lui — distribua les **captives des Banu al-Mustaliq**, elle (Juwairiya) fut attribuée à Thabit ibn Qyas. Elle était mariée à son cousin (à elle), qui avait été tué dans la bataille. Elle proposa à Thabit un marché, neuf pièces d'or contre sa liberté. Elle était très belle. Elle fascinait tout homme qui la voyait. Elle vint au Prophète — la paix soit sur lui —, pour lui demander son aide dans ce but. Dès que je la vis depuis ma porte, je la pris en aversion car je savais qu'il la verrait comme je la voyais. Il vint et lui demanda qui elle était, la fille d'Al-Harith ibn Dhirar, le chef de son peuple. Elle dit : « *Tu peux voir dans quelle situation je suis tombée. Je suis dans la part de Thabit, et lui ai proposé une rançon, et je dois te demander de m'aider à ce sujet* ». Il dit : « **Voudrais-tu quelque chose de**

<sup>178</sup> Bukhari 3, 34, 310.

<sup>179</sup> Tabaqat v8 p157.

**meilleur ? Je peux te libérer et t'épouser** ». Elle dit : « *Oui* ». Le Messager d'Allah répondit : « *Voilà qui est fait !* »<sup>180</sup>

181.

Parfois des femmes capturées résistaient. Un hadith dit que quand il prit la ville des *Bani Jaun*, on lui amena une jeune fille nommée **Jauniyya accompagnée par sa nourrice**. Le Prophète lui dit : « *Donne-toi à moi* ». Elle répondit : « *Une princesse peut-elle se donner à un homme ordinaire ?* ». Alors il la saisit pour la serrer dans ses bras. Elle s'exclama : « *Je cherche refuge auprès d'Allah contre toi* ». Mahomet ordonna à ses hommes de donner à la fille deux robes de lin blanc<sup>182 183</sup>.

Un jour, Mahomet visita son épouse **Hafsa**, fille d'Omar, et croisa alors son esclave **Mariyah**, eut envie d'elle. C'était une fille magnifique, cadeau du Muqaqis (Patriarche) d'Egypte. Pour se débarrasser d'Hafsa, il mentit et lui fit croire que son père voulait la voir. Dès qu'elle fut partie, **Mahomet prit Mariyah dans le lit d'Hafsa et eut des rapports sexuels avec elle. Ayant appris qu'en fait son père ne l'attendait pas, Hafsa revint plus tôt que prévu et découvrit ce qui se passait. Elle se fâcha et commença à lui faire une scène. Pour l'apaiser, Mahomet lui jura solennellement de s'interdire désormais Mariyah**. Néanmoins, il avait encore envie de **Mariyah**. Comment pouvait-il rompre son serment ?

Le « Créateur de l'Univers » vint à son aide et lui révéla la sourate Tahrim (66), dans laquelle il l'autorisait à passer outre et avoir de nouveau des rapports sexuels avec **Mariyah**. Le Tout-Puissant lui reprocha de s'être interdit à lui-même des plaisirs charnels juste pour apaiser ses épouses (d'où le nom donné à la sourate qui traite de cet incident, Tahrim, l'interdiction) : « *O Prophète ! Pourquoi, en recherchant l'agrément de tes femmes, t'interdis-tu ce qu'Allah t'a rendu licite ? Et Allah est Pardonneur, Très Miséricordieux. Allah vous a prescrit certes, de vous libérer de vos serments. Allah est votre Maître ; et c'est Lui l'Omniscient, le Sage. Lorsque le Prophète confia un secret à l'une de ses épouses et qu'elle l'eut divulgué et qu'Allah l'en eut informé, celui-ci en fit connaître une partie et passa sur une partie. Puis, quand il l'en eut informée elle dit : « Qui t'en a donné nouvelle ? » Il dit : « C'est l'Omniscient, le Parfaitement Connaisseur qui m'en a avisé ».* Si vous vous repentez à Allah c'est que vos cœurs ont fléchi. Mais si vous vous soutenez l'une l'autre contre le Prophète, alors ses alliés seront Allah, Gabriel et les vertueux d'entre les croyants, et les Anges sont par surcroît [son] soutien. **S'Il vous répudie, il se peut que Seigneur lui donne en échange des épouses meilleures que vous, musulmanes, croyantes, obéissantes, repentantes, adoratrices, jeûneuses, déjà mariées ou vierges** » (Coran 66.1-5).

#### Tentative de Mahomet de répudier une de ses épouses

**Bara'a** raconte que le **Prophète** a envoyé un message à **Saouda** pour l'informer **qu'il divorçait d'elle**. Quand elle l'apprit, elle s'assit sur le chemin du Prophète vers la résidence d'Aïcha. Quand elle le vit, elle lui dit : « *Je te conjure par celui qui t'a révélé le Coran et qui est au-dessus de toute la création de me dire pourquoi tu divorces. Ai-je fait quelque chose de mal ou t'ai-je offensé ?* » Le Prophète dit : « *Non !* ». Saouda dit : « *Alors je te prie, pour l'amour du même Dieu de ne pas divorcer de moi. Je deviens vieille ; je n'ai pas besoin d'être avec un homme. Tu peux utiliser mon tour pour le donner à Aïcha, mais je demande à être comptée parmi tes épouses au jour de la Résurrection* ». Le Prophète accepta, et Saouda dit que depuis lors le Prophète passait les nuits qui lui étaient auparavant dévolues avec sa préférée, **Aïcha**<sup>184 185</sup>.

Mahomet pouvait être misogyne (voir ci-dessous) :

---

<sup>180</sup> Mahomet et ses hommes avaient tué le mari de Juwairiya dans un raid sans motif. Elle était fille du chef des Banu Mustaliq et une princesse parmi les siens. Elle se retrouvait esclave et propriété d'un des bandits de Mahomet. Néanmoins, à cause de sa beauté, le saint Prophète lui offrit de la « libérer » à condition de l'épouser. Cf. Psychologie de Mahomet et des musulmans, ibid, page 77.

<sup>181</sup> <http://www.quransearchonline.com/HTML/Biography/ilyref/jawairiaraz.html>

<sup>182</sup> Bukhari, 7, 63, 182.

<sup>183</sup> Notes : a) ces vêtements faisaient certainement partis du butin pris à cette même fille ou à d'autres de sa tribu.

b) Jauniyya devait être encore une enfant pour avoir une nourrice.

<sup>184</sup> Tabaqat v8 p53-54.

<sup>185</sup> En dénonçant le comportement de Mahomet à Aïcha, Hafsa cherchait probablement à se venger de Mahomet ou à lui faire honte.

Quand Mahomet apprit que les Perses avaient fait de la fille de l'empereur perse Chosroes leur reine, il dit : « **Jamais une nation ne réussira avec une femme à sa tête** »<sup>186</sup>.

Sources : a) <http://ferkous.com/home/?q=fr/art-mois-fr-65>

b) [http://www.hadithdujour.com/hadiths/hadith-sur-La-poignee-de-mains-entre-les-hommes-et-les-femmes\\_823.asp](http://www.hadithdujour.com/hadiths/hadith-sur-La-poignee-de-mains-entre-les-hommes-et-les-femmes_823.asp)

c) <http://atheisme.org/hadiths.pdf>

## 38 Annexe : Hadiths sur le traitement des femmes adultères (lapidation ...)

Récit de Ubada ibn as Samit : L'envoyé d'Allah a dit : - *Quand un homme célibataire commet l'adultère avec une femme célibataire, ils recevront cent coups de fouet et seront bannis un an. Dans le cas où ils sont mariés, ils recevront cent coups de fouet et seront lapidés à mort.* " (Muslim XVII 4191).

Récit d'Imran ibn Husain :

" Une femme de Juhaina vint voir le Prophète car elle était devenue enceinte à cause d'un adultère. Elle dit : - *J'ai fait quelque chose qui mérite un châtement, donc inflige-le moi.*

L'apôtre d'Allah appela son maître et dit :

- **Traite-la bien et amène-la-moi quand elle aura accouché.**

C'est ce qu'il fit. **L'apôtre d'Allah prononça ensuite son jugement, ses vêtements furent attachés autour d'elle et il ordonna qu'elle soit lapidée. Il pria ensuite sur son cadavre.** " (Muslim XVII 4207).

Récit d'Abdullah ibn Umar :

" Abdullah b. 'Umar rapporte qu'un juif et une juive ont été amenés devant le messager d'Allah pour avoir commis l'adultère. Le messager d'Allah vint voir les juifs et leur dit :

- *Que trouve-t-on dans la Torah pour celui qui commet l'adultère ?*

Ils dirent :

- *On noircit leur visages et on les fait monter ensemble sur un âne avec leurs visages tournés dans des directions opposées, et ensuite on les promène dans la ville.*

Il dit :

- *Amenez la Torah pour vérifier si vous avez raison.*

Ils l'ont amenée et l'ont récitée jusqu'au verset qui concerne la lapidation; la personne qui lisait a mis sa main sur ce verset et a lu ce qui n'était pas masqué par sa main. Abdullah b. Salim qui était avec le messager d'Allah dit :

- *Ordonne lui d'enlever sa main.*

Il l'enleva et il y avait à la place le verset relatif à la lapidation. **Alors l'envoyé d'Allah prononça son jugement et ordonna que les deux personnes soient lapidées à mort.** Abdullah b. 'Umar dit :

- *J'étais un de ceux qui les ont lapidés et j'ai vu l'homme protéger la femme avec son corps.* " (Muslim XVII 4211)

Récit d'Abu Huraira, par Jabir : " *J'ai été un de ceux qui l'ont lapidé. Nous l'avons lapidé à l'endroit de la prière. Quand les pierres l'ont atteint, il s'est enfui. Nous l'avons rattrapé dans le Harra et nous l'avons lapidé.*" (Muslim XVII 4196)

Récit d'Ibn Abbas : " *Si un homme non-marié est pris pendant un acte de sodomie, il sera lapidé à mort.*" (Dawud XXXVIII 4448)

Récit de Jabir Abdullah : " **L'apôtre d'Allah a lapidé à mort une personne de la tribu des Banu Aslam, un juif et sa femme.** " (Muslim XVII 4216)

Récit de Ash sha'bi : " **Quand Ali lapida une dame le vendredi, il dit - Je l'ai lapidée selon la tradition de l'apôtre d'Allah.** " ( Bukhari LXXXII 803)

---

<sup>186</sup> Bukhari, 9, 88, 219.

Récit d'Abu Bakr : " Le Prophète a fait lapider une femme et une fosse a été creusée pour elle jusqu'aux seins. " ( Dawud XXXVIII 4429)

Anas bin Malik : « *Un Juif avait écrasé la tête d'une jeune fille entre deux pierres (Elle fut amenée au messager d'Allah alors qu'elle était encore en vie) et a la jeune fille a été demandé, "Qui a fait cela, est-ce tel ou tel?" (Certains noms ont été mentionnés pour elle) jusqu'au nom de ce Juif a été mentionné (alors elle hocha la tête en accord). Le Juif a été apporté au Prophète et le Prophète, ils continuaient à l'interroger jusqu'à ce qu'il a avoué, après quoi sa tête a été écrasée avec des pierres* ». ( Sahih Bukhari Volume 9, hadith **6876** page 19 & hadiths **7879** & **6884** - [pdf en anglais et en Arabe](#) - Sahih Bukhari Volume 3, hadith **2413** - [pdf en Français et en Arabe](#) Dans ce hadith la femme est une esclave).

Récit d'Amr ibn Maimun : " *Au temps de la période d'ignorance préislamique, j'ai vu une guenon entourée par un grand nombre de singes. Ils étaient en train de la lapider, parce qu'elle avait commis un acte sexuel illégal. Moi (Mahomet) aussi, je l'ai lapidée.* " (Bukhari LVIII 188).

Sources : a) *Lapidation*, <https://fr.wikipedia.org/wiki/Lapidation>

b) <http://www.troisiemeguerremondiale.net/article-la-verite-sur-mahomet-rapporte-dans-les-hadiths-1-3-118548404.html>

c) *Lapidation*, Sami Aldeeb, <https://blog.sami-aldeeb.com/2015/09/24/lapidation/>

d) *Les sanctions dans l'islam: avec le texte et la traduction du code pénal arabe unifié de la Ligue arabe*, Sami Aldeeb, Amazon KDP, 2016, 240 pages, 23,46 €.

e) *Versets et hadiths sur la lapidation*,

<http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam/Lapidations.htm>

## 39 Annexe : Hadiths indiquant comment traiter les dhimmis, les Juifs et les chrétiens

Muslim T26 n°5389 : Muhammad a dit : « *Ne saluez pas les juifs et les chrétiens avant qu'ils ne vous saluent et quand vous rencontrez l'un d'entre eux sur les routes, forcez-le à passer sur la partie la plus étroite.* ».

Bukhari livre 56, Chap.94, tome 2, p. 322. « L'heure du jugement n'arrivera pas tant que vous n'aurez pas combattu les Juifs et à tel point que la pierre, derrière laquelle s'abritera un Juif, dira : *Musulman ! voilà un Juif derrière moi, tue-le !* ».

Bukhari Hadith 3060 : « Selon Abu Huraira : Le Prophète a déclaré : "Un groupe d'Israélites a été perdu. Personne ne sait ce qu'ils ont fait. Mais *je ne les vois qu'ils ont été maudits et transformés en rats* [...]».

. Livre Muslim 17-4216 « Récit de Jabir Abdulhah : "*L'apôtre d'Allah [Mahomet] a lapidé à mort un juif et sa femme de la tribu des Banu Aslam*" ».

Bukhari 53:392 : Abu Huraira a relaté : "Quand nous étions à la Mosquée, le Prophète sortit et dit "Allons voir les Juifs". Nous sortîmes jusqu'à atteindre Bait-ul-Midras. Il leur dit "Si vous embrassez l'Islam, vous serez en sureté. ***Vous devriez savoir que la terre appartient à Allah et à son Apôtre, et je veux vous expulser de cette terre. Alors, si quelqu'un parmi vous possède quelque propriété, il lui est permis de la vendre, sinon vous devriez savoir que la Terre appartient à Allah et à son Prophète.***"

D'après Ibn Abbas, le prophète a déclaré : « ***Un croyant ne devrait pas être tué en représailles du meurtre d'un incroyant, et une personne qui a un traité ne devrait pas être tué pendant la durée du traité*** ».

Sunan Ibn Majah Livre du Prix du Sang, Vol. 3, Hadith 2660<sup>187</sup>.

Sur son lit de mort, Mahomet donna comme consigne d'expulser tous les Juifs et chrétiens de la péninsule arabique :

---

<sup>187</sup> Sunan Ibn Majah Livre du Prix du Sang, Vol. 3, Hadith 2660, <https://muflihun.com/ibnmajah/21/2660>

Hadith Malik 511:1588 « La dernière formulation que Muhammad a fait [avant sa mort] était : "**O Seigneur, périsse les juifs et chrétiens. Ils ont fait les églises des tombes de leurs prophètes. Il n'y aura pas deux religions [croyances] en Arabie.**" ».

Muslim 1767 : « 'Oumar bin al-Khattâb rapporte que l'Envoyé d'Allah a dit « **Je ferais certes expulser les juifs et les chrétiens de la Péninsule arabique au point de [n'y] laisser que des musulmans** » ».

« Ce jour-là, il [Mahomet] fit trois recommandations : *expulser les chrétiens, les juifs et les polythéistes de la Péninsule Arabique* », Le nectar cacheté, page 631<sup>188</sup>.

Note : Pendant les califats des premiers quatre Califes cet édit ou commandement de Mahomet a été complètement appliqué et tous les non-croyants ont été expulsés (« enlevés » [exterminés ?]) d'Arabie.

Note : Beaucoup de versets coraniques et les hadiths incitent clairement à rejeter, à soumettre, à humilier, à inférioriser les Juifs et Chrétiens, relativement aux musulmans. Ils justifient religieusement le statut d'infériorité accordé aux gens du livre.

## 40 Annexe : Hadiths appelant à stigmatiser les autres religions ou peuples

Muslim Livre 41 n° 6985 « Abou Huraira a rapporté que le messenger d'Allah (que la paix soit sur lui) aurait déclaré : L'heure du jugement [La dernière heure] ne viendra à moins que **les musulmans se battent contre les juifs et que les musulmans les tuent** jusqu'à ce [à tel point] que **les juifs se cachent derrière une pierre ou un arbre** et qu'une pierre ou un arbre dira : musulman ou serviteur d'Allah, **il y a un Juif derrière moi ; viens le tuer** ; mais l'arbre Gharqad<sup>189</sup> le ne dira pas, car c'est l'arbre des Juifs »<sup>190 191</sup>.

## 41 Annexe : Hadiths sur la priorité au Paradis des musulmans sur les Juifs et Chrétiens

Muslim, Livre 37, Numéro 6666 : Récit d'Abu Burda : « *Aucun musulman ne mourra sans qu'Allah n'admette à sa place un juif ou un chrétien dans le feu de l'enfer.* ».

Muslim, Livre 37, Numéro 6668 : Récit d'Abu Burda : « Il viendra des gens parmi les *musulmans* le jour de la résurrection avec des péchés aussi lourds qu'une montagne, Allah les pardonnera et il mettra à leur place les juifs et les chrétiens. ».

Muslim sous le n° 2767 : « d'après un hadith d'Abou Moussa selon lequel le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit « Au jour de la Résurrection, des gens viendront avec des péchés comparables aux montagnes. Allah les leur pardonna et *les transférera aux Juifs et aux Chrétiens* » ».

<sup>188</sup> Cf. [http://www.islamicbulletin.org/french/ebooks/raheq\\_french.pdf](http://www.islamicbulletin.org/french/ebooks/raheq_french.pdf)

<sup>189</sup> Arbustes épineux que l'on pense être des lyciums.

<sup>190</sup> "Abu Huraira reported Allah's Messenger (Peace be upon him) as saying: The last hour would not come unless the Muslims will fight against the Jews and the Muslims would kill them until the Jews would hide themselves behind a stone or a tree and a stone or a tree would say: Muslim, or the servant of Allah, there is a Jew behind me; come and kill him; but the tree Gharqad would not say, for it is the tree of the Jews". Source: <https://muflihun.com/muslim/41/6985>

Une autre version de ce hadith serait dans Boukhari 56 « *L'heure du jugement n'arrivera pas tant que vous n'aurez pas combattu les Juifs et à tel point que la pierre, derrière laquelle s'abritera un Juif, dira : **Musulman ! voilà un Juif derrière moi, tue-le !*** ».

<sup>191</sup> Quand un hadith apparaît comme problématique (appelant à des massacres), certains musulmans se dépêchent de contester leur interprétation « occidentale » : *Le Prophète (sur lui soit la paix) n'a jamais dit : "Combattez les juifs de telle sorte que si le juif s'abrite derrière une pierre, celle-ci le dénonce et dise de venir le tuer" !* 12/08/2014, <https://www.maison-islam.com/articles/?p=730>

Bukhari 4.52.297 : Le Prophète a dit, « *Aucun n'entrera au Paradis sauf [mais] un musulman, et Allah peut soutenir cette religion (c'est-à-dire l'Islam) même avec un homme [musulman] désobéissant* » ».

## 42 Annexe : Hadiths incitant à tromper et à ne pas respecter les traités avec les non-musulmans

Bukhari vol 4 livre 52 n°269 « Selon Jabir bin 'Abdullah : Le prophète a déclaré : "**La guerre est tromperie**" »<sup>192</sup>.

Note : Ce verset justifie le meurtre de Usayr ibn Zarim et de trente de ses hommes désarmés par Mahomet après la promesse d'un sauf-conduit (voir informations complémentaires ci-dessous).

Bukhari livre 49 n°857 « Rapporté par Um Kulthum bint Uqba : Quelq'un a entendu l'apôtre d'Allah dire : "Celui qui fait la paix entre les peuples **en inventant de bonnes informations ou en disant de bonnes choses n'est pas un menteur.**" »<sup>193</sup>.

Note : Mentir est permis, quand la fin justifie les moyens.

Bukhari livre 84 n°64 « 'Ali relate : Chaque fois que je vous raconte un récit de l'apôtre d'Allah, par Allah, je préfère tomber du ciel que de lui attribuer une fausse déclaration, mais si je vous dis quelque chose entre moi et vous (pas un hadith), **alors c'était vraiment un tour** [ruse] (*i.e. je peux dire des choses juste pour tromper mon ennemi*). Nul doute que j'ai entendu l'apôtre d'Allah dire : « Au cours des derniers jours, de jeunes idiots diront les meilleures paroles, mais leur foi ne les dépassera pas (ils n'auront pas la foi) et en sortiront ) leur religion comme une flèche sort du jeu. Ainsi, partout où vous les trouverez, tuez-les, car quiconque les tue sera récompensé le Jour de la Résurrection. " »<sup>194</sup>.

Note : Alors qu'il était en position de force à la période de ce hadith, Ali confirme qu'il est possible de mentir afin de tromper l'"ennemi".

Bukhari livre 52 n°271 « Jabir a raconté : Le Prophète a déclaré : "Qui est prêt à tuer Ka'b bin Ashraf (c'est-à-dire un Juif)". Muhammad bin Maslama a répondu: "Aimez-vous que je le tue ?" Le prophète a répondu par l'affirmative. Muhammad bin Maslama a déclaré: "**Alors permettez-moi de dire ce que j'ai envie** [à Ka'b pour le tromper]." Le Prophète a répondu : "Je vous le permets" »<sup>195</sup>.

Note : Ce hadith raconte le meurtre d'un poète, Ka'b bin al-Ashraf, sur la sollicitation de Mahomet, en utilisant la fourberie pour gagner sa confiance de Ka'b et pouvoir l'assassiner : Un poète, Ka'b ibn Ashraf, avait offensé Mahomet, lequel s'était exclamé « **Qui tuera cet homme qui a blessé Allah et son prophète ?** ». Un jeune musulman nommé Muhammad ibn Maslama s'était porté volontaire, à condition que pour s'approcher de Ka'b afin de l'assassiner, **il ait la permission de lui mentir. Mahomet lui donna son accord.** Ibn Maslama alla voir Ka'b et commença à dire du mal de l'islam et de Mahomet. Il continua ainsi jusqu'à ce que ses paroles soient assez convaincantes pour que Ka'b se fie à lui. Ibn Maslama ne tarda pas alors à se présenter avec un autre musulman et à tuer Ka'b, qui ne se méfiait plus<sup>196</sup>.

Bukhari livre 89 n°260 « 'Abdur-Rahman bin Samura relate : Le Prophète a dit : "O 'Abdur-Rahman ! Ne cherche pas à être un dirigeant, car si on te donne l'autorité à ta demande, tu en seras tenu responsable, mais si on te le donne sans que tu le demandes, alors tu seras aidé (par Allah). **Si tu fais un serment de faire quelque chose et que, plus tard, tu trouves que quelque chose de meilleur, alors tu devras renier [expier?] ton serment et faire ce qui est mieux**" »<sup>197</sup>

<sup>192</sup> Cf. <https://muflihun.com/bukhari/52/269>

<sup>193</sup> Cf. <https://muflihun.com/bukhari/49/857>

<sup>194</sup> Cf. <https://muflihun.com/bukhari/84/64>

<sup>195</sup> Cf. <https://muflihun.com/bukhari/52/271>

<sup>196</sup> Sira / Ibn Ishaq, The Life of Muhammad (Karachi: Oxford University Press, 1997), pp. 367-8.

<sup>197</sup> Cf. <https://muflihun.com/bukhari/89/260>

[Autre formulation : « *si tu fais serment de procéder à une action et que tu te rends compte, plus tard, qu'une autre action est meilleure, alors tu devras renier ton serment et faire ce qui est mieux* »]<sup>198</sup>.

Note : un musulman a le droit de rompre un serment, si cela sert ses intérêts.

En conclusion, si l'on s'inspire de l'exemple de Mahomet et de ses enseignements, les musulmans sont autorisés à mentir aux mécréants [non-musulmans] afin de les vaincre [3] [4].

#### 42.1 Annexe : Versets contenant des erreurs scientifiques

Le Coran contient des erreurs scientifiques (voir ci-dessous). Il y est expliqué, par exemple, que :

- ⇒ La terre est plate (71:19, 51:48, 78:6, 15:20, 91:6),
- ⇒ Le soleil va se coucher chaque soir dans une mare de boue (18:86),
- ⇒ Les montagnes sont enfoncées dans le sol comme des piquets pour que la terre ne bouge pas (31:10, 16:15, 78:6-7),
- ⇒ Les os du fœtus sont formés avant d'être revêtus de chair (23:14),
- ⇒ Les animaux vivent tous en communautés (6:38),
- ⇒ Les abeilles se nourrissent de fruits et que le miel sort de leur ventre (16:69),
- ⇒ Les fourmis parlent (27:18),
- ⇒ Le lait serait constitué d'un mélange d'excréments et de sang (16:66),
- ⇒ Le sperme provient d'entre les côtes et les lombes (86.7),
- ⇒ Il existe des mers d'eau salée et d'eau douce, et que, dans leur zone de contact, leurs eaux ne se mélangent pas (25:53), la Terre a été formée avant les étoiles (41:9-12),
- ⇒ Etc.

#### 42.2 Conceptions cosmologiques du Coran

Certains versets reposent sur une conception platiste de la terre [celle d'une terre plate] et sont incompatibles avec notre connaissance de la forme en globe de la terre (forme sphérique qui était connue déjà par Hipparque de Nicée et Eratosthène, il y a 2500 ans) :

39.5. [...] *Il enroule la nuit sur le jour et enroule le jour sur la nuit* [...].

21.104. *Le jour où Nous enroulerons le ciel comme on enroule le rouleau des livres [Le jour où Nous plierons le ciel comme on plie le rouleau des livres.]* [...].

Enrouler cela donne un cylindre, non une sphère et les **rouleaux de livres sont cylindriques**.

Par exemple, aussi, voici ce que dit le coran de la création du monde \_ voir ci-dessous \_ :

2.29. C'est Lui qui a créé pour vous tout ce qui est **sur la terre. Puis Il s'est établi vers le ciel, et Il en a arrangé sept cieux**. Et Il connaît toute chose.

Note : Donc selon le Coran, Allah aurait créé d'abord la Terre puis le ciel et l'espace, les étoiles, etc. (Dans d'autres passages du coran, Allah arrange les 7 cieux en y mettant les étoiles), en contradiction avec les données de la cosmologie moderne (le système solaire est issu d'un nuage cosmique primitif).

Pour le coran, le soleil se couche dans une source boueuse ou bouillante :

---

<sup>198</sup> Voir aussi a) « Allah m'a commandé de parler de façon équivoque parmi les peuples, au même titre qu'il m'a commandé d'édicter des obligations [religieuses] », b) « celui qui vit dans la dissimulation meurt en martyr. Cf. Shihab ad-Din Muhammad al-Alusi al-Baghdadi, *Ruh al-Ma'ani fi Tafsir al-Coran al-'Azim wa' l-Saba' al-Mithani* (Beirut: Dar al-Kutub al-'Ilmiya, 2001), vol. 2, p. 118.

18.86. Et quand il eut atteint le Couchant, **il trouva que le soleil se couchait dans une source boueuse.**

[Note infrapaginale : autre interprétation, "une source bouillante"], et, auprès d'elle il trouva une peuplade...

Note : Rappelons que le diamètre du Soleil équivaut à **109** fois celui de la Terre. Donc, il ne peut pas se coucher dans une source boueuse. Cf. <http://www.astronoo.com/fr/articles/tailles-comparees-planetes-etoiles.html>

Pour le coran, la Terre est plate :

51.48. Et la terre que Nous avons **déployée comme un tapis** ! Et de quelle façon habile Nous l'avons déployée !  
[Autre formulation : « **Et la terre, Nous l'avons étendue.** Et de quelle excellente façon **Nous l'avons nivelée** ! »].

Pour le coran, le Soleil tourne autour de la Terre :

14.32-34. « 32. Dieu, c'est Lui qui a créé les cieux et la terre et qui, du ciel, a fait descendre l'eau ; grâce à laquelle Il a produit des fruits pour vous nourrir. Il a soumis à votre service les vaisseaux qui, par Son ordre, voguent sur la mer. Et Il a soumis à votre service les rivières. 33. Et pour vous, **Il a assujetti le soleil et la lune à une perpétuelle révolution.** Et Il vous a assujetti la nuit et le jour. 34. Il vous a accordé de tout ce que vous Lui avez demandé. Et si vous comptiez les bienfaits de Dieu, vous ne sauriez les dénombrer. L'homme est vraiment très injuste, très ingrat ».

### 42.3 Conceptions biologiques du Coran

Une erreur scientifique dans le Coran, parmi d'autres, est celle qui affirme que le sperme vient de la colonne vertébrale et des côtes (86.5-7) :

86.5-7. 5. Que l'homme considère donc de quoi il a été créé.

6. *Il a été créé d'une giclée d'eau [de sperme]*

7. *sortie d'entre les lombes et les côtes.*

Or le liquide pré-éjaculatoire ou liquide pré-séminale est un liquide visqueux et incolore sécrété par les glandes de Cowper, et émis par l'urètre masculin lorsque l'homme est excité sexuellement, avant qu'éventuellement il n'atteigne l'orgasme et n'expulse le sperme au cours de l'éjaculation. En fait, donc, **le sperme vient des glandes de Cowper. Ces glandes sont situées dans le bas-ventre et non dans les côtes ou la colonne vertébrale**<sup>199</sup>.

Pour le coran, tantôt l'homme est créé de sperme, tantôt d'argile ou de terre :

De sperme : 36.77-78 « 77. L'homme ne voit-il pas que **Nous l'avons créé d'une goutte de sperme** ? Et le voilà [devenu] un adversaire déclaré !

78. Il cite pour Nous un exemple, tandis qu'il oublie sa propre création; il dit: «Qui va redonner la vie à des ossements une fois réduits en poussière ? »

De sperme : 16.4. *Il a créé l'homme d'une goutte de sperme* ; et voilà que l'homme devient un disputeur déclaré.

De sperme : Coran 75.37-39. « 37. **N'était-il [l'homme] pas une goutte de sperme éjaculé** ?

38. Et **ensuite une adhérence** Puis [Allah] l'a créée et formée harmonieusement;

39. puis en a fait alors les deux éléments de couple: le mâle et la femelle ? »

De terre et de sperme : 22.5. Ô hommes! Si vous doutez au sujet de la Résurrection, c'est **Nous qui vous avons créés de terre, puis d'une goutte de sperme, puis d'une adhérence puis d'un embryon** [normalement] formé aussi bien qu'informe pour vous montrer [Notre Omnipotence] et Nous déposerons dans les matrices ce que Nous voulons jusqu'à un terme fixé. Puis Nous vous en sortirons [à l'état] de bébé, pour qu'ensuite vous atteignez votre maturité. Il en est parmi vous qui meurent [jeunes] tandis que d'autres parviennent au plus vil de l'âge si bien qu'ils ne savent plus

---

<sup>199</sup> Même face à cette preuve irréfutable de l'existence d'une erreur scientifique dans le Coran, un musulman m'a affirmé que "Cette Thèse Scientifique N'est Elle Pas Réfutable ? **Le Coran Est Incorruptible. Par Contre La Science Ne L'est Pas**".



rien de ce qu'ils connaissaient auparavant. De même tu vois la terre desséchée : dès que Nous y faisons descendre de l'eau elle remue, se gonfle, et fait pousser toutes sortes de splendides couples de végétaux.

De terre et de sperme : 40.67. C'est **Lui qui vous a créés de terre, puis d'une goutte sperme, puis d'une adhérence** ; puis Il vous fait sortir petit enfant pour qu'ensuite vous atteigniez votre maturité et qu'ensuite vous deveniez vieux, - certains parmi vous meurent plus tôt, - et pour que vous atteigniez un terme fixé, afin que vous raisonniez.

De terre et de sperme : Coran 35.11. Et **Allah vous a créés de terre, puis d'une goutte de sperme**, Il vous a ensuite établis en couples. Nulle femelle ne porte ni ne met bas sans qu'Il le sache. Et aucune existence n'est prolongée ou abrégée sans que cela soit consigné dans un livre(3). Cela est vraiment facile pour Allah.

D'argile : Coran 55.14. Il a **créé l'homme d'argile sonnante comme la poterie** ;

D'argile : Coran 23.12-14. « 12. Nous avons certes **créé l'homme d'un extrait d'argile.**

13. puis **Nous en fimes une goutte de sperme dans un reposoir solide.**

14. Ensuite, **Nous avons fait du sperme une adhérence; et de l'adhérence Nous avons créé un embryon; puis, de cet embryon Nous avons créé des os et Nous avons revêtu les os de chair.** Ensuite, Nous l'avons transformé en une tout autre création. Gloire à Allah le Meilleur des créateurs ! ».

Note : En fait, les *tissus conjonctif et fibreux* apparaissent avant les os. Le développement du tissu osseux (ossification) se fait *soit directement, au sein d'un tissu fibreux* (os de membrane, os dermique), *soit au sein d'un cartilage temporaire* (os enchondral). Tous les os, sauf ceux de la voûte de la tête et la plupart de ceux de la face, passent par trois états successifs dans le cours de leur évolution : état muqueux, cartilagineux et osseux.

1° Au début, ils ne se sont constitués que par des *cellules-mésodermiques qui évoluent en tissu conjonctif. C'est l'état muqueux.*

2° Ce *tissu conjonctif se transforme peu à peu en cartilage* dont la substance interstitielle amorphe est sécrétée par les cellules mêmes de ce tissu conjonctif; le futur os acquiert ainsi une plus grande dureté en même temps qu'il s'achemine vers sa forme générale, mais avec des dimensions beaucoup plus réduites.

3° Enfin, dans la suite, le *cartilage se détruit progressivement et est remplacé au fur et à mesure par de la véritable matière osseuse, renfermant de l'osséine et des sels calcaires*<sup>200</sup>.

## 42.4 Conceptions éthologiques du Coran

Les abeilles mangent les fruits :

16.68-69. « 68. [Et voilà] ce que **ton Seigneur révéla aux abeilles** : « Prenez des demeures dans les montagnes, les arbres, et les treillages que [les hommes] font.

69. **Puis mangez de toute espèce de fruits**, et suivez les sentiers de votre Seigneur, rendus faciles pour vous. De leur ventre, sort une liqueur, aux couleurs variées, dans laquelle il y a une guérison pour les gens. Il y a vraiment là une preuve pour des gens qui réfléchissent ».

Note : Mahomet ne confondrait-il pas les abeilles avec les guêpes ou les frelons ?

Les fourmis parlent (avec un langage articulé) :

Coran 27.18. Quand ils arrivèrent à la Vallée des Fourmis, **une fourmi dit** : « **Ô fourmis, entrez dans vos demeures, [de peur] que Salomon et ses armées ne vous écrasent [sous leurs pieds] sans s'en rendre compte.**

Note : Les fourmis communiquent entre elles, via un langage chimique, « simple », utilisant des molécules appelées phéromones.

Note : A moins que les scribes aient mal retranscrits ou transcrit les paroles de Mahomet ou à moins que Mahomet parle d'une façon symbolique.

---

<sup>200</sup> Cf. L'ossification, <http://www.cosmovisions.com/ossification.htm>

## 42.5 Des erreurs historiques dans le Coran

Dans le verset 5.20, il est indiqué qu'avant Moïse, Allah (Dieu) avaient envoyé des prophètes et donnés des rois, aux Hébreux (juifs). Or avant Moïse, les Hébreux n'ont eu guère ni prophète(s)<sup>201</sup>, ni roi(s)<sup>202</sup> (!).

Mahomet affirme qu'Allah a donné L'évangile à Jésus (5.46) :

Coran 5.46 « Et Nous avons envoyé après eux Jésus, fils de Marie, pour confirmer ce qu'il y avait dans la Thora avant lui. *Et Nous lui avons donné l'Evangile*, où il y a guide et lumière, pour confirmer ce qu'il y avait dans la Thora avant lui, et un guide et une exhortation pour les pieux ».

Or les évangiles ont été rédigés, après 70 après J.-C., bien après la crucifixion. Il y en a eu d'autres, dits apocryphes<sup>203</sup>, et seuls quatre (les évangiles canoniques<sup>204</sup>) ont été retenus par le [concile de Laodicée](#), vers 363<sup>205</sup>.

## 42.6 Annexe : Contradictions logiques dans le Coran

1) Allah massacre celles de ses créatures qui ne l'adorent pas, alors même qu'il explique, dans le Coran, qu'il les a créées ainsi et que c'est lui-même qui les égare (2.15, 2.253, 5.41, 6.112 etc. ...).

2) Il n'y a pas de changements dans les paroles d'Allah :

10.64. Il y a pour eux une bonne annonce dans la vie d'ici-bas tout comme dans la vie ultime. - Il n'y aura pas de changement aux paroles d'Allah -. Voilà l'énorme succès !

33.62. Telle était la loi établie par Allah envers ceux qui ont vécu auparavant et tu ne trouveras pas de changement dans la loi d'Allah.

35.43. Par orgueil sur terre et par manœuvre perfide. Cependant, la manœuvre perfide n'enveloppe que ses propres auteurs. Attendent-ils donc un autre sort que celui des Anciens? Or, jamais tu ne trouveras de changement dans la règle d'Allah et jamais tu ne trouveras de déviation dans la règle d'Allah.

48.23. Telle est la règle d'Allah appliquée aux générations passées. Et tu ne trouveras jamais de changement à la règle d'Allah.

Les versets, ci-avant, de l'affirmation précédente, sont en contradiction avec les versets ci-après :

2.106. Si Nous abrogeons un verset quelconque ou que Nous le fassions oublier, Nous en apportons un meilleur, ou un semblable. Ne sais-tu pas qu'Allah est Omnipotent ? <sup>206</sup>

---

<sup>201</sup> Hormis Abraham.

<sup>202</sup> Aucune confirmation dans la Bible, aucune confirmation archéologique.

<sup>203</sup> Evangiles apocryphes : [Évangile de Thomas](#), [Évangile de Pierre](#), [Évangile du Pseudo-Matthieu](#), [Protévangile de Jacques](#), [Évangile selon Philippe](#), [Évangile de Marie](#), [Évangile de Judas](#), [Histoire de l'enfance de Jésus](#) ou Évangile du pseudo-Thomas, etc.

<sup>204</sup> Quatre sont reconnus comme [canoniques](#) par les Églises chrétiennes : les évangiles dits selon [Matthieu](#), [Marc](#), [Luc](#) et [Jean](#). Ils forment la partie la plus longue du [Nouveau Testament](#).

<sup>205</sup> Le [concile de Laodicée](#), vers 363, est un des premiers conciles qui confirment la limitation du nombre des Évangiles canoniques à quatre. Enfin en 495, le [Décret de Gélase](#) fixe le contenu des Évangiles du Nouveau Testament et liste les évangiles apocryphes qui sont interdits à la lecture. Cf. Carl R. Holladay, *A Critical Introduction to the New Testament: Interpreting the Message and Meaning of Jesus Christ*, Abingdon Press, 2005, p. 28.

<sup>206</sup> Mahomet peut changer d'avis, sans nécessairement donner d'explication. C'est le cas quand il a décidé que la direction de la prière ne se ferait plus vers Jérusalem, mais vers la Kaaba de la Mecque. Mouslim (526 & 527) a rapporté d'après Anas que le Messager d'Allah se dirigeait vers Jérusalem jusqu'à la révélation du verset Coran 2.144. Sinon, selon ce hadith « *Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) priait en étant orienté vers Jérusalem durant 16 ou 17 mois. Il lui plaisait cependant de pouvoir s'orienter vers la Maison (Ka'aba), etc.* » hadith de Bara ibn Azib (P.A.a). Voir aussi le verset Coran 2.142-144. Cf. <https://islamqa.info/fr/answers/1953/pourquoi-a-t-on-transfere-la-qibla-de-jerusalem-a-la-kaaba%C2%A0> & <https://islamqa.info/fr/answers/194527/comment-les-compagnons-se-sont-ils-retournes-pendant-leur-priere-quand-ils-apprirent-le-changement-de-la-qibla>

16.101. Quand Nous remplaçons un verset par un autre - et Allah sait mieux ce qu'il fait descendre - ils disent : « Tu n'es qu'un menteur ». Mais la plupart d'entre eux ne savent pas.

3) Il y a des contradictions dans le Coran (3.48, 3.49-50, 61.6, 2.4-6, 2.39, 2.41-42, 2.89-90, 2.91, 2.97, 2.101, 2.144, 2.146, 34.31, 35.21, 10.37, 12.111). Exemple :

10.100. C'est à Allah de décider qui doit croire et qui ne doit pas croire, tu n'as pas à obliger les gens à croire.

Contradictoire avec :

Coran 9.29. Combattez ceux qui ne croient pas en Allah et en son messager, jusqu'à ce qu'ils payent la capitation en toute humilité.

Beaucoup de verset mecquois contredit beaucoup de versets médinois.

4) Tous les peuples ont-ils un secoureur ?

Coran 4.82. Ne méditent-ils donc pas sur le Coran? S'il provenait d'un autre qu'Allah, ils y trouveraient certes maintes contradictions !

| Verset A - S. 35, v. 24   | Verset B - S. 28, v. 46   |
|---|---|
| Nous t'avons envoyé avec la Vérité en tant qu'annonciateur et avertisseur. <b>Il n'est pas une nation qui n'ait déjà eu un avertisseur.</b>                           | Et tu n'étais pas au flanc du Mont Tor quand Nous avons appelé. Mais (tu es venu comme) une miséricorde de ton Seigneur, <b>pour avertir un peuple à qui nul avertisseur avant toi n'est venu</b> , afin qu'ils se souviennent. |
| إِنَّا أَرْسَلْنَاكَ بِالْحَقِّ بَشِيرًا وَنَذِيرًا وَإِن مِّنْ أُمَّةٍ إِلَّا خَلَا فِيهَا نَذِيرٌ   | وَمَا كُنْتَ بِجَانِبِ الطَّوْرِ إِذْ نَادَيْنَا وَلَكِن رَّحْمَةً مِّن رَّبِّكَ لِنُنذِرَ قَوْمًا مَّا أَتَاهُمْ مِّن نَّذِيرٍ مِّن قَبْلِكَ لَعَلَّهُمْ يَتَذَكَّرُونَ  |
| Le verset A affirme que toutes les nations ont connus un avertisseur, alors que le verset B annonce qu'un peuple n'a pas connu d'avertisseur avant Mohamed (Mahomet). |   |

4) Sourate 5.116. (Rappelle-leur) le moment où Allah dira : "Ô Jésus, fils de Marie, **est-ce toi** qui as dit aux gens : "Prenez-moi, **ainsi que ta mère**, pour deux divinités eu dehors d'Allah ? " Il dira "Gloire et pureté à Toi ! Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire ! Si je l'avais dit, Tu l'aurais su, certes. Tu sais ce qu'il y a en moi, et je ne sais pas ce qu'il y a en Toi. Tu es, en vérité, le grand connaisseur de tout ce qui est inconnu.

=> Pourquoi Allah pose une question " **est-ce toi** " alors qu'il est censé être omniscient ?

=> Pourquoi Allah demande à Jésus " **Marie est prise pour une divinité** " car JAMAIS les chrétiens n'ont dit cela ? Est-ce une erreur dans le coran ?

6) Le coran dit qu'Allah protège sa parole. Pourtant dans le coran, il est dit que les révélations, faite à Jésus, ont été falsifiés. Donc Allah n'a pas protégé sa parole.

10.64. Il n'y aura pas de changement aux Paroles d'Allah.

2.75. La parole d'Allah, la falsifièrent sciemment.

Le coran prétend qu'un évangile aurait été falsifié, mais jamais personne n'a vu, ni lu cet évangile, avant sa « falsification », imaginé par l'islam (pas de preuve archéologique, pas de preuves dans les textes chrétiens antiques ...).

7) En l'an -2304 avant Jésus-Christ (date naissance d'Abraham), dans la Bible, il n'est pas indiqué la Kaaba.

En l'an -1100 avant Jésus-Christ (date naissance de Samuel), Dieu précise à Samuel : 2 S 7-6 :

"Car je n'ai point habité dans une maison".

En l'an +622, de notre ère, le Coran dit : 2.127 (voir ci-dessous) :

"Et quand Abraham et Ismaël élevaient les assises de la Maison (Kaaba)".

Le Coran dit : 34.44 : "[Pourtant] Nous ne leur avons pas donné de livres à étudier. Et nous ne leur avons envoyés avant toi aucun avertissement.

Abraham, pour l'islam, est un prophète qui aurait construit la Kaaba, pourtant le Coran dit qu'Allah n'a envoyé personne avant Mahomet. Donc Abraham n'est pas venu à la Kaaba, sinon Allah est un menteur ?

Note : La Mecque a été construite par de païens pour adorer des centaines d'idoles dont le dieu "Allah".

Source : Qui a réellement construit la Kaaba ? Jacquelin Chabbi Professeur à l'Université Paris VIII-Saint-Denis : (Le recours à Abraham, fiction et idéologie). Le point de vue historique n'est pourtant pas vraiment celui-là.

8) 4.139. La Puissance appartient à Allah seul.

Contradictoire avec (voir ci-dessous) :

63.8. La Puissance appartient à Allah, à Mohammed et aux Croyants.

9) Sourate 19 Marie (Maryam)

71. Il n'y a personne parmi vous qui ne passera pas par [L'Enfer] : Car [il s'agit là] pour ton Seigneur d'une sentence irrévocable,

72. Ensuite, Nous délivrerons ceux qui étaient pieux et Nous y laisserons les injustes agenouillés.

(Verset pas très clair).

10) 24.2 : châtiments de ceux qui ont des rapports hors mariage.

70.22-31 : rapport permis avec des esclaves que l'on possède (et on n'a pas besoin de leur consentement).

11) L'enveloppante (Al-Ghāshiyah): 6 « - Il n'y aura pour eux d'autre nourriture QUE des plantes épineuses [dari], »

Celle qui montre la vérité (Al-Hāqqah): 36 « - ni d'autre nourriture QUE du pus, ».

En plus, le supplice de l'eau bouillante (56.42, 56.41-44.) détruit le pus.

12) Adam, premier prophète de l'islam : "Devais-je prendre pour allié autre qu'Allah, le Créateur des cieux et de la terre ? C'est Lui qui nourrit et personne ne Le nourrit." Dis : "On m'a commandé d'être le premier à me soumettre ". Et ne sois jamais du nombre des associateurs " (6.14.).

Abraham, premier prophète de l'islam : "O Gens du Livre, pourquoi disputez-vous au sujet de Abraham alors que la Torah et l'Evangile ne sont descendus qu'après lui ? (...) Abraham n'était ni juif ni chrétien, mais il était monothéiste musulman. Et il n'était pas polythéiste" "(3.65-67.).

13) 2.221. Défense donc d'épouser les associateurs. Les chrétiens et les juifs sont des associateurs, et donc des mécréants.

5.5. Les musulmans peuvent donc épouser des chrétiennes ou des juives.

Notes : Au niveau des contradictions, Mahomet punit les voleurs (5.38.), mais il incite ses combattants à piller les mécréants (33.50., 8.69. ...) et il s'attribue, lui-même, 1/5 du butin des pillages (pour lui, sa famille ...) (8.41., 59.6., 8.1. ...).

Mahomet épousa, en 627, *Zaynab bint Djahch*, une femme extrêmement belle. **Elle a d'abord été la femme de Zayd** \_ un ancien esclave et  **fils adoptif de Mahomet**, qui divorça d'elle afin que Mahomet puisse l'épouser \_, puis  **elle devint la septième femme de Mahomet**. Elle était aussi la cousine de ce dernier, la fille de l'une de ses tantes (33.36-40., 33.53.)<sup>207</sup>. On est loin du 10° commandement "*Tu ne convoiteras point la femme de ton prochain*" (Deutéronome 5.21).

Sources : a) *Contradictions et incohérences du Coran. Le problème des versets abrogeants et abrogés*, <http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam/contradictions-et-incoherences-du-coran.htm>

b) *Le principe du verset abrogeant (nāsikh) et du verset abrogé (mansūkh) est contenu dans le Coran lui-même* (2.106, 16.101). Cf. Mansukh, <https://fr.wikipedia.org/wiki/Mansukh>

c) *Versets abrogeants (nāsikh) & versets abrogés (mansūkh)*, D'après Gédéon, chantducoq.blogspot.com, [http://puteaux-libre.over-blog.com/pages/10\\_Versetsabrogeantsnasikhversetsabrogemansukh-8271501.html](http://puteaux-libre.over-blog.com/pages/10_Versetsabrogeantsnasikhversetsabrogemansukh-8271501.html) & <http://sitamnesty.wordpress.com/>

<sup>207</sup> Cf. [https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89pouses\\_de\\_Mahomet#Zaynab\\_bint\\_Jahsh](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89pouses_de_Mahomet#Zaynab_bint_Jahsh)

- d) Les 7 versets du Coran LES PLUS BIZARRES, Majid Oukacha, <https://www.youtube.com/watch?v=-25CWVoKYT4>  
e) Le Coran, <http://atheisme.org/coran.html>

## 42.7 Bibliographie et conclusion partielle concernant ce chapitre

Sur la suite de ces erreurs scientifiques, consultez mon document (voir ci-après) :

*Pseudosciences islamiques, « miracles scientifiques du Coran », terre plate etc.*

[http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam/pseudosciences\\_islamiques.htm](http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam/pseudosciences_islamiques.htm)

Voir aussi les interviews et vidéos de l'astrophysicien Nidhal Guessoum, sur cette question \_ voir ci-dessous \_ :

a) *Islam: Les FAUX miracles du coran par Nidhal Guessoum astrophysicien musulman*<sup>208</sup>,

<https://www.youtube.com/watch?v=ideW5jP6dN8>

b) *Dr. Nidhal Guessoum : Peut-on prouver l'existence de Dieu ?* [https://www.youtube.com/watch?v=W\\_AsJnJ5VyQ](https://www.youtube.com/watch?v=W_AsJnJ5VyQ)

c) *L'Islam, l'évolution, l'homme et l'univers*, Nidhal Guessoum, 21 mai 2010, <https://oumma.com/lislam-levolution-lhomme-et-lunivers/>

d) *Islam et science moderne : les questions qui fâchent*, Nidhal Guessoum, 7 mai 2010, <https://oumma.com/islam-et-science-moderne-les-questions-qui-fachent/>

e) *Réconcilier l'Islam et la Science Moderne*, Nidhal Guessoum, Presses de la Renaissance, 2009.

Selon Dr. Nidhal Guessoum « *La théorie de l'i'jaaz ilmy (des "Miracles scientifiques du Coran") affirme que l'on peut trouver de la science dans le Coran alors que ce n'est pas l'objet du Coran. C'est une théorie dangereuse [scientifiquement]* ».

La présence d'erreurs scientifiques dans le coran est dure à expliquer \_ si, du moins, l'on part du principe qu'il est censé avoir été dicté par l'ange Gabriel (et être une copie du Livre Mère) ... \_ , sauf si l'on admet que le Coran n'a pas été dicté du Ciel (que le Coran n'est pas la parole de Dieu ou de Gabriel, transmis directement à Mahomet).

## 43 Annexe : Hadiths sur l'homosexualité

Certains hadiths attribués au prophète de l'islam condamnent l'homosexualité, et prescrivent parfois également la peine de mort comme sanction, sans toutefois préciser comment pratiquer cette exécution. Or, tous les hadiths présentés sur la question par les juristes pour appuyer la condamnation à mort ont été critiqués respectivement pour leur authenticité ; ainsi d'après ibn Hajar al-Asqalani, il n'existe pas de consensus sur un hadith authentique remontant jusqu'au Prophète sur cette sentence.

C'est aussi ce qu'affirme l'anthropologue historien Mohammed Mezziane dans *Sodomie et masculinité chez les juristes musulmans*, du IXe au XIe siècle.

Paroles attribuées à Mahomet dans des hadiths :

Certains hadiths condamnent, moralement et à mort, les homosexuels (par exemple, Abu Dawud, Livre 40, no. 4447) :

« **Dieu ne regarde pas un homme qui a eu une relation sexuelle avec un homme.** »

— Ibn Hibban, Tirmidi, Nissai

« **Quatre types d'individus seront matin et soir soumis à la colère de Dieu** ». On lui demanda : « De qui s'agit-il ô Messager de Dieu ! » Il répondit : « **les hommes qui cherchent à ressembler aux femmes, les femmes qui cherchent** »

<sup>208</sup> On trouve aussi cette vidéo à cette adresse : Peut-on parler de miracles scientifiques du Coran?

<https://www.youtube.com/watch?v=CS13yF4fE8>

à ressembler aux hommes; celui qui s'accouple avec un animal et celui qui a des rapports sexuels avec un homme. » (Tabarani et Bayaki)

« Ce que je crains le plus pour vous, c'est que vous ne commettiez l'acte du peuple de Loth puis le Prophète (as) a dit, à trois reprises, en disant : que Dieu damne celui qui commet le péché du peuple de Loth, que Dieu damne celui qui commet le péché du peuple de Loth, que Dieu damne celui qui commet le péché du peuple de Loth. » (Ibn Maja, Tirmidi, Al Hakim)

« Sept individus sont damnés par Dieu, Qui ne les regardera pas au jour du Jugement; ils seront en Enfer avec ceux qui y seront dirigés, à moins qu'ils ne se repentent : l'homosexuel, celui qui s'adonne à des rapports sexuels avec un animal (...). » (Voir Les grand péchés, « Al Kabayir », de l'Imam Adahabi, page 96, éditions le Savoir)

Mahomet aurait dit : « Tuez ceux qui s'adonnent à l'acte du peuple de Loth ». (Sentence prophétique rapportée par Abou Daoud, Tirmidhi et Ibn Maja)

Mahomet aurait dit: « Si vous trouvez quiconque en train de pratiquer les pratiques du peuple de Loth, tuez-les, que ce soit celui qui commet l'acte ou celui qui le subit. » (Tirmidhi, Abou Daoud, Ibn Majah).

Le Prophète (Que la paix soit sur lui) a dit : « Si vous trouvez quelqu'un qui fait comme le peuple de Lot, tuez celui qui le fait et celui à qui cela est fait<sup>209</sup> » (Aboud Daoud 40 n° 4447).

D'après Ibn Abbas (qu'Allah les agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Celui que vous trouvez qui pratique l'acte du peuple de Lot, alors tuez celui qui pratique l'acte et celui sur qui il est pratiqué<sup>210</sup> ». (Rapporté par Abou Daoud dans ses Sounan n°4462).

Abu Dawud a déclaré: Une tradition similaire a également été transmise par Sulaiman b. Bilal de 'Amr b. Abi 'Umar. Et 'Abbad b. Mansur l'a transmis d'Ikrimah sous l'autorité d'Ibn Abbas qui l'a transmis du Prophète (la paix soit sur lui). Il a également été transmis par Ibn Juraij d'Ibrahim de Dawud b. Al-Husain de 'Ikrimah sous l'autorité d'Ibn' Abbas qui le lui a transmis du Prophète (la paix soit sur lui).

D'après Ibn Abbas (qu'Allah les agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Maudit est celui qui insulte son père, maudit est celui qui insulte sa mère, maudit est celui qui égorge pour un autre qu'Allah, maudit est celui qui change les limites des terres<sup>211</sup>, maudit est celui qui égare un aveugle du chemin, maudit est celui qui a un rapport sexuel avec un animal, maudit est celui qui pratique l'acte du peuple de Lot ». (Sahih Al Jami n°5891). D'après Jabir Ibn Abdillah (qu'Allah les agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Certes ce dont j'ai le plus peur pour ma communauté est l'acte du peuple de Lot » (Rapporté par Tirmidhi dans ses Sounan n°1457).

D'après Abou Houreira (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Maudit est celui qui commet l'acte du peuple de Lot, maudit est celui qui commet l'acte du peuple de Lot, maudit est celui qui commet l'acte du peuple de Lot, maudit est celui qui sacrifie pour autre qu'Allah, maudit est celui qui a un rapport sexuel avec un animal, maudit est celui qui se comporte mal avec ses parents, maudit est celui qui change les limites de la terre et maudit est celui qui prétend descendre d'autres que de ses parents » (Rapporté par Tabarani dans Sahih Targhib n°2420).

D'après Ibn Abbas (qu'Allah les agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Allah ne regarde pas un homme qui a un rapport avec un homme ou avec une femme par son derrière » (Rapporté par Tirmidhi dans ses Sounan n°1165).

---

<sup>209</sup> Cf. <https://muflihun.com/abudawood/40/4447>

<sup>210</sup> « Je précise et j'insiste sur le fait que les peines prescrites de l'Islam ne peuvent être appliquées que par un gouverneur musulman ou par une personne qu'il aura nommé pour cela et pas par des personnes du commun. Il est donc strictement interdit de porter atteinte physiquement à ces gens ». Cf. [http://www.hadithdujour.com/hadiths/hadith-sur-L-homosexualite\\_1066.asp](http://www.hadithdujour.com/hadiths/hadith-sur-L-homosexualite_1066.asp)

<sup>211</sup> C'est à dire que si il y a une chose qui fait la limite entre deux terrains, celui qui bouge cette limite afin de s'accaparer injustement une partie de la terre de son voisin est maudit.

Source : *Hadit du jour : l'homosexualité*, [http://www.hadithdujour.com/hadiths/hadith-sur-L-homosexualite\\_1066.asp](http://www.hadithdujour.com/hadiths/hadith-sur-L-homosexualite_1066.asp)

Autre version ou interprétation contradictoires :

Le Prophète aurait interdit que l'on s'en prenne à ces individus. En effet, Abu Dawud (Sunan, Livre 41-4910) rapporte à propos d'un « mukhannath » qui avait teint ses mains et ses pieds avec du henné (pratique exclusivement réservée aux femmes dans l'Arabie du 7ème siècle de notre ère) :

[Le Prophète a demandé :

- « Quel est le problème avec cet homme ? »

On lui a dit :

- « Apôtre d'Allah ! Il affecte la communauté des femmes (...).

Ne devrions-nous pas le tuer ? ».

L'envoyé de Dieu répondit alors :

- « J'ai interdit que l'on tue ceux qui prient »].

Source : *MUSULMAN.E ET HOMOSEXUEL.LE*, <http://www.calem.eu/Musulman-es%20homosexuel-les%20ou%20progressistes%20inclusifs.pdf>

## 44 Annexe : Hadiths interdisant tout questionnement et innovation en islam

Bukhari Volume 3, Livre 49 Hadith numéro 861 « Aisha a raconté : « L'apôtre d'Allah a déclaré : "**Si quelqu'un innove**, ce qui n'est pas en harmonie avec les principes de notre religion, **cet objet est rejeté.**" » »<sup>212</sup>.

Bukhari Volume 3, Livre 41, Hadith Numéro 591 « Relaté par Al-Mughira bin Shu'ba : Le Prophète a dit : « **Allah vous a interdit (1) d'être désobéissant à vos mères, (2) d'enterrer vos filles vivantes, (3) de ne pas payer les droits pour les autres (par exemple la charité, etc.) et (4) de mendier (mendicité) et Allah a haïss pour vous (1) les vains parlers inutiles, ou que vous parlez trop sur les autres, (2) de poser trop de nombreuses questions, (en matière de questions religieuses contestées) et (3) de gaspiller la richesse (par l'extravagance) » ».**

Bukhari Volume 2, Livre 24, Hadith Numéro 555 « Relaté par le greffier (clerc) Al-Mughira bin Shu'ba : « *Muawiya a écrit à Al-Mughira bin Shu'ba : Écrivez-moi quelque chose que vous avez entendu parler du Prophète (p.b.u.h).*" Donc, Al-Mughira a écrit : *J'ai entendu le Prophète dire : « Allah a détesté pour vous trois choses :*

1. *Les vains entretiens, (les parlers inutiles) ou que vous parlez trop ou sur les autres.*

2. *Gaspiller la richesse (par l'extravagance)*

3. *Et vous poser trop de questions (en matière religieuse contestées) ou en demandant à d'autres pour quelque chose (sauf en cas de grand besoin) » » (Voir aussi le Hadith n° 591, Vol. III).*

- Boukhârî (7306), et Mouslim (1366), d'après le hadith rapporté par Anas « **...Quiconque y introduit une innovation, que la malédiction d'Allâh, des Anges et de tous les gens soit sur lui. Allâh n'acceptera de lui le Jour de la Résurrection ni échappatoire ni compensation.** » Il dit : « Ainsi Ibn Anas dit : "**...ou quiconque ayant hébergé un innovateur [en religion]**" ». ».
- Boukhari 2697 et Mouslim 1718 « **Tout acte accompli contrairement à notre ordre est rejeté** ».
- Mouslim 1718 « **Sera rejeté tout élément étranger introduit dans notre affaire** ».

Nous citons, ci-après, quelques hadiths considérés comme faibles, mais que nous citons malgré tout, car allant dans le sens des versets et hadiths, ci-avant (déclarés sahih / authentiques) \_ voir ci-dessous \_ :

<sup>212</sup> Cf. <https://muflihun.com/bukhari/49/861>

Abou Hourayra<sup>213</sup> (rad) dit : « J'ai entendu le Messager de Dieu (saws) dire : « *Ce que je vous ai interdit évitez-le, et ce que je vous ai ordonné de faire, accomplissez-le selon votre capacité. Car, ce qui entraîna la perte de ceux qui vous ont précédés ce fut bien leurs questions excessives et leurs désaccords avec leurs prophètes* » (rapporté par al-Boukhari et Mouslim)<sup>214</sup>.

« *Le prophète (psl) a déconseillé les musulmans de polémique sur ce sujet [du destin, du libre arbitre etc.] qui a causé, leur dit-il, la perte de ceux avant vous* ». Hadith rapporté par Tirmidhi et Ibn Mâja<sup>215</sup>.

« **Et qu'Allâh maudisse celui qui héberge un innovateur [en religion].** » [Déjà extrait, voir la marge 6, d'après le hadith rapporté par 'Alî Ibn Abî Tâlib].

« **Quiconque accomplit un acte ne faisant pas partie de notre religion, son acte est rejeté** » (Mouslim).

« **Quiconque ajoute à notre affaire - c'est-à-dire à notre religion - ce qui n'en fait pas partie, verra son ajout rejeté** » (Boukhari et Mouslim).

Abou Dawoud 4067 « Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) dit : « **Méfiez-vous des choses inventées car toute chose inventée est une innovation, et toute innovation est une aberration.** » » (Hadith d'Irbadh ibn Sariah).

« [...] **Les inventions sont les pires des choses. Toute invention est une innovation. Toute innovation est une aberration, et toute aberration conduit à l'enfer.** » (Cité sous cette version par an-Nassi' dans ses Sunan,3/188. Et Rapporté par Nasai dans ses Sounan n°1578 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Nasai).

Mahomet veut des fidèles obéissants (voir ci-dessous) :

Boukhari volume 9, livre 89, n°251 : « L'apôtre d'Allah a dit : « quiconque m'obéit obéit à Allah, et quiconque me désobéit, désobéit à Allah, et quiconque obéit au Chef que j'ai nommé, m'obéit, et celui qui Lui désobéit, me désobéit ».

*Le prophète préfère des fidèles obéissants, que ceux qui combattent les gouverneurs ou les imams injustes. Il incite à tuer tous ceux qui innovent en religions (c'est à dire les réformateurs, les khariji, les dissidents et toutes les personnes qui se révoltent contre le dirigeant [musulman] autour duquel sont réunis les musulmans) :*

Shaykh Al Islam Ibn Taymiyah - rahimaoullah - a dit : « **Et les imams de l'innovation sont plus nuisible à la communauté que les gens des péchés. C'est pour cela que le Prophète a ordonné de tuer les khawarij et a interdit de combattre les gouverneurs injustes.** », Majmon 3 fatawa 7/284.

Ailleurs il a dit : « *Le Prophète a ordonné de combattre ceux qui combattent sur une religion corrompue parmi les gens de l'innovation comme les khawarij, et il a ordonné de patienter face à l'injustice des gouverneurs. Il a interdit de les combattre et de sortir contre eux.* », Majmon 3 fatawa 4/269.

Et aussi : « **Les gens de l'innovation sont pire que les gens qui pêchent par désirs de par la Sounnah et le consensus ; car le Prophète - sallallahu alayhi wu salam - a ordonné de combattre les Khawarij et a interdit le combat des imams de l'injustice.** », Majmon 3 fatawa 20/104.

Selon Nafi', lorsque les médinois décidèrent de destituer Yezid ibn Mu'awiya, 'AbdAllah ibn Umar rassembla ses proches et ses enfants et leur dit : « *J'ai entendu le Prophète, sallallahu 'alayhi wa sallam, dire ((Le jour de la Résurrection, on dressera un étendard à tout traître)). Nous avons prêté serment d'allégeance à cet homme, suivant l'allégeance d'Allah et de Son Messager. Or, je ne connais pas de trahise plus immense que de prêter allégeance, suivant celle d'Allah et de Son Messager, puis de le combattre. Si je venais à savoir que l'un de vous a trahi ou a prêté serment (à un autre) dans cette affaire, alors cela marquerait la fin de toute relation entre lui et moi.* », Al-Boukhari 4/322.

<sup>213</sup> Mais Abou Hourayra serait probablement l'un des plus grands inventeurs de hadiths. Source : <https://islamlab.com/abou-hourayra-avoue-inventer-un-hadith/>

<sup>214</sup> Éviter les questions non-concrètes, <https://www.havredesavoir.fr/eviter-les-questions-non-concretes/>

<sup>215</sup> 4 - Comment concilier destin et libre arbitre, <http://droitmusulman.typepad.com/blog/page/855/>



Notes : Donc, tous ces versets et hadiths condamnent catégoriquement toute réforme ou innovation en islam. Bien que je connaisse aussi beaucoup de musulmans acceptant de relativiser et contextualiser l'application de tel ou tel verset, décidant d'appliquer un moratoire, pour eux<sup>216</sup>, en les rendant « suspendus », à défaut d'être abrogés.

Selon Kamel H. « *Malheureusement, l'islam n'est idéologiquement pas réformable puisqu'il réfute de manière totalement absolue toute modification (6.115, Bukhari 3.49.861 etc. ...)* ».

Selon Razika Adnani « *La réforme de l'islam est une réforme de l'islam tout court et elle ne se fera pas indépendamment des autres pays musulmans. Croire qu'on peut réformer l'islam en France pour créer en France un islam spécifique à la France qui serait républicain et moderne, alors que dans les autres pays musulmans il continuerait d'être figé et pratiqué dans sa version traditionnelle, est une utopie* ».

## 45 Annexe : Hadiths dénigrant les poètes et la poésie

Bukhari, Livre 73, n° 176. Rapporté par Abu Huraira. L'apôtre d'Allah a dit : « ***Il vaut mieux pour quiconque d'entre vous avoir le corps rempli de pus qui le consume, que de l'avoir rempli de poésie.*** ».

## 46 Annexe : Signification de certains mots, dans l'islam, différente de celle, dans le christianisme

*Injuste* : Celui qui ne veut pas se convertir à l'islam, qui reste mécréant.

*Paix* : Pour l'islam, la paix est une trêve, comme lors du traité d'Houdaybiya<sup>217</sup>. Dans l'esprit de certains musulmans, la paix ne sera obtenue que quand le monde entier sera entièrement acquis à l'islam<sup>218</sup>.

*Guerre* : La guerre et la lutte contre les ennemis d'Allah est considérée comme une bonne œuvre, pour l'islam.

*Miséricorde* : Pour certains musulmans, un musulman peut tuer un mécréant, par « miséricorde » pour ses autres coreligionnaires, quand il empêche, par son meurtre, le mécréant de « contaminer », par sa mécréance, les musulmans.

*Mécréant* : celui qui n'est pas musulman.

## 47 Annexe : Exemples de taqiya et de foutage de gueule à destination des non-musulmans

Dans le cadre de la prédication (Dawa), certains musulmans n'hésitent pas à abuser, à mentir aux non-musulmans, pour leur donner une version adoucie, édulcorée, fallacieuse de leur religion \_ présentée alors comme tolérante, pacifique ...

Voici quelques exemples et témoignages, cette liste n'étant pas exhaustive :

*Kemal* : « Je suis sidéré et fatigué face à la trentaine d'expressions universelles « scientifiques » avec lesquelles les musulmans nous martèlent par manque d'argumentation, et surtout, quand la soutane blanche de l'islam trouve expression dans la philosophie intelligente profonde et absurde. Ils poussent parfois l'ineptie jusqu'à déclarer avec insolence qu'on est ignorant et *qu'on devrait se documenter sur le « vrai » islam* qui devrait être sûrement un concept

---

<sup>216</sup> Suspension des actions en justice, des obligations de paiement.

<sup>217</sup> Cf. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Trait%C3%A9\\_d%27Houdaybiya](https://fr.wikipedia.org/wiki/Trait%C3%A9_d%27Houdaybiya)

<sup>218</sup> Carl-Gustav Jung, médecin psychiatre suisse (1875-1961) : "*La religion d'Hitler est la plus proche qui soit de l'islamisme, réaliste, terrestre, promettant le maximum de récompenses dans cette vie, mais avec ce Walhalla façon musulmane avec lequel les Allemands méritoires peuvent entrer et continuer à goûter le plaisir. Comme l'islamisme, elle prêche la vertu de l'épée*".

Bertrand Russell, mathématicien, logicien, philosophe, épistémologue, homme politique et moraliste britannique (1872-1972) : "*L'islam et le bolchevisme ont une finalité pratique, sociale, matérielle dont le but est d'étendre leur domination sur le monde*".

extraterrestre, du fait que personne n'est capable de nous donner sa vraie définition, à part celle de *nous dire que l'islam signifie « paix » alors qu'il signifie soumission* sans se poser des questions. Ces expressions que tout le monde a entendues ont toute leur signification et sont :

- L'islam signifie paix et tolérance, c'est une religion de paix.
  - *L'islam soutient la science et le savoir* (Pourtant, en termes de brevets scientifiques et de prix Nobel, ce sont les derniers de la classe).
  - *L'islam soutient l'éducation même pour les femmes* (Une petite faveur).
  - *L'islam défend les droits de la femme* (Mais il faut qu'elles soient soumises)
  - *Vous ne comprenez pas l'islam* (Les musulmans, pourtant, en majorité, ne lisent pas le coran et connaissent rien de l'histoire et de la vie de Mahomet<sup>219</sup>).
  - Non, ça n'a rien avoir avec le vrai islam !
  - Vous êtes seulement raciste.
  - Vous n'avez pas lu le coran (Très rares les musulmans qui ont lu le coran : il leurs fait peur)
  - Vous devez vous documenter sur l'islam avant de dire n'importe quoi.
  - Vous dites un ramassis de conneries sur l'islam.
  - *Vous sortez ce verset de son contexte.*
  - Vous êtes un mécréant : « Kafir ».
  - Vous êtes islamophobe.
  - *Vous n'avez pas lu le coran correctement.*
  - Vous ne comprenez rien de rien...
  - *Vous négligez le contexte* [Pr normalement, la contextualisation est interdite, car le Coran est la parole créée de Allah, valable en tout lieu et tout temps].
  - Les chiites ne sont pas de vrais musulmans.
  - Les alaouites ne sont pas de vrais musulmans.
  - Les salafistes ne sont pas de vrais musulmans.
  - Vous n'écoutez que les médias (manipulés ...).
  - *Vous avez lu une mauvaise traduction du coran* (Car couper la main aux voleurs, recommandé dans le coran, devient chatouillez les pieds dans une autre langue)
  - Vous n'avez pas compris le coran [le Coran est très complexe, il n'est pas à la portée de tout le monde].
  - Les autres religions sont fausses et falsifiées.
  - Nous somme, dans notre pays, les vrais musulmans.
  - *Le coran est intraduisible, il faut le lire en arabe* (Ils sont certains que Allah est arabe et ne comprend que la langue arabe). Et, ce qui est paradoxal c'est le fait que la traduction en français est moins violente que la version originale en arabe, et je donnerai comme exemple le mot « tuer » les mécréants en arabe qui devient « combattre » les mécréants, en français.
  - Vous devez voir le contexte historique avant de juger.
  - Ce ne sont pas de vrais musulmans.
  - Le coran est complet et l'islam est une vérité.
  - Pour comprendre les versets violents, il faut lire avant et après le verset en question pour comprendre le contexte.
  - Ce sont les juifs qui contrôlent le monde et oppriment les palestiniens.
  - C'est la faute de l'impérialisme et le sionisme tout ça.
  - Notre ennemi ce sont les américains, complices des juifs.
  - Vous dites n'importe quoi ! Vous nous manquez de respect.
  - Si tout le monde appliquait la charia de l'islam le monde serait meilleur et la vie beaucoup mieux.
- Ce n'est pas pour rien que la plupart des musulmans adorent leurs dictateurs et adorent qu'on leur mente en leur affirmant que l'islam a un bel avenir. Je pense que ça les rassure de rester prisonniers de leur bunker mental et honorablement aisés dans la consolation de l'ignorance ».

De Saïd :

« Guide pour débattre en faveur de l'islam :

---

<sup>219</sup> Selon Bijan Id : « Une majorité de ces gens-là ne connaît pas les textes polémiques de l'islam ou bien sont trompés par les discours des Oulémas maquilleurs comme Tariq Ramadan ou Adnan Ibrahim ».

- 1) Ecrire un message indéchiffrable. De cette façon, votre publication sera difficile à lire et personne ne pourra répondre.
- 2) Chaque fois que quelqu'un présente un verset du Coran, que vous êtes incapable de défendre, dites qu'il est hors contexte.
- 3) Chaque fois que quelqu'un présente un Hadith, que vous êtes incapable de défendre, affirmez que ce Hadith n'est pas fiable ... même s'il est sahih et moutawattir et qu'il figure dans bukhari, muslim, thimirdi, sunan ibn majah, ou abou dawoud.
- 4) Quand quelqu'un vous présente des sources du Coran, de la Sîra et des Hadiths, dites-lui que le Coran et le Hadiths ne peuvent être clairement compris qu'en arabe.
- 5) Lorsque quelqu'une personne vous présente le Coran et les hadiths et vous prouve qu'elle comprend l'arabe, dites que ces versets sont pour une période de temps spécifique et qu'ils ne peuvent être plus appliqués aujourd'hui.
- 6) Lorsque vous ne pouvez répondre à aucune question, dites que l'islam est la religion dans le monde avec la croissance la plus rapide et que bientôt le monde entier va croire.
- 7) Quand quelqu'un présente des preuves que l'islam n'est pas la religion avec croissance la plus rapide et qu'au contraire qu'il y'a une forte vague d'athéisme dans tous les pays arabes, dites que ces chiffres sont biaisés et compilés par les chrétiens et les juifs.
- 8) Présentez-lui ensuite tous les miracles scientifiques du Coran. Quand quelqu'un vous prouve que la science dit le contraire, dites-leur qu'elles sont biaisées et que vous ne faites confiance qu'au Coran. C'est bien connu que les scientifiques sont des menteurs. Ils ont fait des films pour nous faire croire que la terre est ronde.
- 9.) Ensuite continuez à coller des versets aléatoires du Coran pour détourner l'attention.
- 10.) Enfin, lorsque vous êtes totalement en fuite, et qu'il vous parle de sujets dérangeants tels que l'esclavage, maudissez-le et menacez-les avec le feu de l'Enfer et dites qu'il n'est pas digne de l'Islam. N'oubliez pas de mentionner "soumyoun, boukmoun, oumyoun". Ils sont sourds, muets et aveugles ».

Karim : « Il y a trois ans, j'ai demandé à ma nièce ce qu'elle pense d'un homme frapper une femme et elle a dit que l'enfer, ce ne serait pas une chose horrible, et je l'ai informée, en la choquant, que l'islam l'autorise. Elle me regarde avec incrédulité. Et puis elle m'a dit que je devais vérifier, à nouveau, ceci. La ligne de fond ici est que *la plupart des musulmans n'ont aucune idée de leur religion et que pourtant ils la défendent férocement* ».

David B. : « Lorsque je publie des versets pour prouver la violence et la supercherie de l'islam, les musulmans me reprochent de *prendre les versets à la lettre, ou de les sortir de leur contexte*.

Je suis désolé mes frères, mais ces versets je les prends à la lettre, tout comme vous prenez à la lettre les versets qui interdisent la consommation de porc et d'alcool.

Tout comme vous prenez à la lettre les versets annonçant l'unicité de Allah.

Tout comme vous prenez à la lettre les versets faisant de Mohamed le dernier des prophètes.

Vous prenez à la lettre lorsqu'il s'agit de faire croire que l'islam est une religion de paix, en citant par exemple que "Tuer un homme c'est comme tuer toute l'humanité", oubliant que ce verset, en plus d'être tronqué, est abrogé.

Est-ce un simple hasard que tous les versets qui sont susceptibles de porter atteinte à l'image de l'islam doivent être "interprétés" tandis que les versets doux sont pris à la lettre ? ».

Majid Oukacha : « 1) Il y a le relativisme juridique (il y a aussi pire ailleurs qu'en terre d'islam). Exemple « Et la Bible, c'est mieux<sup>220</sup> ? » [Mieux que le Coran, concernant le respect des droits de l'homme ? Alors qu'on ne parle pas de l'époque de la Bible, dans l'Antiquité, mais du 21<sup>e</sup> siècle].

2) Toutes les traductions dans les autres langues sont mauvaises<sup>221</sup>. En sortant un argument comme « Allah n'a jamais dit qu'il faut tuer ». La parole d'Allah serait mal retranscrite [Pourtant, ce sont des professionnels qui les ont traduits].

3) Il faut « décoraniser le Coran » : il faut comprendre le sens de ce verset (il faut tuer), par son sens opposé. Par exemple, la loi qui interdit de manger le porc est une métaphore. Frapper une femme doit être pris dans un sens métaphorique.

<sup>220</sup> Or 90% des chrétiens se focalisent sur le nouveau testament. Et en occident, ils respectent les droits de l'homme.

<sup>221</sup> Alors que ces traductions sont réalisées des universitaires souvent islamologues, qui connaissent l'islam et l'arabe sur le bout des doigts.

4) *Il faut contextualiser le Coran.* Ces punitions (5.38<sup>222</sup>, 4.34<sup>223</sup> ...) étaient valables à l'époque, liées au contexte de l'époque. Ce sont des lois limitées dans le temps, elles ne sont plus valables maintenant. Ces textes sont révolus (comme sur l'héritage pour les femmes ou pour l'esclavage etc.) ou abrogés [Malheureusement, le Coran n'a pas indiqué de limite de temps ou géographiques, pour ces versets, ordonnant ces punitions. De plus, la plupart des écoles coraniques refusent de contextualiser le Coran].

5) Le Coran est complexe et n'est compréhensible que par un petit nombre de savants [Pourquoi un texte complexe serait plus divin qu'un texte simple].

6) Beaucoup d'imams, en France, en se présentant comme progressistes, mais en fait, vous enfument et cherchent à endormir la vigilance des citoyens. »<sup>224</sup>.

Ayaan : « L'Occident a essayé différentes manières de convertir, assimiler et séduire les Musulmans vers la modernité. Aucune de ces approches n'a réussi. Pendant ce temps, notre vénération pour la raison fait de nous des proies faciles pour un prédateur sans pitié, malhonnête et extrêmement agressif. ».

Divers arguments relevés : « *Vous n'êtes qu'un raciste.*

*Vous êtes un facho.*

*Vous n'êtes qu'un haineux.*

*Vous êtes certainement membre du FN .*

*Vous n'êtes qu'un islamophobe.*

*Le Coran interdit de tuer.*

*Islam signifie « paix ».*

*L'islam dit de respecter les autres religions.*

*L'islam respecte les femmes.*

*Vous faites la même interprétation que les extrémistes.*

*Vous ne connaissez rien à l'islam.*

*Vous ne pouvez pas comprendre le Coran.*

*Tout est une question d'interprétation.*

*Vous citez les versets hors contexte.*

*Il faut tenir compte du contexte.*

*Il faut lire le Coran en arabe.*

*Toute La science actuelle était déjà dans le Coran.*

*Le Talmud (ou la Bible) est rempli d'horreurs.*

*Et l'Inquisition ? et les croisades ?*

*Ce sont les musulmans qui ont rebâti l'Europe après la guerre.*

*Le vrai danger, ce sont les sionistes.*

*Ce groupe terroriste est une création du Mossad, de la CIA, de la France, de l'Occident etc.*

*Ce sont des marionnettes dont les USA tirent les ficelles.*

*Les salafistes ne sont pas de vrais musulmans. Ce ne sont pas des musulmans ».*

Jahanshah, réfugié iranien : « *Sans croire aucune religion, en tant qu'un Iranien, je sais que le mensonge est un principe utilisé par la secte chia islam (chiite) et il est couramment pratiqué, par les Mollahs, pour cacher leurs crimes et leur corruption. D'une manière quotidienne, Taghieh [taqiya], est pratiqué par les Mollahs. C'est très connu en Iran. Cela fait partie du credo de la secte chia (chiite). Certains théologiens disent Taghieh est aussi permis dans l'islam Sunnite. Khomeini lui-même, dès son arrivée en Iran, a carrément reconnu l'avoir utilisé. En effet, lorsqu'un journaliste étranger a eu le courage de demander à Khomeini les raisons des contradictions entre ses paroles à Paris et ses actes à Téhéran (Téhéran), il a dit "j'ai fait de Khodeh", un autre terme pour Taghieh. Il a utilisé le mot خدعه = astuce [Khodeh] qui est un synonyme de Taghieh ».*

---

<sup>222</sup> « *Le voleur et la voleuse, à tous deux coupez la main, en punition de ce qu'ils se sont acquis, et comme châtiment de la part d'Allah. Allah est Puissant et Sage* » (Coran 5:38).

<sup>223</sup> « *[...] Pour celles qui se montrent insubordonnées, commencez par les exhorter, puis ignorez-les dans votre lit conjugal et, si nécessaire, corrigez-les [frappez-les] [...]* » (Coran 4:34).

<sup>224</sup> Cf. C'est quoi la taqiya, Majid Oukacha, <https://www.youtube.com/watch?v=DURU6yByFK>

Lina : « Notez bien que le premier article de la Déclaration des Droits de l'homme en islam, que nous vantent tellement les islamistes, ne contient pas une égalité de "droits" [entre homme et femme, entre musulmans et non-musulmans]. Notez aussi le "Personne n'est supérieur à personne, sauf par la piété et les bonnes œuvres". Comme ces bonnes œuvres sont d'abord l'observance des cinq piliers de l'islam, à commencer par la profession de foi et la prière, on comprend que ceux qui font les prières et récitent la chahada sont supérieurs au commun des humains. Et voilà, le tour est joué: on vous a bien indiqué votre infériorité en un tournemain, tout en parlant d'égalité. La taqiya, mes chers, c'est tout un art ! ».

#### 47.1.1 La Déclaration des droits de l'homme en islam

La *Déclaration des droits de l'homme en islam*, adoptée au Caire le 5 août 1990 par l'Organisation de la conférence islamique (OCI), est une adaptation particulière de la Déclaration universelle des droits de l'homme aux pays musulmans. *Cinquante-sept États [musulmans] l'ont ratifiée.*

Cette adaptation se traduit notamment par une forte imprégnation religieuse, l'affirmation de la primauté divine, la limitation de la liberté de choisir sa religion et d'en changer et par l'inégalité des droits entre l'homme et la femme<sup>225</sup>.

#### 47.1.2 Charte arabe des droits de l'homme

La Charte arabe des droits de l'homme, adoptée en mai 2004, à Tunis, lors du 16e Sommet de la Ligue des États arabes, est entrée en vigueur le 15 mars 2008. Les sept premiers pays ayant ratifié la Charte sont : la Jordanie, l'Algérie, Bahreïn, la Libye, la Syrie, la Palestine et les Émirats arabes unis. Le e préambule de la Charte que son article 2-C assimilent le sionisme à une forme de racisme. Son élimination est considérée comme un devoir.

L'égalité femme-homme y est plusieurs fois mentionnée, en mentionnant la "*discrimination positive introduite au profit de la femme par la Shari'a islamique et les autres lois divines*" (article 3).

*L'article 7-1 de la Charte arabe des droits de l'homme autorise l'application de la peine de mort aux mineurs.* Or une telle peine est pourtant formellement interdite par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (article 6-5) et la Convention relative aux droits de l'enfant (article 37)<sup>226</sup>.

## 48 Annexe : Stratégies destinées à « noyer le poisson » ou à tromper

En 14 siècles de Dawa, certains musulmans les plus convaincus (c'est à dire les plus "fanatiques") ont pu développer et roder des milliers de stratégies, pour réfuter les arguments des adversaires de l'islam, pour ne pas répondre honnêtement aux questions, dont celles qui posent sincèrement des questions morales à certains musulmans et non-musulmans, pour donner une fausse apparence d'unanimité autour de l'islam et du Coran, et pour ne pas avoir l'honnêteté et le courage de remettre en cause leur religion. C'est même assez impressionnant.

Voici quelques exemples de ces stratégies (souvent en rapport avec le principe de la Taqiya) :

Le Coran contient des versets sur le meurtre des kouffars (des mécréants), ou les forçant à vivre sous la servitude comme dhimmi et à payer une lourde taxe appelée Jizya<sup>227</sup>. *Sinon, le Dhimmi doit s'en remettre, sans cesse, pour toute décision, aux musulmans, de toutes les manières que ce soit.* Mais les musulmans cachent le plus souvent cette réalité<sup>228</sup>.

---

<sup>225</sup> Déclaration des droits de l'homme en islam, <https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9claration-des-droits-de-l%27homme-en-islam>

<sup>226</sup> Charte arabe des droits de l'homme, <https://fr.wikipedia.org/wiki/Charte-arabe-des-droits-de-l%27homme>

<sup>227</sup> Une taxe qui est perçue à charge des dhimmis et qui est nommée ainsi car elle est établie en échange de la protection qui leur est garantie. Source : Djizîa ou jizya, <https://fr.wikipedia.org/wiki/Djiz%C3%AEa>

<sup>228</sup> Quand un musulman connaît et maîtrise parfaitement le Coran et les hadiths (et c'est le cas avec certains salafistes et « wahhabistes ») et qu'il professe pourtant une utilisation erronée ou à contre-emploi de versets et de hadiths, face à un non-musulman, j'ai alors parfois tendance à le soupçonner de pratiquer la taqiya.

Cela peut être le fait de dissimuler le fait que Mahomet était propriétaire d'esclaves<sup>229</sup>, qu'il a lancé des actions de pillage (razzias)<sup>230</sup>, avec ses fidèles et soldats, qu'il se réservait un cinquième du butin du pillage<sup>231</sup>, qu'il a fait lapider des femmes<sup>232</sup>, qu'il a fait décapiter des prisonniers<sup>233</sup>, qu'il a fait assassiner des opposants qui le critiquaient<sup>234</sup>, qu'il a eu une relation sexuelle avec une enfant de 9 ans, Aïcha (qu'il avait épousé auparavant, lorsqu'elle avait 6 ans)<sup>235</sup> etc.

#### 48.1 Citer des versets pacifiques, en général, abrogés

Une stratégie est de citer uniquement les passages pacifiques du coran de la période mecquoise pré-Hégire, sachant bien que ces passages furent abrogés par des versets belliqueux / intolérants médinois post-hégire postérieurs<sup>236</sup> (après 622) (voir ci-après) :

---

<sup>229</sup> Voir, plus loin, le chapitre « Taqiya sur l'esclavage ».

<sup>230</sup> Liste des expéditions de Mahomet, [https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste\\_des\\_exp%C3%A9ditions\\_de\\_Mahomet](https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_exp%C3%A9ditions_de_Mahomet)

« Comme il fallait aussi assurer la vie matérielle de la communauté, Mahomet n'hésita pas à envoyer quelques hommes piller, pendant la trêve sacrée du mois de rajah, une caravane venant de Syrie en direction de la Mekke. Mais, lorsqu'ils voulurent recommencer, les Médinois se heurtèrent à une troupe de Mekkois : ce fut la bataille de Badr, en l'an 2 de l'Hégire, où les Croyants mirent en déroute leurs adversaires, qui laissèrent quarante-neuf d'entre eux sur le terrain ». Source : L'islam, Dominique Sourdel, PUF, coll. Que sais-je, n° 355, 1962, page 14.

<sup>231</sup> "Ils t'interrogent au sujet du butin. Dis : « *Le butin est à Allah et à Son messenger.* » Craignez Allah, maintenez la concorde entre vous et obéissez à Allah et à Son messenger, si vous êtes croyants" (8.1).

« Et sachez que, de tout butin que vous avez ramassé, le cinquième appartient à Allah, au messenger, à ses proches parents, aux orphelins, aux pauvres, et aux voyageurs (en détresse) [...] » (8.41).

<sup>232</sup> Versets du Coran et hadiths sur la lapidation, <http://www.doc-developpement-durable.org/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam/Lapidations.htm>

<sup>233</sup> Batailles de Mahomet, [https://fr.wikipedia.org/wiki/Batailles\\_de\\_Mahomet](https://fr.wikipedia.org/wiki/Batailles_de_Mahomet)

<sup>234</sup> List of Killings Ordered or Supported by Muhammad, <https://wikiislam.net/wiki/List-of-Killings-Ordered-or-Supported-by-Muhammad>

<sup>235</sup> "Selon les sources religieuses sunnites du corpus du hadith, Aïcha avait 6 ou 7 ans quand elle s'est mariée à Mahomet et le mariage ne fut pas consommé avant qu'elle n'atteigne la puberté à l'âge de 9 ou 10 ans, vers 623".

Source : <https://fr.wikipedia.org/wiki/A%C3%AFcha>

"Aïcha a rapporté jouer avec les poupées en présence du prophète. [...] Aïcha n'était qu'une petite fille, n'ayant pas encore atteint l'âge de la puberté". Sahih Bukhari Volume 8, Livre 73, Numéro 151

Aïcha a dit : "J'avais six ans lorsque le Prophète m'épousa, neuf ans lorsqu'il eut effectivement des relations conjugales avec moi". Puis elle relatait : "... Ma mère, 'Umm Rûmân, vint me trouver tandis que j'étais sur une balançoire... elles se mirent à me parer. J'avais à peine fini, que l'Envoyé d'Allah entra, lorsqu'il était encore le matin. Alors on me remit entre ses mains.", Hadith 114 dans le Sahîh de Muslim.

Aïcha a rapporté : "J'avais l'habitude jouer avec les poupées en présence du prophète, et mes amies filles jouaient aussi avec moi. Quand l'Apôtre d'Allah entra (l'endroit où je vivais) elles avaient l'habitude de se cacher, mais le Prophète les appelait pour qu'elles se joignent et jouent avec moi. Le jeu avec des poupées et des représentations similaires est interdit, mais il était autorisé pour Aïcha à ce moment, parce qu'elle n'était qu'une petite fille, n'ayant pas encore atteint l'âge de la puberté". Sahih Bukhari Volume 8, Livre 73, Numéro 151

"Aïcha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a rapporté que l'apôtre d'Allah (que la paix soit sur lui) l'a épousée quand elle avait sept ans, et elle a été conduite à sa maison comme une épouse quand elle avait neuf ans, et ses poupées étaient avec elle, et quand il (le Prophète) est mort, elle avait dix-huit ans". Sahih Muslim 8:3311.

Sahih Bukhari Volume 7, Livre 62, Numéros 64-65, Sahih Bukhari 5:58:234, Abu Dawud 2:2116 : "elle avait six ans et il a consommé son mariage quand elle avait neuf ans".

"Aïcha était une fillette de six ans ; elle était âgée de neuf ans quand il a consommé le mariage", Sahih Bukhari 5:58:236, Sahih Bukhari 7:62:88, Abu Dawud 41:4915.

<sup>236</sup> Citer uniquement les passages pacifiques du coran, sachant bien que ces passages furent abrogés par des versets belliqueux.

Le verset « Nulle contrainte en religion ! » (2.256)<sup>237</sup> (verset plus ancien) aurait été abrogé<sup>238</sup> par :

« Désirent-ils une autre religion que celle d'Allah, alors que se soumet à Lui, bon gré, mal gré, tout ce qui existe dans les cieux et sur terre, et que c'est vers Lui qu'ils seront ramenés ? » (Sourate 3.83) (verset plus récent).

D'ailleurs, ce texte exact du verset 2.256 et du verset suivant 2.257 est :

« 256. Nulle contrainte en religion ! Car le bon chemin s'est distingué de l'égaré. Donc, quiconque mécroit au Rebelle tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Et Allah est Audient et Omniscient. 257. Allah est le défenseur de ceux qui ont la foi : Il les fait sortir des ténèbres à la lumière. Quant à ceux qui ne croient pas, ils ont pour défenseurs les Tagut, qui les font sortir de la lumière aux ténèbres. Voilà les gens du Feu, où ils demeurent éternellement ».

On constate donc, que la lecture de l'ensemble de ces deux versets n'incite pas finalement à la tolérance religieuse. Il faut juste que *l'apostat ait conscience que, par son acte, il va brûler éternellement en enfer.*

Le verset « Autorisation est donnée à ceux qui sont attaqués (de se défendre) – parce que vraiment ils sont lésés ; et Allah est certes Capable de les secourir » (22.39) (verset plus ancien) aurait été abrogé par :

« Après que les mois sacrés expirent, tuez les associateurs où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade. Si ensuite ils se repentent, accomplissent la Salat et acquittent la Zakat, alors laissez-leur la voie libre, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux. » (9.5) (sourate plus récente).

Selon un musulman, Kadour, « si le coran maudits les juifs, il justifie cela dans tous les versets [Mais] ceux concerné par ces versets ne sont pas tous les juifs ou tous les chrétiens, comme le montre ce verset :

**2.62. Certes, ceux qui ont cru, ceux qui sont juifs, ceux qui sont chrétiens, ceux qui sont sabéens, quiconque d'entre eux a cru en Allah et au jour où l'esprit parvient à Allah et fait la purification de son âme, alors ils seront récompensés par leur Seigneur. Ils n'auront aucune crainte et il ne seront pas affligés.**

Mais Kadour oublie de préciser que ce verset ne concerne que les juifs, les chrétiens, tous les non-musulmans, qui se sont convertis à l'islam (pas les autres qui refusent de se convertir à l'islam).

Des musulmans utilisent régulièrement le verset 109.6, pour démontrer que l'islam est tolérant envers les autres religions :

109.6. *A vous votre religion, et à moi ma religion.*

Mais le titre de cette sourate 109, pré-hégire (tolérante) est quand même « *Al-Kāfirūne* (les infidèles / les négateurs) ».

## 48.2 Botter systématiquement en touche

Mahmoud : « *Vous n'allez pas me faire du copier-coller quand même !!! Moi aussi je peux jouer à cela !* ».

---

<sup>237</sup> « Dans chaque colloque les musulmans nous cassent les oreilles avec le verset coranique suivant : 'Nulle contrainte dans la religion ! La bonne direction s'est distinguée du fourvoiement. Quiconque mécroit aux idoles et croit en Allah, tient à l'attache la plus sûre et imbrisable. Allah est écouteur, connaisseur' (2.256) ». Source : Sami Aldeeb : *La signification du verset coranique « Nulle contrainte en religion »* : « aucun exégète ne laisse la liberté de choix aux polythéistes », <http://memri.fr/2016/06/13/sami-aldeeb-la-signification-du-verset-coranique-nulle-contrainte-en-religion/>

<sup>238</sup> Les « savants musulmans » ne sont pas toujours d'accord sur l'abrogation ou non d'un verset. Selon le "savant" AbdeSalam Abou Yahya, ce verset 2.256 "n'est ni abrogé, ni abrogeant". Source : Pas de contrainte en religion, <http://vers-le-firdaws.blogspot.fr/2017/12/pas-de-contrainte-en-religion.html>

Moi : « Mahomet n'a, à plusieurs reprises, respecté, dans l'esprit, des traités, qu'il avait lui-même validé, la manipulation étant d'arriver à sauver les apparences, en trouvant le bon prétexte pour rompre le traité quand il était en position de force, comme dans le cas de la rupture du traité de d'Houdaybiya »<sup>239</sup>.

Réponse de Mahmoud : « pour l'histoire de Houdaybia, il faut bien se renseigner avant de parler ».

### 48.3 Dissimulation (taqiya) des sujets délicats

Dissimulation des sujets délicats à traiter et/ou fâchant ceux [parmi les musulmans] convaincus, exempts de doute, qu'ils ne veulent pas aborder.

#### 48.3.1 Cacher ou édulcorer la version traduite d'un ouvrage arabe destinée aux kufir

« On ne peut les comprendre [les fatwas] que si l'on connaît l'arabe, car les sites qui les servent ne les traduisent pas : leurs départements français et anglais pratiquent la dissimulation.

D'où la nécessité, pour faire circuler ces textes en Occident, de prôner ou d'imposer l'usage de l'arabe. Ce que font les islamistes en France »<sup>240</sup>.

« Dans un précédent livre<sup>241</sup>, j'ai publié les fac-similés tirés d'un best-seller édité à Paris [...] Certaines traductions censurent publiquement le passage original arabe du best-seller en question, qui dit que violer est un acte de « compassion », de la part de leur maître qui satisfait ainsi l'appétit sexuel de l'esclave de sexe féminin ».

Certaines traductions du Coran sont édulcorées, moins violentes que la version originelle en Arabe (par exemple celle en Français du site : <http://www.islam-fr.com> ).

### 48.4 Affirmer, qu'en islam, il est nécessaire de dire la vérité

Selon Afif D., « Il faut dire la vérité et ne pas la cacher. Avec le verset, ci-après, il ne faut dire que la vérité :

2.42. N'habilitez pas la vérité avec de l'erreur. Ne cachez pas la vérité, alors que vous savez.

4.135. O vous qui croyez ! Quand vous témoignez devant Allah, tenez-vous-en fermement à l'équité, même si le témoignage risque de se retourner contre vous, ou contre vos pères et mères et contre vos proches ; et peu importe que l'affaire concerne un riche ou un pauvre, car Allah sera pour l'un comme pour l'autre un meilleur protecteur. Ne vous laissez pas entraîner par la passion, au risque d'être injustes ; mais si vous atermoyez, ou si vous vous abstenes de témoigner, sachez que Allah est bien informé de ce que vous faites.

Ce verset vous oblige même à témoigner contre vous-mêmes, ce que le 5<sup>ème</sup> amendement épargne aux américains ! ».

**Note** : dans cette phrase « Ne cachez pas la vérité », du verset 2.42, il faut encore savoir ce que l'on entend par le mot « Vérité » (ici, on parle de vérité islamique, qui n'est pas nécessairement la vérité scientifique).

---

<sup>239</sup> a) *Traité d'Houdaybiya* — Wikipédia,  
<https://fr.wikipedia.org/wiki/Al-%E1%B8%A4udaybiya>  
[https://fr.wikipedia.org/wiki/Trait%C3%A9\\_d%27Houdaybiya](https://fr.wikipedia.org/wiki/Trait%C3%A9_d%27Houdaybiya)  
[https://en.wikipedia.org/wiki/Treaty\\_of\\_Hudaybiyah](https://en.wikipedia.org/wiki/Treaty_of_Hudaybiyah)  
[https://fr.wikipedia.org/wiki/Gage\\_de\\_l%27Arbre](https://fr.wikipedia.org/wiki/Gage_de_l%27Arbre)

b) *Al-Hudaybiya et les leçons de diplomatie du Prophète Mahomet*, Daniel Pipes, Middle East Quarterly, septembre 1999,  
<http://fr.danielpipes.org/8720/al-hudaybiya-diplomatie-prophete-mahomet>

c)

<sup>240</sup> Lina Murr Nehmé, *Tariq Ramadan, Tareq Oubrou, Dalil Boubakeur ce qu'ils cachent*, ibid, dans l'introduction.

<sup>241</sup> *Fatwas et caricatures*, Lina Murr Nehmé, Salvator, 2015.



## 48.5 Dissimulation de l'abrogation d'un verset

Plus généralement, utiliser un verset, en dissimulant le fait qu'il a été abrogé ("pas de contrainte en religion", Coran 2.256, "A vous votre religion, et à moi ma religion", Coran 109.6 ...).

Ou bien utiliser un verset tronqué ... en dissimulant sa partie violente et intolérante.

### 48.5.1 Utilisation des versets abrogés par Tariq Ramadan, Tareq Oubrou et Dalil Boubakeur

« Ainsi, un commandement d'Allah interdit au musulman d'obéir aux versets coraniques les plus anciens, s'ils ont été abrogés par des nouveaux. *Et quiconque enfreint ce précepte, s'enlise dans l'égarément et la mécréance. La charia le condamne même à mort s'il obéit à certains versets abrogés.*

[...]

Tariq Ramadan, Tareq Oubrou et Dalil Boubakeur exploitent les beaux versets qui se trouvent dans la partie du Coran datant de la période mecquoise. *Ils cachent à leurs auditeurs le fait que les plus beaux de ces versets ont été supprimés depuis le 7ème siècle, et remplacés par des versets médiocres qui les contredisent.*

*Tariq Ramadan, Tareq Oubrou et Dalil Boubakeur ainsi que beaucoup de leurs semblables savent que ces versets sont invalides. Mais ils bénéficient du droit de recourir à la dissimulation ou taqiya. Ils maquillent l'islam et donnent une douce apparence à ses enseignements. Ils citent ces beaux versets et s'en servent très souvent devant les « mécréants » ou leurs adversaires, occultant ainsi la face cachée et ténébreuse de l'arbre. Ils citent par exemple le verset « Pas de contrainte en religion », alors qu'ils savent qu'il a été abrogé par le verset « Tuez les polythéistes partout où vous les trouverez. Capturez-les, assiégez-les, dressez-leur toute embuscade possible. S'ils se repentent [de leur mécréance] et font les prières et paient les zakats [c'est-à-dire s'ils deviennent musulmans], relâchez-les, Allah est celui qui pardonne et fait miséricorde. » (Coran, 9.5).*

*Tariq Ramadan, Tareq Oubrou et Dalil Boubakeur connaissent très bien les nombreux autres versets coraniques qui sont condamnables, intolérables, incompatibles avec les lois occidentales et la Charte universelle des Droits de l'Homme. Mais ils s'abstiennent d'en parler dans leurs interventions publiques ou dans leurs écrits en langues européennes.*

Il s'agit surtout de ces versets coraniques xénophobes, raciaux, belliqueux qui ont abrogé les versets pacifistes, mais qui, du coup, incitent à la violence, à la guerre<sup>242</sup>, *enseignent l'hypocrisie (16.106), justifient l'irrespect des pactes et des serments (2.225), autorisent le pillage, le vol, la capture des femmes et des enfants et leur réduction en esclavage (8.41 et 8.69), légitiment le mensonge et la pratique de la taqiya (Coran 5.89, 16.106), promeuvent la polygamie, la débauche (4.3, 2.230 et 2.236, 33.50, 56.16-23), motivent la haine et le combat des Juifs et des Chrétiens (9.32-33, 9.36).*

[...] Ils y font allusion de temps en temps [au traitement que réserveraient [les musulmans] aux « mécréants » français si ceux-ci tombaient entre leurs mains]. Mais ils sont tellement habiles à citer des textes gentils, que les gens ne remarquent rien, faute de connaître les textes »<sup>243</sup>.

« En parlant tout le temps d'amour – et en ne signalant pas que cet amour ne concerne pas les chrétiens, ni les juifs, ni les athées, mais seulement les musulmans – Tareq Oubrou, Dalil Boubakeur et Tariq Ramadan trompent chrétiens, les juifs, les athées de France, d'Angleterre et d'ailleurs [...] »<sup>244</sup>.

« Il n'y a pas d'appel au meurtre dans le Coran, mais au combat. Et ce n'est pas un appel au combat contre les juifs, les chrétiens et les incroyants parce qu'ils sont juifs, chrétiens et incroyants, mais contre l'injustice, l'agression. Ce n'est

<sup>242</sup> *L'islam, sacrée violence - Textes fondateurs*, Malek Sibali, Editions de Paris, 1 août 2011.

<sup>243</sup> Lina Murr Nehmé démasque Tareq Oubrou et Tariq Ramadan ..., <https://www.youtube.com/watch?v=hkLaRRQI-FI>

<sup>244</sup> Lina Murr Nehmé, *Tariq Ramadan, Tareq Oubrou, Dalil Boubakeur ce qu'ils cachent*, ibid, page 14.

pas une question d'identité. », selon Tareq Oubrou, recteur de la grande mosquée de Bordeaux. « Il y a même des appels au combat contre des musulmans », précise-t-il<sup>245</sup>.

Est-ce que Tareq Oubrou ne jouerait-il pas ici sur les mots et sur le système abrogeant et abrogé ?

#### 48.6 Seul le Coran en arabe (non traduit) est valide

"Un verset traduit n'est pas valide, seul sa version originelle en arabe l'est".

#### 48.7 Adoption d'une posture systématiquement victimaire et recours aux théories du complot

Je suis innocent, l'Islam est innocent, c'est toujours de la faute de l'autre, de l'Occident, des sionistes ...

Ce n'est jamais la faute d'Islam. L'Islam n'a rien à avoir avec le terrorisme islamique. L'Islam est parfait. Pas d'amalgame.

André Simha : « *Ce sont eux-mêmes qui revendiquent leur statut en le rendant ostentatoire et conquérant. Une tyrannie qui se dit persécutée. Le comble, les persécuteurs se présentent comme des persécutés* ».

Laure : « *... au nom de cette religion on tue partout dans le monde et ce sont eux les victimes !* ».

Stéphane : « *Donc il y a des camps d'extermination de voilées<sup>246</sup> ? Sauf que les exterminateurs étaient du côté des voilées et les « génocidées » étaient des femmes chrétiennes, kurdes, Yézédies ...* ».

Miloud : « *Toute la rhétorique des fanatisés islamistes est fondée sur la victimisation* ».

X : « *Cela fait partie de la stratégie islamiste : plus c'est gros, plus cela fait le buzz. Et toujours chercher à associer "critique de l'idéologie religieuse islam" à l'antisémitisme* ».

Fernand : « *c'est la tactique de tous les agresseurs. Cela leur permet de se venger, de s'imposer, au nom de leur droit à la défense. C'est ainsi que Hitler a envahi la Pologne...* ».

#### 48.8 Stratégie de culpabilisation des non-musulmans

Une stratégie est de culpabiliser l'Occident, concernant la dette scientifique qu'il a contracté durablement envers la civilisation musulmane<sup>247</sup>.

Concernant ce dernier point, effectivement, la dette scientifique de l'Occident envers civilisation musulmane est très importante, *entre le 11 et le 12<sup>e</sup> siècles*. Mais ce dogme occulte ou minimise d'autres vecteurs de transmission de la science antique comme, par exemple, entre Byzance et Venise.

---

<sup>245</sup> Antisémitisme : "Il n'y a pas d'appel au meurtre dans le Coran, mais au combat contre l'injustice", J.D., 28/04/2018, <https://www.sudouest.fr/2018/04/27/antisemitisme-il-n-y-a-pas-d-appel-au-meurtre-dans-le-coran-mais-au-combat-contre-l-injustice-5012742-710.php>

<sup>246</sup> Zakia Meziani, présidente de l'association féministe et antiraciste « Identité plurielle » et ancienne candidate EELV aux élections cantonales en 2015, s'insurge contre l'interdiction du burkini (maillot de bain intégral) dans les piscines municipales. Alors que des associations ont tenté des coups de force pour l'imposer à Villeurbanne ou Grenoble, Zakia Meziani a réagi sur sa page Facebook à un sondage du Figaro interrogeant ses lecteurs sur le point de savoir si une loi était nécessaire sur le sujet.

CITATION :

Sinon, pour en finir et arrêter de tourner autour du pot :

1) Faut-il une loi pour rouvrir Dachau et y interner les femmes musulmanes « voilées » de France ?

OUI

NON

2) Faut-il une loi pour exterminer les femmes musulmanes « voilées » de France ? (Solution finale)

OUI

NON

Source : Profil Facebook de Zakia Meziani (Publication du 27 juin 2019 à 19h38).

<sup>247</sup> Mais curieusement, tout en utilisant la technologie occidentale (PC, smartphone, avion, voiture ...), ils ne reconnaissent aucune dette envers l'apport scientifique de l'Occident \_ théorie de la gravitation, de la relativité, de la sélection naturelle ...

Selon un historien spécialiste des Croisades, professeur d'histoire médiévale à l'Ecole normale supérieure de Lyon, Sylvain Gougenheim, les savants grecs et byzantins, réfugiés en Occident après la chute de Constantinople, ont été aussi des vecteurs de cette transmission. Il cite notamment un certain Jacques de Venise et son apport à l'abbaye du Mt Saint Michel<sup>248</sup>.

En 2008, un collectif de **56 chercheurs** en histoire et philosophie du Moyen Age, avait signé, dans le Libération du 30 avril 2008, un article intitulé "*Oui, l'Occident chrétien est redevable au monde islamique*"<sup>249</sup>, contestant la scientificité de sa démarche, en raison du fait qu'il a dit s'être inspiré de la méthode et des travaux de *René Marchand*, un auteur, d'extrême-droite<sup>250</sup> (et qui n'aime pas l'islam)<sup>251</sup>.

En 2008, ce qui m'avait frappé, dans ce genre de « démarche critique », est qu'au lieu de rester dans une polémique confidentielle entre médiévistes, certains ont préféré lancer une pétition médiatisée, faisant le procès (d'intention) d'une supposé islamophobie de l'auteur, *au lieu de s'attaquer, par une critique scientifique honnête, rationnelle et précise, aux arguments de ce même auteur*. Nous nous trouvons ici confronté à des « chiens de garde » d'une certaine orthodoxie historique officielle, imposant une vérité officielle, admise depuis longtemps, sans avoir examiné, d'une façon approfondie, le travail de Sylvain Gougenheim, pour voir s'il est sérieux, documenté ou bien partisan et malhonnête.

## 48.9 Rhétorique de l'inversion de la charge accusatoire

On l'appelle aussi la « rhétorique d'inversion de la charge accusatoire »<sup>252</sup> ou la « technique ou tactique de l'inversion accusatoire ».

Pour vous en donner une image, « *vous allez voir votre compagne et ou votre compagnon pour avoir une explication sur son comportement lors de votre dernière sortie. Au lieu de s'expliquer la personne va retourner la situation contre vous. Par exemple pour quoi tu m'as ignoré lors de cette soirée ? Réponse : mais enfin je ne t'ai pas ignoré ! Est-ce que tu as vu ton comportement ? J'ai eu honte je ne savais plus où me mettre. Et au lieu d'avoir l'explication que vous attendez vous vous retrouvez dans une situation inversée où vous devez vous justifier. Cela permet à l'autre de se sortir indemne de la situation, sans à avoir à argumenter et se remettre en question. C'est un outil courant dans les couples lorsque l'on tente de manipuler l'autre. C'est une technique que le pervers (structure perverse) maîtrise à merveille* »<sup>253</sup>.

Par exemple, si vous critiquez Mahomet sur le fait d'avoir eu à son service des esclaves, celui qui pratique cette technique accusera par exemple, les juifs d'avoir pratiqué l'esclavage (en trouvant des exemples dans la Bible), ou les occidentaux d'avoir pratiqué la traite atlantique (ou commerce triangulaire)<sup>254</sup> etc. Et les islamistes utilisent, sans fin, cette technique.

Si vous accusez les musulmans de pratiquer la taqiya, légitimée par Mahomet, envers les non-musulmans, on vous répondra par exemple, comme Mohammed, que : « *Jésus lui-même a enseigné à ses Apôtres d'être "rusés comme des serpents" dans leur mission avec les égarés [chrétiens]* ».

---

<sup>248</sup> *Aristote au Mont Saint-Michel. Les racines grecques de l'Europe*, Sylvain Gougenheim, Éditions du Seuil (L'Univers historique), 2008, 285 p.

<sup>249</sup> <http://www.islamlaicite.org/article906.html>

<sup>250</sup> Ayant collaboré à la « *Nouvelle Revue d'Histoire* », une revue classée à l'extrême-droite. Cf.

[https://fr.wikipedia.org/wiki/La\\_Nouvelle\\_Revue\\_d%27histoire](https://fr.wikipedia.org/wiki/La_Nouvelle_Revue_d%27histoire)

<sup>251</sup> Victimes de ces tentatives d'ostracisation ... des historiens (Olivier Pétré-Grenouilleau, Virginie Chaillou-Atrous, Sylvain Gougenheim, Georges Bensoussan), des philosophes (Marcel Gauchet, Pierre-André Taguieff), des politistes (Laurent Bouvet, Josepha Laroche), es sociologues (Nathalie Heinich, Stéphane Dorin), des économistes (Jérôme Maucourant), des géographes et démographes (Michèle Tribalat, Christophe Guilluy), des écrivains, journalistes et essayistes (Kamel Daoud, Pascal Bruckner, Mohamed Louizi) ...

<sup>252</sup> A ne pas confondre avec la technique, utilisée par un avocat, dans un tribunal, consistant à « Renverser la charge de la preuve ». Cf. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Renverser\\_la\\_charge\\_de\\_la\\_preuve](https://fr.wikipedia.org/wiki/Renverser_la_charge_de_la_preuve)

<sup>253</sup> *Inversion accusatoire*, Rodrigo Perinetti, Psychanalyste, <https://www.psychologue.net/questions/inversion-accusatoire>

<sup>254</sup> Occultant le fait que les musulmans ont pratiqué la traite orientale, durant 13 siècles.

*Mathieu 10:16 « Voici, je vous envoie comme des brebis au milieu des loups. Soyez donc rusés comme les serpents, et simples comme les colombes ».*

*Et pour sauver sa peau, Pierre a renié Jésus par trois fois (Mat 26.69-75) ».*

Certains Musulmans, au lieu de répondre objectivement aux critiques que vous portez contre leur religion ou sur l'attitude de certains musulmans, cherchent alors, en retour à vos critiques, à vous aiguiller sur un autre sujet sensible<sup>255</sup>, et à vous attaquer, *très souvent agressivement* – La meilleure défense étant l'attaque –, sur ce nouveau sujet, qu'il alimentera par beaucoup d'allégations difficiles à prouver, sujet qu'il suppose sensible pour vous, et qui pourra vous mettre en difficulté (je dirais même que c'est assez fréquent). Une façon d'éviter de discuter d'un sujet qui pourrait le mettre, lui-même, en difficulté. Celui lui permet *de détourner notre attention d'un sujet qui le fâche*.

Cette technique est très efficace et « piégeante », car elle vous conduit à discuter sur un sujet nouveau, que votre contradicteur lui connaît bien, qu'il a bien préparé, selon une rhétorique bien rôdée, surtout elle vous fait abandonner le sujet sensible de départ, sur lequel votre contradicteur ne voulait pas discuter (car sentant qu'il n'aurait pas le dessus).

Le but de cette tactique n'est pas d'être nécessairement honnête ... mais surtout d'avoir le dessus face à son adversaire (ou/et sur vous), de faire que l'islam ne perde pas la face et, en finale, de faire « gagner l'islam », par n'importe quel moyen.

#### 48.10 Usage pervers et détourné des mots

*« Mal nommer un objet, c'est ajouter au malheur de ce monde »*, Albert Camus, essai de 1944, paru dans Poésie 44<sup>256</sup>.

*« Toute forme de mépris, si elle intervient en politique, prépare ou instaure le fascisme »*, Albert Camus.

*« Tout ce qui dégrade la culture raccourcit les chemins qui mènent à la servitude »*, Albert Camus.

*« Rien n'est plus méprisable que le respect basé sur la crainte »*, Albert Camus.

Pour porter des coups de boutoir contre la laïcité<sup>257</sup> [qui empêche l'instauration d'un « délit de blasphème », voulu par les islamistes], les islamistes et leur association n'hésitent pas à manipuler les opinions publiques, par la manipulation des mots. Pour cela, ils utilisent souvent des arguments biaisés, des mots détournés de leur sens et pervers, parlant alors de la liberté, pour justifier une oppression, de laïcité ouverte, de laïcards (au sujet des laïques qui sont contre l'islamisme), de féminisme islamique, accusant les laïques qui combattent leur conception du monde totalitaire (intolérante) d'être des nazis, présentant l'interdiction du burkini, dans certains piscines, comme une « shoah » commise contre les musulmanes en burkini, alors que cette mesure d'interdiction a pour but d'empêcher un prosélytisme islamiste agressif, liberticide, dissimulé derrière l'offensive du burkini ... Et pour cela, ils n'hésitent pas à utiliser l'outrance. Ils parlent d'islamophobie, quand les laïques critiquent l'islam, pour faire croire qu'ils sont antimusulmans et xénophobes. Rien ne les arrête, dans la manipulation, en particulier, des mots.

Mahomet donnait lui-même l'exemple, quand il parlait de « pervers » et « d'injuste », au sujets des juifs et des chrétiens qui dénonçaient son prosélytisme agressif et intolérant et/ou qui s'opposaient à lui.

---

<sup>255</sup> « *Le djihad, c'est aussi combattre en déplaçant le sujet compromettant* », Bijan.

<sup>256</sup> « *Mal nommer un objet c'est ajouter au malheur de ce monde, car le mensonge est justement la grande misère humaine, c'est pourquoi la grande tâche humaine correspondante sera de ne pas servir le mensonge* », Albert Camus, In : « Sur une philosophie de l'expression », compte rendu de l'ouvrage de Brice Parain, Recherches sur la nature et la fonction du langage, éd. Gallimard, in Poésie 44, n° 17, p. 22., [https://dicocitations.lemonde.fr/citation\\_auteur\\_ajout/80929.php](https://dicocitations.lemonde.fr/citation_auteur_ajout/80929.php)

<sup>257</sup> Rappelons que la laïcité garantit la liberté de croire, de ne pas croire, de changer d'opinion et de croyance.

Les nazis utilisaient aussi la tactique du détournement et de la perversion des mots, pour mieux tromper l'ennemi et s'abuser soi-même. Les nazis avaient inventé une nouvelle langue (une novlangue) au contenu pauvre en idées et concepts philosophique etc. (empêchant tout questionnement et esprit critique).

Cf. *LTI - Lingua Tertii Imperii, Langue du Troisième Reich : carnet d'un philologue*, Victor Klemperer, 1947, [https://fr.wikipedia.org/wiki/Lingua\\_Tertii\\_Imperii](https://fr.wikipedia.org/wiki/Lingua_Tertii_Imperii)

Quant au nom d'une idéologie ou d'une religion, l'on se permet de mentir, de manipuler l'opinion et les croyants, c'est alors la porte ouverte, à tous les excès, au totalitarisme, au génocides ... à l'absence de toute garde-fou moraux.

Mentir aux autres est une forme de mépris à leur égard.

Benjamin : « *Je veux exprimer que certains versets témoignent d'une inversion, voire une perversion des valeurs morales normales et de la conscience morale. J'ai lu le Coran, et la description des juifs et des chrétiens y est tellement caricaturale et il y a de telles incitations implicites à la haine contre eux. Sinon, dans la Sourate 8, le butin (le pillage issu de razzias) devient un "bien". Et même le prophète touche au butin, en s'attribuant 1/5° de ce butin. Mais quel prophète, au monde, peut s'attribuer, ainsi, une part du butin d'un pillage, qu'il a lui-même ordonné ? C'est pourquoi je parle d'inversion ou de perversion des valeurs morales normales : les justes deviennent les injustes et réciproquement* ».

Lila : « *Encore faut-il comprendre qui sont les injustes et qui sont les maudits... en l'occurrence il s'agit des juifs et des chrétiens* ».

Jean-Pierre : « *C'est cette inversion des valeurs que je ne cesse de souligner dans l'idéologie islamique.*

*Accuser (le mécréant) masque toute culpabilité quant à ses avidités. Génial, non ! Faire de l'intolérance une vertu autorise ensuite à prendre pour vertu toute perversion. Et ainsi la haine du mécréant devient l'amour d'Allah. Reste à retraduire cela en mille provocations et pressions. À l'exemple du niqab avec pour fausse motivation secrète l'inégalité femme/homme. Idem la soumission d'apparence à Allah (étymologie, le-dieu) masque l'incommensurable prétention d'être « l'égal de Dieu » à travers son prophète et ainsi nouvel Adam « manger la pomme » (les désirs terrestres) dans les excès les plus radicalisés jusqu'au terrorisme adoubé par dieu ».*

## 48.11 Utilisation de sophismes

### L'argument d'agir pour l'égalité dont celle des chances devant l'emploi (voir ci-dessous)

Un argument islamiste, à destination des musulmanes, est *que vous êtes discriminées parce que vous êtes musulmanes*. Donc, sous-entendu, vous devez vous battre pour faire accepter le voile partout, au travail, dans les établissements et lieux publics ... C'est l'argument pro-voile de Rokhaya Diallo, aux Grandes Gueules de RMC : « *Toutes les femmes, quels que soient leurs choix vestimentaires, leurs choix religieux, doivent pouvoir accéder à un emploi* ». Elle accuse : « *Mais quel genre de féministe aspire à empêcher les autres femmes de se vêtir comme elles l'entendent ? La liberté pour vous, mais pas pour les autres ? Chaque femme doit pouvoir disposer librement de son corps -couvert ou non* ».

Au nom de cette supposée discrimination des femmes voilées, des associations islamistes (CCIF, Lallab ...) sont venue se plaindre de la France, au parlement européen et à l'ONU<sup>258</sup>.

---

<sup>258</sup> « *Le 2 juin dernier 2018, le Parlement européen, dans le cadre du European Youth Event, avait organisé un "débat sur le code vestimentaire : interdiction de la burqa et du burkini ?". Les intervenants musulmans n'étaient pas de simples musulmans. Ils adhèrent à l'idéologie des Frères Musulmans. La militante française était Hanane Karimi, doctorante en sociologie et féministe (selon elle). Elle est proche de Lallab, association "féministe", proche des Frères Musulmans. Lors de cette audition, elle et ses collègues se sont présentées comme féministes, défenderesses de la laïcité. Le voile est comparé, par elles, encore et toujours à la jupe et aux talons. Pour elles, le voile relèverait d'un libre choix. Les féministes universalistes ne seraient pas féministes. Ce n'est pas la première fois que le Parlement européen auditionne des islamistes ou des indigénistes se faisant passer pour de simples musulmans ou pour des militants antiracistes. Tariq Ramadan, Marwan Muhammad, Yasser Louati (ex-porte-parole du CCIF) ou Rokhaya Diallo ont déjà eu l'occasion de s'y exprimer et de dérouler toute leur logorrhée sur cette France qui serait raciste et*

Pour répondre à cet argument, « *il convient de souligner que si discrimination il y a, elle ne vise pas les musulmanes, mais des individus portant le voile qui symbolise aux yeux des démocrates une inégalité abjecte entre hommes et femmes. Le fait de parler ici de "femmes musulmanes" au lieu de femmes voilées établit un rapport évident avec la stratégie n°1* » (Abdel Serghini).

Cet argument se base sur plusieurs sophismes :

- 1) faire croire que le principe de neutralité – de l'état, de la laïcité en France ... – est à l'origine de la discrimination des femmes voilées.
- 2) au nom d'un faux principe d'égalité, qui n'est apparent et fallacieux, s'attaquer au principe d'égalité [républicaine] entre individus [entre femmes et hommes], face à toute forme d'autorité [religieuse, ...], indépendamment de leur croyance.

Selon Ludovic A. : « *"Pour manipuler les gens je présente une partie des vérités qui m'intéresse et j'occulte les autres". Par exemple : une voiture est à la fois un instrument de transport, un objet polluant, une arme (si j'écrase quelqu'un). De même une femme peut se voiler librement, être féministe : certaines se voilent, se maquillent et sont indépendante. Cela n'empêche pas que le voile soit AUCSI utilisé pour soumettre les femmes*<sup>259</sup>. Dans ce cas, elle peut renoncer au port du voile, par féminisme. Le terme de **rhétorique d'inversion** est bien trouvé. On pourrait parler de rhétorique orientée par incomplétude. On présente une thèse, sans l'antithèse, ne permettant pas de faire la synthèse. Le CCIF [qui est intervenu au Parlement Européen pour faire la promotion du voile et condamner la France à son sujet] est un instrument de défense des musulmans, mais aussi un instrument de conquête islamiste ».

#### La comparaison entre le voile islamique et les voiles des nonnes (voir ci-dessous)

Certains islamistes justifient le voile islamique par le fait que les nonnes sont aussi voilées. Les intégristes invoquent alors la spiritualité auprès du grand public. Mais Les trois versets qui abordent vaguement le voile n'ont jamais évoqué la spiritualité, *uniquement le fait de protéger la femme musulmane de l'offense* (sourate 33 verset 59).

« *Il a été transformé dans sa forme matérielle (le voile des islamistes n'est pas celui du Coran qui n'a jamais évoqué la dissimulation des cheveux, du visage ou du cou) et dans sa signification. C'est un attribut vestimentaire qui a pour vocation de marquer l'infériorité d'un groupe humain, les femmes. [...] La religion n'est qu'un prétexte, un vernis posé par les intégristes pour être brandi à la société. Le présenter comme un signe religieux offre l'avantage de déplacer le débat du sexisme et de l'égalité des sexes vers la laïcité. Cela permet de "sanctuariser" le voile au nom de la liberté religieuse. [...] Le vrai terrain du voile, celui du sexisme et du patriarcat, est impossible à défendre dans un pays comme la France. En tant qu'opresseurs, les intégristes ne peuvent défendre l'indéfendable. En revanche, le terrain de la laïcité leur permet de ne plus avoir l'image d'opresseurs mais d'opprimés, celle de "musulmans" persécutés par une société "islamophobe" qui restreindrait la liberté religieuse. Il est ainsi bien plus aisé de revendiquer une laïcité "ouverte" ou "inclusive" plutôt qu'un sexisme "ouvert" ou un patriarcat "inclusif" [...] Selon les islamistes, leur voile s'adresse à toutes les musulmanes, quels que soient leur âge et leur vie. Tout au moins, à celles qui "se respectent" et ont de la "pudeur"... Le voile des nonnes, lui, ne s'adresse pas à toutes les catholiques, et encore moins à toutes les chrétiennes. [...] il s'adresse... [uniquement] aux nonnes. [...] "l'habit [de nonne] est un signe de consécration, de pauvreté et d'appartenance à une famille religieuse déterminée" [...] Le voile islamiste, quelles que soient sa forme et sa longueur, est uniquement prescrit pour des raisons racistes et sexistes : considérées comme des objets sexuels sources de toutes les tentations, les femmes devraient cacher*

---

*persécuterait les musulmans. Ils tentent de réussir au niveau européen ce qu'ils n'arrivent pas à faire au niveau national. Passer par dessus, influencer l'Europe, pour ensuite faire pression sur la France. Lallab n'est pas passé par le Parlement européen. Cette association est directement passée par l'ONU. **Le Parlement européen n'a pas fait son travail de vérification.** Or il faudrait que des musulmans progressistes soient aussi entendus, dans ces mêmes débats pour apporter la contradiction et montrer que tous les musulmans ne sont pas des exhibitionnistes religieux, ne sont pas des fanatiques ni des voileurs. Le Parlement européen doit aussi entendre les musulmanes qui refusent le voile et ne le reconnaissent pas comme attribut religieux mais uniquement sexiste », Naëm Bestandji, 3 juillet 2018. <https://www.facebook.com/naem.bestandji/posts/10216321287402866>*

Cf. *Débat sur le code vestimentaire : interdiction de la burqa et du burkini ?* 2018-06-0, <http://web.ep.streamovations.be/index.php/event/stream/20180602-1230-eye23>

<sup>259</sup> Comme c'est le cas en Iran, Arabie Saoudite etc.

*leur corps, y compris leurs cheveux, le cou, les bras, etc., pour ne pas exciter la libido de ces morts de faim que seraient les hommes. Il n'est pas question d'apprendre aux hommes à se contrôler »<sup>260</sup>.*

On n'a jamais vu des nonnes faire du prosélytisme pour convaincre les chrétiennes et les non chrétiennes à devenir nonnes et à porter le voile religieux.

## 48.12 Contextualisation systématique du verset incriminé

Selon certains musulmans (mai même Rachid Benzine), il faut replacer le verset violent, intolérant, appelant au meurtre, dans son contexte ...

L'imam Mohamed Tataï explique que son prêche, appelant au meurtre des juifs, a été "sorti de son contexte :

Le 28 juin 2018, MEMRI a traduit et mis en ligne un sermon en arabe de Mohamed Tataï, imam algérien de la Grande Mosquée de Toulouse, diffusé sur le compte Youtube de cette mosquée, le 30 janvier 2018, qui reprend un hadith antisémite bien connu, en ces termes :

« Le Prophète, que la prière et la paix soient sur Lui, a dit : le Temps (fin du monde) ne viendra pas avant *que les Musulmans ne combattent les Juifs et les tuent ; jusqu'à ce que les Juifs se cachent derrière des rochers et des arbres, et ceux-ci appelleront : Ô Musulman, il y a un Juif qui se cache derrière moi, viens et tue-le !* »<sup>261 262</sup>.

Devant les caméras, ce dernier a présenté ce mercredi ses excuses à la communauté juive pour son prêche qui selon lui a été "sorti de son contexte" et dont la traduction est "quelque peu altérée"<sup>263</sup>.

Le 2 juillet 2018, un communiqué de presse, mis en ligne sur le site de la Mosquée de Paris[v] signé par le recteur de la Grande Mosquée, Dalil Boubakeur, rapporte que « l'imam Mohammed Tataï proteste vivement de sa bonne foi. Il s'excuse profondément auprès de ses amis de la communauté juive de Toulouse et de France de *l'interprétation décontextualisée de ses propos* »<sup>264 265 266</sup>.

Dans une autre vidéo mise en ligne par la chaîne télévisée algérienne Ennahar TV, sur YouTube, le 7 juillet 2018, le ministre Algérien des Affaires religieuses Mohamed Aïssa le défend aussi contre ce qu'il appelle des « *accusations mensongères* », « L'imam Mohamed Tataï est le fils d'une famille d'oulémas (théologiens) (...) il est inconcevable qu'il commette le péché de souiller les lois ou valeurs du pays dans lequel il travaille ».

De son côté, l'imam publie le 14 juillet un long communiqué où il se livre à une étude de texte de son prêche. Il dénonce « *un procès injuste contre un récit prophétique sacré, ayant le plus haut degré d'authenticité* »<sup>267</sup>.

---

<sup>260</sup> Voile "islamique"/voile des nonnes et croix, une fausse comparaison religieuse pour dissimuler un vrai racisme sexuel, Naëm Bestandji, 23/06/2018, <https://naembestandji.blogspot.com/2018/06/voile-islamiquevoile-des-nonnes-et.html>

<sup>261</sup> Selon Mohamed Sifaoui, parlant de l'Etat d'Israël, Tataï aurait aussi évoqué sa "disparition de la surface de la Terre", 76 ans après sa création, soit en 2022.

<sup>262</sup> « *Malheureusement, 99 pourcent des imams en France répètent ces propos et ces hadiths parfois clairement et parfois discrètement. Porter plainte contre l'ensemble des imams en France est presque impossible* », selon Hocine Drouiche, Islamologue et Imam à Nîmes.

<sup>263</sup> <https://www.causeur.fr/imam-toulouse-mohamed-tatai-juifs-152532>

<sup>264</sup> <http://memri.fr/2018/07/08/reactions-a-la-traduction-et-mise-en-ligne-par-memri-du-sermon-de-limam-mohamed-tatai-reprenant-un-hadith-antisemite-doutes-du-journal-le-monde-justification-du-recteur-de-la-grande-mosque/>

<sup>265</sup> Depuis, la mosquée d'Empalot (Toulouse) a fait supprimer sa chaîne YouTube, qui diffusait les prêches de Mohamed Tataï, auteur d'un discours antisémite et d'un autre, faisant l'apologie de l'idéologue islamiste Youssouf Al-Qaradhaoui et qui fait l'objet d'une enquête judiciaire.

<sup>266</sup> La Mosquée de Paris et le Conseil français du culte musulman (CFCM) se sont solidarisés de Mohamed Tataï, selon Mohamed Sifaoui.

<sup>267</sup> "Mohamed Tataï a fait partie dans les années 80 d'un cortège d'imams envoyés par l'Algérie en France. Avec l'ascension de l'islamisme, il a rallié les thèses du FIS. Ce qui lui vaut d'être rappelé en Algérie. Mais à l'instar de nombre de ses pairs, il retrouve la France", <https://www.tsa-algerie.com/a-toulouse-limam-algerien-mohamed-tatai-met-en-colere-le-prefet-le-crif-et-la-mosquee-de-paris/>

Bref, Il n'y a évidemment, aucun lien avec la montée du nombre des agressions envers nos concitoyens de confession juive... par des jeunes, exposés à ce type de prêches "spirituels"<sup>268</sup> ... Cet imam n'est pas un cas isolé.

Pourquoi devrait-on aussi « *aborder la "littérature" islamiste, en accès libre, et référencée à la FNAC, qui est une vraie source de détestation confessionnelle, contre les juifs, les chrétiens, les athées, les apostats...* » (Source David Vallat).

#### 48.13 Citer un hadith pour contredire le Coran

Tout musulman sait que ce qui prime, en exégèse islamique, sont les versets du Coran, avant les hadiths. Le versets sont plus important que les hadiths.

Un musulman (arabophone) sait qu'un ouléma qui cite un hadith de Ibn Hanbal pour contredire le Coran, se moque des occidentaux et pratique donc la taqiya<sup>269</sup>.

#### 48.14 L'invalidation des hadiths authentiques (sahih)

Les hadiths (même sahih) ne sont pas valides. Seuls les versets du Coran le sont ...

Quand il n'y a des hadiths posant des problème, alors, par exemple, on vous dira : « *Les hadiths ne sont pas des sources officielles de l'Islam, car le Prophète Mouhammad PSL lui-même a interdit la transcription de ses paroles en dehors du Coran* ».

Selon Mehdi « *Pour la "réforme" de l'Islam, Il faut juste réinterpréter le Coran. Quant aux hadiths, ce n'est pas un livre sacré. On peut donc ignorer certains choses* ».

Pourtant, qui veut toucher aux hadiths, les contester (dire que certains sont faux, farfelus), les rendre obsolètes, est considéré comme hérétique ou sinon vous vous heurtez immédiatement à une levée de boucliers. Or comme l'islam a toujours été aussi politique, le poids des traditionnalistes et des oulémas est toujours important et pèsent souvent avec succès sur les décisions politiques, en terre d'islam<sup>270 271</sup>. Et des penseurs, comme par exemple l'islamologue Saïd Djabelkhir, seront alors menacés<sup>272 273</sup>. Ou bien, la présentation du livre "*Sahih Al-Boukhari : Fin d'une Légende*", du chercheur en patrimoine religieux et journaliste, Rachid Aylal, est interdite.

#### 48.15 Utilisation de vérités à géométries variables

Certains musulmans utilisent des vérités évolutives, fluctuantes, qui :

1) ne cessent de jouer entre versets abrogés et abrogeants et sur l'abrogation ou non.

---

<sup>268</sup> L'imam de Toulouse "arme idéologiquement les futurs Merah", selon Mohamed Sifaoui, 3/07/2018, <https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/haute-garonne/toulouse/imam-toulouse-arme-ideologiquement-futurs-merah-mohamed-sifaoui-1505513.html>

<sup>269</sup> Tareq Oubrou. Sermont à la mosquée de Bordeaux, en 2015.

<sup>270</sup> Attention, on ne touche pas au Sahih Al Boukhari ! Propos recueillis par Chaimae Oulha, La Dépêche du Maroc, 20 octobre 2017, <https://ladepeche.ma/attention-on-ne-touche-pas-au-sahih-al-boukhari/>

<sup>271</sup> Quand le livre "Sahih Al-Boukhari: Fin d'une Légende" déclenche une pagaille à la Foire du livre de Tunis, par Rihab Boukhatia, 12/04/2018, <https://www.huffpostmaghreb.com/entry/quand-le-livre-sahih-al-boukhari-fin-dune-legendedeclenche-une-pagaille-a-la-foire-du-livre-de-tunis-mg-5acf8721e4b077c89ce64014>

<sup>272</sup> Un chercheur critique sévèrement les hadiths du prophète sur Beur Tv (Vidéos), 25 décembre 2017, <http://di-algerie.com/chercheur-critique-severement-hadiths-prophete-beur-tv-videos/>

<sup>273</sup> Polémique/Des intellectuels soutiennent l'islamologue Saïd Djabelkhir, 26 décembre 2017, <https://www.algerie-focus.com/2017/12/polemique-intellectuels-soutiennent-lislamologue-said-djabelkhir/>



2) tantôt affirmaient que tous les hadiths de Bukhari sont faux (alors pourquoi l'ensemble des musulmans continuent à les utiliser ? Alors pourquoi la critique des hadiths de Bukhari est-elle toujours interdite<sup>274 275</sup> ?).

3) que le massacre des mâles de la tribu des Banu Qurayza<sup>276</sup>, par les troupes musulmanes de Mahomet, n'a jamais existé (liée à la 2<sup>nd</sup> raison, ... *bien qu'on retrouve pourtant une trace de cet événement dans le Coran 33.25-27*<sup>277</sup>).

Ainsi de suite ...

Exemples de vérités à « géométries variables » (voir ci-dessous) :

| Vérité n°1 (verset abrogé, verset tronqué, affirmations ...)  | Vérité ou argument n°2 (verset abrogeant, partie omise des versets ...)  |
|---|--|
| Massacre des mâles de la tribu des Banu Qurayza <sup>278</sup> .<br><br>Argument :<br>Les hadiths ou récits <sup>279</sup> qui s'y réfèrent sont faux ou faibles. | « Bani An-Nadir et <i>Bani Quraiza</i> ont combattu, alors le prophète (Mahomet) a exilé Bani An-Nadir et a permis à Bani Quraiza de rester. <i>Il a alors tué leurs hommes et a distribué leurs femmes, leurs enfants et leurs propriétés parmi les musulmans</i> , mais certains d'entre eux sont venus vers le prophète et il leur a accordé la sécurité, et ils ont embrassé l'islam. Il a exilé tous les juifs de <u>Médine</u> . Il y avait des juifs de Bani Haritha et tous les autres juifs de <u>Médine</u> », Sahih Bukhari 5:59:362. |
| L'islam est une religion sociale et égalitaire.<br>L'islam est contre l'esclavage.  | On omet alors le fait que l'islam autorise l'esclavage (33.50-53, 16.71, 5.43, 4.24, 23.1-6, 24.33, 70.29-31) <sup>280</sup> .<br>Mahomet avait des esclaves : « ( <i>récit d'Umar</i> ) : « Je vins et j'aperçus. L'Apôtre d'Allah était dans une mansarde, et un esclave noir de l'Apôtre d'Allah se tenait  |

<sup>274</sup> La signature du livre « *Sahih Al Boukhari, fin d'une légende* » [Rachid Aylal, éditions Dar el Watan, le 4 octobre 2017], du chercheur en patrimoine religieux Rachid Aylal, a été interdite samedi 14 octobre, à Marrakech. La décision a été prise par le maire Pjdiste de la ville, sans justification écrite. Le pacha a motivé les raisons qui auraient motivé cette interdiction. Le livre devait être préalablement présenté devant un comité du conseil des oulémas, selon lui. [...]

[Note : PDJ, Parti de la justice et du développement (parti islamiste au Maroc)].

La signature a été interdite parce que pour ces gens, le Sahih Al Boukhari ne peut être le sujet de critiques. Ce texte est un recueil de hadiths authentiques, une référence pour tous les imams de l'islam. Il est considéré comme étant le livre le plus authentique après le Coran. [...] Critiquer le Sahih Al Boukhari, c'est critiquer tous les « livres du hadith » [...].

Un débat sur la radio MFM, prévu le 19 octobre, a été annulé car le conseil des oulémas réclamait le droit d'y participer. Et il a été dit qu'un imam de Marrakech avait fini son prêche, vendredi dernier, *en invitant les croyants à ne pas lire ce livre sous prétexte que son auteur serait un athée, un journaliste ignorant et un ennemi de l'islam*. [...]. Source : [1] *Attention, on ne touche pas au Sahih Al Boukhari !* Propos de Rachid Aylal recueillis par Chaimae Oulhaj, La Dépêche du Maroc, 20 octobre 2017, <https://ladepeche.ma/attention-on-ne-touche-pas-au-sahih-al-boukhari/>

<sup>275</sup> *Saïd Djabelkhir* [islamologue spécialiste du soufisme] a été attaqué par les islamistes au sujet de son intervention lors d'une émission télévisée ("Emission impossible" de Beur Tv, diffusée le 22 décembre 2017) dans laquelle il remet en cause certains Hadiths de Boukhari. *Ils ont appelé à fermer la chaîne de télévision et à faire taire la voix du chercheur*. [1] [2]. Les journalistes ont été menacés.

[1] *Un chercheur [Saïd Djabelkhir] critique sévèrement les hadiths du prophète sur Beur Tv* (Vidéos), 25 décembre 2017, <http://dia-algerie.com/chercheur-critique-severement-hadiths-prophete-beur-tv-videos/>

[2] *Polémique/Des intellectuels soutiennent l'islamologue Saïd Djabelkhir*, 26 décembre 2017, <http://www.algerie-focus.com/2017/12/polemique-intellectuels-soutiennent-lislamologue-saïd-djabelkhir/>

<sup>276</sup> Cf. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Banu-Qurayza#Massacre\\_des-Banu-Qurayza\\_par\\_les\\_troupes\\_musulmanes](https://fr.wikipedia.org/wiki/Banu-Qurayza#Massacre_des-Banu-Qurayza_par_les_troupes_musulmanes)

<sup>277</sup> 33.25-27 « 25. **Et Allah a renvoyé, avec leur rage, les infidèles sans qu'ils n'aient obtenu aucun bien**, et Allah a épargné aux croyants le combat. Allah est Fort et Puissant.

26. **Et Il a fait descendre de leurs forteresses ceux des gens du Livre qui les avaient soutenus [les coalisés], et Il a jeté l'effroi dans leurs cœurs; un groupe d'entre eux vous tuiez, et un groupe vous faisiez prisonniers.**

27. **Et Il vous a fait hériter leur terre, leurs demeures, leurs biens, et aussi une terre que vous n'aviez point foulée.** Et Allah est Omnipotent ».

Notes : Mahomet valide, dans ces versets (33.27), bien le pillage des infidèles.

Ceux des gens du Livre : ce sont les Banī-Qurayza, Juifs de Médine. Cf. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Banu\\_Qurayza](https://fr.wikipedia.org/wiki/Banu_Qurayza)

<sup>278</sup> Cf. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Banu-Qurayza#Massacre\\_des-Banu-Qurayza\\_par\\_les\\_troupes\\_musulmanes](https://fr.wikipedia.org/wiki/Banu-Qurayza#Massacre_des-Banu-Qurayza_par_les_troupes_musulmanes)

<sup>279</sup> *Tabarî, La Chronique t.2*, traduit du persan par Hermann Zotenberg, 1260 pages, éditions Actes Sud, collection Thesaurus (24 mai 2001), p. 148. Autre édition : *Histoire des Envoyés de Allah et des rois* (en un seul volume), 1186 pages, éditions Al-Bustane (1<sup>er</sup> septembre 2002), p. 534.

<sup>280</sup> Cf. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Esclavage\\_dans\\_le\\_monde\\_arabo-musulman#Statut\\_des\\_esclaves\\_en-Islam](https://fr.wikipedia.org/wiki/Esclavage_dans_le_monde_arabo-musulman#Statut_des_esclaves_en-Islam)

| Vérité n°1 (verset abrogé, verset tronqué, affirmations ...)   | Vérité ou argument n°2 (verset abrogeant, partie omise des versets ...)   |
|--|---|
| <p>Ou bien :</p> <p>Les esclaves sont bien traités en islam.</p>   | <p>au sommet de l'escalier [...] » Hadith Bukhari, volume 9, livre 91, numéro 368[19].</p> <p>« Une personne était accusée de fornication avec <i>une jeune esclave du Messenger d'Allah</i> (que la paix soit sur lui) [...] », Hadith Muslim, livre 037, numéro 6676[21].</p> <p>Et Bukhari - vol. 5, # 541 et vol. 7, # 344, Muslim. 32, Sahih Bukhari 8:82:794.</p> <p>En fait, ce sont les occidents qui ont obligé les arabes, lors de la colonisation, à abandonner l'esclavage.</p>   |
| <p>« Nulle contrainte en religion ! » (2.256) (abrogé).</p> <p>« Si un polythéiste cherche asile auprès de toi, accueille-le pour lui permettre d'entendre la parole d'Allah. Fais-le ensuite parvenir dans un lieu sûr, car ce sont des gens qui ne savent pas », 9.6 (abrogé).</p> <p>« [...] Est-ce toi qui contraindrais les gens à être croyants ? », 10:99 (abrogé).</p> <p>« La majorité des hommes ne seront pas croyants, même si tu le désires très fort », 12.103 (abr.).</p> <p>« Allah ne veut pas pour vous la contrainte », 2.185).</p> <p>« Non pas celui qui subit une contrainte et dont le cœur reste paisible dans la foi » (16.106).</p> <p>« Combattez pour Allah(...) Il ne vous a imposé aucune gêne dans la religion » (22.78).</p> | <p>Abrogée par : « Désirent-ils une autre religion que celle d'Allah, alors que se soumet à Lui, bon gré, mal gré, tout ce qui existe dans les cieux et sur terre, et que c'est vers Lui qu'ils seront ramenés ? » (3.83).</p> <p>« Cependant, <i>vous ne saurez vouloir, à moins qu'Allah veuille</i>. Et Allah est Omniscient et Sage » (76.30).</p> <p>« Mais <i>vous ne pouvez vouloir, que si Allah veut</i>, [Lui], le Seigneur de l'Univers ; » (81.29).</p> <p>« <i>Combattez ceux qui ne croient pas en Allah et au dernier Jour</i>, et ne déclarent pas illicite ce qu'Allah et son Apôtre déclarent illicite [le vin, la viande de porc, la nourriture durant les journées du Ramadan etc.] et ne suivent pas la religion de vérité, les gens du Livre [les chrétiens et les juifs] qui ne pratiquent pas la vraie religion. <i>Combattez-les jusqu'à ce qu'ils finissent par payer la jizia [la punition] dans l'humiliation</i> », 9.29.</p> <p>« <i>La récompense de ceux qui font la guerre contre Allah et Son messenger, et qui s'efforcent de semer la corruption sur la terre, c'est qu'ils soient tués, ou crucifiés, ou que soient coupées leur main et leur jambe opposées, ou qu'ils soient expulsés du pays</i>. Ce sera pour eux l'ignominie ici-bas ; et dans l'au-delà, il y aura pour eux un énorme châtement », 5.33.</p> |
| <p>« C'est à Allah de décider qui doit croire et qui ne doit pas croire, tu n'as pas à obliger les gens à croire », (10.100).</p>  | <p>« <i>Combattez ceux qui ne croient pas en Allah et en son messenger jusqu'à ce qu'ils payent la capitation en toute humilité</i> » (9.29).</p> <p>En contradiction aussi avec le verset du sabre (ou verset de l'épée (9.5), verset abrogeant.</p>   |
| <p>« Celui qui souhaite, qu'il croie ; et celui qui souhaite, qu'il mécroie » (18.29)</p>  | <p>Le musulman omet souvent de citer la suite du verset :</p> <p>« Et dis : « La vérité émane de votre Seigneur ». Quiconque le veut, qu'il croie, quiconque le veut qu'il mécroie ». <i>Nous avons préparé pour les injustes un Feu dont les flammes les cernent. Et s'ils implorent à boire on les abreuvera d'une eau comme du métal fondu brûlant les visages. Quelle mauvaise boisson et quelle détestable demeure !</i> » (18:29).</p>  |
| <p>« Autorisation est donnée à ceux qui sont attaqués (de se défendre) – parce que vraiment ils sont lésés ; et Allah est certes Capable de les secourir » (22.39)</p>   | <p>Abrogée par : « Après que les mois sacrés expirent, <i>tuez les associateurs où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade</i>. Si ensuite ils se repentent, accomplissent la Salat et acquittent la Zakat, alors laissez-leur la voie libre, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux. » (9.5).</p>  |

| Vérité n°1 (verset abrogé, verset tronqué, affirmations ...)   | Vérité ou argument n°2 (verset abrogeant, partie omise des versets ...)  |
|--|--|
| <p>Ne citer que « 5.32. C'est pourquoi Nous avons prescrit pour les Enfants d'Israël que quiconque tuerait une personne non coupable d'un meurtre ou d'une corruption sur la terre, c'est comme s'il avait tué tous les hommes. Et quiconque lui fait don de la vie, c'est comme s'il faisait don de la vie à tous les hommes. En effet Nos messagers sont venus à eux avec les preuves. Et puis voilà, qu'en dépit de cela, beaucoup d'entre eux se mettent à commettre des excès sur la terre ».</p> | <p>Omettre de citer le verset suivant : « 5.33. La récompense de ceux qui font la guerre contre Allah et Son messenger, et qui s'efforcent de semer la corruption sur la terre, <i>c'est qu'ils soient tués, ou crucifiés, ou que soient coupées leur main et leur jambe opposées, ou qu'ils soient expulsés du pays.</i> Ce sera pour eux l'ignominie ici-bas ; et dans l'au-delà, il y aura pour eux un énorme châtement ».</p>  |
| <p><i>L'islam est une religion de paix.</i></p>  | <p>Occultation (dissimulation) des nombreux versets appelant à la violence : 9.5, 9.23, 9.29, 47.4, 5.33, 8.60, 8.12, 47.4, 48.28, 16.126, 2.191-193, etc.<sup>281</sup> .<br/> Par exemple :<br/> <i>"Un prophète ne devrait pas faire de prisonniers de guerre, avant d'avoir fait un grand carnage sur la terre [...]"</i>, 8.67.<br/> <i>"Un prophète ne devrait pas faire de prisonniers, avant d'avoir prévalu [mis les mécréants hors de combat] sur la terre. Vous voulez les biens d'ici-bas, tandis qu'Allah veut l'au-delà. Allah est Puissant et Sage"</i>, 8.67.</p> <p>« D'après `Abdoullah Ibn 'Abî 'Awfâ, Abou An-Nadr rapporte qu'un homme de la tribu de 'Aslam, `Abdoullah Ibn 'Abî 'Awfâ, écrivit à `Umar Ibn `Ubayd - au moment où ce dernier allait partir contre Al-Harûriyya, (une des sectes des Kharidjites), lui disant : Lors l'une de ses batailles menées contre l'ennemi, l'Envoyé de Allah se leva, lors du déclin du soleil, au milieu des musulmans et leur dit : "Ô gens, ne souhaitez pas la rencontre de l'ennemi et demandez plutôt à Allah la paix; mais, si vous le rencontrez, montrez de l'endurance et <i>sachez que le Paradis est à l'ombre des sabres [des épées]</i>". Puis il ajouta : "Ô mon Seigneur ! Toi qui as révélé le Livre Saint, qui as fait courir les nuages au ciel, qui as mis les Coalisés en déroute, <i>mets l'ennemi en déroute et apporte-nous la victoire sur eux ! "</i> », Sahih Muslim, Chapitre : Jihad, Numéro 3276.</p> <p>« <i>Ceux qui émigrent dans le sentier de Allah et qui sont tués ou meurent, Allah leur donnera certes une belle récompense</i> car Allah est le meilleur des donateurs », 22.58.</p> <p>« <i>Je jure par celui qui possède mon âme que je suis venu avec l'égorgement !</i> »<br/> (a) Sahih al-Sira al-Nabawiya, Hadith classé "sahih", authentique, attribués au Prophète, et b) Sira de ibn Kathir)</p> |
| <p>L'islam ne tue pas les athées.<br/> La peine de mort contre un apostat n'est valable qu'en cas de guerre (c'est le Calife Omar qui l'a instaurée).</p>  | <p>« 4.89. <i>Ils aimeraient vous voir mécréants, comme ils ont mécréu</i> : alors vous seriez tous égaux ! <i>Ne prenez donc pas d'alliés parmi eux</i>, jusqu'à ce qu'ils émigrent dans le sentier d'Allah. <i>Mais s'ils tournent le dos, saisissez-les alors, et tuez-les où que vous les trouviez ; et ne prenez parmi eux ni allié ni secoureur [...]</i>».</p>  |

<sup>281</sup> Voir aussi le document : Versets violents et intolérants du Coran,

| Vérité n°1 (verset abrogé, verset tronqué, affirmations ...)   | Vérité ou argument n°2 (verset abrogeant, partie omise des versets ...)   |
|--|---|
| Du vivant du Prophète Mouhammad PSL, il existait déjà un cas d'apostasie et le Prophète n'a pas donné d'ordre d'arrêter l'apostat pour être condamné à mort. | « J'ai bien entendu l'apôtre d'Allah dire : « - Les derniers jours, il apparaîtra de jeunes fous qui diront de belles paroles mais dont la foi n'ira pas au-delà de leur gorge et <i>qui quitteront leur religion comme la flèche sort du jeu. Alors, où que vous en trouviez, tuez-les car celui qui en tuera aura sa récompense le jour de la résurrection</i> » », Sahih Bukhari Volume 9, hadith 6930, page 50 & hadith 7432 page 317.  |
| Mahomet est un homme de paix<br><br>Ou :<br>Le terrorisme, ce n'est pas l'islam <sup>282 283</sup> .   | <p>Omission du fait que Mahomet a lancé régulièrement des expéditions guerrières, des razzias<sup>284 285 286</sup>, et qu'il s'attribuait un cinquième du butin de guerre (Voir la sourate 8 le butin) : « <i>Et sachez que, de tout butin que vous avez ramassé, le cinquième appartient à Allah, au messager, à ses proches parents, aux orphelins, aux pauvres, et aux voyageurs (en détresse) [...]</i> » (8.41).</p> <p>Omission du fait que Mahomet a régulièrement fait assassiner ses opposants<sup>287 288</sup> :</p> <p>« « Al Bukhari Sahih 64/15 : « D'après Amir, qui l'avait entendu de Jabir ibn Abdallah, <i>l'apôtre d'Allah ayant dit : - Qui me délivrera de Kab ibn al Ashraf, cet homme qui nuit à Allah et à son envoyé ? Muhammad ibn Maslama se leva en disant : - Ô Apôtre d'Allah, veux-tu que je le mette à mort ? - Oui, répliqua le prophète. [...]</i></p> <p>Suivant un autre rawi que Amir, la femme aurait ajouté : - J'entends un bruit qui ressemble à celui du sang, qui tombe, goutte à goutte, Et Kab aurait dit - Il s'agit seulement de mon frère Muhammad ibn Maslama et de mon frère de lait, Abu Nayla ; l'homme de cœur répond, même si de nuit on l'appelle au combat. Muhammad ibn Maslama introduisit avec lui deux hommes. (...) S'adressant à ces hommes, Muhammad leur dit : - Quand Kab viendra, je prendrai ses cheveux et les sentirai. <i>Aussitôt que vous me verrez tenant sa tête, frappez-le.</i></p> <p>Amir une fois a ajouté : - Et ensuite je vous les ferai sentir. Kab descendit vers ses serviteurs, paré de ses vêtements et fleurant une odeur de parfums. - Je n'ai jamais senti un parfum tel que celui d'aujourd'hui, - c'est-à-dire aussi agréable - s'écria Muhammad. Suivant un autre rawi que Amir Kab aurait dit : - J'ai la femme la plus parfumée et la plus parfaite des arabes. D'après Amir, Muhammad dit : - Me permets-tu de sentir ta tête ? - Oui, répondit Kab. Après l'avoir sentie, Muhammad la fit sentir à ses compagnons. Il répéta une seconde fois : – Me permets-tu de sentir ta tête ? Et, ayant obtenu un oui pour réponse, il lui prit la tête dans ses mains et cria à ses compagnons : – A vous !</p> |

<sup>282</sup> L'Islam n'est pas synonyme de terrorisme, 26 mars 2015, <https://blogs.mediapart.fr/edition/lyceennes-lyceens/article/260315/lislam-nest-pas-synonyme-de-terrorisme>

<sup>283</sup> Le terrorisme n'est l'islam, <http://djidingar.mondoblog.org/2017/09/24/slam-poesie-le-terrorisme-nest-lislam/>

<sup>284</sup> Cf. Liste des expéditions de Mahomet, [https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste\\_des\\_exp%C3%A9ditions\\_de\\_Mahomet](https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_exp%C3%A9ditions_de_Mahomet)

<sup>285</sup> Cf. Batailles de Mahomet, [https://fr.wikipedia.org/wiki/Batailles\\_de\\_Mahomet](https://fr.wikipedia.org/wiki/Batailles_de_Mahomet)

<sup>286</sup> Samia OROSEMANE la falsificatrice musulmane, Samir et

Lyes, <https://www.youtube.com/watch?v=vhlwyR3xTbU&app=desktop>

<sup>287</sup> Voir aussi : a) List of Killings Ordered or Supported by Muhammad, <https://wikiislam.net/wiki/List-of-Killings-Ordered-or-Supported-by-Muhammad>

b) Liste des meurtres ordonnés ou soutenus par Muhammad [Mahomet], <http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam/Liste-des-meurtres-ordonnes-ou-soutenus-par-Muhammad.htm>

<sup>288</sup> List of Killings Ordered or Supported by Muhammad, <https://wikiislam.net/wiki/List-of-Killings-Ordered-or-Supported-by-Muhammad>

| Vérité n°1 (verset abrogé, verset tronqué, affirmations ...)   | Vérité ou argument n°2 (verset abrogeant, partie omise des versets ...)   |
|--|---|
|  | <p><i>Et aussitôt ils le tuèrent, puis ils allèrent trouver le prophète et lui racontèrent ce qui s'était passé »<sup>289 290</sup>.</i></p> <p>624 : décapitation du poète Kab been Al Ashraf à Médine, opposant à Mahomet.<br/> 624 : décapitation de Kab ben Asraf, poète critique<br/> 624 : décapitation de deux poètes anonymes après la bataille de Badr.<br/> 624 : décapitation du poète Abu Afak en Arabie pour avoir critiqué l'islam<br/> 624 : exécution d'Asma Bint Marwan femme ayant critiqué Mahomet...<br/> 626 : meurtre du juif Kab chef des Beni nadhir poète satiriste, et de sa femme qui s'était moqué de Mahomet...<br/> 626 : meurtre sur ordre de Mahomet du juif Sallam abou rafi<br/> 626 : tentative de meurtre d'Abou Sofyan ordonné par Mahomet...<br/> 630 : décapitation à la Mecque de Abdallah ibn Abou Sahr apostat<br/> 630 : décapitation à la Mecque de Abdallah ibn Khatal poète satiriste<br/> 630 : décapitation à la Mecque de Howairith ibn Noqaïd<br/> 630 : condamnation à mort à la Mecque de Ikrima, en fuite<br/> 630 : condamnation à la Mecque de Cafwan ibn Ommayya, en fuite<br/> 630 : condamnation à mort la Mecque de Hind femme d'Abou Sofyan, en fuite<br/> 630 : exécution à la Mecque de Sara, esclave affranchie<br/> 630 : exécution à la Mecque de Qariba, chanteuse<br/> 630 : exécution à la Mecque de Fartana, chanteuse qui s'était moquée de Mahomet<sup>291</sup>.</p> <p>Sources : Sirat Rasulallah, pages 461-466, Muslims 234, Sahih Bukhari 8:82:794, Sahih Bukhari, Volume 4, Livre 52, Numéro 177, Sahih Bukhari 4:52:73 etc.</p> |
| <p>L'islam est une religion féministe (les islamistes parlent même de « féminisme islamique »).</p> <p>Pour rappel, le féminisme est la « <i>Doctrine qui préconise l'égalité entre l'homme et la femme, et l'extension du rôle de la femme dans la société</i> ».</p> <p>Quand on rappelle que la femme n'est pas l'égale de l'homme, dans l'islam, alors ils rétorquent que la femme est complémentaire de l'homme.</p> <p>Si l'on les pousse dans leurs retranchements, les musulmans<sup>292</sup> affirme que</p> | <p>Concernant l'héritage : « Quant à vos enfants, <i>Allah vous ordonne d'attribuer au garçon une part égale à celle de deux filles [...]</i> » (4.11).</p> <p>Concernant le témoignage d'une femme dans un tribunal : « « Ô, vous qui croyez ! quand contractez une dette à échéance déterminée, écrivez-la ; et qu'un scribe l'écrive, entre vous, en toute justice ; un scribe n'a pas à refuser d'écrire selon ce qu'Allah lui a enseigné ; qu'il écrive, donc, et que dicte le débiteur : qu'il craigne Allah son Seigneur, et qu'il se prémunisse de ne rien diminuer. Si le débiteur est sot, ou faible, ou incapable de dicter lui-même, que son tuteur dicte alors en toute justice. Faites-en témoigner par deux témoins d'entre vos hommes ; et à défaut de deux hommes, <i>un homme et deux femmes d'entre ceux des témoins que vous agréez, en sorte que si l'une d'elles s'égare, l'autre puisse lui rappeler. [...]</i> » (2.282).</p> <p>Les femmes sont déficientes en intelligence :<br/> « Un jour, l'Apôtre d'Allah est allé à Musalla pour Id-al-Adha ou la prière d'Al-Fitr. Alors il est passé par les femmes et a dit : "Ô Femmes ! Faites l'aumône parce que j'ai vu que la majorité des occupants du feu de l'enfer sont vous (les femmes)." Elles demandèrent : "Pourquoi en est-il ainsi, Ô Apôtre d'Allah ?" Il</p>  |

<sup>289</sup> Cf. 64 Expéditions militaires dirigées par le Prophète (psl) (Al-Maghaazi). (15)Chapitre: L'assassinat de Ka'b bin Al-Ashraf, <https://sunnah.com/bukhari/64/84> & aussi <https://sunnah.com/bukhari/64/15>

<sup>290</sup> Cf. <http://blog.decouvrirelislam.net/Home/islam/Le-prophete-Muhammad/desinformations-sur-le-prophete-saws/le-meurtre-de-kaab-ibn-al-achraf>

<sup>291</sup> Source: List of Killings Ordered or Supported by Muhammad, <https://wikiislam.net/wiki/List-of-Killings-Ordered-or-Supported-by-Muhammad>

<sup>292</sup> Surtout les musulmans « droits de l'hommes ».

| Vérité n°1 (verset abrogé, verset tronqué, affirmations ...)   | Vérité ou argument n°2 (verset abrogeant, partie omise des versets ...)   |
|--|---|
| <p>d'avant l'arrivée de l'islam, en Arabie, les femmes n'avaient le droit à rien, au niveau de l'héritage<sup>293</sup>.</p> | <p>répondit : "Vous maudissez fréquemment et vous êtes ingrates envers vos maris. Je n'ai jamais rien vu de plus déficient en intelligence et en religion que vous. Un homme sensible et sensé pourrait être égaré par quelques-unes d'entre vous. " Les femmes demandèrent : "Ô apôtre d'Allah ! Qu'y a-t-il de déficient dans notre intelligence et notre religion ? Il dit : "<i>La preuve apportée par deux femmes n'est-elle pas équivalente à celle d'un seul homme ?</i>". Elles répondirent par l'affirmative. Il dit : "<i>C'est l'insuffisance dans leur intelligence. N'est-il pas vrai qu'une femme ne peut ni prier ni jeûner pendant ses règles ?</i>" Les femmes répondirent par l'affirmative. Il dit : C'est l'insuffisance dans leur religion." », Sahih al-Bukhari, Volume 1, livre 6, N°301 (Sahih Bukhari 1:6:301)<sup>294</sup><br/><sup>295</sup>.</p> <p>Autorité des hommes sur les femmes : « <i>Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens. Les femmes vertueuses sont obéissantes (à leurs maris), et protègent ce qui doit être protégé, pendant l'absence de leurs époux, avec la protection d'Allah. Et quant à celles dont vous craignez la désobéissance, exhortez-les, éloignez-vous d'elles dans leurs lits et frappez-les. Si elles arrivent à vous obéir, alors ne cherchez plus de voie contre elles, car Allah est certes, Haut et Grand !</i> » (4.34).</p> |
| <p>Il n'existe aucun verset appelant à la lapidation dans le Coran.</p>  | <p>« 8. <i>Et on ne lui infligera pas le châtement [de la lapidation] si elle atteste quatre fois par Allah qu'il [son mari] est certainement du nombre des menteurs</i> » (24.9).</p> <p>De toute façon, il existe de nombreux hadiths qui justifient la lapidation<sup>296 297 298</sup> :</p> <p>Récit de Ubada ibn as Samit : L'envoyé d'Allah a dit : - Quand un homme célibataire commet l'adultère avec une femme célibataire, ils recevront cent coups de fouet et seront bannis un an. Dans le cas où ils sont mariés, <b>ils recevront cent coups de fouet et seront lapidés à mort.</b> " (Muslim XVII 4191).</p> <p>Récit d'Imran ibn Husain :<br/>" Une femme de Juhaina vint voir le Prophète car elle était devenue enceinte à cause d'un adultère. Elle dit :<br/>- J'ai fait quelque chose qui mérite un châtement, donc inflige-le-moi.<br/>L'apôtre d'Allah appela son maître et dit :<br/>- <b>Traite-la bien et amène-la-moi quand elle aura accouché.</b><br/>C'est ce qu'il fit. <b>L'apôtre d'Allah prononça ensuite son jugement, ses vêtements furent attachés autour d'elle et il ordonna qu'elle soit lapidée. Il pria ensuite sur son cadavre.</b> " (Muslim XVII 4207).</p> <p>Récit d'Abdullah ibn Umar : [...]</p>  |

<sup>293</sup> Voir mon document « *Le statut des femmes avant et après l'islam* »,

<http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam/le-statut-des-femmes-avant-et-apres-l-islam.htm>

<sup>294</sup> Voir <https://wikiislam.net/wiki/Women-are-Deficient-in-Intelligence>

<sup>295</sup> Si c'est le prophète qui le dit, alors cela doit être vrai.

<sup>296</sup> *La Femme lapidée*, Freidoune Sahebjam, Grasset, Paris, 1990.

<sup>297</sup> Lapidation, <https://fr.wikipedia.org/wiki/Lapidation>

<sup>298</sup> Versets du Coran et hadiths sur la lapidation,

<http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam/Lapidations.htm>

| Vérité n°1 (verset abrogé, verset tronqué, affirmations ...)  | Vérité ou argument n°2 (verset abrogeant, partie omise des versets ...)  |
|---|--|
|   | <p>Il l'enleva et il y avait à la place le verset relatif à la lapidation. <i>Alors l'envoyé d'Allah prononça son jugement et ordonna que les deux personnes soient lapidées à mort.</i> Abdullah b. 'Umar dit :</p> <p>- J'étais un de ceux qui les ont lapidés et j'ai vu l'homme protéger la femme avec son corps. " (Muslim XVII 4211)</p> <p>Récit d'Abu Huraira, par Jabir : " J'ai été un de ceux qui l'ont lapidé. Nous l'avons lapidé à l'endroit de la prière. Quand les pierres l'ont atteint, il s'est enfui. Nous l'avons rattrapé dans le Harra et <i>nous l'avons lapidé.</i>" (Muslim XVII 4196)</p> <p>Récit d'Ibn Abbas : " <i>Si un homme non-marié est pris pendant un acte de sodomie, il sera lapidé à mort.</i> " (Dawud XXXVIII 4448)</p> <p>Récit de Jabir Abdullah : " <i>L'apôtre d'Allah a lapidé à mort une personne de la tribu des Banu Aslam, un juif et sa femme.</i> " (Muslim XVII 4216)</p> <p>Récit de Ash sha'bi : " <i>Quand Ali lapida une dame le vendredi, il dit - Je l'ai lapidée selon la tradition de l'apôtre d'Allah.</i> " (Bukhari LXXXII 803)</p> <p>Récit d'Abu Bakr : " <i>Le Prophète a fait lapider une femme et une fosse a été creusée pour elle jusqu'aux seins.</i> " (Dawud XXXVIII 4429).</p> <p>Anas bin Malik : « <i>Un Juif avait écrasé la tête d'une jeune fille entre deux pierres (Elle fut amenée au messager d'Allah alors qu'elle était encore en vie) et a la jeune fille a été demandé, "Qui a fait cela, est-ce tel ou tel ? " (Certains noms ont été mentionnés pour elle) jusqu'au nom de ce Juif a été mentionné (alors elle hocha la tête en accord). Le Juif a été apporté au Prophète et le Prophète, ils continuaient à l'interroger jusqu'à ce qu'il a avoué, après quoi sa tête a été écrasée avec des pierres</i> ». (Sahih Bukhari Volume 9, hadith <b>6876</b> page 19 &amp; hadiths <b>7879</b> &amp; <b>6884</b><sup>299</sup> &amp; Sahih Bukhari Volume 3, hadith <b>2413</b><sup>300</sup><sup>301</sup>).</p> <p>Récit d'Amr ibn Maimun : " <i>Au temps de la période d'ignorance préislamique, j'ai vu une guenon entourée par un grand nombre de singes. Ils étaient en train de la lapider, parce qu'elle avait commis un acte sexuel illégal. Moi (Mahomet) aussi, je l'ai lapidée.</i> " (Bukhari LVIII 188).</p> |
| <p>L'islam et Mahomet n'étaient pas racistes et ne discriminait pas.</p> <p>On cite l'exemple de Bilal ibn Rabâh<sup>302</sup> [abyssinien, donc qui était noir], l'un des compagnons du prophète, affranchi par Abû Bakr<sup>303</sup>, autre compagnon du prophète.</p> | <p>« <i>Abu Darda a rapporté que le prophète (Mahomet) a dit : Allah a créé Adam quand il l'a créé. Alors il a frappé son épaule droite et en a sorti la race blanche comme si c'était des graines, et il a frappé son épaule gauche et en a sorti la race noire comme si c'étaient du charbon. Alors il a dit à ceux qui étaient à son côté droit : Du côté du paradis et je ne m'en soucie pas. Il a dit à ceux qui étaient sur son épaule gauche : Du côté l'enfer et je ne m'en soucie pas</i> », Mishkat ul-Masabih<sup>304</sup>.</p>  |

<sup>299</sup> Cf. <http://futureislam.files.wordpress.com/2012/11/sahih-al-bukhari-volume-9-ahadith-6861-7563.pdf>

<sup>300</sup> Cf. <http://ddata.over-blog.com/4/22/62/75/1/Sahih-Al-Boukhari-tome-3.pdf>

<sup>301</sup> Ce hadith indique que la femme est une esclave.

<sup>302</sup> Cf. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Bilal-ibn-Rabah>

<sup>303</sup> Cf. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Abou-Bakr-As-Siddiq>

<sup>304</sup> Cf. [EP. 29] Le musulim, un raciste comme un autre - MQVB, <https://www.youtube.com/watch?v=WA--sPfr8Ow>

| Vérité n°1 (verset abrogé, verset tronqué, affirmations ...)                     | Vérité ou argument n°2 (verset abrogeant, partie omise des versets ...)   |
|--|---|
|  | <p>« <i>Le chemin de ceux que Tu as comblés de faveurs, non pas de ceux qui ont encouru Ta colère, ni des égarés</i> » (Coran sourate 1, Al-Fatiha (L'ouverture), versets 6-7). Ceux qui « <i>ceux qui ont encouru Ta colère</i> » étant les juifs et les « <i>égarés</i> », les chrétiens<sup>305</sup>.</p> <p>« <i>D'après 'Adi Ibn Hatim (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Ceux qui ont encouru la colère sont les juifs et les égarés sont les chrétiens »</i> (Rapporté par Tirmidhi et authentifié par Ibn Hajar dans Fath Al Bari 8/9 et Cheikh Albani dans Silsila Sahiha n°3263)<sup>306</sup>.</p> <p>Le Coran est particulièrement discriminant pour les juifs :</p> <p><b>M-39/ [7.152]</b> : « <i>Ceux [les juifs] qui ont pris le veau (pour un Allah), auront sur eux de la part de leur Seigneur, une colère, et une humiliation dans la vie ici-bas. Ainsi rétribuons-nous les fabulateurs</i> ».</p> <p><b>M-42/ [25.44]</b> : « <i>Ou bien penses-tu que la plupart d'entre eux écoutent ou discernent ? Ceux-là ne sont que comme les bétails. Ils [les chrétiens] sont plutôt plus égarés de la voie</i> ».</p> <p><b>M-51/ [10.32]</b> : « <i>Voilà Allah, votre vrai Seigneur! Qu'y a-t-il après la vérité sinon l'égarément [des chrétiens] ? Comment vous (en) détournerez-vous ?</i> ».</p> <p><b>M-70/ [16.106]</b> : « <i>Quiconque [les juifs] a mécru en Allah après avoir cru (...), sauf celui qui a été contraint alors que son cœur est rassuré par la foi. Mais celui qui ouvre la poitrine à la mécréance, une colère de Allah tombera sur eux et ils auront un très grand châtement</i> ».</p> <p><b>H-87/ [2.65]</b> : « <i>Vous avez connu ceux des vôtres [les juifs] qui transgressèrent le sabbat. Nous leur dîmes : « Soyez des singes humiliés ! »</i> ».</p> |
| <p>Mahomet respectait la parole donnée.</p> <p>Mahomet était un homme droit.</p> | <p>« <i>Comme il fallait aussi assurer la vie matérielle de la communauté, Mahomet n'hésita pas à envoyer quelques hommes piller, pendant la trêve sacrée du mois de rajab, une caravane venant de Syrie en direction de la Mekke</i>. Mais, lorsqu'ils voulurent recommencer, les Médiinois se heurtèrent à une troupe de Mekkois : ce fut la bataille de <i>Badr</i>, en l'an de l'Hégire, où les musulmans mirent en déroute leurs adversaires, qui laissèrent 49 d'entre eux sur le terrain. Cette rencontre, si insignifiante en apparence, fut lourde de conséquences : Allah s'était déclaré pour le Prophète ; aussi est-elle appelée dans le Coran « le jour décisif ». »<sup>307</sup>.</p> <p>« <i>En mars 628, pendant l'un des mois sacrés, il part avec quelques compagnons, en état de sacralisation (selon les règles du culte païen), pour accomplir le pèlerinage de la Mekke. Devant l'opposition des Qoraïch, ayant établi son camp à Hodaïbiya, il réussit à conclure avec eux un armistice de dix ans aux conditions suivantes : Mahomet n'entrerait pas à la Mekke cette année-là, mais l'an suivant les Mekkois évacueraient la ville pendant trois jours pour permettre à Mahomet et à ses compagnons d'accomplir le pèlerinage</i>. Ainsi, pour la première fois, les Mekkois acceptaient de traiter d'égal à égal avec Mahomet, qui toutefois ne put se faire appeler dans le texte du traité, « Envoyé d'Allah », mais seulement « Mohammad, fils de 'Abd Allah ».</p>  |

<sup>305</sup> Voir aussi ce document "Liste des versets dans le Coran, des hadiths et prières antijuifs et antichrétiens", <http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam/liste-des-versets-et-hadiths-antijuifs-et-antichretiens-dans-le-coran.htm>

<sup>306</sup> Source : <http://www.hadithdujour.com/hadiths/hadith-sur-Ceux-qui-ont-encouru-la-colere-et-les-egares-1484.asp>

<sup>307</sup> Source : L'islam, Dominique Sourdel, Que Sais-je ?, P.U.F., 2004, page 14.



| Vérité n°1 (verset abrogé, verset tronqué, affirmations ...) | Vérité ou argument n°2 (verset abrogeant, partie omise des versets ...)  |
|--|--|
|  | <p>Son autorité grandissait toujours ; des tribus bédouines se ralliaient à lui et des Qoraïchites de marque, tel Khâlid b. al-Walîd, se convertissaient. En janvier 630, il décida de marcher sur la Mekke, <i>en violation du traité</i> »<sup>308</sup>.</p> <p>Mahomet recevait toujours le bon verset qui "tombe du ciel" au bon moment pour</p> <p>a) justifier son mariage avec Aïcha, 6 ans (Coran 65:4),<br/> b) épouser la femme de son fils adoptif [Coran 4:3, 33:4],<br/> c) épouser la princesse, qu'il a capturé et dont il a fait massacrer la famille (père, frères ...) ou pour avoir des relations sexuelles avec une prisonnière de guerre et ses esclaves [Coran 33:50, 4:24, Sahih Bukhari, 1, 8, 367].<br/> d) pour empêcher d'être critiqué (Coran 10.94, 33:21).</p> <p>Selon Mahomet, un homme adulte est autorisé à sucer le sein d'une femme [Sahih Muslim, 8.3424, 3425, 3427, Malik, livre 30, hadith 30.2.12].</p>  |
| Mahomet a supprimé l'idolâtrie et la superstition            | <p>« <i>Mahomet a dit : L'effet du mauvais œil est réel</i> », Boukhari, Vol. 7:636<br/> « <i>Mahomet a dit : Lorsque vous vous chaussez, mettez en premier votre chaussure droite et lorsque vous vous déchaussez, enlevez en premier la chaussure gauche</i> », Boukhari, Vol. 7:747<sup>309</sup>.</p>  |
| Le Coran est révélé, incrédé et immuable.                    | <p>« <i>Si Nous abrogeons un verset quelconque ou que Nous le fassions oublier. Nous en apportons un meilleur, ou un semblable. Ne sais-tu pas qu'Allah est Omnipotent ?</i> » (Coran 2.106).<br/> « <i>Quand Nous remplaçons un verset par un autre – et Allah sait mieux ce qu'Il fait descendre – ils disent : "Tu n'es qu'un menteur". Mais la plupart d'entre eux ne savent pas</i> » (Coran 16.101).</p> <p>« <i>Anas ibn Malik a dit : « L'envoyé d'Allah prononça pendant trente matins des malédictions contre les meurtriers des gens du puits de Mawna, contre Ril, Dhakwan, Usayya, qui s'étaient montrés rebelles à Allah et à son envoyé ». Anas ajoute : « un morceau du Coran fut révélé relativement aux gens du puits de Mawna ; nous le récitâmes, puis il fut abrogé ». C'était : "Apprenez aux nôtres que nous avons rencontré notre seigneur ; il a été content de nous et nous a rendus content de lui" », Sahih Bukhari 56/19.</i></p> <p><u>Evolution de la position de Mahomet sur le vin, au cours du temps :</u></p> <p>– 16.67. Des fruits des palmiers et des vignes, vous retirez une boisson enivrante et un aliment excellent. Il y a vraiment là un signe pour des gens qui raisonnent.</p> <p>– 2.219. Ils t'interrogent sur le vin et les jeux de hasard. Dis : "Dans les deux il y a un grand péché et quelques avantages pour les gens ; mais dans les deux, le péché est plus grand que l'utilité". Et ils t'interrogent : "Que doit-on dépenser (en charité) ?" Dis : " L'excédent de vos biens." Ainsi, Allah vous explique Ses versets, afin que vous méditez.</p> <p>- 4.43. Ô les croyants ! N'approchez pas de la Salat alors que vous êtes ivres, jusqu'à ce que vous compreniez ce que vous dites, et aussi quand vous êtes en état d'impureté [pollués] – à moins que vous ne soyez en voyage – jusqu'à ce que vous ayez pris un bain rituel. Si vous êtes malades ou en voyage, ou si l'un de vous revient du lieu où il a fait ses besoins, ou si vous avez touché à des</p> |

<sup>308</sup> Source : L'islam, Dominique Sourdel, Que Sais-je ?, P.U.F., 2004, page 14-15.

<sup>309</sup> Voir aussi le document « TOC de Mahomet »,

<http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam/Les-TOC-de-Mahomet.htm>

| Vérité n°1 (verset abrogé, verset tronqué, affirmations ...)  | Vérité ou argument n°2 (verset abrogeant, partie omise des versets ...)   |
|---|---|
|   | femmes et vous ne trouviez pas d'eau, alors recourez à une terre pure, et passez-vous-en sur vos visages et sur vos mains. Allah, en vérité est Indulgent et Pardonneur.<br>– 5.90. Ô les croyants ! Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu'une abomination, œuvre du Diable. Écartez-vous-en, afin que vous réussissiez <sup>310 311 312</sup> .   |
| Tous les versets du Coran corroborent les découvertes scientifiques modernes.<br><br>Note : Ce concordisme islamique <sup>313</sup> est appelé les « miracles scientifiques du Coran ». | <i>Exemple de versets incompatibles avec les connaissances scientifiques modernes</i> <sup>314</sup> :<br><br>86.5. <i>Que l'homme considère donc de quoi il a été créé.</i><br>86.6. Il [l'homme] a été créé d'une giclée d'eau [sperme] (دَافِقٍ مَّاءٍ مِنْ خُلُقٍ)<br>86.7. Dortie d'entre les lombes et les côtes (وَالرَّأَيْبِ الصُّلْبِ بَيْنَ مَنْ يَخُجُّ).<br><br>Commentaire : L'homme a été créé à partir d'une eau (le sperme) qui jaillit de l'homme <sup>315 316</sup> .  |
| Nous sommes pour le vivre ensemble.<br><br>Ou<br><br>L'islam est tolérant.  | « <i>Que les croyants ne prennent pas, pour alliés, des infidèles, au lieu de croyants. Quiconque le fait n'est d'Allah en rien la religion d'Allah, à moins que vous ne cherchiez à vous protéger d'eux. Allah vous met en garde à l'égard de Lui-même. Et c'est à Allah le retour</i> » (2.28).<br>« <i>Ô vous qui croyez ! Ne prenez pas pour alliés, vos pères et vos frères s'ils préfèrent la mécréance à la foi. Et quiconque parmi vous les prend pour alliés... ceux-là sont les injustes</i> » (9.23).<br><i>Note</i> : les infidèles ou mécréants sont les non-musulmans (chrétiens, juifs, athées, polythéistes ...). Les musulmans ne doivent prendre pour amis que des musulmans. |
| Le djihad est l'effort, le combat que l'on mène contre soi-même.  | <i>L'islam traditionnel distingue entre djihad mineur et majeur. Le « djihad mineur » vise les ennemis de l'islam. « Seule rétribution de ceux qui combattent Allah et son prophète (...) : les tuer, ou les crucifier, ou leur couper les mains ou les pieds en diagonale, ou les bannir. Que ce soit leur ignominie en ce monde, outre un terrible châtement dans la vie dernière », affirme encore le Coran (sourate V.33). Le « djihad majeur » ou « grand djihad » est celui que l'on mène contre soi-même</i> <sup>317</sup> .  |

Il est aussi vrai que beaucoup de musulmans<sup>318</sup> n'ont pas lu (intégralement ou pas du tout) le Coran et les hadiths et s'en remettent, pour leur connaissance de l'islam, à l'enseignement de leur imam, à la mosquée ou à la madrasa. Or il n'est pas certains que tous les imams exposent à leur fidèles tous les points délicats du Coran et des hadiths. Tout dépend de l'intelligence et du degré d'ouverture de l'imam et des fidèles.

<sup>310</sup> Source : ABROGEANT / ABROGÉ, *une des clés indispensables pour comprendre l'islam*, Sami Aldeeb, <http://www.blog.sami-aldeeb.com/2013/05/13/abrogeant-abroge-une-des-cles-indispensables-pour-comprendre-lislam/>

<sup>311</sup> Voir aussi le document "La rédaction du Coran",

<http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam/la-redaction-du-coran.htm>

<sup>312</sup> Voir aussi le document « Les versions du Coran et la genèse de la version actuelle du Coran »,

<http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam/les-versions-du-coran-et-la-genese-de-la-version-actuelle-du-coran.htm>

<sup>313</sup> Cf. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Concordisme\\_islamique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Concordisme_islamique)

<sup>314</sup> Voir le document « Pseudosciences islamiques, « miracles scientifiques du Coran », terre plate etc. »,

<http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam/pseudosciences-islamiques.htm>

<sup>315</sup> Cf. <http://www.islam-fr.com/coran/francais/sourate-86-at-tariq-l-astre-nocturne.html>

<sup>316</sup> <http://exegese-coran-tafsir-quran.over-blog.com/article-sourate-86-l-astre-nocturne-at-tariq-86504738.html>

<sup>317</sup> Ce que dit le Coran sur le djihad, Catherine Golliou, 2 nov. 2015, <http://www.lepoint.fr/societe/ce-que-dit-le-coran-6-le-djihad-02-11-2015-1978649-23.php>

<sup>318</sup> Surtout ceux d'Afrique du Nord.

#### 48.16 Affirmer que l'islam est une religion de paix et de tolérance ou affirmer que l'islam n'a toujours fait la guerre qu'en état de légitime défense

Régulièrement, nous avons des musulmans affirmant les bienfaits de l'invasion musulmane sur les pays conquis. Par exemple :

Selon Chekeb H. « [...] *la domination afghano-turco-monghole a fait de l'Inde la première économie du monde jusqu'à XIXe ! 23 % du PIB MONDIAL !* [...] les anglais eux ont appauvri l'Inde ... laissant, après leur passage une Inde à 1 % du même PIB ! [...] *les musulmans sont restés en Inde [contrairement aux Anglais] ... certains se sont même converti à l'hindouisme !* Voulez-vous des lectures et vidéos des experts HINDOUS là-dessus ???? ».

Ma réponse :

« *Avez-vous des preuves de votre affirmation sur le fait que cette domination Moghol sur l'Inde aurait fait de l'Inde la première économie mondiale du monde au 19<sup>e</sup> siècle<sup>319</sup> ? Je souhaite consulter des études sérieuses sur ce sujet* ».

Depuis, je n'ai pas eu de réponse de Chekeb.

Or nous savons aussi très bien qu'un musulman ne peut se convertir à l'hindouisme, sous peine de mort (Coran 4.89).

---

<sup>319</sup> Déclin du bouddhisme en Inde. Guerres et persécutions. Raids des Turcs musulmans.

<https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9clin-du-bouddhisme-en-Inde#Guerres-et-pers%C3%A9cutions>

## COMMENT LES MAGHRÉBINS PENSENT QUE LES ARABES SONT VENUS CHEZ EUX



## COMMENT ILS SONT VENUS RÉELLEMENT...



LANDALOUBLOG.WORDPRESS.COM

Comment les Nord-Africains voient comment les arabes sont venus chez eux et comment ils sont venus réellement.

## 48.16.1 Le Coran n'a incité qu'aux guerres défensives

*Selon Khaled : « Vous êtes libre d'accuser le Coran d'inciter à la guerre offensive et non pas se limiter à la légitime défense. Encore faut-il le Prouver. Aucun des versets que vous citez ne parle ni explicitement ni allusivement d'une guerre agressive. Et pour cause, le Coran est on ne peut plus claire : SEULE la légitime défense est autorisée Explicitement. Donc bon courage pour dénicher un verset qui permet de tuer des prisonniers de guerres ou de lancer une guerre agressive et non une Légitime défense. ».*

Ma réponse :

Or il n'y pas besoin d'être uniquement en légitime défense pour faire la guerre. Il suffit d'appeler ou de semer la haine. Or le Coran et les hadiths sont parsemés d'appel à la haine contre les chrétiens et les juifs :

*« L'heure du jugement n'arrivera pas tant que vous n'aurez pas combattu les Juifs et à tel point que la pierre, derrière laquelle s'abritera un Juif, dira : Musulman ! Voilà un Juif derrière moi, tue-le ! », Livre El-Bokhari 56, Chap.94, tome 2, p. 322<sup>320</sup> 321.*

Vous trouverez plus de 30 versets ou hadiths appelant à la haine des juifs et chrétiens<sup>322</sup>.

Par exemple, dans Al-Fatiha (Sourate 1), répétée 17 fois par jours, vous trouvez :

*« 6. Guide-nous dans le droit chemin,  
7. le chemin de ceux que Tu as comblés de faveurs, non pas de ceux qui ont encouru Ta colère, ni des égarés »<sup>323</sup>.*

*« Tu trouveras certainement que les juifs et les associateurs sont les ennemis les plus acharnés des croyants », Le Coran 5:82.*

*« Les musulmans se défendent contre ceux qui les attaquent », selon Salah Abdeslam, un des acteurs de attentats du 13 novembre 2015, justifiant ainsi les attentats.*

Et pourquoi les juifs et les chrétiens (de l'Arabie) combattaient Mahomet qu'il considérait comme un imposteur. Pour les raisons suivantes, parce que :

1) Mahomet se permettaient aussi de dire que *les juifs avaient falsifié la Torah et les textes sacrés* :

=> "Eh bien, espérez-vous [Musulmans], que de pareils gens (les Juifs) vous partageront la foi ? alors qu'un groupe d'entre eux, après avoir entendu et compris la parole d'Allah, la falsifièrent sciemment" (sourate 2.75).

=> "Et il y a parmi eux certains qui roulent leurs langues en lisant le Livre pour vous faire croire que cela provient du Livre, alors qu'il n'est point du Livre ; et ils disent : « Ceci vient d'Allah », alors qu'il ne vient point d'Allah. Ils disent sciemment des mensonges contre Allah" (Sourate 3.78).

=> "Malheur, donc, à ceux qui de leurs propres mains composent un livre puis le présentent comme venant d'Allah pour en tirer un vil profit ! Malheur à eux, donc, à cause de ce que leurs mains ont écrit, et malheur à eux à cause de ce qu'ils en profitent !" (Sourate 2.79).

---

<sup>320</sup> & Hadith authentique Boukhari – « le jardin des vertueux », p500,

<http://www.icm37.fr/uploads/1/3/4/2/13423470/lejardindesvertueux.pdf>

<sup>321</sup> Mahomet aurait fait cette déclaration, peu de temps avant sa mort.

<sup>322</sup> Liste des versets dans le Coran, des hadiths et prières antijuifs et antichrétiens, <http://www.doc-developpement-durable.org/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurlIslam/liste-des-versets-et-hadiths-antijuifs-et-antichretiens-dans-le-coran.htm>

<sup>323</sup> Ceux qui ont « encouru Ta colère » sont les juifs et les « égarés », les chrétiens.

=> "Ô gens du Livre [juifs et chrétiens] ! Notre Messenger (Muhammad) vous est certes venu, vous exposant beaucoup *de ce que vous cachez du Livre, et passant sur bien d'autres choses* ! Une lumière et un Livre explicite vous sont certes venus d'Allah !" (Sourate 5.15).

=> " [s'adressant aux juifs : "O enfants d'Israël !"] *Et ne mêlez pas le faux à la vérité. Ne cachez pas sciemment la vérité.*" (Sourate 5.15).

=> "Ô gens du Livre, *pourquoi mêlez-vous le faux au vrai et cachez-vous sciemment la vérité ?*" (Sourate 3.71).

=> "Ils n'apprécient pas Allah comme Il le mérite quand ils disent : « Allah n'a rien fait descendre sur un humain ». Dis : « Qui a fait descendre le Livre que Moïse a apporté comme lumière et guide, pour les gens ? *Vous le mettez en feuillets, pour en montrer une partie, tout en cachant beaucoup.* Vous avez été instruits de ce que vous ne saviez pas, ni vous ni vos ancêtres. Dis : « C'est Allah ». Et puis, laissez-les s'amuser dans leur égarement" (Sourate 6.91).

=> "162. Puis, *les injustes parmi eux changèrent en une autre, la parole qui leur était dite.* Alors, Nous envoyâmes du ciel un châtiment sur eux, pour le méfait qu'ils avaient commis. [...]"

=> "165. Puis, lorsqu'ils oublièrent ce qu'on leur avait rappelé, Nous sauvâmes ceux qui (leur) avaient interdit le mal et saisismes par un châtiment rigoureux les *injustes pour leurs actes pervers.*" (Sourate 7.162-165).

2) Et il se permettait de dire que *Jésus n'a pas été crucifié, mais que c'était un sosie qui avait été crucifié à sa place* :

=> « et à cause leur parole : "Nous avons vraiment tué le Christ, Jésus, fils de Marie, le Messenger d'Allah"... *Or, ils ne l'ont ni tué ni crucifié ; mais ce n'était qu'un faux semblant !* Et ceux qui ont discuté sur son sujet sont vraiment dans l'incertitude : ils n'en ont aucune connaissance certaine, ils ne font que suivre des conjectures *et ils ne l'ont certainement pas tué* » (Sourate 4.157).

Ce genre de déclaration :

- 1) a dû susciter une forte opposition de la part des chrétiens et des juifs,
- 2) a permis d'alléguer, auprès des musulmans, que les chrétiens et juifs étaient fourbes.

Après ces déclarations accusatoires, il ne faut pas s'étonner que des milliers de cléricaux musulmans appellent régulièrement à la haine des juifs, dans le monde. Comme dans cet exemple, parmi bien d'autres :

« *La justification de l'extermination des juifs pour que vienne "l'heure du jugement" trouve sa plénitude dans le combat contre l'état d'Israël, la perversion incarnée qui doit être détruite par les musulmans, en s'associant avec l'extrême-gauche européenne* »<sup>324</sup>.

## 48.17 Falsifier l'histoire, ou dissimuler les pans de l'histoire qui ne sont pas à la gloire de l'islam

### 48.17.1 L'islam a libéré la femme

Par exemple, Ce que dit David V. : « À n'en pas douter, Clément Viktorovitch nous dira que le voile est une émancipation de la femme, et que son interdiction est une restriction de ses droits... *Et la mise en accusation "d'islamophobie", qui serait la cause unique de la radicalisation islamiste et des passages à l'acte terroristes, sera évidemment la seule réponse au phénomène.*

Alors j'invite ce chercheur à trouver les textes auxquels se réfèrent ceux qui veulent faire passer le voile pour une obligation religieuse, de sorte qu'il constate l'aspect uniquement social de cette obligation. En effet et selon les propres

---

<sup>324</sup> *Egyptian cleric Safwat Higazi on Hamas TV: dispatch those sons of apes and pigs to the hellfire, on the wings of qassam rockets* [le religieux égyptien Safwat Jigazi à la télévision du Hamas: expédiez ces fils de singes et de cochons dans l'enfer, sur les roquettes " ailes de Qassam"],  
31 décembre 2008, <https://www.memri.org/tv/egyptian-cleric-safwat-higazi-hamas-tv-dispatch-those-sons-apes-and-pigs-hellfire-wings-qassam>

sources des islamistes, le voile est préconisé pour que celles qui le portaient ne soient pas confondues avec celles qui pouvaient être abusées, car prisonnières issues de razzias.

Dans une autre version, les épouses du prophète durent porter le voile afin d'aller déféquer en paix, à la faveur de la nuit, sur le terrain vague derrière le cimetière juif du baqiya à Médine ».

Les réponses, à l'argument des islamistes que « l'islam a libéré la femme », se trouvent dans le Coran et les hadiths, en voici quelques extraits :

2.223. Vos épouses sont pour vous un champ de labour ; allez à votre champ comme vous le voulez et œuvrez pour vous-mêmes à l'avance.

4.34. Les hommes ont autorité sur les femmes [...] quant à celles dont vous craignez la désobéissance, exhortez-les, éloignez-vous d'elles dans leurs lits et frappez-les [...].

D'après Sahl ibn Sad Saidi, Mahomet a dit : « s'il y a un signe maléfique quelque part, c'est dans la femme, le cheval ou la maison », hadith sahih Bukhari, LII 111.

D'après Abdallah ibn Zamra, Mahomet a dit : « aucun d'entre vous ne devra fouetter sa femme comme il fouette un esclave et ensuite avoir des rapports sexuels avec elle dans le reste de la journée. » hadith sahih Bukhari LXII 132.

D'après Imran ibn Husein, Mahomet a dit : « j'ai regardé le paradis et j'ai trouvé que les pauvres gens formaient la majorité des habitants ; j'ai regardé l'enfer et j'ai vu que la majorité des habitants étaient des femmes », Hadith sahih Bukhari LIV 464.

D'après d'Abu Bakr, Mahomet a dit : « une nation qui se donne comme chef une femme ne connaîtra jamais la réussite », hadith sahih Bukhari LXXXVIII 219.

Selon Mahomet : « Je n'ai vu aucune personne plus déficiente en intelligence et en religion que vous [les femmes] », Sahih Boukhari vol. 1 hadith n° 301. Voir aussi vol.3, hadith n° 826<sup>325</sup>.

Dans les faits, dans les pays musulmans, les femmes sont maltraitées, battues, infériorisées, infantilisées, « traitées comme des chiennes ».

Au niveau de la bibliographie, liée à ce paragraphe, voir :

*Matriarcat bédouin : statut élevé et liberté sexuelle de la femme arabe avant l'islam*, [finlandais Cawallin] 31 juillet 2018, <https://www.elishean.fr/matriarcat-bedouin-statut-eleve-et-liberte-sexuelle-de-la-femme-arabe-avant-lislam/>

48.17.2 Le voile protège les femmes des agressions sexuelles

L'affaire du voile fait l'objet d'une bataille dure entre les islamiste et la république.

---

<sup>325</sup> Mahomet déclara à un groupe de femmes :

« Je n'ai vu aucune personne plus déficiente en intelligence et en religion que vous. Un homme prudent et sensible pourrait être détourné du droit chemin par l'une d'entre vous.

« Les femmes l'interrogent : « Ô envoyé ! Où est la déficience dans notre religion et notre intelligence ?

« – Ne savez-vous pas, leur répond-il, que le témoignage de deux femmes est équivalent à celui d'un seul homme ?

« Les femmes répliquent par l'affirmative.

Mahomet conclut : – Eh bien ! C'est là, où réside la déficience de votre intelligence.

« Ensuite il leur demande : – Ne savez-vous pas encore, que la femme ne peut ni prier ni jeûner durant ses menstrues ?

« Dès que les femmes lui répondent également par l'affirmative, il leur annonce : – Sachez donc que cela est inhérent à sa déficience mentale. » (Sahih Bukhari, traduction anglaise, vol.1, Introduction, p. XIV, 1 hadith n° 301. Voir aussi vol.3, hadith n° 826).

Les islamistes vous diront, comme cette fille musulmane de 11 ans : « *Une femme qui ne porte pas le #hijab est plus susceptible d'être agressée et maltraitée qu'une femme qui le porte, car elle se couvre.* » ou comme le prédicateur et directeur du Centre islamique de Genève, Hani Ramadan, a expliqué, en 2016, aux collégiens qu'une femme non voilée était « *comme une pièce de deux euros [...] Visible pour tous, elle passe d'une main à l'autre* ».

Les prédicateurs islamistes se basent sur deux sourates pour l'imposer (suite ci-dessous) :

33.59. Ô Prophète ! *Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants, de ramener sur elles leurs grands voiles : elles en seront plus vite reconnues et éviteront d'être offensées.* Allah est Pardonneur et Miséricordieux.

7.26. Ô enfants d'Adam ! *Nous avons fait descendre sur vous un vêtement pour cacher vos nudités, ainsi que des parures. - Mais le vêtement de la piété voilà qui est meilleur. - C'est un des signes (de la puissance) de Allah. Afin qu'ils se rappellent.*

Il n'y a jamais autant de harcèlements sexuels des femmes, dans les rues, que dans les pays musulmans. Le plus souvent, vous n'y verrez jamais de femmes aux terrasses de café, le soir.

Par ailleurs, dans les faits, le hijab ne protège pas du tout des agressions sexuelles, dans les pays musulmans :

« [...] *les pays musulmans sont sur-représentés parmi les pays où la prévalence du viol est endémique, et ce malgré le fait que, dans plusieurs d'entre eux, comme l'Égypte, la majorité des femmes portent le voile et des vêtements qui couvrent leur corps [...] le phénomène est sans doute encore plus marqué dans les pays musulmans puisque le viol conjugal n'y est généralement pas légalement reconnu. De plus, une femme qui révèle avoir été violée peut, selon le pays, être reniée par sa famille, rejetée socialement, répudiée (et perdre la garde de ses enfants), forcée d'épouser son violeur, condamnée à la prison, la flagellation ou la lapidation et même être assassinée par son mari ou sa propre famille*<sup>326</sup>. [...] La carte ci-dessous montre des pays (tous musulmans) où un code vestimentaire (pro-voile dans la majorité des cas) est encouragé ou obligatoire pour les femmes. *Les pays où les pressions s'exercent en faveur du voile font tous partie de la zone rouge de la carte de prévalence du viol.* Seules la Tunisie et la Turquie (où le port du voile était resté à certains endroits au moment où cette carte a été publiée) font partie de la zone orange »<sup>327</sup> (voir les deux cartes, plus bas dans ce chapitre).

Cet argument est donc un sophisme. Car en réalité, le « mal » (la concupiscence) est dans le regard de l'homme. Pour éviter la concupiscence des femmes pour les hommes, alors pourquoi ne pas voiler, aussi et en retour, les hommes ? *C'est avant tout une question d'éducation, d'apprendre aux hommes à respecter les femmes, quelles que soient leurs tenues, et à ne plus les percevoir comme des objets sexuels.* Ce type d'éducation existe justement dans les pays occidentaux.

---

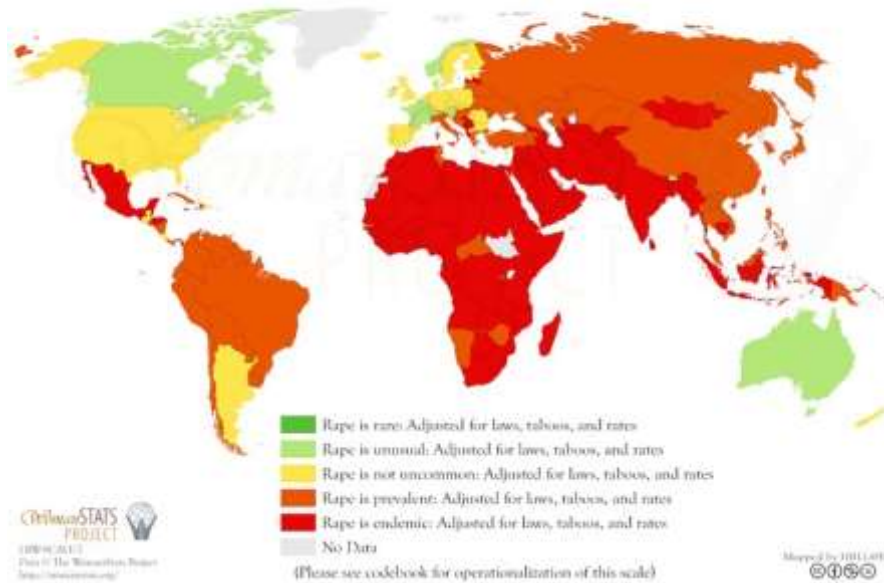
<sup>326</sup> Afin de, soi-disant, « *sauver l'honneur familial* ».

<sup>327</sup> *Le voile et le viol : les mythes et leurs conséquences*, 11 juin 2014, <http://brisonslemythe.canalblog.com/archives/2014/06/05/30016620.html>



## Combined Scale of the Prevalence and Sanction of Rape and Sexual Assault of Women

Scaled 2011



Combinaison de la prévalence des agressions sexuelles contre les femmes et de leurs sanctions.



Code vestimentaire nécessaire pour les femmes

Colonne de gauche (du vert/gris clair au vert/gris foncé) :

- Vert/gris 1 : Pas de pression en faveur du voilement
- Vert/gris 2 : Coutume prônant une modestie vestimentaire générale. Voilement intégral très rare.
- Vert/gris 3 : Une tenue vestimentaire spécifique peut être nécessaire. Le voilement existe mais il est limité.
- Vert/gris 4 : Une tenue vestimentaire spécifique est nécessaire. Le voilement intégral peut y être courant.

### 48.17.3 Les dhimmis étaient bien traités sous l'islam et le mythe de l'Andalousie tolérante

On vous fait comprendre que le statut de protection de dhimmi, en terre d'islam, était enviable pour les juifs et chrétiens.

On vous fait comprendre que si les dhimmis sont taxés avec la dziya, les musulmans sont eux taxés par la zakat (l'aumône obligatoire)<sup>328</sup>.

<sup>328</sup> Mehdi : « Pour la dziya, il s'agit de taxe pour remplacer la zakate, car les musulmans sont taxés par la zakate ».

Ces musulmans présentent toujours le statut de dhimmi comme respectueux des juifs et des chrétiens<sup>329</sup>.

Mahmoud : « Pour le dhimmi il a comme les musulmans des devoirs et des droits par exemple il n'est pas enrôlé dans l'armée et donc ne risque pas de se faire tuer dans une bataille et **il paie une taxe, je ne vois pas où est le problème, d'ailleurs du temps d'Omar qui s'est enquéri du fait qu'un juif ne payait plus sa taxe on lui a répondu qu'il avait pris de l'âge et ne pouvait plus travailler alors Omar ordonna qu'on lui verse une pension** ».

La réponse à apporter à ces affirmations (ce qu'il en est réellement) :

« [Ceux] qui présentent al-Andalus comme un exemple de tolérance ne font que manipuler brutalement l'histoire ». Sans s'embarrasser de circonlocutions, [le professeur Rafael Sánchez Saus indique] que les musulmans ont implanté en al-Andalus un « régime pervers », qui « a humilié continuellement » les juifs et les chrétiens<sup>330</sup>.

Serafin Fanjul, Serafín Fanjul, l'auteur du livre "Al Andalus, l'invention d'un mythe : La réalité historique de l'Espagne des trois cultures", affirme qu'il s'agissait mutatis mutandis « d'un régime très semblable à l'apartheid sud-africain » et d'une époque globalement « terrifiante ». Soulignant que les motifs et les facteurs de luttes et d'affrontements entre l'Espagne musulmane et l'Espagne chrétienne ont été prédominants pendant toute la période concernée, il montre qu'al Andalus a été tout sauf un modèle de tolérance. Il ne s'agit pas pour lui de nier qu'il y a eu des éléments de communication culturelle (surtout d'origine hellénistique) jusqu'au XIIe siècle. Mais il s'agit de montrer qu'il n'y a jamais eu un merveilleux système mixte sur lequel aurait reposé la cohabitation pacifique ; qu'il n'y a jamais eu un mode de vie partagé par tous, une même perception du monde valable pour tous.

Fanjul n'a pas peur des mots et ose dire ce que tant d'auteurs pusillanimes taisent : l'image idyllique d'un al-Andalus riche, pacifique, tolérant, avancé et surpeuplé, foyer de culture supérieur et raffiné, qui aurait succombé sous les coups de boutoir des royaumes chrétiens du nord, des barbares, incultes, attardés et fanatiques, est fausse, radicalement fausse »<sup>331</sup>.

#### 48.17.4 Sur l'histoire des croisades

Mahmoud : « les faits historiques sont là: les musulmans quand ils sont entrés à Jérusalem ils ont fait un traité de paix qui a duré des siècles et quand les croisés bénis par le pape sont entrés à Jérusalem ils ont tués tous le monde y compris les animaux et ils s'en sont vantés.

Quand il a conquis la Mecque la ville d'où il a été chassé il ne s'est pas vengé contre toutes les persécutions qui l'ont visé lui et les musulmans, c'est la religion de la paix ».

Réponses :

L'islam n'a jamais été une religion de paix :

Les fanatiques (musulmans, chrétiens ...) réécrivent le plus souvent l'histoire, pour avantager leur cause, surtout s'ils sont les gagnants de celle-ci. Dans l'exemple, qui suit, voici les épisodes qui sont éventuellement omis, dans leur chronique : a) parties (A) par les musulmans, parties b) (B) par les chrétiens :

---

<sup>329</sup> 1) *Al Andalous, l'invention d'un mythe: La réalité historique de l'Espagne des trois cultures*, Serafin Fanjul, L'artilleur, 2017, 732 pages. 2) *Chrétiens, juifs et musulmans dans al-Andalus. Mythes et réalités*, Darío Fernández-Morera, Jean-Cyrille Godefroy Editions, 2018, 366 pages. 3) *La dhimma : le statut particulier des peuples non musulmans soumis à l'islam*, <http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam/la-dhimma.htm> 4) *Juifs en terre d'islam*, Bernard Lewis, Champs-Flammarion, 2002, 5) *Le statut légal des non-musulmans en pays d'islam*, Antoine Fattal, Librairie Orientale, Beyrouth, 1958, 6) *Islam et judéo-christianisme*, Jacques Ellul, professeur d'histoire du droit & sociologue français, dan, PUF, 2006, 109 pages.

<sup>330</sup> Déclaration du professeur, Rafael Sánchez Saus, à l'occasion de la publication de son livre *Al-Andalus et la Croix* (2016) : « Los musulmanes implantaron, un « régimen perverso » en Al-Andalus para « la humillación » de los cristianos », EFE / Madrid et Journal ABC, 13/01/2016.

<sup>331</sup> « *The Myth of the Andalusian Paradise* », Intercollegiate Review, Fall 2006, <https://home.isi.org/myth-andalusian-paradise>

- 1) dès 1004, le calife al-Hakim bi-Amr Allah a décidé de persécuter et d'humilier les chrétiens et les Juifs (port de signes distinctif, interdiction du vin, puis interdiction de la procession des Rameaux à Jérusalem en 1007 ...) (A)
- 2) En 1008, confiscation des biens (waqf) et destruction des d'églises et de monastères d'Égypte, et surtout destruction de l'église du Saint-Sépulcre A Jérusalem, totalement rasée (contenant le tombeau du Christ, un haut lieu de la chrétienté) (A).
- 3) En 1077, le chef turkmène Atsiz massacre de 3000 Juifs et Chrétiens, à Jérusalem (A).
- 4) Lors de la prise de Jérusalem en 1078 par les Turcs Seldjoukides, ces derniers décidèrent d'interdire les pèlerinages des chrétiens occidentaux à Jérusalem (A).
- 5) En 1099, siège et sac de Jérusalem par les croisés, sous la direction de Godefroy de Bouillon et d'autres chevaliers, avec le massacre de 10.000 musulmans et Juifs (chiffres peu fiables) (B). La raison de la croisade étant l'interdiction faite aux chrétiens de venir en pèlerinage à Jérusalem (B),
- 6) Les musulmans commettront de futurs massacres plus importants à Édesse (30.000 hab. tués et 10.000 emmenés en esclavage) (1146) et à Acre (1291) (A).

#### 48.17.5 Les conquêtes et l'irrésistible expansions guerrières de l'islam, en un siècle et demi

- 1) Conquête de toute la péninsule arabique, à la mort de Mahomet, 632 (par Mahomet et Abu Bakr).
- 2) Expulsion ou extermination de tous les juifs et chrétiens (qui sont dit « enlevés ») de la péninsule, ce qu'a réalisé le calife Omar (la péninsule étant devenue, en quelque sorte, « Judenfrei »).
- 2) Guerres de l'apostasie, les guerres du ridda, lancées le calife Abu Bakr, de 632 à 633, qui ont forcé les tribus arabiques, qui voulaient quitter l'islam, à la mort de Mahomet, à y retourner (longue guerre, 11 tribus vaincues) [1],
- 3) Guerres de conquête contre les anciens empires sassanides et byzantin répondant à différents objectifs : islamisation sans apport financier ou contribution financière sans conversion, Djihad pour prévenir l'islam de l'expansion du christianisme, recherche de butins lors de razzias notamment par les nomades intégrés dans les armées musulmanes, contrôle des réseaux commerciaux par l'aristocratie marchande arabe qui est à la tête des armées, etc. Conquête de la Palestine, de la Syrie (prise de Damas en 634), de l'Euphrate, de l'Égypte, en 640 (prise du Caire-Héliopolis, en 640), sous le calife Omar,
- 4) Sous le calife Uthman, de l'Iran (Perse sassanide), conquête du Nord de la Turquie, de la Lybie, de l'Afrique (Ifriqya) \_ avec les troupes d'Oqba Ibn Nafaa \_, malgré la résistance berbère (711) [3] [4],
- 5) Conquête de l'Espagne wisigothique, de 711 à 726/732, celle de tout le sud de la France, avec la prise de Narbonne en 719, de Perpignan en 720, jusqu'à Poitiers (non prise), en 732 [5],
- 6) Prise de Chypre, puis de Rhodes, de la Crète, de la Sicile (827), de Malte en 870, les Baléares en 902,
- 7) Conquête vers 712 des territoires des actuels Ouzbékistan et Kirghizistan, de de l'Asie centrale en 751, de l'Afghanistan \_ anciennement bouddhiste \_ (entre 750 et 800, bataille de Kaboul, vers 750) [7],
- 8) Conquêtes musulmanes des Indes, commençant en 711-712 avec l'invasion du Sind par les Arabes, se poursuivant au XIe siècle et au XIIIe siècle avec celle des Turcs et des Afghans attirés par les richesses des hindous et s'achevant avec l'empire moghol au XVIe siècle (et avec, par exemple, Timur / Tamerlan 1336-1405 [11]) [6] [8].
- 9) Conquêtes ottomanes sur l'Empire byzantin (1346-1356), celles des Balkans (1356-1402), bataille de Nicopolis (1396), prise de Thessalonique (1430), bataille de Kosovo (1448), prise de Constantinople (1453), annexion formelle de la Serbie, de Morée (1460), puis de la Bosnie, victoire de Mohács sur la Hongrie (1526), siège de Vienne (octobre 1529) (échec du sultan Soliman le Magnifique) [9] [10].

Je ne sais pas si les "enfumades", une technique utilisée en Algérie par le corps expéditionnaire français durant la conquête du territoire de la régence d'Alger en 1844 et 1845, par Bugeaud bien que le général Cavaignac [12], peuvent se mesurer aux exactions de Oqba Ibn Nafi al-Fihri [13] \_ exactions qui sont décrites par Ibn Khaldoun, dans ses "Prolégomènes" : « *Voyez tous les pays que les Arabes ont conquis depuis les siècles les plus reculés : la civilisation en a disparu, ainsi que la population ; le sol même paraît avoir changé de nature* »<sup>332</sup>, « *Tout pays conquis par les Arabes est bientôt ruiné. Anecdote d'El-Haddjadj* », Ibn Khaldoun [4].

---

<sup>332</sup> Et aussi : « *Mais aujourd'hui, je veux dire à la fin du VIIIe siècle, la situation du Maghreb a subi une révolution profonde, ainsi que nous le voyons, et a été totalement bouleversée : des nations berbères, habitant ce pays depuis les temps les plus reculés, ont été remplacées par des tribus arabes qui, dans le Ve siècle, avaient envahi cette contrée, et qui, par leur grand nombre et par leur force, avaient subjugué les populations, enlevé une grande partie de leur territoire et partagé avec elles la jouissance des pays dont elles conservaient encore la possession. Ajoutons à cela que, vers le milieu de ce VIIIe siècle, une peste terrible vint fondre sur les peuples de l'Orient et de l'Occident ; elle maltraita cruellement les nations, emporta une grande partie de cette génération,*

Le djihad a, depuis 14 siècle, cherché à islamiser le monde entier, y compris l'Europe. Et cette volonté d'expansion irrésistible est loin d'être terminée. Car l'islam est, par sa nature profonde, intrinsèque, suprématiste<sup>333</sup>.

#### 48.17.6 Bibliographie partielle concernant ce paragraphe sur la conquête musulmane

- [1] Ridda war, [https://en.wikipedia.org/wiki/Ridda\\_wars](https://en.wikipedia.org/wiki/Ridda_wars)
- [2] Expansion de l'islam, [https://fr.wikipedia.org/wiki/Expansion\\_de\\_l%27islam](https://fr.wikipedia.org/wiki/Expansion_de_l%27islam)
- [3] Conquête musulmane du Maghreb, [https://fr.wikipedia.org/wiki/Conqu%C3%AAte\\_musulmane\\_du\\_Maghreb](https://fr.wikipedia.org/wiki/Conqu%C3%AAte_musulmane_du_Maghreb)
- [4] a) Prolégomènes, Ibn Khaldoun. [http://classiques.ugac.ca/classiques/Ibn\\_Khaldoun/Ibn\\_Khaldoun.html](http://classiques.ugac.ca/classiques/Ibn_Khaldoun/Ibn_Khaldoun.html)  
b) Les Prolégomènes, Ibn Khaldoun (Auteur), William MAC GUCKIN (Traduction), Editions Vivre Ensemble, 2018, 1244 pages.
- [5] Conquête musulmane de la péninsule Ibérique, [https://fr.wikipedia.org/wiki/Conqu%C3%AAte\\_musulmane\\_de\\_la\\_p%C3%A9ninsule\\_ib%C3%A9rique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Conqu%C3%AAte_musulmane_de_la_p%C3%A9ninsule_ib%C3%A9rique)
- [6] Déclin du bouddhisme en Inde, Invasions musulmanes et royaumes musulmans, [https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9clin\\_du\\_bouddhisme\\_en\\_Inde#Invasions\\_musulmanes\\_et\\_royaumes\\_musulmans](https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9clin_du_bouddhisme_en_Inde#Invasions_musulmanes_et_royaumes_musulmans)
- [7] Histoire des Arabes en Afghanistan, [https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire\\_des\\_Arabes\\_en\\_Afghanistan](https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_des_Arabes_en_Afghanistan)
- [8] Conquêtes musulmanes des Indes, [https://fr.wikipedia.org/wiki/Conqu%C3%AAtes\\_musulmanes\\_des\\_Indes](https://fr.wikipedia.org/wiki/Conqu%C3%AAtes_musulmanes_des_Indes)
- [9] Guerres ottomanes en Europe, [https://fr.wikipedia.org/wiki/Guerres\\_ottomanes\\_en\\_Europe](https://fr.wikipedia.org/wiki/Guerres_ottomanes_en_Europe)
- [10] Expansion de l'Empire ottoman, [https://fr.wikipedia.org/wiki/Expansion\\_de\\_l%27Empire\\_ottoman](https://fr.wikipedia.org/wiki/Expansion_de_l%27Empire_ottoman)
- [11] Tamerlan, <https://fr.wikipedia.org/wiki/Tamerlan>
- [12] Enfumades d'Algérie, [https://fr.wikipedia.org/wiki/Enfumades\\_d%27Alg%C3%A9rie](https://fr.wikipedia.org/wiki/Enfumades_d%27Alg%C3%A9rie)
- [13] Oqba Ibn Nafi al-Fihri, [https://fr.wikipedia.org/wiki/Oqba\\_Ibn\\_Nafi\\_al-Fihri](https://fr.wikipedia.org/wiki/Oqba_Ibn_Nafi_al-Fihri)

---

*entraîna et détruisit les plus beaux résultats de la civilisation. Elle se montra lorsque les empires étaient dans une époque de décadence et approchaient du terme de leur existence ; elle brisa leurs forces, amortit leur vigueur, affaiblit leur puissance, au point qu'ils étaient menacés d'une destruction complète. La culture des terres s'arrêta, faute d'hommes ; les villes furent dépeuplées, les édifices tombèrent en ruine, les chemins s'effacèrent, les monuments disparurent ; les maisons, les villages, restèrent sans habitants ; les nations et les tribus perdirent leurs forces, et tout le pays cultivé changea d'aspect. ».* « Tels sont les Arabes nomades en général ; ajoutons que, par leur disposition naturelle, ils sont toujours prêts à enlever de force le bien d'autrui à chercher les richesses les armes à la main et à piller sans mesure et sans retenue. Toutes les fois qu'ils jettent leurs regards sur un beau troupeau, sur un objet d'ameublement, sur un ustensile quelconque, ils l'enlèvent de force. Si, par la conquête d'une province par la fondation d'une dynastie, ils se sont mis en état d'assouvir leur rapacité, ils méprisent tous les règlements qui servent à protéger les propriétés et les richesses des habitants. Sous leur domination, la ruine envahit tout ».

« [...] trouve-t-on chez les Arabes beaucoup de chefs et de gens revêtus d'une certaine autorité. Tous ces personnages s'occupent, les uns après les autres, à pressurer la race conquise et à la tyranniser. Cela suffit pour ruiner la civilisation ».

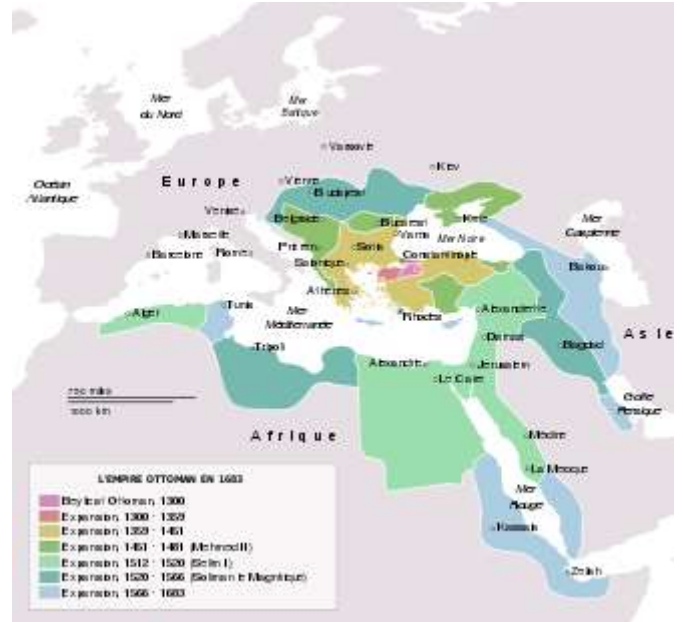
« Voyez tous les pays que les Arabes ont conquis depuis les siècles les plus reculés : la civilisation en a disparu, ainsi que la population ; le sol même paraît avoir changé de nature. Dans le Yémen, tous les centres de la population sont abandonnés, à l'exception de quelques grandes villes ; dans l'Irac arabe, il en est de même ; toutes les belles cultures dont les Perses l'avaient couvert ont cessé d'exister. De nos jours, la Syrie est ruinée ; l'Ifrîkiya et le Maghreb souffrent encore des dévastations commises par les Arabes. Au cinquième siècle de l'hégire, les Beni-Hilal et les Soleïm y firent irruption, et, pendant trois siècles et demi, ils ont continué à s'acharner sur ces pays ; aussi la dévastation et la solitude y règnent encore. Avant cette invasion, toute la région qui s'étend depuis le pays des Noirs jusqu'à la Méditerranée était bien habitée : les traces d'une ancienne civilisation, les débris de monuments et d'édifices, les ruines de villes et de villages sont là pour l'attester ».

« L'empire des Arabes descendus de Moder parut ensuite avec l'islamisme, et se maintint sous les Omeïades et les Abbacides. [...] ils finirent par ne plus conserver le souvenir du puissant empire qu'ils avaient fondé ; ils reprirent leurs anciennes habitudes de la vie nomade, et, s'il leur arrivait quelquefois de s'emparer d'un royaume tombé en décadence, ils ne le faisaient que pour ruiner le pays et en détruire la civilisation, ainsi que cela se voit encore de nos jours dans l'Afrique septentrionale ». [4].

<sup>333</sup> « Il est dans la nature de l'islam de dominer et de pas être dominé,, d'imposer sa loi à toutes les nations et d'étendre son pouvoir au monde entier », Hassan el-Banna, fondateur des Frères musulmans, grand-père de Tariq Ramadan et Hani Ramadan.



Expansion arabe sous Mahomet (I) et les trois premiers califes, Abou Bakr (II), Omar (III) et Uthman (IV).  
(Wikipedia)



Expansion de l'Empire ottoman (Wikipedia)

#### 48.17.7 Mahomet aurait établi une constitution laïque

« *Le prophète Mohammed a été l'initiateur de la première constitution laïque dans l'histoire* », Nasser Ramdane Ferradj, créateur du Collectif des musulmans progressistes et laïques<sup>334</sup>, membre du PS (Cnews, 23 avril 2018). Selon Marie-Claude San Juan : « *La constitution de Médine ? Elle n'est pas laïque, et pas vraiment une constitution. C'est un accord interreligieux. Il n'y a pas de liberté de conscience, de croire ou ne pas croire, et pas de séparation du religieux et du pouvoir* ».

Il est très difficile de comprendre comment M. Nasser Ramdane Ferradj peut faire la confusion entre un *accord interreligieux* et une *constitution laïque*. Et s'il se réfère à cet épisode, ignorer le déroulement de cet événement.

#### 48.17.8 Napoléon se serait converti à l'islam

Certains musulmans affirment que « *Napoléon Bonaparte s'était converti à l'Islam* » parce qu'il « *avait prononcé officiellement sa déclaration de foi à l'Islam* »<sup>335</sup>, en citant cette communication de Napoléon à destination de la population de la province de Bahyreh (en Egypte) :

« 4287. — AUX ULÉMAS, NOBLES, CHEIKS, IMAMS ET FELLAHS, DE LA PROVINCE DE BAHYREH. (Recueil de pièces officielles).

Quartier général, Terrâneh, 29 messidor an VII (17 juillet 1799).

*Il n'y a pas d'autre Allah que Allah, et Mahomet est son prophète !*

Tous les habitants de la province de Bahyreh mériteraient d'être châtiés, car les gens éclairés et sages sont coupables lorsqu'ils ne contiennent pas les ignorants et les méchants ; mais *Allah est clément et Miséricordieux*. Le Prophète a ordonné, dans presque tous les chapitres du Coran, aux hommes sages et bons d'être cléments et Miséricordieux ; je le suis envers vous. J'accorde, par le présent firman, un pardon général à tous les habitants de la province de Bahyreh qui se seraient mal comportés, et je donne des ordres pour qu'il ne soit fait contre eux aucune espèce de recherche. J'espère que désormais le peuple de la province de Bahyreh me fera sentir, par sa bonne conduite, qu'il est digne de mon pardon. BONAPARTE »<sup>336</sup>.

<sup>334</sup> Une imposture levée : Monsieur Ferradj, seul membre d'un collectif pourtant revendiqué, 25 avril 2018,

<http://vivrelarepublique.fr/2018/04/une-imposture-levee-monsieur-ferradj-seul-membre-dun-collectif-pourtant-revendique/>

<sup>335</sup> Napoléon Bonaparte s'était converti à l'Islam, safiya, 26 janvier 2011, <http://islam-science.over-blog.com/article-napoleon-bonaparte-s-etait-converti-a-l-islam-65802123.html>

<sup>336</sup> "Correspondance de Napoléon 1er", tome 5 page 518, "Correspondance et Mémoire sur l'administration intérieure 1798-1799", pièce n°4287, du 17 juillet 1799, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6296347g/f528.item.r=518>

Ce qui ressort, au regard de toutes les autres déclarations de Napoléon sur l'islam et Mahomet, est son cynisme et son grand sens politique, y compris envers les musulmans égyptiens<sup>337</sup>. Il n'y a aucune preuve officielle qu'il s'est converti à l'islam.

48.17.9 Affirmer que les textes sacrés ont été falsifiés par les mécréants

Y : « *Le christianisme et le judaïsme furent des religions divines, mais malheureusement la bible et la torah ont été falsifiées. Par contre, l'islam a été protégé de la falsification, grâce à Allah* ».

## 49 Annexe : Bibliographie générale

[1] *Il était une foi, l'islam ... l'histoire de celui qui voulait diviniser pour mieux régner*, Majid Oukacha, Amazon KDP, 2014, 2017 ...

[2] *Versets violents et intolérants du Coran* (en vrac),

<http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam/VersetsViolentsDuCoran.htm>

[3] Abdelwahab Meddeb : « *L'islamisme est la maladie de l'islam, mais les germes sont dans le texte* », Marc Semo et Christophe Boltanski, 23 septembre 2006, [https://www.liberation.fr/planete/2006/09/23/l-islamisme-est-la-maladie-de-l-islam-mais-les-germes-sont-dans-le-texte\\_52174](https://www.liberation.fr/planete/2006/09/23/l-islamisme-est-la-maladie-de-l-islam-mais-les-germes-sont-dans-le-texte_52174)

[4] *Islam: le devoir de mentir...* Sami Aldeeb, 26 février 2011, <https://blog.sami-aldeeb.com/2011/02/26/islam-le-devoir-de-mentir%E2%80%A6/>

[5] *La Taqiyya et les règles de la guerre islamique*, Raymond Ibrahim, Middle East Forum, 2010, <https://www.meforum.org/articles/2010/la-taqiyya-et-les-regles-de-la-guerre-islamique>

[6] *Shafique Keshavjee* : « *La violence trouve une justification dans le Coran* », Laure Lugon, 29 janvier 2019, <https://www.letemps.ch/suisse/shafique-keshavjee-violence-trouve-une-justification-coran>

& b) *L'islam conquérant*, Shafique Keshavjee, Editions IQRI, 2019.

[7] *La falsification des Ecritures selon l'islam*, Raistlin, 09 nov. 2009, <http://cite-catholique.org/viewtopic.php?t=42735>

[8] *ENTRE VICTIMISATION ET CULPABILISATION : La rhétorique d'inversion, cette arme redoutable des islamistes*, Naëm Bestandji, <https://www.atlantico.fr/decryptage/3344107/la-rhetorique-d-inversion-cette-arme-redoutable-des-islamistes->

[8bis] *La rhétorique d'inversion, la plus belle trouvaille islamiste*, Naëm Bestandji, 20 mars 2018, <https://naembestandji.blogspot.com/2018/03/la-rhetorique-dinversion-la-plus-belle.html>

### 49.1 Sur l'appel à la haine envers les juifs et les chrétiens, dans l'islam

[11] *La Fatiha et la Culture de la Haine : Interprétation du 7e Verset à Travers les Siècles*, Sami Aldeeb, Editeur : CreateSpace Independent Publishing Platform ; Édition : 1 (2 novembre 2014).

[12] *Le coran et la sunna dénigre les juifs et les chrétiens*, <http://www.forum-religion.org/islamo-chretien/messages-d-amour-du-coran-sunna-envers-les-chretiens-et-juif-t23730.html>

[13] *Extraits du coran et de la sunna, la vie de Mahomet : Le coran et la sunna dénigre les juifs et les chrétiens*, <http://prophetie-biblique.com/fr/coran-et-juifs.html>

[14] *Lire le coran, c'est devenir anti juifs et anti chrétiens ?* <http://www.forum-religions.com/t10248-lire-le-coran-c-est-devenir-anti-juifs-et-anti-chretiens>

[15] *Liste des versets coraniques contre l'humanité*, <https://la-voie-de-la-raison.blogspot.com/2015/07/versets-coraniques.html>

[16] *Islam : la prière comme culte de la haine du Juif*, Moshé, 7 Jul 2016, <http://www.iforum.fr/racisme-et-antisemitisme-dans-la-priere-musulmane.html>

---

<sup>337</sup> Voir les citations de Napoléon, pages 11 et 12, in « *Citations sur l'islam* », B. Lisan, novembre 2015, <http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam/Citations%20sur%20l-Islam.htm>

## 49.2 Sur l'interdiction de critiquer Bukhari

[21] *Attention, on ne touche pas au Sahih Al Boukhari ! La Dépêche du Maroc*, 20 octobre 2017, *Propos recueillis par Chaimae Oulhaj*, <https://ladepeche.ma/attention-on-ne-touche-pas-au-sahih-al-boukhari/>

[22] *Débat autour de l'interprétation de la religion en Algérie : des algériens expriment leur soutien à un intellectuel progressiste*, La Rédaction, 25/12/2017, <https://algeriepart.com/2017/12/25/debat-autour-de-linterpretation-de-religion-algerie-algeriens-expriment-soutien-a-intellectuel-progressite/>

## 49.3 Sur l'accusation de la falsification des textes sacrés, portée par Mahomet

[21] *Tahrif - Qur'an and the claim of the distortion of the text itself* [Tahrif : distorsion, altération des textes sacrés] (article en anglais), <https://en.wikipedia.org/wiki/Tahrif> &

[https://en.wikipedia.org/wiki/Tahrif#Qur'an\\_and\\_the\\_claim\\_of\\_the\\_distortion\\_of\\_the\\_text\\_itself](https://en.wikipedia.org/wiki/Tahrif#Qur'an_and_the_claim_of_the_distortion_of_the_text_itself)

[32] *Doutes face aux assertions religieuses*, B. LISAN,

[http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam/doutes\\_face\\_aux\\_assertions\\_religieuses.htm](http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam/doutes_face_aux_assertions_religieuses.htm)

[33] *Islam et Bible hébraïque*, [https://fr.wikipedia.org/wiki/Islam\\_et\\_Bible\\_h%C3%A9bra%C3%AFque](https://fr.wikipedia.org/wiki/Islam_et_Bible_h%C3%A9bra%C3%AFque)

[34] *Falsification des écritures*, [https://fr.wikipedia.org/wiki/Falsification\\_des\\_%C3%A9critures](https://fr.wikipedia.org/wiki/Falsification_des_%C3%A9critures)

## 49.4 Articles et livres réfutant la thèse du Coran incréé

[41] *Le Coran, une histoire plurielle*, François Déroche, Seuil, 2019.

[42] *Le Coran décrété: le défi de la science*, Florence Mraizika, Ed. Docteur angélique, 2018 (violemment critiqué par Karim al-Hanifi<sup>338</sup>).

[43] « *Il a existé plusieurs versions du Coran* » (article payant), François Déroche : [https://www.lepoint.fr/culture/francois-deroche-il-a-existe-plusieurs-versions-du-coran-23-02-2019-2295705\\_3.php](https://www.lepoint.fr/culture/francois-deroche-il-a-existe-plusieurs-versions-du-coran-23-02-2019-2295705_3.php)

[44] *Le «palimpseste de Sana'a» ou la folle histoire d'un autre Coran*, <https://www.slate.fr/story/102373/coran-palimpseste-sanaa>

[45] "Les origines cachées de l'islam", Dominique Janthial (Institut d'études théologiques à Louvain-la-Neuve), Nouvelle revue théologique 2014/3 (Tome 136), pages 469 à 474, [https://www.nrt.be/docs/articles/2014/136-3/2125-%C2%ABLes+origines+cach%C3%A9es+de+l'islam%C2%BB.+K.-H.+OHLIG,+G.-R.+PUIN+\(%C3%A9d.\),+The+Hidden+Origins+of+Islam.+%C3%80+propos+d'un+ouvrage%0b.pdf](https://www.nrt.be/docs/articles/2014/136-3/2125-%C2%ABLes+origines+cach%C3%A9es+de+l'islam%C2%BB.+K.-H.+OHLIG,+G.-R.+PUIN+(%C3%A9d.),+The+Hidden+Origins+of+Islam.+%C3%80+propos+d'un+ouvrage%0b.pdf)

[46] INÂRAH – Institut pour la recherche sur l'histoire de l'islam naissant et le coran : <http://inarah-fr.net/mission> & <http://inarah-fr.net/>

[47] *Le grand secret de l'islam*, Odon Lafontaine, CreateSpace Independent Publishing Platform, 2015, 182 pages.

[48] *Le messie et son prophète : Aux origines de l'islam*, Tome 1 : De Qumrân à Muhammad, Père Edouard-Marie Gallez, docteur en théologie et histoire des religions, Editions de Paris, 2005, 524 pages.

[49] *Le messie et son prophète : Aux origines de l'islam*, tome 2, Du Muhammad des Califes au Muhammad de l'histoire, ère Edouard-Marie Gallez, Editions de Paris, 2005, 582 pages.

[50] *Les Fondations de l'islam. Entre écriture et histoire*, Alfred-louis de Premare (1930-2006), Professeur émérite de l'université de Provence, historien du monde arabo-islamique, Points, 2009, 544 pages.

[51] Mohamed Lamsiah, *Les manuscrits du Coran. Introduction à l'étude des manuscrits anciens*. Waterlife Publishing, Décembre 2017, 324 p. Fac-similés, tabl., Bibl.,

<http://waterlifepublishing.com/Store/tabid/40/CategoryID/0/Level/a/ProductID/65/List/0/Default.aspx>

Et il y a les travaux des archéologues exposés ci-dessous :

[52] *Le grand secret de l'islam : la synthèse des dernières recherches historiques et archéologiques sur les origines de l'islam* (dont celles de Patricia Crone), pour comprendre enfin d'où vient l'islam, comment il est apparu, pourquoi il est comme il est, <http://legrandsecretdeislam.com>

[53] Aussi exposé dans cette vidéo : *Histoire cachée de l'islam*, [https://m.youtube.com/watch?v=j9S\\_xbjIRgE](https://m.youtube.com/watch?v=j9S_xbjIRgE)

---

<sup>338</sup> Karim al-Hanifi, fondateur du CRRC (centre de recherche en religions comparées) : "Le Coran décrété" de Florence Mraizika, encore un raté sur l'islam ... , <https://m.youtube.com/watch?feature=youtu.be&v=5AMWZAXukfw>

## 49.5 Articles présentant la démarche scientifique

[61] *La démarche scientifique face à la parapsychologie - Méthode et prudence scientifiques*, Benjamin Lisan, 20 pages, [http://www.pseudo-sciences.org/article.php3?id\\_article=138](http://www.pseudo-sciences.org/article.php3?id_article=138) ou <http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsScientifiques/pseudo-sciences/DemarcheScientifiqueFaceParapsycho.htm>

[62] *Petits rappels sur la démarche scientifique (version courte)*, Benjamin Lisan, <http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsScientifiques/pseudo-sciences/petits-rappels-sur-la-methode-scientifique.htm>

[63] *La méthode scientifique et ce quelle n'est pas ?* Benjamin Lisan, 2014, 18 pages, <http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsScientifiques/pseudo-sciences/La-methode-scientifique-et-ce-que-elle-n-est-pas.htm>

[64] *La Tronche en en biais : le Scepticisme au Moyen-Âge*, <https://youtu.be/krFrmzWBMwA>

[65] *Le rôle des troubles psychotiques dans l'histoire religieuse*, Evan D. Murray, MARYLAND, Miles G. Cunningham, MD, Ph.D. Et Bruce H. Price, MARYLAND, Traduit par Google Translator (à l'aide de Benjamin LISAN). Le 23/01/2019, <http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam/le-role-des-troubles-psychotiques-dans-l-histoire-religieuse.htm>

## 49.6 Les textes originel de l'islam

Sites pour retrouver le Coran, les hadiths et la Sira (en haut de leur page web, il y a un champs où l'on saisit des n° pour faire les recherches des bons hadiths) :

Bukhari en arabe, <https://sunnah.com/bukhari/1/1>

Muslim en arabe, <https://sunnah.com/muslim/1/1>

Bukhari en anglais, <https://muflihun.com/bukhari/1/1>

Muslim en anglais, <https://muflihun.com/muslim/1/1>

L'intégralité de Boukhari et le Coran, en pdf et en français : <http://www.hadithdujour.com/telecharger-coran.asp>

L'intégralité de Boukhari, en français et en ligne : <http://www.islam-a-tous.com/hadith/>

Certains hadiths de Boukhari en français : <http://sahibbukhari.free.fr/>

The earliest biography of Muhammad, by ibn Ishaq,

[https://web.archive.org/web/20040625103910/http://www.hraic.org/hadith/ibn\\_ishaq.html#The%20earliest%20biography%20of%20Muhammad,%20by%20ibn%20Ishaq](https://web.archive.org/web/20040625103910/http://www.hraic.org/hadith/ibn_ishaq.html#The%20earliest%20biography%20of%20Muhammad,%20by%20ibn%20Ishaq)

Le Nectar Cachete Ar-raheeq al-makhtoum - The Islamic Bulletin,

[http://www.islamicbulletin.org/french/ebooks/raheq\\_french.pdf](http://www.islamicbulletin.org/french/ebooks/raheq_french.pdf)

## 50 Postface

Voici ce que j'écrivais à un ami musulman ouvert :

« J'essaye de faire bouger les lignes et les mentalités surtout quand elles sont rétrogrades. Mais mes échanges avec certains musulmans « convaincus » (heureusement pas avec tous) sont parfois hyper-durs ou tendus.

Voici ma position par rapport à ces derniers :

« Mes principes : respect de l'autre (liberté de conscience, d'expression, honnêteté intellectuelle, démarche scientifique de rigueur ...).



Ne jamais les forcer à adopter mes convictions. Je ne les force (!) pas (jamais) à être "libres", tolérants ou/et démocrate (pas de totalitarisme intellectuel).

Je ne me considère jamais comme le détenteur d'une vérité absolue, infuse (indépassable) [que je devrais imposer aux autres].

Je ne détiens aucune certitude absolue. Je suis capable de me remettre en cause si je me trompe.

Je suis susceptible d'évoluer, à fonction de nouvelles données, de discussions et d'avis (je ne suis pas figé, psychorigide, fanatique).

Je sais que je suis faillible. Je peux commettre des erreurs (principe d'humilité).

J'essaie de ne pas tomber dans différents pièges intellectuels dont :

a) celui de l'orgueil (j'espère ne pas être un être humain en « mal de notoriété »),

b) du « biais de confirmation »,

c) de la paranoïa et de la théorie du complot (je ne rejette pas systématiquement la faute sur les autres. Je sais assumer mes erreurs).

J'aime la vérité scientifique. Car la vérité scientifique évolue tout le temps, en fonction des nouvelles découvertes. Elle n'est pas immuable.

Je ne ferais pas de « prédication », je ne cherche pas à convaincre en étant « casse-couille » (pénible, insistant).

Mais j'essaie de convaincre quand j'ai une certitude qui me paraît solide (surtout si elle est rigoureuse et validée scientifiquement \_ une vérité scientifique est réfutable ce qui n'est pas le cas des « vérités religieuses », inscrites dans le marbre et indéboulonnables).

#### Concernant le Coran :

J'ai lu le Coran (dans 3 traductions françaises, a) du Cheikh Boureïma Abdou Daouda, diffusée par l'Arabie saoudite, celle de Muhammad Hamidullah, et celle de Kasimirski \_ Sachant que le Coran traduit en Français est une adaptation light de sa version originelle arabe).

Malheureusement, sa lecture m'a été pénible, parce qu'il est constellé de menaces, d'imprécations et de condamnations (1).

Il transpire l'intolérance à chaque page et il est très violent. C'est pourquoi j'incite tout le monde (musulmans comme non-musulmans) à le lire en entier, pour s'en faire une idée précise.

Ensuite, j'ai acheté le recueil de hadiths de Boukhari, en 4 tomes, que je suis en train de lire. Et lui aussi est très violent. J'ai aussi lu des extraits de la Sira (la biographie du prophète et de ses compagnons). Et là aussi, la Sira raconte une histoire violente.

J'en ai tiré la conclusion que l'islam n'est pas une religion de paix (tolérante et d'amour) et ne l'a jamais été.

Note : déjà, j'y ai relevé au moins 400 versets qui me posent des questions morales \_ parce qu'ils sont intolérants, violents et qu'ils auto-glorifient Mahomet).

Mais malheureusement, certains musulmans \_qui n'ont pas lu le Coran surtout dans son intégralité \_ bottent en touche, quand il faut analyser et examiner ces versets problématiques.

Par exemple, je leur demande de voir s'ils considèrent les versets, ci-dessous, comme cruels ou « contextualisables ». Mais je n'obtiens pas de réponse :

24.2. La fornicatrice et le fornicateur, **fouettez-les chacun de cent coups de fouet. Et ne soyez point pris de pitié** [de compassion] pour eux dans l'exécution de la loi d'Allah -si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Et *qu'un groupe de croyants assiste à leur punition.*

35.8. Eh quoi ! Celui à qui on a enjolivé sa mauvaise action au point qu'il la voit belle...? - **Mais Allah égare qui Il veut, et guide qui Il veut - Que ton âme ne se répande donc pas en regrets pour eux** : Allah est Parfaitement Savant de ce qu'ils fabriquent [manigancent].

9.123. **Luttez contre les incrédules dans vos alentours, et laissez-les trouver la dureté dans vous** ».

[Autre traduction : « Oh vous qui croyez ! Combattez les mécréants qui sont près de vous ; **et qu'ils trouvent la dureté en vous**. Et sachez qu'Allah est avec les pieux » (Coran Hamidullah en Français)].

48.29. **Ceux qui suivent Muhammad sont impitoyables pour les incrédules** mais gentils à l'un l'autre.

[Autre traduction : « Muhammad est le messager d'Allah. Et ceux qui sont avec lui **sont durs envers les mécréants**, miséricordieux entre eux [...] » (Coran Hamidullah en Français)].

98.6. **Les juifs et les chrétiens et les païens brûleront dans le feu d'enfer à jamais. Ils sont les plus vils de toutes les créatures.**

22.19-22 « 19. Voici deux clans adverses qui disputaient au sujet de leur Seigneur. **A ceux qui ne croient pas, on taillera des vêtements de feu, tandis que sur leurs têtes on versera de l'eau bouillante,**

20. **qui fera fondre ce qui est dans leurs ventres de même que leurs peaux.**

21. **Et il y aura pour eux des maillets de fer.**

22. **Toutes les fois qu'ils voudront en sortir (pour échapper) à la détresse, on les y remettra et (on leur dira): «Goûtez au châtement de la Fournaise** ».

4.56. Certes, **ceux qui ne croient pas à Nos Versets, (le Coran) Nous les brûlerons bientôt dans le Feu. Chaque fois que leurs peaux auront été consumées, Nous leur donnerons d'autres peaux en échange afin qu'ils goûtent au châtement.** Allah est certes Puissant et Sage !

Certains musulmans, "exempts de doute", me reprochent de sortir les versets, contenus dans cette compilation, de leur contexte.

Or ce sont ces mêmes musulmans "convaincus" qui sortent, eux aussi, certains versets de leur contexte, voire n'hésite pas à utiliser les versets abrogés, en toute conscience.

Souvent, ces derniers utilisent aussi toutes sortes de procédés rhétoriques, types d'interprétations de versets que je considère comme "spécieux" (pas francs du collier) ...

A force de discuter avec ces musulmans « convaincus », durant 2 ans \_ sur le contenu du Coran, sur les versets coraniques me choquant moralement ... \_, je me rendu compte que certains employaient des stratégies particulières, que je dénomme "**Foutage de gueule envers les non-musulmans**".

[C'est d'autant plus choquant, que je suis issu d'une éducation chrétienne. Et on nous appris, dans cette éducation, qu'il est strictement interdit de mentir pour quelques raisons que ce soit, même pour protéger sa vie, même contre son ennemi. En résumé, je déteste le mensonge et la mauvaise foi].

C'est la raison pour laquelle j'ai écrit cette longue compilation thématique, listant les versets problématiques [à mes yeux], afin que ces musulmans ne puissent pas dire qu'ils n'existent pas, qu'ils sont "abrogés", qu'ils sont à contextualiser (car tous ne sont pas « contextualisables ») etc. et ainsi de suite.

C'est la raison aussi, pour laquelle, dans ce document, j'ai aussi rajouté ce chapitre « **Annexe : Stratégies destinées à « noyer le poisson** », pour bien leur faire comprendre que je ne suis pas dupe [de leurs stratégies spécieuses].

Par contre, il n'y a aucun problème, s'ils le lisent et le réfutent. A contraire, je les incite à le critiquer et à me montrer que j'ai mal interprété ces versets ou que ces versets sont effectivement « contextualisables ».

Ce que je souhaite est qu'on travaille, ensembles, calmement, sereinement, sur ces versets (et le matériel est ces versets précis et uniquement ces versets), tels que ce qui est indiqué dans ce message envoyé par une personne de culture musulmane :

*« justement personne ne peut prétendre détenir la Vérité Absolue ... sinon s'en tient à ce principe et qu'on échange nos idées dans le calme et le respect mutuel, loin des émotions des préjugés et du fanatisme... on gagnerait tous à se rapprocher d'une certaine forme de Vérité, qui j'espère nous réunira autour de ce que nous avons en commun et de plus précieux : l'humanité... ».*

Je les ai compilés thématiquement, dans ce document de 102 pages, pour en discuter avec les musulmans. Ce document est aussi un travail d'auto-défense intellectuel, afin que certains musulmans « convaincus » ne puissent pas me/nous mentir [et me/nous faire prendre des vessies pour des lanternes] :

**Versets violents, discriminants et intolérants du Coran et à la gloire de Mahomet**, classés thématiquement, 102 pages,  
[http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam/versets\\_violents\\_et\\_intolerants\\_du\\_coran\\_classes\\_thematiquement.htm](http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam/versets_violents_et_intolerants_du_coran_classes_thematiquement.htm)

Bonne lecture et bonnes discussions ».

## 51 Sommaire

### Table des matières

|       |  |    |
|-------|--|----|
| 1     | Introduction .....   | 1  |
| 1.1   | Lexique .....  | 4  |
| 1.2   | Sources d'où sont tirées ces versets .....   | 4  |
| 1.3   | Notes diverses.....  | 4  |
| 1.4   | Le problème de l'exactitude et de la rigueur des traductions de l'arabe vers le français .....   | 4  |
| 1.4.1 | La traduction de du mot arabe qui pourrait correspondre à « eau » dans l'expression « Giclée d'eau »                                   | 5  |
| 1.4.2 | Les traductions des versets concernant la « platitude » ou l'aplanissement de la terre ou du globe .....                               | 5  |
| 1.5   | Le mot arabe contenu dans le verset 4.34 doit-il être bien traduit par « frapper » ?.....  | 6  |
| 2     | Les versets « pacifiques » présentés par les musulmans.....  | 6  |
| 3     | La difficulté de conserver son esprit critique dans un environnement d'apologies et de pressions permanentes.                          | 9  |
| 3.1   | L'apologie permanente de l'islam.....  | 9  |
| 3.2   | Là où l'intolérance peut poindre son museau .....  | 11 |
| 3.3   | La confusion sur le sens des mots (volontaire ou non).....   | 11 |
| 3.4   | Face à cette pression, la difficulté à garder son indépendance d'esprit .....  | 12 |
| 4     | Antisémitisme et antichristianisme : Versets appelant au rejet, à la violence, à l'intolérance contre les juifs et les chrétiens ..... | 13 |
| 4.1   | Les versets antijuifs et antichrétiens et/ou anti mécréants .....  | 13 |
| 4.2   | L'appel à la détestation (à la haine) des non-musulmans (juifs, chrétiens et polythéistes).....  | 22 |
| 5     | Versets accusant les juifs et chrétiens d'avoir falsifié la Torah et la Bible .....  | 23 |
| 6     | Versets appelant à la guerre, au djihad et à la conversion des mécréants .....   | 24 |
| 7     | Versets totalitaires, incitant les fidèles au djihad, à donner leur vie, ne leur laissant aucune liberté de choix.....                 | 25 |

|        |   |    |
|--------|---|----|
| 8      | Versets incitant l'intolérance religieuse ou/et contre les non-musulmans.....                         | 28 |
| 9      | Versets confirmant la suprématie de l'islam sur toutes les autres religions.....                      | 30 |
| 10     | Versets appelant à stigmatiser les autres religions ou peuples.....                                   | 30 |
| 11     | Versets incitant à la cruauté, au manque de pitié et au terrorisme.....                               | 30 |
| 12     | Versets et hadiths montant que le prophète a été violent, a tué et fait tuer.....                     | 31 |
| 13     | Versets légitimant la dissimulation (taqiya), le mensonge envers les non-musulmans.....               | 33 |
| 13.1   | Versets incitant au mensonge pour protéger l'islam.....   | 33 |
| 13.2   | Versets indiquant qu'Allah est un trompeur.....   | 35 |
| 13.3   | En conclusion partielle.....  | 36 |
| 14     | Versets incitant au non-respect des pactes, si vous craignez une trahison.....                        | 37 |
| 15     | Versets incitant à ne pas prendre pour ami des non-musulmans.....                                     | 38 |
| 16     | Versets sur les femmes incitant au sexisme et machisme.....   | 38 |
| 17     | Versets concernant le traitement des fornicateurs et des femmes adultères.....                        | 43 |
| 18     | Versets sur le traitement des femmes adultères (lapidation ...)                                       | 43 |
| 18.1   | Verset de la lapidation (abrogé).....   | 44 |
| 19     | Versets concernant le traitement des voleurs.....   | 45 |
| 20     | Versets légitimant l'arbitraire d'Allah.....  | 45 |
| 21     | Versets légitimant l'esclavage.....   | 46 |
| 22     | Versets aux connotations racistes et/ou légitimant le racisme.....                                    | 47 |
| 23     | Versets sur les homosexuels et l'homosexualité.....   | 48 |
| 24     | Versets sur le traitement à réserver aux athées et apostats, à ceux quittant l'islam (apostasie)..... | 49 |
| 25     | Versets incitant à se séparer des non-musulmans et à ne pas leur faire confiance.....                 | 52 |
| 26     | Versets sur la critique de l'islam, de Mahomet et sur l'esprit critique.....                          | 52 |
| 26.1   | Mahomet interdit tout questionnement et critique de sa personne, du Coran et de l'islam.....          | 52 |
| 26.2   | Toute innovation en religion est interdite.....   | 54 |
| 26.3   | Sur la lobotomie mentale auto-entretenu.....  | 54 |
| 26.4   | Le résultat : primauté de la foi sur la connaissance scientifique.....                                | 54 |
| 26.5   | Verset prônant l'irresponsabilité « morale ».....   | 55 |
| 27     | Versets légitimant le pillage (la razzia) et le butin issu du pillage.....                            | 55 |
| 28     | Versets dénigrant les poètes et la poésie.....  | 56 |
| 29     | Versets sur Mahomet, contribuant à son autoglorification et légitimant ses privilèges.....            | 56 |
| 29.1   | Versets confirmant son « élection » par Allah.....  | 56 |
| 29.2   | Versets sur les privilèges dont Mahomet bénéficie, relativement à ses fidèles.....                    | 58 |
| 29.2.1 | Privilèges sur sa part du butin, lors des razzias qu'il lançait.....                                  | 58 |
| 29.2.2 | Privilèges sur le nombre de ses épouses, concubines et esclaves sexuelles.....                        | 60 |
| 29.2.3 | Versets confirmant le privilège accordé à Mahomet d'abroger et remplacer un verset.....               | 61 |
| 29.2.4 | Verset accordant des privilèges à Mahomet sur les croyants.....                                       | 61 |
| 29.3   | Verset interdisant de critiquer Mahomet.....  | 62 |

|        |   |    |
|--------|---|----|
| 29.4   | Versets assurant que Mahomet n'est pas fou .....  | 62 |
| 30     | Versets contre les usuriers et les banquiers, prêtant avec intérêt.....                                       | 62 |
| 31     | Annexe : hadiths antijuifs et antichrétiens .....   | 63 |
| 32     | Annexe : hadiths légitimant l'esclavage et/ou indiquant que Mahomet a possédé des esclaves .....              | 63 |
| 33     | Annexe : hadiths à connotation raciste .....  | 64 |
| 34     | Annexe : Hadiths concernant l'interdiction de quitter l'islam sous peine de mort.....                         | 65 |
| 35     | Annexe : Hadiths totalitaires, incitant les fidèles au combat, ne leur laissant aucune liberté de choix ..... | 65 |
| 36     | Annexe : Hadiths incitant à la cruauté, au manque de pitié et au terrorisme .....                             | 66 |
| 37     | Annexes : hadiths incitant à la misogynie, au sexisme, à la domination des hommes sur les femmes .....        | 67 |
| 38     | Annexe : Hadiths sur le traitement des femmes adultères (lapidation ...) .....                                | 75 |
| 39     | Annexe : Hadiths indiquant comment traiter les dhimmis, les Juifs et les chrétiens .....                      | 76 |
| 40     | Annexe : Hadiths appelant à stigmatiser les autres religions ou peuples .....                                 | 77 |
| 41     | Annexe : Hadiths sur la priorité au Paradis des musulmans sur les Juifs et Chrétiens.....                     | 77 |
| 42     | Annexe : Hadiths incitant à tromper et à ne pas respecter les traités avec les non-musulmans.....             | 78 |
| 42.1   | Annexe : Versets contenant des erreurs scientifiques .....  | 79 |
| 42.2   | Conceptions cosmologiques du Coran.....   | 79 |
| 42.3   | Conceptions biologiques du Coran .....  | 80 |
| 42.4   | Conceptions éthologiques du Coran.....  | 81 |
| 42.5   | Des erreurs historiques dans le Coran .....   | 82 |
| 42.6   | Annexe : Contradictions logiques dans le Coran.....   | 82 |
| 42.7   | Bibliographie et conclusion partielle concernant ce chapitre .....  | 85 |
| 43     | Annexe : Hadiths sur l'homosexualité .....  | 85 |
| 44     | Annexe : Hadiths interdisant tout questionnement et innovation en islam .....                                 | 87 |
| 45     | Annexe : Hadiths dénigrant les poètes et la poésie.....   | 89 |
| 46     | Annexe : Signification de certains mots, dans l'islam, différente de celle, dans le christianisme.....        | 89 |
| 47     | Annexe : Exemples de taqiya et de foutage de gueule à destination des non-musulmans .....                     | 89 |
| 47.1.1 | La Déclaration des droits de l'homme en islam.....  | 93 |
| 47.1.2 | Charte arabe des droits de l'homme .....  | 93 |
| 48     | Annexe : Stratégies destinées à « noyer le poisson » ou à tromper.....  | 93 |
| 48.1   | Citer des versets pacifiques, en général, abrogés.....  | 94 |
| 48.2   | Botter systématiquement en touche.....  | 95 |
| 48.3   | Dissimulation (taqiya) des sujets délicats .....  | 96 |
| 48.3.1 | Cacher ou édulcorer la version traduite d'un ouvrage arabe destinée aux kufr .....                            | 96 |
| 48.4   | Affirmer, qu'en islam, il est nécessaire de dire la vérité.....   | 96 |
| 48.5   | Dissimulation de l'abrogation d'un verset .....   | 97 |
| 48.5.1 | Utilisation des versets abrogés par Tariq Ramadan, Tareq Oubrou et Dalil Boubakeur .....                      | 97 |
| 48.6   | Seul le Coran en arabe (non traduit) est valide .....   | 98 |
| 48.7   | Adoption d'une posture systématiquement victimaire et recours aux théories du complot .....                   | 98 |

|         |  |     |
|---------|--|-----|
| 48.8    | Stratégie de culpabilisation des non-musulmans .....   | 98  |
| 48.9    | Rhétorique de l'inversion de la charge accusatoire.....  | 99  |
| 48.10   | Usage perverti et détourné des mots .....  | 100 |
| 48.11   | Utilisation de sophismes .....   | 101 |
| 48.12   | Contextualisation systématique du verset incriminé .....   | 103 |
| 48.13   | Citer un hadith pour contredire le Coran.....  | 104 |
| 48.14   | L'invalidation des hadiths authentiques (sahih) .....  | 104 |
| 48.15   | Utilisation de vérités à géométries variables.....   | 104 |
| 48.16   | Affirmer que l'islam est une religion de paix et de tolérance ou affirmer que l'islam n'a toujours fait la guerre qu'en état de légitime défense ..... | 115 |
| 48.16.1 | Le Coran n'a incité qu'aux guerres défensives.....   | 117 |
| 48.17   | Falsifier l'histoire, ou dissimuler les pans de l'histoire qui ne sont pas à la gloire de l'islam.....   | 118 |
| 48.17.1 | L'islam a libéré la femme .....  | 118 |
| 48.17.2 | Le voile protège les femmes des agressions sexuelles .....   | 119 |
| 48.17.3 | Les dhimmis étaient bien traités sous l'islam et le mythe de l'Andalousie tolérante .....  | 121 |
| 48.17.4 | Sur l'histoire des croisades.....  | 122 |
| 48.17.5 | Les conquêtes et l'irrésistible expansions guerrières de l'islam, en un siècle et demi.....  | 123 |
| 48.17.6 | Bibliographie partielle concernant ce paragraphe sur la conquête musulmane.....  | 124 |
| 48.17.7 | Mahomet aurait établi une constitution laïque.....   | 125 |
| 48.17.8 | Napoléon se serait converti à l'islam .....  | 125 |
| 48.17.9 | Affirmer que les textes sacrés ont été falsifiés par les mécréants .....   | 126 |
| 49      | Annexe : Bibliographie générale .....  | 126 |
| 49.1    | Sur l'appel à la haine envers les juifs et les chrétiens, dans l'islam .....   | 126 |
| 49.2    | Sur l'interdiction de critiquer Bukhari.....   | 127 |
| 49.3    | Sur l'accusation de la falsification des textes sacrés, portée par Mahomet .....   | 127 |
| 49.4    | Articles et livres réfutant la thèse du Coran incréé .....   | 127 |
| 49.5    | Articles présentant la démarche scientifique .....   | 128 |
| 49.6    | Les textes originel de l'islam .....   | 128 |
| 50      | Postface.....  | 128 |
| 51      | Sommaire .....   | 131 |